Benjamin Stora

ILS VENAIENT D'ALGÉRIE

L'immigration algérienne en France 1912 - 1992

Fayard

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

Table des Matières

Page de Titre

Table des Matières

Page de Copyright

Du même auteur

AVANT-PROPOS

Première partie - LA PREMIÈRE GÉNÉRATION (1922-1954)

I - Les pionniers

PREMIÈRE GUERRE MONDIALE : L'ÉCHAPPÉE HORS DU GHETTO COLONIAL

A LA RECHERCHE DU PAIN ET DE LA LIBERTÉ

DES VILLAGES DANS PARIS

DES CONDITIONS DE VIE DIFFICILES

DES MENTALITÉS NOUVELLES

II - L'exil, la politique, le nationalisme

L'INFLUENCE DU COMMUNISME

L'ÉTOILE NORD-AFRICAINE

AVENTURES DE PRESSE

BATAILLES POUR LE CONTRÔLE DES CAFÉS

LES IMMIGRÉS ALGÉRIENS CONTRE LA MOSQUÉE DE PARIS

A LA VEILLE DU FRONT POPULAIRE

III - Front popu, espoirs déçus

LE PROJET BLUM-VIOLLETTE

LE REFUS DES NATIONALISTES ALGÉRIENS

RÉPRESSION CONTRE LES INDÉPENDANTISTES

LES PREMIERS « PORTEURS DE VALISES »

1937-1938 : LES NATIONALISTES ALGÉRIENS DANS L'IMMIGRATION

DÉCEPTIONS ET DISCUSSIONS

IV - Le grand refus

CONTRE LA GAUCHE ASSIMILATIONNISTE

RÉSISTANCES A L'INTÉGRATION

« 89 » : INFLUENCE SUBIE, ACCEPTÉE, UTILISÉE

DANS L'INTELLIGENTSIA, LES DEUX FRANCE

DANS LES MILIEUX OUVRIERS, « 89 » PAR « 17 »

ALORS, QUOI D'AUTRE ? LA PLACE DE L'ISLAM

DEUX LECTURES POLITIQUES DU RELIGIEUX

V - Le choc de la guerre mondiale

LA RECOMPOSITION DE L'ÉMIGRATION ALGÉRIENNE

LA PROPAGANDE DES « ÉTATS DE L'AXE » EN DIRECTION DES PEUPLES COLONIAUX

ANTIMILITARISME ET PACIFISME

ATTRACTION VERS L'AXE

COLLABORATION ET RÉSISTANCE

VI - Neuf ans de mutation (1945-1954)

CITOYENNETÉ FRANÇAISE ET CONSCIENCE NATIONALE ALGÉRIENNE

LA FÉDÉRATION DE FRANCE DU PPA-MTLD

LES AUTRES ORGANISATIONS MAGHRÉBINES EN FRANCE

LA « CRISE BERBÉRISTE »

MESSALI CONTESTÉ

VII - L'insurrection en ordre dispersé

EN BELGIQUE, LA SCISSION

LE SURGISSEMENT DES « ACTIVISTES »

LA PRUDENCE DES MESSALISTES

AMBIGUÏTÉ DANS L'IMMIGRATION

LE FLN BÉNÉFICIAIRE DE CE FLOU POLITIQUE

NÉGOCIATIONS ET CONFUSION

LES MAQUIS ALGÉRIENS, FACTEUR DE LÉGITIMITÉ EN FRANCE

PREMIERS AFFRONTEMENTS

Deuxième partie - LA GÉNÉRATION DE LA GUERRE D'INDÉPENDANCE (1954-1962)

VIII - Une nouvelle immigration

ÉMIGRATION-IMMIGRATION

QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET NOUVELLES RELATIONS SOCIALES

MAGHRÉBINS EN EUROPE

IX - FLN contre MNA : la bataille de l'implantation

L'IMPLANTATION DU MNA EN FRANCE

LES DIFFICILES DÉBUTS POUR LA FÉDÉRATION DE FRANCE DU FLN

LE FLN EN FRANCE, 1956-1957

L'IMMIGRATION, SOURCE DE FINANCEMENT

LES ALÉAS DE « L'IMPÔT RÉVOLUTIONNAIRE »

X - FLN contre MNA : la guerre idéologique

UN MÊME POPULISME

LES DIVERGENCES

LA QUESTION DES ALLIANCES

A LA RECHERCHE DE L'HÉGÉMONIE

DÉNONCIATIONS DE LA GAUCHE ET RÔLE DE L'IMMIGRATION

XI - Gauche française, nationalisme algérien

RECHERCHE « INTERLOCUTEUR VALABLE » DÉSESPÉRÉMENT...

LES MINORITÉS RÉVOLUTIONNAIRES AU SECOURS DU NATIONALISME ALGÉRIEN

BASCULEMENT VERS LE FLN

DEVOIR DE NON-INGÉRENCE ?

XII - Guerre civile dans la révolution

LES CHIFFRES DE L'AFFRONTEMENT MEURTRIER

L'ENGRENAGE D'UNE TUERIE

« COMMANDOS DE CHOC »

LA TRÊVE AVORTÉE

XIII - Syndicalistes algériens en France

BATAILLES POUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE

RAPPORTS SYNDICATS - PARTIS POLITIQUES

L'EFFONDREMENT DU SYNDICAT MESSALISTE

NAISSANCE DE L'AMICALE DES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS

XIV - Etudiants, tous au Front !

FONDATION DE L'UGEMA

GRÈVE DES COURS

LA RUPTURE UGEMA-UNEF

LA DISSOLUTION DE L'UGEMA

XV - La guerre des intellectuels

EN FRANCE, LA « GÉNÉRATION ALGÉRIENNE »

LA SECTION UNIVERSITAIRE DU FLN

XVI - Un modèle répressif?

LA LOI DU 26 JUILLET 1957

L'ORDONNANCE DU 7 OCTOBRE 1958

LES CAMPS D'INTERNEMENT EN FRANCE

LA POLITIQUE DE TRANSFERTS

L'ORDONNANCE DU 3 JUIN 1960

XVII - Censure et répression dans la République

LES HARKIS A PARIS

RATONNADE SUR LA SEINE

EN PROVINCE AUSSI...

GRÈVE DE LA FAIM DES DÉTENUS, MANIFESTATIONS DEVANT LES PRISONS

UN MODÈLE DE RÉPRESSION ?

XVIII - La fédération de France monte en puissance (1958-1962)

DIRECTION, DISCIPLINE, DIRECTIVES

PROGRESSION DES EFFECTIFS

XIX - Une contre-société : le FLN

LES COMITÉS D'HYGIÈNE ET D'AIDE SOCIALE

LE DROIT MUSULMAN EN FRANCE

LA QUESTION DU MARIAGE

LES COMITÉS DE SOUTIEN AUX DÉTENUS

LES CAMPS

XX - La fédération de France, enjeux politiques

LUTTE ARMÉE EN FRANCE ?

LE MYTHE DU RETOUR

QUAND LE FOOTBALL PREND LE MAQUIS

LE DERNIER RETOUR DE MESSALI HADJ

POURQUOI LE 17 OCTOBRE 1961 ?

XXI - Les immigrés resteront

ULTIMES DIRECTIVES DE LA FÉDÉRATION DE FRANCE

LA CRISE DE L'ÉTÉ 1962

1962-1975 : L'IMMIGRATION S'INSTALLE

D'AUTRES QUI VIENNENT D'ALGÉRIE : LES HARKIS

Troisième partie - LA PRÉHISTOIRE DES BEURS

XXII - Une minorité ethnique se forme

DE LA MARGINALISATION POLITIQUE DE L'IMMIGRATION AU MYTHE DU « RETOUR »

UNE NOUVELLE MANIÈRE DE VOIR LA POLITIQUE

XXIII - Et s'il fallait conclure...

DU « BEUR » AU « CITOYEN »

REGARDER LE PASSÉ EN FACE

Annexes

Notes

Remerciements

INDEX

© Librairie Arthème Fayard, 1992.
978-2-213-65892-6

Du même auteur

Dictionnaire biographique des militants nationalistes algériens: ENA, PPA, MTLD, 1926-1954, Paris, L'Harmattan, 1985.

Messali Hadj, pionnier du nationalisme algérien, 1898-1974, Paris, L'Harmattan, 1987.

Les sources du nationalisme algérien, Paris, L'Harmattan, 1989.

Histoire de l'Algérie coloniale, 1830-1954, Paris, La Découverte, 1991.

La gangrène et l'oubli - La mémoire de la guerre d'Algérie, Paris, La Découverte, 1991.

Déjà parus dans la collection « ENQUÊTES »

aux Éditions Fayard

L'affaire Ben Barka, Bernard Violet, 1991.

AVANT-PROPOS

Dans les années 80, la France découvre l'existence d'une importante communauté maghrébine en son sein. Surprise ! L'impression qui prévaut alors est celle de l'arrivée massive d'une nouvelle vague d'immigrants. Après celle des « Européens » venus d'Italie ou de Pologne dans l'entre-deux-guerres, sonnerait l'heure des enfants du « Sud », ceux de la Méditerranée : des immigrés à l'état brut, sans vécu hexagonal, sans passé en France.

Des « envahisseurs », des « occupants », des « barbares » ? Certains le pensent et vont le dire de plus en plus crûment. Un processus désormais classique : leurs dérapages — mais s'agit-il réellement de simples dérapages? — courent au-devant des fantasmes et des peurs nées de l'ignorance et de la méconnaissance du poids de l'Histoire.

L'Histoire, elle, est là et bien là. Comme sont là les Algériens, arrivés depuis longtemps en France. Remontons quatre-vingts années en arrière. A l'orée de la Première Guerre mondiale, ces immigrés habitaient déjà Paris ou Marseille. Quelques milliers de travailleurs, majoritairement kabyles, que les statistiques officielles ne comptabilisaient pas comme étrangers, ce qui ne les empêchait pas de rencontrer racisme et xénophobie dans la France de la III^{e} République.

Ceux qu'on appelle aujourd'hui les « Beurs » ne sont que les héritiers de ces premiers arrivants, sinon leurs arrière-petits-fils au sens généalogique du terme. Les vagues d'immigration algérienne, en effet, se sont succédé tout au long de ces quatre-vingts années, flux et reflux déposant leurs couches de sédiments dans la société française au travers de situations contradictoires : c'est, par exemple, au plus fort de la guerre d'indépendance que les immigrants algériens furent le plus nombreux à débarquer dans ce qu'on appelait encore la « métropole » !

Venus d'Algérie, ils sont là depuis un siècle ou presque. Leur présence n'a jamais cessé. Dans ces conditions, pourquoi évoque-t-on presque toujours l'immigration algérienne comme une nouveauté ? Par manque de recul, sans doute. Et pourtant, comment appréhender le problème de la communauté algérienne en France sans chercher à saisir son rapport à l'histoire coloniale de notre pays ? Cette histoire difficile, complexe, tragique en un mot.

Si tragique d'ailleurs qu'on mesure rarement le sens de ce paradoxe : l'intégration voulue, dans l'ensemble français, des descendants directs de ceux qui, il y a trente ans, souhaitaient si ardemment l'indépendance de leur pays — donc la rupture avec la « métropole ».

Aujourd'hui, les héritiers de cette immigration devront, s'ils le veulent, assumer en même temps la mémoire des combats de leurs pères contre la France coloniale et leur propre qualité de citoyens français. De son côté, si elle le peut, la société française aura à surmonter le traumatisme d'une guerre perdue en 1962 contre le nationalisme algérien. C'est le prix à payer pour cent trente-deux ans d'histoire de l'Algérie, territoire français et non, en principe du moins, simple colonie.

Ils venaient d'Algérie, ils ont voulu l'indépendance, ils sont restés en France, ils y vivent aujourd'hui. Eux aussi ont construit ce pays. Compliquée et douloureuse, prosaïque ou passionnée, tendre et violente, voici leur histoire...

Première partie

LA PREMIÈRE GÉNÉRATION (1922-1954)

I

Les pionniers

En 1912, une enquête officielle estime à 4 ou 5 000 le nombre des Algériens employés en France : 2 000 Kabyles occupés à des besognes pénibles dans les raffineries, savonneries et docks de la région marseillaise ; 1 500 Algériens dans les mines et les usines métallurgiques du Pas-de-Calais ; à Paris, la raffinerie Say, la Compagnie des Omnibus, les chantiers du Métropolitain en emploient quelques centaines. A Marseille, c'est l'usine Morel et Prom qui a l'initiative d'embaucher de la main-d'œuvre algérienne en vue de parer aux grèves successives des ouvriers du port.

Marseille, Paris, le Nord, apparaissent donc comme les tout premiers centres d'enracinement des Algériens en France. Les zones d'arrivée, très concentrées, correspondent aux grands bassins industriels français.

Avec la Grande Guerre, la nécessité de remplacer dans les usines la main-d'œuvre française mobilisée va donner à l'émigration une impulsion nouvelle.

PREMIÈRE GUERRE MONDIALE : L'ÉCHAPPÉE HORS DU GHETTO COLONIAL

Dès 1914, commence l'exode des « convoyeurs » ; ainsi appelle-t-on en Kabylie les ouvriers recrutés pour les travaux militaires. Le décret du 14 septembre 1916 crée au ministère de la Guerre un « Service des travailleurs coloniaux chargé d'organiser le recrutement de la main-d'œuvre indigène en Indochine, Chine et Afrique du Nord ».

Voilà l'État recruteur, importateur, placeur et contrôleur de la main-d'œuvre coloniale : 132 321 Nord-Africains dont 78 056 Algériens, 35 506 Marocains, 18 249 Tunisiens sont ainsi introduits en France de 1915 à 1918. Le plus grand nombre est employé dans les établissements publics ou privés qui fabriquent du matériel et des munitions, dans les ateliers de l'intendance, dans les transports, les mines, les usines à gaz, les services de voirie des villes, et surtout dans les travaux de terrassement à l'arrière et au front.

Ce recrutement de la main-d'œuvre algérienne ne s'effectue pas sans difficultés. Le gouvernement mobilise par la force 17 000 ouvriers pour les usines de défense nationale ainsi que 173 000 soldats algériens (dont 25 000 seront tués).

De cette manière, la guerre de 1914-1918 constitue un véritable choc pour les Algériens mobilisés au front ou dans les usines. Choc sur les champs de bataille européens, bien sûr, mais également choc de la découverte d'une société différente : venu de son douar, on découvre les grandes villes, les industries, on fait connaissance avec les formes d'organisation syndicales ou politiques. Avec également la révélation d'une contestation possible. Voilà ceux qui ne connaissaient la France que par la figure du gendarme, du colon et quelquefois de l'instituteur, plongés dans « le pays de l'égalité ». Ce que relève dans ses *Mémoires* un jeune soldat, Messali Hadj : « Nous étions unanimes à nous réjouir

de l'attitude de sympathie des populations à notre égard, et à faire une grande différence entre les colons d'Algérie et le peuple français dans leur comportement avec nous. Les gens nous manifestaient du respect et même une certaine considération mêlée de sympathie. »

L'échappée hors du ghetto colonial porte ainsi en elle les potentialités d'une rupture avec l'ordre établi.

Le ghetto faisait de l'Algérien musulman un citoyen de seconde zone. Sa condition juridique était en effet définie par le *senatus-consulte* du 14 juillet 1865. Sujets français, les musulmans étaient de fait des citoyens diminués : inégalité en matière de justice pénale ; inégalité d'accès aux emplois publics; absence de liberté de presse, d'organisation ; restriction dans la liberté du culte et restriction à la liberté de circulation. Avant 1914, ils ne pouvaient circuler en Algérie qu'avec un permis de départ ou de voyage.

Toutes ces dispositions, codifiées par un « Code de l'indigénat » en 1881, expliquent la répugnance des Algériens, alors même qu'ils étaient sujets français, à se naturaliser français...

A LA RECHERCHE DU PAIN ET DE LA LIBERTÉ

La guerre finie, ne restent en France que quelques milliers d'Algériens. Mais les besoins de l'industrie, les travaux de reconstruction de régions dévastées exigent la présence d'une importante main-d'œuvre immigrée. A la différence des Marocains et Tunisiens, les Algériens vont continuer à émigrer en nombre.

Le premier grand flux de travailleurs algériens vers la France apparaît entre 1919 et 1924. Les départs sont en partie compensés par un nombre important de retours : 71 028 contre 57 467 en 1924.

Dans le même temps, l'économie algérienne continue de subir les conséquences de la guerre, aggravées par une série de mauvaises récoltes ; celle de l'année 1921, par exemple.

Comme elle se poursuit au rythme de l'expropriation des terres, la migration vers les villes algériennes se développe de manière impressionnante. Elle forge de nouveaux rapports économiques et sociaux entre les zones urbaines et rurales tout en soulignant la sujétion de plus en plus complète de la campagne à la ville.

Quittant leurs lopins de terre ou venus des fermes coloniales, des chantiers, à moins qu'ils n'aient voulu échapper à la clochardisation naissante à la périphérie des villes algériennes, les paysans se dirigent vers la métropole. D'autant qu'ils échappent par la même occasion au « Code de l'indigénat » qui, en Algérie, les livre à la discrétion totale des administrateurs.

Cet afflux croissant vers la France ne laisse pas d'inquiéter entrepreneurs et colons d'Algérie, anxieux de voir leur main-d' œuvre s'en aller. Leurs plaintes amènent le gouvernement général d'Algérie à prendre des mesures restrictives. Les instructions ministérielles des 8 août, 11 août et 12 septembre 1924, et les circulaires du gouvernement général (septembre, octobre et novembre de la même année), établissent un régime d'émigration contrôlée, qui se caractérise par l'exigence d'un contrat de travail, d'un certificat d'aptitude au travail et d'absence de maladies contagieuses, d'une carte d'identité avec photo. Sur production de ces pièces, les travailleurs peuvent enfin recevoir un certificat d'embarquement.

En dépit des contrôles tatillons, les Algériens continuent pourtant à émigrer. En 1937, sur 82 000 Nord-Africains recensés, 18 000 sont des chômeurs à peine secourus et 19 000, « sans ressources ». Or on compte cette année-là 46 562 départs d'Algérie, contre 27 200 en 1936, du seul fait d'un léger assouplissement des contrôles. Pour les dizaines de milliers d'Algériens qui vivent en métropole dans l'entre-deux-guerres, la France devient le pays des hauts salaires, des espaces de liberté.

DES VILLAGES DANS PARIS

Avant 1914, les Algériens de Paris, au nombre de quelques centaines, résidaient principalement dans le 5e arrondissement et plus précisément autour de la place Maubert, comme dans la rue des Anglais ou celle de la Montagne-Sainte-Geneviève. Ils avaient constitué, là, une sorte de petit îlot maghrébin, qui ne perdurera pas, unique dans son genre.

Dans la période 1920-1939, les Algériens se concentrent à nouveau dans Paris et la région parisienne, où vivent environ la moitié d'entre eux. Si la capitale vient en tête de l'immigration algérienne en France, ce n'est pas simplement dû à l'amélioration des moyens de transport, mais aussi à la formidable attraction du marché parisien. Attraction qui s'exerce sur les campagnes algériennes par « paquets » de population, un émigrant tirant l'autre.

Dans cette colonie algérienne, composée presque exclusivement d'hommes jeunes, la répartition géographique est déterminée par la proximité des usines. A Paris, les Algériens se regroupent dans les arrondissements industrialisés et ouvriers de la périphérie: 13e, 15e, 18e, 19e, 20e... En banlieue, les concentrations les plus denses sont situées dans les communes délimitées par la vaste boucle que décrit la Seine à sa sortie de Paris, c'est-à-dire la petite couronne du nord, nord-ouest : Saint-Ouen, Aubervilliers, Saint-Denis, Gennevilliers, Asnières, Boulogne, Clichy, Colombes.

Comme l'immigré algérien tente de ne pas travailler trop loin de son lieu d'habitation, il est, dès l'origine, confiné dans un Paris très étroit, ce qui impose et renforce un ensemble de mœurs, de genres de vie. L'immigré garde le sens et le bénéfice de la communauté locale. Retranché dans son logement-hôtel qui donne quelquefois sur une cour peuplée de gens du même douar que lui, il ne quittera pas ce quartier, son nouveau village pour ainsi dire.

Ce regroupement est plus ou moins accentué selon l'origine régionale des émigrants qui, elle, conditionne l'accès à telle ou telle catégorie d'emploi. Venus en grand nombre et les premiers en France, les Kabyles vont s'imposer comme les vétérans de l'émigration.

DES CONDITIONS DE VIE DIFFICILES

Est-ce à dire que, une fois arrivé en métropole, l'immigré algérien trouve des conditions de vie meilleures que dans son pays natal? C'est loin d'être le cas. La situation du logement, en particulier, s'avère catastrophique. Les habitations les plus misérables, celles dont les Français « de souche » ne veulent plus, sont systématiquement occupées. D'anciens abris, des salles de café, des immeubles en démolition, voient s'entasser une population de plus en plus nombreuse.

Parmi les locaux occupés, les hôtels ou « garnis » viennent au premier rang. Ces « garnis » à la définition juridique incertaine sont des vieilles maisons, acquises grâce à des groupements. Les logeurs, métropolitains ou algériens, pratiquent un taux abusif de loyers, mais permettent à leurs locataires d'accueillir d'autres personnes. Chaque chambre devient ainsi un dortoir collectif. Ce

phénomène se poursuivra jusqu'aux années 60. Ainsi, les services sociaux de la préfecture de la Seine notent-ils en octobre 1953 : « Des lieux parfaitement impropres à l'habitation humaine ont été découverts à Paris, comme en banlieue. Des caves, des greniers, d'anciens abris bétonnés, des tours d'usine servent de refuge à une population misérable. Sur des terrains vagues, à Choisy-le-Roi, on a découvert des hommes entassés sous des toiles soutenues par des petits murs de briques. »

Dans le domaine social, l'égalité avec les travailleurs français n'est souvent que théorique. Jusqu'en 1932, les allocations familiales demeurent facultatives pour les employeurs. Tout en posant le principe de l'obligation, la loi du 11 mars 1932 les rend obligatoires, mais en limite expressément le bénéfice aux enfants vivant à l'étranger. Pourtant territoire français, l'Algérie entre justement dans cette catégorie « pays étrangers »... Résultat : les travailleurs algériens peuvent percevoir des allocations pour ceux de leurs enfants qui vivent en France, mais non pour ceux qui sont restés en Algérie. Comme la migration familiale est pratiquement inexistante à ce moment-là, le travailleur se voit ainsi privé d'une partie de son salaire pour le seul motif d'avoir laissé ses enfants dans son pays d'origine...

Pour justifier cette discrimination, on argue de l'extrême difficulté qu'il y aurait à connaître, d'une manière exacte, le nombre et l'âge des enfants d'un immigré vivant en Algérie. Le Front populaire ne change en rien cette situation malgré les interventions des syndicats ouvriers. Ce n'est que le 28 septembre 1942 qu'une loi prise par le régime de Vichy vient étendre le bénéfice des allocations familiales aux salariés algériens, au profit de leurs enfants résidant en Algérie.

Cette question des « allocations familiales » n'est pas mineure. Elle traduit le refus de la migration familiale, la solitude, le sentiment de déchéance, fort bien décrit par Magdeleine Paz dans le *Populaire,* en 1938 : « Le Français, et même l'étranger, a sa famille. Il possède un foyer, des livres, quelquefois une TSF. Au terrain de boules, au stade, à la salle de billard, à l'amicale, au cinéma, il peut connaître une espèce de trêve, une liberté fugitive.

« L'Africain, lui, ne le peut pas. Les heures disponibles, il les tue plus qu'il ne les vit, en dictant à un camarade, qui joue le rôle d'écrivain public, une lettre à sa famille, il va faire ses provisions, il se rend au bain, à la douche... Mais c'est surtout dans le sommeil et dans le rêve qu'il trouve ses moyens d'évasion. Il est si las, il est si pauvre, il est si seul ! que peut-il faire de son "loisir" sinon se coucher sur son grabat ou s'accroupir le dos au mur, le nez à la hauteur de ses genoux, et rêver d'horizons perdus, de chers visages et de voix familières. »

Réalité humiliante, socialement douloureuse, qui va de pair avec la misère sexuelle. Un article dans *le Peuple,* organe de la CGT, la dénonce en 1937 : « Des amis nord-africains m'avaient expliqué l'angoisse du problème sexuel, pour les travailleurs indigènes immigrés. On m'avait montré — à Saint-Paul, comme boulevard de la Chapelle — ces maisons à prix réduits, spécialisées dans la clientèle indigène, avec des groupes silencieux, devant les portes, chacun attendant patiemment son tour, en caressant dans la poche la pièce de monnaie, si difficilement économisée. »

Dans ce cas-là l'émigration n'apparaît guère comme la voie royale vers la conquête de la liberté...

DES MENTALITÉS NOUVELLES

Pour celui qui vient de l'univers paysan ou des bourgs algériens, la découverte de la grande ville française, et en particulier de la capitale, est décisive. Là où la sacralité des repères jalonnait les rues algériennes avec les innombrables mosquées, les nouveaux « monuments » ont pris pour nom banques, grands magasins, grands immeubles d'habitation. La ville désormais se comprend comme marché, mais

aussi comme promesse de richesses, de consommation de produits inconnus, mobilité sociale, communication. Elle offre une plus grande quantité d'occasions à l'immigré. Celui-ci, s'il est chanceux, pourra passer d'une condition sociale à l'autre, se tracer un chemin, jouer de la variété des emplois.

L'émigration va, naturellement, avoir d'importantes répercussions sur les comportements, les habitudes, les mœurs. Elle accélère les transformations du vêtement: nombre d'immigrés adoptent le costume européen, le chapeau et le béret... De vieilles superstitions reculent progressivement. Le désir de s'instruire, de s'emparer des clefs du savoir se concrétise par l'apprentissage de l'écriture, de la lecture. Et puis, il y a l'apparition des univers mixtes. Des immigrés algériens, en particulier dirigeants nationalistes comme Messali Hadj ou Banoune Akli, se « mettent en ménage » avec des Françaises. Avec, parfois, de surprenantes conséquences : c'est Émilie Busquant, compagne de Messali Hadj, qui confectionnera le premier drapeau national algérien dans un petit appartement de Paris[1]...

II

L'exil, la politique, le nationalisme

L'immigré a quitté son environnement ; dénoué un à un les liens qui l'attachaient à sa terre, à ses proches ; défait brutalement ce qu'avait tissé sa présence dans l'habitat et la sédentarité. Le « voyage » suppose un ajustement nécessaire, interminable: langue, monnaie, alimentation et jusqu'aux coutumes amoureuses, tout est à réapprendre.

Dans la solitude de la grande ville, l'immigré algérien prend plus fortement encore conscience des liens qui l'unissent aux autres émigrés. Il sent naître sa solidarité vis-à-vis de ces hommes qu'il ne connaissait pas en Algérie, venant de régions, de bourgs ou villages où il n'a jamais mis les pieds. Ils ont tous le même genre de vie, les mêmes manières et habitudes religieuses. Ainsi va se forger une conscience nationale. Dans les salles enfumées de cafés ou dans les petites chambres d'hôtel, réunis par groupes souvent d'un même village, ceux qui commencent à s'engager dans la vie politique vibrent à l'annonce des nouvelles provenant du monde arabo-islamique. Le soulèvement d'Abd el-Krim dans le Rif marocain provoque l'enthousiasme en 1923.

L'INFLUENCE DU COMMUNISME

Dans les années 20, fortes de leur anticolonialisme, la révolution russe et l'Union soviétique commencent à rencontrer un écho certain dans le monde arabe et chez certains Algériens.

Si le recrutement de militants d'origine arabe et berbère est faible en Algérie même, le Parti communiste français conquiert une audience non négligeable parmi les travailleurs émigrés en France.

L'heure du premier choix politique sonne dans les années 1922-1926, époque où l'influence du PCF s'avère déterminante. En effet, en 1922, ce parti, en application des directives de l'Internationale communiste, crée l'Union intercoloniale, avec son journal *le Paria* où sont exposés publiquement les problèmes touchant à l'indépendance des colonies.

Les Algériens Menouar Abdelaziz, Hadj Ali Abdelkader, Chabila Djilali signent une quinzaine d'articles dans *le Paria.* De 1923 à 1935, le PCF édite à Paris, pour les autochtones d'Afrique du Nord, une série de publications en arabe et en français qui dénoncent le système colonial et prônent « la lutte anti-impérialiste ». D'autres journaux sont plus spécifiquement destinés aux ouvriers maghrébins ou aux soldats maghrébins incorporés dans l'armée française. Au début des années 30, *El Amel* (première parution en avril 1932), ou *Saout el Amel* (avril 1935), traduisent l'orientation « classe contre classe » prônée par les communistes, ouvriériste et sectaire à l'égard des socialistes de la SFIO.

Le 7 décembre 1924 se tient à Paris le « premier congrès des travailleurs nord-africains » organisé par le PCF. Cent cinquante délégués maghrébins, surtout des Algériens des usines de la région parisienne, y adoptent un « programme de revendications politiques et économiques » où figure explicitement le mot d'ordre d'indépendance pour l'Afrique du Nord. En 1925, le PCF se lance dans la

campagne contre la guerre du Rif, avec organisation de grèves, manifestations, propagande antimilitariste...

Toutes ces actions ont pour conséquence d'éveiller à la vie politique un nombre grandissant de travailleurs algériens immigrés qui arrivent à une conclusion toute simple : si l'indépendance de l'Algérie est nécessaire, il faut un moyen pour la faire aboutir, et ce moyen s'appelle : organisation. Pour la créer, ils sollicitent une aide matérielle et politique que le PCF leur procure. Messali Hadj, Algérien originaire de Tlemcen, sera le pionnier avec Hadj Ali Abdelkader de l'organisation qui prendra pour nom : l'Étoile nord-africaine.

L'ÉTOILE NORD-AFRICAINE

En juin 1926, en plein cœur de la « métropole coloniale », à Paris, l'Étoile nord-africaine (l'ENA) voit officiellement le jour, affirmant sans ambages que « son but fondamental est la lutte pour l'indépendance totale de chacun des trois pays : Tunisie, Algérie et Maroc, et l'unité de l'Afrique du Nord ».

Sous l'égide du Komintern, le PCF est directement à l'origine de l'Étoile nord-africaine. Le témoignage de Messali Hadj dans ses *Mémoires* écarte définitivement la thèse selon laquelle l'Étoile serait née d'une « Association de la fraternité islamique », en fait « de la fraternité musulmane », présidée par un Français converti à l'islam et qui était une association de notables où Messali se sentit vite mal à l'aise.

La fraction communiste du premier comité central comporte cinq Algériens, dont Hadj Ali, Djilali et Messali, qui explique de la sorte son adhésion au PCF :

« Hadj Ali m'a fait savoir que du côté de mes amis, il y avait certaines dispositions mais qu'il serait de la plus haute importance pour la bonne marche des choses que j'adhère, en tant que sympathisant, au Parti communiste français. "Cela, a-t-il ajouté, te fera du bien et te permettra d'acquérir certaines connaissances qui sont indispensables pour tout militant."

« Cela a été fait et j'ai été affecté à une cellule de mon quartier qui se réunissait dans la rue de Belfort dans le 11e arrondissement. Dans cette cellule, j'ai été durant quelques mois le seul Algérien[2]. »

En fait, il va bientôt passer au stade de permanent.

Dans un PCF engagé sur la voie dictée par Staline, la conception politique qui va s'imposer au fil des années est celle de « classe contre classe », le refus de l'unité avec les socialistes, la défense inconditionnelle de la bureaucratie dirigeante en URSS, la dénonciation des organisations nationalistes révolutionnaires.

Comment, dans ces conditions, la doctrine marxiste est-elle perçue par les jeunes Algériens? Une fois encore, Messali nous l'explique : « A chacune de mes visites, Hadj Ali me parlait du communisme, de ses bienfaits, et de sa force dans le monde d'après guerre. Tout cela me plaisait et m'instruisait d'un monde nouveau que j'ignorais et qui m'apparaissait difficile à comprendre. »

Le jeune dirigeant va donc reprendre les indications formulées par l'IC se prononçant pour « l'indépendance de l'Algérie » et « l'Assemblée constituante élue au suffrage universel » qu'il va répercuter au Congrès anti-impérialiste de Bruxelles en 1927[3] sans pour autant renoncer à sa démarche nationaliste.

Le cours stalinien suivi par le PCF va toutefois renforcer cette dernière. Et par là même, détourner

Messali du marxisme.

Le voyage de Bruxelles au congrès de la Ligue anti-impérialiste laisse percevoir en sourdine des failles, des fractures. Étonné du luxe du palais d'Egmont où se tient le congrès (« Cela ne cadre pas avec la modestie des communistes et des révolutionnaires »), Messali s'attire la réplique irritée de Hadj Ali (« Nous en reparlerons après le congrès »). C'est là qu'il se rend compte que si on lui a accordé des fonctions importantes, celles-ci sont somme toute subalternes. Il est sous contrôle politique. Comment expliquer cette situation sinon par le fait que, dans l'appareil du PCF, on le regarde avec une certaine méfiance, et qu'on aurait des réticences à lui donner une place trop centrale ?

Chez Messali, qui a le sentiment de s'être acquitté pleinement des diverses tâches qui lui ont été confiées, un nouveau type de regard sur le Parti communiste se développe à partir du congrès. Se met alors progressivement en place un processus de détérioration lente, divorce imperceptible au premier regard.

Bientôt, la rupture sera totale : « Le PCF nous livrait un véritable combat par mille moyens. On essayait de pénétrer dans notre citadelle, de nous diviser et nous opposer les uns aux autres par des flatteries, des discussions idéologiques à n'en plus finir. Tous les tirs d'artillerie ont été braqués sur moi, on a cherché à me présenter comme un riche, un vulgaire bourgeois, ou comme un aventurier. Mais les communistes sont infatigables, quand ils voient qu'ils ne réussissent pas, ils changent de tactique et d'hommes[4]. »

Fin de toute influence du parti? Certainement pas. Le compagnonnage de route avec le PCF a beaucoup appris au jeune leader nationaliste. En particulier, comment on construit puis fait vivre une organisation politique. Une expérience précieuse...

AVENTURES DE PRESSE

L'Étoile nord-africaine est dissoute au mois de novembre 1929 par le gouvernement français. Elle groupe alors 3 600 militants répartis en quinze sections dont huit à Paris. Une forte proportion de Kabyles encadre le mouvement nationaliste naissant.

Dès sa création, l'organisation nationaliste algérienne disposait d'un journal, intitulé d'abord *l'Ikdam de Paris* (interdit par arrêté ministériel en date du 1er février 1927), puis *l'Ikdam nord-africain,* un périodique essentiellement vendu dans les milieux de l'immigration algérienne.

Selon la police française de l'époque, « le ton de ses articles est extrêmement violent ». Le Tunisien Chadli Khairallah, président de l'Étoile un court moment, ne cache pas, il est vrai, que le journal se place « exclusivement sur le terrain du nationalisme révolutionnaire ». L'équipe rédactionnelle est composée de dirigeants nationalistes confirmés, en particulier Chabila Djilali, né en 1898 à Blida, qui écrit des articles anticoloniaux, sous le pseudonyme de « Chapuis » ; ou encore Hadj Ali Abdelkader, né en 1883 dans l'Oranie et véritable fondateur de l'ENA, qui, lui aussi, adopte divers pseudonymes (Ali, Ali Baba, Al Djazairi, Ahmed).

L'organisation nationaliste algérienne se reconstitue en 1933, tout en se séparant définitivement du PCF[5]. Pour faire redémarrer son mouvement, toucher les adhérents qui ne demeurent pas à Paris ou que la campagne de tracts et de visites individuelles ne peut atteindre, Messali Hadj, devenu leader de l'ENA, propose donc le lancement d'un mensuel. *El Ouma* remplacera *l'Ikdam.*

Son premier numéro est publié en octobre 1930. En juillet et août 1931, une souscription est ouverte

par l'ENA parmi les Algériens immigrés de la région parisienne. Le second numéro d'*El Ouma* paraît en septembre 1931. Il fait l'objet d'une déclaration au parquet le 6 du même mois. Le siège social de la rédaction et de l'administration du journal se trouve au 49, rue de Bretagne, et l'imprimerie au 11, rue de Metz, à Courbevoie.

Tiré initialement à quelques centaines d'exemplaires, vendus surtout à Paris et dans sa banlieue, *El Ouma* augmente progressivement son tirage. En 1935, il atteint, pour les numéros ordinaires, 2 000 exemplaires. Certains numéros spéciaux consacrés à des événements importants concernant l'Afrique du Nord sont exceptionnellement tirés à 5 000 exemplaires.

Quelques centaines de journaux sont envoyés en Algérie à des personnes dont le nom a été communiqué par des correspondants locaux. Parmi les agglomérations, on relève Constantine, Tlemcen, Fort-National, Philippeville, Alger, Tizi-Ouzou, Michelet... Plusieurs dizaines d'exemplaires sont expédiés en Belgique, en Suisse, en Allemagne et un aux États-Unis.

La vente d'*El Ouma* dans les kiosques est interdite. Le journal est donc vendu uniquement par l'activité militante. On le trouve au siège de l'Étoile, rue Daguerre ; on le propose dans les cafés ou hôtels fréquentés par des Algériens ; on le vend dans les quartiers où s'installent les immigrés ; on essaie de le placer dans quelques kiosques du boulevard Saint-Michel, avec l'espoir de toucher les étudiants algériens.

Comme tout journal militant, *El Ouma* ne fait pas de publicité. Il trouve une partie des fonds nécessaires à sa publication dans le produit des abonnements: dix francs pour le Maghreb et la France, vingt francs pour l'étranger et 50 centimes pour la vente au numéro. Des commerçants algériens lui apportent leur concours financier.

Tous les « journalistes » sont des ouvriers ou petits commerçants, issus de milieux sociaux très humbles. La collaboration des premiers étudiants à *El Ouma* est le fait de jeunes Marocains vivant en France. Il s'agit de El Kholti (qui signe sous le nom de El Ançari) et Mohamed Ouazzani (sous le pseudonyme de El Idrissi). Puis des Tunisiens, avec le docteur Ben Milad et Hedi Nouira.

Le premier étudiant algérien sera Sahli Chérif, à partir de 1936. Dans son ensemble, El *Ouma* est entièrement consacré aux problèmes musulmans algériens, abordés exclusivement sous l'angle du nationalisme. Le journal se définit lui-même comme « organe national central de l'Étoile nord-africaine pour la défense des intérêts des musulmans algériens, marocains et tunisiens ». Il développe dans ses colonnes les thèses indépendantistes défendues au cours des réunions de l'Étoile, dont il donne les comptes rendus. Ses articles se présentent comme de longs plaidoyers pour l'indépendance du Maghreb, avec des invocations à la religion musulmane pour mieux justifier la rupture avec le système colonial.

Les manchettes de *El Ouma* livrent le sens du combat à mener : « Notre émancipation dépend de notre action » (numéro 1, octobre 1930) ; « le vrai patriotisme dans l'Islam est celui qui se manifeste dans l'action » (numéro 3, novembre-décembre 1931) ; « Sous la botte de la colonisation » (novembre-décembre 1932) ; « Organise-toi, groupe-toi pour l'indépendance de ton pays, et sache que c'est là le seul moyen pour y parvenir » (mai 1934).

BATAILLES POUR LE CONTRÔLE DES CAFÉS

La constitution d'un réseau de cafés permet à l'immigration algérienne de se fixer dans certains quartiers, de fonctionner au moins en partie à ses propres conditions. Tenu le plus souvent par

d'anciens ouvriers reclassés dans le commerce, ce réseau crée l'opinion des Algériens en France. Dans cette immigration qui n'a pas encore produit ses propres élites sociales et culturelles, les propriétaires de cafés-hôtels font figure de notables. Dès sa constitution, l'Étoile nord-africaine va s'efforcer d'attirer à elle, de contrôler ou prendre en charge directement les cafés. Et par là, de tisser des liens étroits avec ces commerçants riches.

En octobre 1926, un meeting organisé par l'ENA à la salle des Sociétés savantes réunit une cinquantaine de restaurateurs, de commerçants. Les indépendantistes cherchent à les entraîner sur des objectifs bien précis : « la défense des Nord-Africains, et la lutte contre le code de l'indigénat ». Ce premier contact reste sans lendemain, mais les cafés et restaurants nord-africains hébergent les réunions de l'ENA, jusqu'à sa dissolution en 1929. Dès 1933, l'ENA reconstituée se tourne à nouveau vers ces commerçants. L'organisation sait que chaque débit de boisson peut constituer un local, un lieu de réunion et de regroupement, cela à moindres frais et sans risque de répression.

Mais Ahmed Mansouri, issu d'une famille maraboutique de Kabylie, lance son propre mouvement, la Ligue de défense des musulmans nord-africains, organisation de défense des hôteliers et commerçants menacés par la création de foyers administratifs.

Le 26 février 1934 une réunion se tient au siège de la Glorieuse Étoile, rue Daguerre, entre le comité directeur de l'ENA et celui de la Ligue. Ces conversations ne donnent rien. Mansouri, président de la Ligue, « effrayé par le programme extrémiste de l'ENA », refuse de s'associer à son action. Pourtant, les indépendantistes ne vont pas relâcher leur pression, usant tantôt de la menace (boycott des commerçants hostiles), tantôt de la négociation.

Le 24 mai 1934 au café de Mansouri, situé au 189, boulevard de la Gare, Messali invite ce dernier à faire front commun et, pour mener à bien la négociation, décide d'écarter provisoirement la pomme de discorde de l'indépendance.

Le 20 juin, nouvelle rencontre entre les principaux dirigeants de la Ligue et de l'ENA dans une salle du café Abdelkrim, 27, rue de la Huchette à Paris. Messali suggère la fusion des deux groupements. Mansouri et ses amis demandent, eux, un désaveu des propos portés contre eux dans *El Ouma.* Aucune entente ne peut se réaliser, Messali refusant de se plier à ces exigences. Passant outre l'existence de la Ligue, et s'appuyant sur le fait que plusieurs commerçants donnent l'hospitalité à certaines réunions de l'ENA, les indépendantistes pensent que le moment est venu d'organiser directement, sous l'égide de l'Étoile, le réseau des commerçants.

Le 25 juin, ils convoquent les commerçants algériens à une assemblée générale, qui se tient rue du Marjollin à Levallois-Perret. C'est un échec. A peine six commerçants répondent à l'appel. Messali, après avoir déploré le petit nombre de présents, prononce, contrairement à son habitude, un discours modéré. Il critique la mise en place des foyers nord-africains, met les commerçants en garde contre la politique de l'administration française « qui risque de les ruiner », et les invite à se grouper au sein de l'Étoile pour combattre la création de foyers dirigés par le fameux bureau de la rue Lecomte (chargé de la surveillance des Algériens en France).

Indépendantistes et commerçants finiront par se rapprocher. En juillet 1934, le ton de la Ligue se durcit avec la sortie du journal *le Peuple algérien* dirigé par Hadj Ali Abdelkader, un des fondateurs de l'Étoile. La Ligue, en 1935, va attaquer avec virulence les « Godin père et fils » (Pierre Godin était l'animateur de la commission nord-africaine de l'Hôtel de Ville, et son fils, André, le directeur des services policiers de la rue Lecomte). En 1934, les responsables de la Ligue apparaîtront publiquement aux côtés des dirigeants de l'ENA dans des meetings réclamant l'indépendance de

l'Algérie.

Entre-temps, les dirigeants nationalistes immigrés ont changé de stratégie: ils demandent à leurs militants d'acquérir des cafés et des restaurants. A la fin de l'année 1935, le journal *El Ouma* défend ainsi ses « militants-cafetiers » : « Nos compatriotes, commerçants à Paris (en particulier les hôteliers-restaurateurs-cafés) subissent de la part de la police parisienne, et notamment de la brigade nord-africaine, des mesures honteuses... Ces mesures — émanant des sbires de M. Godin — sont appliquées à presque tous les commerçants nord-africains. C'est ainsi qu'un de nos frères, établi à Saint-Ouen, absent et remplacé, a toujours été traqué et persécuté par la flicaille de ce quartier, sous l'instigation de la rue Lecomte. Motif? Aucun ! son seul crime, c'est d'appartenir à notre organisation... Depuis son départ, ses remplaçants ne sont pas moins traqués. Les violations de local commercial par la police, les contraventions sans motif, les vexations envers la clientèle, ne cessent de pleuvoir... (et) c'est pour recruter de la clientèle à ses foyers — véritables casernes — que les sbires de M. Godin font subir ces iniquités à nos frères[5]. »

LES IMMIGRÉS ALGÉRIENS CONTRE LA MOSQUÉE DE PARIS

« Une œuvre pareille doit, pour réussir, être confiée à des musulmans et dirigée par eux. Nos meilleures intentions ne sont pas toujours comprises. Mieux vaut laisser aux intéressés le soin de dire les leurs et de les appliquer. La société des Habous et des lieux saints de l'Islam, constituée sous l'égide du gouvernement français, représente l'instrument le plus qualifié pour assurer l'exécution du projet qui vous est soumis. »

Ainsi s'exprime le député Édouard Herriot, s'adressant à ses collègues, à propos de la construction de la grande mosquée de Paris. Et pourtant, avant même l'inauguration, la polémique s'installe entre les « musulmans de France » et les autorités françaises. Un tract de l'Étoile du 15 juillet 1926 proclame :

« Frères musulmans! Une sinistre comédie se prépare. On va inaugurer la mosquée-réclame. Les pantins, le sultan Moulay Youssef et le bey Si Mohammed vont banqueter avec les Lyautey, les Steeg, etc. Les uns et les autres ont encore les mains rouges de nos frères musulmans. »

Pour les nationalistes immigrés, soutenus en l'occurrence par les communistes, ce qui est en jeu à travers l'existence de cette mosquée apparaît sous plusieurs aspects: préservation agressive de l'identité, dynamique des représentations, refus de la manipulation.

L'Ikdam nord-africain, premier journal de l'ENA, dénonce les conditions de réalisation du projet (collecte auprès des ouvriers émigrés), la personnalité de Ben Ghabrit, son promoteur :

« Pour récompenser le loyalisme de milliers de coloniaux, restés sur le champ de bataille, la France a tenu à faire bâtir, dans sa capitale, un institut musulman. Comme c'est une œuvre de reconnaissance qu'elle entendait accomplir, elle alla puiser les fonds nécessaires dans les poches des musulmans eux-mêmes. Ben Ghabrit fut chargé de la besogne. Il effectua plusieurs voyages en Afrique du Nord pour faire la quête. Mais, les musulmans, connaissant l'homme et le but réel et inavouable pour lequel il voyageait ainsi que l'avenir de ce soi-disant institut, tournèrent le dos au missionnaire. Malheureusement, ils furent obligés de payer et ils payèrent de leurs deniers, comme pendant la guerre ils payèrent de leur sang. Gouverneurs, résidents, caïds et cheikhs, tous les agents de l'oppression en un mot, fixèrent et imposèrent une taxe pour chaque personne. L'ouvrier même, a payé ses 5 et 10 francs. »

L'attaque se veut aussi morale *(L'Ikdam nord-africain* affirme « qu'on a construit avec le montant de la quête un cabaret oriental... véritable lieu de chants et de débauches »), sociale (« Belle entreprise

commerciale que cet Institut musulman de Paris : fait pour les touristes, les ratés et les cocottes, bâti avec l'argent des ouvriers qui en sont exclus »), religieuse (« L'institut musulman de Paris est une insulte à l'Esprit de l'Islam »).

Dans les années 30, les nationalistes algériens poursuivront cette campagne contre la mosquée de Paris, perçue par eux comme un instrument au service du système colonial.

A LA VEILLE DU FRONT POPULAIRE

Les nouveaux statuts de l'ENA reconstituée en 1933 comportent l'interdiction de la double appartenance avec le PC. Les immigrés algériens, qui ont suivi jusque-là des rails placés par d'autres, décident de tracer leur propre route. Le programme de l'association prévoit toujours la conquête de l'indépendance de l'Afrique du Nord. Messali Hadj, de Tlemcen, Imache Amar et Radjeff Belkacem, de Grande Kabylie, composent la nouvelle direction de l'organisation, dont le journal, *El Ouma,* est tiré dans Paris à plusieurs milliers d'exemplaires.

Entre mai 1933 et septembre 1934, on peut mesurer l'accroissement de l'audience du nationalisme algérien parmi les immigrés par le nombre et l'importance des réunions publiques tenues. Dans la capitale française, le nombre d'auditeurs militants passe de 50 à... 700 pour les grands meetings.

Malgré la répression constante (arrestation des principaux dirigeants de l'Étoile en novembre 1934), l'ENA redouble d'activité. De mai à août 1935, elle tient 44 meetings dans la seule région parisienne. La police lui reconnaît 2 500 adhérents. L'Étoile nord-africaine, qui a adhéré officiellement au Comité du rassemblement populaire (devenu le Front populaire), se montre pourtant inquiète et déçue de l'attitude des représentants du Front populaire vis-à-vis du problème colonial.

Dans un meeting organisé par le comité local du Secours rouge international à Boulogne-Billancourt, Messali prononce, le 13 août 1935, un important discours. Devant plusieurs milliers d'ouvriers français et nord-africains, il dresse un réquisitoire contre « l'impérialisme français » et en appelle à l'unité avec le prolétariat français : « Je vous demande, camarades travailleurs français, d'étudier de près les revendications de nos coreligionnaires, car elles sont étroitement liées aux vôtres. (...) Le gouvernement impérialiste français, n'ayant plus confiance en ses troupes, envoie contre vous des travailleurs marocains et sénégalais. A cet effet, il a encaserné dans la région parisienne plusieurs régiments de troupes coloniales, dont les balles vous sont destinées. Ouvrez donc les yeux et efforcez-vous de soutenir la lutte des peuples coloniaux, et, par là même, vous déjouerez les plans criminels de Laval et donnerez un peu de bien-être à ceux qui, à Oran, Casablanca ou Fez, disputent aux chiens, pour pouvoir subsister, leur pitance dans les poubelles. » Se tournant vers ses compatriotes, il leur conseille « en cas de conflit mondial, de retourner leurs armes contre leurs dominateurs pour conquérir leur indépendance ».

Voilà qui s'appelle ne pas mâcher ses mots ! Le ton de ce discours annonce en quels termes vont se poser les rapports entre l'Étoile nord-africaine et le Front populaire. Sans amour réciproque, visiblement...

III

Front popu, espoirs déçus

L'arrivée au pouvoir du Front populaire suscite un grand espoir dans l'ensemble de la population immigrée en France. Mai et juin 1936 les voient prendre une part active aux grèves et aux occupations. Dans la mesure où leurs salaires figuraient souvent parmi les plus bas, ils bénéficient de substantielles augmentations. Les lois qui suivent l'accord Matignon leur apportent les quarante heures et les congés payés. Ils peuvent désormais voter aux élections de délégués.

Le nouveau gouvernement encourage l'administration à se montrer plus souple à l'égard des réfugiés politiques. Les immigrés adhèrent massivement à la CGT.

Le 17 juillet 1936, la liberté de circulation entre la France et l'Algérie est complètement rétablie. De véritables bureaux de recrutement s'ouvrent à nouveau, qui rassemblent les candidats au départ d'Algérie. Dans les départements de l'Est, une Fédération nationale des Nord-Africains se crée afin de concentrer cette main-d'œuvre, « qui pouvait être appelée d'un jour à l'autre à jouer un rôle important dans la lutte sociale », selon une lettre adressée au maire d'Alger par le secrétaire général de cet organisme.

Rapidement, le nombre de départs reprend son rythme. A la veille de la Seconde Guerre mondiale, les estimations les plus répandues font état de quelque 120 000 Algériens résidant en France. Une enquête de 1937 dénombre 19 000 chômeurs sur 73 000 travailleurs recensés (soit 26 %), dont 7 000 seulement bénéficiaient d'allocations. Le rétablissement des entraves de voyage, comme le cautionnement rétabli en décembre 1936 ou le contrôle des passagers de classe inférieure en janvier 1937, ne ralentissent pourtant pas le flux migratoire.

Les départs massifs s'expliquent par la situation économique que connaît l'Algérie, ainsi que par la pression démographique (la population de l'Algérie passe de 4,9 millions en 1921 à 6,3 millions en 1936).

Tandis que leur nombre s'accroît, les travailleurs algériens en France s'engagent ouvertement dans les grèves ouvrières.

Mais comme d'autres immigrations de l'époque (Italiens antifascistes, futurs Espagnols antifranquistes, Allemands antinazis), les conditions de vie et de travail ne constituent pas encore la préoccupation principale des militants immigrés algériens. Les regards restent essentiellement tournés vers l'Algérie, les réflexions portent sur l'attitude du Front populaire à l'égard de sa colonie principale.

LE PROJET BLUM-VIOLLETTE

Conservant son statut personnel, l'indigène musulman reste, dans l'Algérie française, un citoyen mineur. Soldat, il accomplit vingt-quatre mois de service alors que les conscrits européens, eux, ne sont astreints qu'à dix mois de présence. Gradé, il reçoit une solde inférieure à celle de son homologue

français. Fonctionnaire, il ne perçoit pas le quart colonial versé à ses homologues. Et surtout, il ne vote pas.

La plus catégorique des décisions est peut-être celle du 30 mars 1935. Le décret Régnier, qui « institue le délit politique en Algérie », démontre par la même occasion que la souveraineté française entend se faire respecter. Toute manifestation contre ses représentants doit être punie en conséquence. La France se protège à travers ses colons. Maîtres des différentes institutions en Algérie au plan communal et départemental comme dans les délégations financières, ces derniers savent peser sur l'administration à ses différents niveaux. Ils possèdent les moyens de se faire entendre à Paris, à la Chambre comme au Sénat.

Tout va-t-il changer avec la victoire du Front populaire et le projet Blum-Viollette ?

De 1936 à 1938, l'essor des luttes nationales et sociales du peuple algérien, constaté depuis le début de la décennie des années 1930, ne se ralentit nullement. Tout au contraire ! Le 1er mai 1936, la CGT réunifiée organise un grand rassemblement au stade d'Alger. 11 000 travailleurs, dont une majorité d'Algériens, répondent à son appel. Au début du mois de juin 1936, le mouvement de grève se développe à Alger. 6 000 ouvriers réunis au Foyer civique décident, le 12 juin, la grève générale, Les travailleurs vont dans la banlieue d'Alger, à Birtouta, Maison-Carrée, l'Arba, pour inciter et entraîner au débrayage leurs camarades d'entreprises industrielles et agricoles. Le mouvement s'étend rapidement aux corporations du bâtiment, de la chaussure, de la métallurgie, des pétroles. La raffinerie Shell est occupée par les grévistes, ainsi que la centrale du port.

A la tête du ministère des Colonies, Léon Blum place Marius Moutet, un avocat socialiste surtout connu pour avoir défendu les Annamites devant les tribunaux. Au secrétariat d'État aux Affaires étrangères, chargé particulièrement des relations avec le monde arabe, il désigne Pierre Viénot, un disciple de Lyautey. Enfin, au secrétariat général du « Haut Comité méditerranéen » qu'il vient de créer, il nomme Charles-André Julien. Le vice-président du Conseil, Maurice Viollette, ancien gouverneur général de l'Algérie, est, pour sa part, chargé de s'occuper des affaires de ce pays.

Viollette est plein de bonne volonté. Sur la base de ses rapports de 1931 et 1935, il rédige le fameux projet qui attire tout de suite, avec une hostilité inouïe, la réaction des porte-parole des colons d'Algérie.

Le projet Blum-Viollette vise à accorder l'égalité politique à une faible proportion de la population algérienne pour l'étendre progressivement au plus grand nombre. Sans abandonner son statut musulman, une minorité pourrait obtenir les mêmes droits politiques que les citoyens français. Ainsi, pense Viollette, sera rompue la vieille incompatibilité entre la fidélité à l'Islam et l'appartenance à la communauté politique française.

La première couche de « promus » devra ensuite servir d'exemple aux autres. Environ 21 000 personnes, titulaires de certains diplômes, de certains grades ou distinctions militaires recevraient ainsi (à titre personnel et non transmissible) la citoyenneté française.

Initiative prudente, réformiste dans sa démarche, le projet Blum-Viollette n'aborde naturellement pas la question de l'indépendance.

LE REFUS DES NATIONALISTES ALGÉRIENS

Entre la chaleur communicative du printemps de la victoire et les discussions laborieuses sur le

projet Blum-Viollette un processus de méfiance puis d'hostilité s'est développé entre le courant nationaliste incarné par l'Étoile nord-africaine et le gouvernement du Front populaire.

Pour Messali, la revendication d'indépendance se concentre sur l'exigence d'un Parlement algérien passant par la convocation d'une Constituante.

Les nationalistes de l'ENA tentent de gagner du temps et de convaincre leurs interlocuteurs du bien-fondé de leurs positions ; la gauche, de son côté, prépare un projet qui vise à améliorer la situation sociale des indigènes mais sans remise en cause de la présence française en Algérie. Et à la veille de la publication de son projet, Maurice Viollette explique fort bien le sens de cette démarche, dans *l'Écho d'Alger* du 25 octobre 1936 : « Si les colons algériens ne comprennent pas que leur devoir et même leur intérêt est de se ranger à la politique de l'assimilation prudente mais loyale, il faut qu'ils sachent bien qu'ils travaillent pour la création d'un nationalisme qui sera à forme nécessairement révolutionnaire comme tous les nationalismes. »

D'autres semblent penser la même chose à l'image de la Fédération des élus, des Oulémas, du tout jeune Parti communiste algérien, qui se sont groupés en un Congrès musulman en juin 1936.

Dans la « charte revendicative » adoptée par ce congrès, on peut lire au point 2 la revendication suivante : « Le rattachement pur et simple à la France avec suppression des rouages spéciaux : délégations financières, communes mixtes, gouvernement général. »

En demeurant seuls ou presque sur des positions indépendantistes, les messalistes vont prendre le risque de s'exposer aux reproches formulés en des termes connus : le refus des réformes favorise le jeu de la droite conservatrice. Mais leur isolement, bien réel dans la classe politique, n'est qu'apparent.

Le 2 août 1936, devant les responsables médusés du Congrès musulman, Messali est porté en triomphe par la foule à la suite d'un discours prononcé dans le stade d'Alger. Il y déclare : « Cette terre est à nous, nous ne la vendrons à personne. »

RÉPRESSION CONTRE LES INDÉPENDANTISTES

Le 27 janvier 1937, le service d'ordre du PCA expulse les militants de l'ENA d'un meeting organisé à Alger par le Congrès musulman, parce qu'ils ont entonné l'hymne de l'indépendance algérienne. Cet incident n'est qu'un prétexte facile pour les autorités, le « coup d'éventail » en quelque sorte. Le gouverneur général Lebeau obtient sans peine du gouvernement du Front populaire un décret de dissolution de l'Étoile, en application de la loi sur les milices et les ligues paramilitaires. Quelques jours auparavant, Ben Ali Boukhort, secrétaire général du PCA, avait dénoncé « la politique sectaire et anti-unitaire de l'ENA ».

Le 20 janvier 1937, une édition spéciale d'*El Ouma* paraît avec une manchette couvrant toute la page : « Ils nous ont trahis ! Le Front populaire est parjure ! Le Front populaire a immolé un de ses membres avec l'appui des communistes ! »

En représailles, le 24 janvier, *l'Humanité* lance l'accusation, plusieurs fois reprise par la suite : « Les dirigeants de l'Étoile nord-africaine prennent la même position que les Croix de feu d'Algérie et les fascistes. »

Au comité central du PC réuni le 23 juillet 1937, le discours du même Ben Ali Boukhort condamne

le Parti du peuple algérien, qualifié de « prolongement du PPF de Doriot ».

C'est la rupture. Le 27 août 1937, Messali est arrêté avec cinq dirigeants du PPA. Sous le titre « Six trotskistes arrêtés à Alger pour reconstitution de ligue dissoute », *l'Humanité* du 29 août approuve l'interpellation de ces « auxiliaires du fascisme ». *El Ouma* réplique au PC en décembre : « Le PC, *persona grata* de la République, puissant parti du rassemblement populaire, pilier du gouvernement du même nom, prépare l'opinion publique à l'annonce de la dissolution du PPA. »

Les attaques incessantes du Parti communiste, l'hostilité de la direction de la SFIO, poussent au rapprochement nationalistes algériens et organisations minoritaires de la gauche socialiste et révolutionnaire...

LES PREMIERS « PORTEURS DE VALISES »

Qui sont ces petits groupes révolutionnaires français, et qui représentent-ils ?

On retrouve les continuateurs de la tradition anticoloniale au sein d'un Comité contre la guerre et l'union sacrée dont la première réunion se tient à Saint-Denis les 10 et 11 août 1935. Ses animateurs entendent poursuivre leur bataille contre le « militarisme et le service militaire à deux ans », contre la « guerre impérialiste », dont l'agression italienne contre l'Éthiopie fournit à leurs yeux un exemple. Aux côtés d'écrivains, tels Henry Poulaille, Simone Weil, Magdeleine Paz, Jean Giono, se regroupent les socialistes de gauche de Marceau Pivert, les trotskistes, les syndicalistes révolutionnaires de la Révolution prolétarienne, les libertaires de l'Union anarchiste *(le Libertaire)* et des militants de la Confédération générale du travail syndicaliste révolutionnaire *(le Combat syndicaliste),* petite organisation anarcho-syndicaliste.

Entre les deux guerres, les anarchistes sont éparpillés dans une poussière de groupes, chacun se spécialisant sur un thème « humanitaire ». Cette dispersion affaiblit le noyau central constitué par l'Union anarchiste, seule organisation qui traverse toute la période avec son journal. Mohamed Saïl et Kiouane, premiers anarchistes algériens connus, écrivent justement dans *le Libertaire* comme dans *le Combat syndicaliste.*

Chronologiquement, la Fédération anarchiste de la région parisienne fut sans doute la première organisation politique française à s'intéresser aux travailleurs nord-africains et à mettre sur pied un Comité d'action pour la défense des indigènes. Et cela, dès 1923. Les libertaires condamnèrent énergiquement le Centenaire de la conquête de l'Algérie en 1930 et affirmèrent des positions nettement hostiles au colonialisme.

On les retrouve au début de l'année 1935, menant campagne « contre la religion » et « la politique » avec un tract distribué en arabe à Paris :

« Aux travailleurs algériens ! Bravo ! Tu commences à te réveiller, tu entres dans la lutte sociale après avoir compris que tu es trop opprimé. Mais, hélas ! croyant te libérer de la peste française qui te ronge, tu veux te rejeter vers le choléra islamique, qui te détruira pareillement, ou vers la politique, qui te dévorera (...) Anarchistes, nous te disons : A bas tous les gouvernements et tous les exploiteurs, qu'ils soient Roumis ou musulmans, car tous veulent vivre sur le dos des travailleurs (...) Pour le groupe des Anarchistes indigènes algériens : Saïl Mohamed. »

Les anarchistes s'opposent dans des polémiques parfois violentes aux syndicalistes révolutionnaires regroupés autour du journal *la Révolution prolétarienne.* Ils les accusent de « liquider l'influence

anarcho-syndicaliste dans les milieux ouvriers » et de « livrer pieds et poings liés la classe ouvrière à Moscou avant d'en être éjectés ».

Aux côtés du traditionnel courant anarchiste ou syndicaliste révolutionnaire, émerge, dans les années 1925-1930, l'opposition de gauche trotskiste. Elle se forme définitivement autour de l'hebdomadaire *la Vérité* et de la Ligue communiste, avec Pierre Naville, Gérard Rosenthal et Pierre Frank. Les trotskistes décident de pratiquer « l'entrisme » dans la SFIO en août 1934. Ils sont nettement plus influents auprès des nationalistes vietnamiens radicaux que dans les milieux indépendantistes algériens.

Après l'exclusion des trotskistes à la conférence nationale des Jeunesses socialistes de Lille les 28 et 29 juillet 1935, les socialistes de gauche de Marceau Pivert se constituent en tendance dite « Gauche révolutionnaire ». Ils ont derrière eux une solide tradition de lutte anticolonialiste, en particulier le journaliste-écrivain Daniel Guérin qui va siéger à la commission coloniale de la SFIO. Dès 1931, ce dernier rencontre les Jeunes Marocains — Mohamed El Ouezzani, Ahmed Balafredj, Omar Ben Abdeljalil, El Kholti —, et les aide à rédiger une brochure, *Tempête sur le Maroc,* véritable acte de naissance du mouvement national au Maroc.

André Ferrât, ancien responsable des questions coloniales au PC exclu en 1936, vient de fonder un petit groupe, Que Faire ? Lui reste fidèle à l'idée de « dominion ». Un mot d'ordre qui trouve un écho certain parmi les mouvements nationalistes maghrébins, comme en témoigne la prise de position du Parti du peuple algérien : « Les principes du PPA, écrit Messali, tendent à faire de l'Algérie un dominion, à amener le gouvernement français à reconnaître au peuple algérien son individualité, à le doter d'une constitution et d'un parlement où la majorité sera acquise aux musulmans. »

De son côté, la Gauche révolutionnaire resserre ses liens déjà anciens avec des Indochinois, des Marocains, des Algériens, et prend contact avec Habib Bourguiba, leader du Néo-Destour tunisien.

Dès l'annonce de la dissolution de l'ENA, en janvier 1937, les trotskistes publient l'intégralité de l'appel lancé par l'Étoile, « Le Front populaire est parjure ! », dans une édition spéciale de leur journal. Un rapport de police en date du 4 mars 1937 indique que Henri Molinier, responsable trotskiste du Parti communiste internationaliste nouvellement créé, est entré en contact avec les responsables de l'Étoile nord-africaine :

« Des divergences se sont manifestées entre le Parti communiste et les ex-dirigeants de l'Étoile nord-africaine, notamment au cours de la Conférence nationale du Parti communiste tenue à la salle des fêtes de la mairie de Montreuil-sous-Bois les 22, 23, 24 janvier dernier, conférence au cours de laquelle les délégués du Parti communiste d'Algérie ont critiqué l'attitude des dirigeants de l'Étoile nord-africaine. Pour tenter d'exploiter ces dissentiments, le bureau politique du Parti communiste internationaliste a chargé l'un de ses membres, Molinier Henri, dit "Marc Laurent", d'entrer en relation avec les ex-dirigeants de l'association afin d'envisager s'il ne serait pas possible de travailler en commun. »

La coordination de batailles pour « la défense des peuples coloniaux » est assurée par divers organismes, tous créés à la veille de la Seconde Guerre mondiale, où prennent part socialistes de gauche, trotskistes et syndicalistes révolutionnaires. A la fin du mois d'avril 1937 se constitue à Paris autour de Messali Hadj, du nationaliste vietnamien N'Guyen The Truyen, et de Ramananjato, de Madagascar, le Rassemblement colonial soutenu par Louis Roubaud, Andrée Viollis, Léon Werth, Luc Durtain, Félicien Challaye.

A la fin de l'année 1937, se met en place le Secours international Solidarité-Liberté.

Par une lettre de sa secrétaire, Andrée Limbour, adressée aux organisations, on apprend que : « Les

anarchistes ont décliné l'invitation en se retranchant derrière leur propre secours nouvellement créé (...).

« Les organisations suivantes se sont fait représenter : Comité de la Révolution espagnole, Comité d'enquête sur les procès de Moscou, Étudiants socialistes, amis de l'École émancipée, Gauche révolutionnaire, Parti ouvrier internationaliste, Révolution prolétarienne. »

Félicien Challaye, membre du bureau, s'occupe de la question coloniale. L'appel à la constitution du « SISL » commence ainsi :

« Des centaines et des centaines d'hommes souffrent en prison pour avoir servi la cause de travailleurs. Qui les défend ? Qui les secourt ? En Indochine, Tha Thu Thau, à demi paralysé après des semaines de grève de la faim, reste emprisonné. Les bagnes indochinois regorgent de martyrs. En Algérie, Messali Hadj est jeté en prison. Au Maroc, El-Fassi et les siens sont déportés vers les climats mortels de l'Afrique équatoriale... »

Il se termine par un appel à « constituer la puissante organisation de défense et de secours qui, au-delà des distinctions de partis, de nationalité ou de race, prendra en main la cause des victimes de la répression ».

Le jeudi 13 janvier 1938, le SISL organise sa première réunion d'information dans la salle F de la Mutualité sur le thème : « Des hommes qu'il faut sauver ». Daniel Guérin prend la parole sur le cas de Tha Thu Thau ; Gérard Rosenthal, ancien avocat de Trotski, parle de Boukharine et Rakovski ; René Louzon défend El-Fassi et Messali Hadj ; Félicien Challaye conclut la réunion. En novembre 1938, ceux qui ont jeté les bases du SISL se retrouveront dans un bureau de défense des peuples coloniaux. L'énumération des membres fondateurs rappelle quels sont, dans l'entre-deux-guerres, les militants les plus en vue de l'anti-colonialisme en France: Robert-Jean Longuet, Marc Casati, Colette Audry, M^e^ André Berthon, Félicien Challaye, M^e^ Depreux, André Ferrat, J.-P. Finidori, Daniel Guérin, René Louzon, M^e^ Rosenthal, Léon Werth.

Pour les nationalistes algériens et les révolutionnaires français, la situation tragique vécue par le peuple algérien sous domination coloniale est assimilée au sort subi par les catégories sociales les plus défavorisées du peuple français. Si le mot « révolution » ne recouvre pas pour eux la même signification, les uns et les autres opèrent néanmoins selon un processus faisant appel aux mêmes ressorts de la mémoire historique: exaltation de différents soulèvements contre l'occupation étrangère ou l'exploitation sociale, admiration de la Commune de Paris et surtout de la Révolution française.

Paradoxalement, la grande faiblesse d'implantation des révolutionnaires français dans l'immigration ouvrière algérienne favorise le rapprochement. Trotskistes ou anarchistes, en effet, ne « gênent » pas, ne concurrencent pas les nationalistes algériens. D'ailleurs, comment ceux-ci, en pleine ascension pendant le Front populaire malgré (ou à cause de) la répression, auraient-ils supporté des rivaux au plan organisationnel ? En ne construisant pas de « sections » ou groupements, par manque de moyens et faiblesse d'impact de leur politique, les révolutionnaires français de l'époque se condamnent à n'être ou devenir que de simples « conseillers » des militants algériens.

Dès lors, les révolutionnaires français vont devenir des « amis sûrs ». Ce lien apparaîtra en pleine lumière pendant la guerre d'Algérie. A la différence des autres partis de la gauche française, trotskistes, anarchistes, syndicalistes révolutionnaires se lanceront alors sans attendre dans le soutien matériel et idéologique aux nationalistes algériens.

L'histoire des « porteurs de valises », ces alliés français si précieux dans la période difficile de clandestinité, ne commence donc pas en 1954 mais vingt ans avant...

1937-1938 : LES NATIONALISTES ALGÉRIENS DANS L'IMMIGRATION

La dissolution de l'ENA en janvier 1937, par le gouvernement du Front populaire, n'entame en rien la détermination des militants et dirigeants algériens en France. Pour Messali, « il faut poursuivre le combat avec plus de force que jamais et préparer au fur et à mesure les instruments révolutionnaires de la libération nationale de l'Afrique du Nord. Plus on nous frappait, plus on nous opprimait, plus on forgeait en nous les forces nouvelles et une colère de plus en plus grande ».

Dès le début de février 1937, la direction étoiliste décide le regroupement des militants immigrés dans une organisation provisoire autour de son journal, *les Amis d'El Ouma*.

El Ouma demande à ses lecteurs de réunir dans les quartiers ou sur les lieux de travail les sympathisants, algériens ou français. Les militants passent de café en café pour annoncer que l'ENA va ressusciter sous un autre nom. Les chefs de section reçoivent des circulaires leur donnant des instructions précises sur l'action à mener. Des réunions sont organisées, des cartes de solidarité distribuées. Jour après jour, se forment dans toutes les localités où se trouvaient des sections de l'Étoile des groupes des *Amis d'El Ouma* constitués généralement avec les anciens militants nationalistes de l'Association. Ils s'appuient sur la structure de l'ENA, construite de la sorte au moment de sa dissolution :

MILITANTS	
SECTIONS TERRITORIALES	**FÉDÉRATIONS RÉGIONALES**
(une par ville	— région parisienne
ou arrondissement Paris)	— région lyonnaise
|	— Fédération d'Algérie
BUREAU SECTION	
|	
DÉLÉGUÉS DE SECTION	
|	
A.G. ANNUELLE DE L'ENA	
|	
ÉLECTION 25 DIRIGEANTS(Comité directeur)	
|	
BUREAU POLITIQUE (5/6 membres)	

La structure des *Amis d'El Ouma* acquiert sa vie propre, avec ses adhérents, ses insignes. Les membres de la direction nationaliste décident en effet très vite la constitution d'un parti nouveau.

Dès sa création, le Parti du peuple algérien (PPA) est attaqué au niveau... du sigle. Systématiquement, ses adversaires s'acharnent à le dénommer « Parti populaire algérien ». L'allusion

se veut claire : PPA = PPF (Parti populaire français de Doriot, le dissident communiste qui glisse de plus en plus à l'extrême droite). Mais qu'en est-il réellement ? Voici ce qu'en dit un rapport de police en date du 6 mars 1937:

« Les divers partis de droite ont à maintes reprises et sans grand succès cherché à enrôler dans leurs rangs les Nord-Africains de la région parisienne, afin de les affecter à des tâches courantes, telles que protection de vendeurs de journaux, service d'ordre dans les réunions et manifestations, distributions de tracts, etc. A la suite de la dissolution de "l'Étoile nord-africaine" — on sait que cette organisation groupait la grosse majorité des Nord-Africains s'occupant de politique — certains militants des mêmes partis, notamment du "Parti populaire français", désireux d'exploiter le mécontentement suscité par cette mesure, ont à nouveau tenté, surtout dans les usines, de recruter des anciens adhérents de l'association dissoute. Or cette propagande, menée d'ailleurs discrètement, ne semble pas avoir donné de résultats appréciables. On estime, tout au plus, à une cinquantaine le nombre de ceux qui auraient donné leur adhésion à la section de Saint-Denis du "Parti populaire français". Il ne s'agirait en général que de quelques isolés attirés par des promesses plus ou moins fallacieuses. Il convient enfin de rappeler que les ex-militants de "l'Étoile nord-africaine" ont mis en garde leurs camarades contre la propagande des "fascistes". Il leur est recommandé de suivre leurs conceptions politiques et de rester fidèles au serment du 14 juillet 1935 afin de suivre le peuple français pour protester contre la dissolution et pour l'octroi des libertés démocratiques. »

Messali rédige en personne le document de création du PPA. Ce travail terminé, il se rend avec Embarek Filali à la préfecture de Police pour déclarer le nouveau parti conformément à la loi de 1901. Le siège du PPA est fixé au 53 rue Henri-Barbusse, à Nanterre. Son comité directeur est composé d'Abdallah Filali, Mouaouya Abdelkrim, Messali et Ghandi.

Tous ces hommes, à qui il faut ajouter Kehal Arezki, Amar Khider, Belkacem Radjeff pour le rôle qu'ils vont jouer au sein de l'exécutif du PPA, appartiennent à la deuxième génération de l'Étoile, levée dans les années 1930-1933. Le 11 mars 1937, à 20 h 30, à la salle du Cosmos, rue de la Mairie à Nanterre, Messali annonce officiellement la création du PPA devant trois cents Algériens.

Le nouveau parti se dote d'organes centraux identiques à ceux de l'ex-ENA. Son président est le même (Messali) ; ses dirigeants, à l'exception d'Imache, pratiquement identiques. Son centre nerveux reste Paris. Pas pour longtemps, toutefois, puisque vers la fin de l'année 1938, la direction effective du parti semble passer aux mains du comité directeur d'Alger.

En France, l'immigration politique algérienne se confond, pour l'essentiel, avec Paris et sa banlieue. La voici en 1938, enracinée dans la capitale française, concentrée dans des bastions comme les 11e, 15e ou le 18e arrondissements, autour de Clignancourt, ou juste à l'est de la Bastille.

Comme les autres ouvriers, chassés du centre par l'enchérissement des loyers, les militants immigrés algériens se sont installés dans les régions extérieures des grands boulevards. Ces militants immigrés sont loin d'être tous des « misérables », mais se sentent séparés des « aisés », repoussés vers le nord-est/nord-ouest de la banlieue, comme le prouve ce classement des sections du PPA par ordre d'importance :

Localité	Adhérents du PPA
Boulogne/Billancourt.....	130
Clichy/Asnières	118

Nanterre.....	99
Levallois-Perret.....	96
Saint-Denis.....	50
Issy-les-Moulineaux	49
Malakoff	26
Montrouge.....	26
Courbevoie	25
La Garenne-Colombes	25
Arcueil	19
Alfortville	13
Puteaux-Suresnes.....	10
Aubervilliers	6

Restons dans l'univers des chiffres. Si 76 % des adhérents du PPA habitent la région parisienne, il existe en 1939 de fortes sections en province :

Régions	**Localités**	**Adhérents du PPA**
Meurthe-et-Moselle	Longwy	100
Nord	Algrange	17
	Henserange	5
	Aulnoye	5
	Douai	10
	Sous-le-Bois	32
	Montvermeil	5
	Hautmont	6
	Louvroil	6
Ardennes		46
Bouches-du-Rhône	Lyon-Ville	56
	Lyon-Banlieue	59
	Marseille	10
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	27

Loire	Saint-Étienne	3

DÉCEPTIONS ET DISCUSSIONS

Les Maghrébins, les Algériens en particulier, passent de la désillusion à la franche hostilité dès la dissolution de l'ENA en janvier 1937.

Ils ont leurs raisons.

Le changement de majorité qui s'amorce avec le radical modéré Daladier coïncide avec la publication d'une série de mesures défavorables aux immigrés. Les décrets du 3 mai 1938, « flexibilisant » l'embauche des travailleurs venus d'ailleurs, instituent des contrôles, multiplient les peines d'emprisonnement contre les étrangers ne respectant pas les arrêtés d'expulsion. Le 17 juin, un décret-loi institue pour les étrangers un livret sanitaire. En six mois, 8 405 d'entre eux sont condamnés à des peines de prison en application de ces deux textes.

Dans ces conditions, rien d'étonnant si peu de travailleurs immigrés participent à la grève générale du 30 novembre 1938, grève-échec, véritable acte de décès du Front populaire. Une vague de racisme et de xénophobie déferle sur le pays. Écoutons Giraudoux proclamer en 1939 : « Notre terre est devenue terre d'invasion. L'invasion se poursuit exactement de la façon dont elle s'opéra dans l'Empire romain, non point par les armées, mais par une infiltration continue de barbares (...) Nous sommes pleinement d'accord avec Hitler pour proclamer qu'une politique n'atteint sa forme supérieure que si elle est radicale, car c'était aussi la pensée de Colbert et de Richelieu. »

Devant la montée des périls, racisme en France, défaite de la République en Espagne, annexion de l'Autriche par l'Allemagne qui annonce la perspective d'une guerre, la direction du PPA en France se trouve confrontée à la question : n'y a-t-il pas, de nouveau, risque d'une dissolution de l'organisation nationaliste ? En l'absence de Messali passé à Alger, le noyau fondateur de l'Étoile repousse par deux fois des propositions voulant « mettre en veilleuse » le PPA en France.

Le maintien d'une activité politique au grand jour ne signifie pourtant pas que les dirigeants algériens en France se désintéressent de l'inquiétante situation internationale. Un rapport de police du 30 septembre 1938 note :

« Les militants du PPA paraissent intensifier leur propagande dans les milieux nord-africains de la région parisienne, à l'occasion des événements qui secouent actuellement l'Europe centrale. Depuis quelques jours, cette propagande s'exerce non seulement comme d'habitude dans les cafés nord-africains, mais même aux abords des sorties de métro dans les quartiers où existent des agglomérations musulmanes. Les propagandistes du PPA continuent à développer le thème de la politique de répression suivie par le gouvernement français depuis un siècle en Algérie et la non-réalisation des promesses qu'il avait faites aux indigènes en 1914, *(et)* rendront difficile la mobilisation des Algériens à l'occasion d'un conflit où serait engagée la France. De plus, ils conseillent vivement aux Nord-Africains de la région parisienne, qui seraient contraints de rejoindre leurs corps d'affectation, de mener dans les unités où ils seraient incorporés une activité de propagande auprès de leurs corréligionnaires, afin de créer un état d'esprit susceptible d'être exploité au gré des circonstances. »

Les années du Front populaire sont terminées. Leur bilan est considérable.

De 1937 à 1939, le centre de gravité de la lutte politique algérienne s'est déplacé. Le transfert du

siège de l'organisation nationaliste à Alger indique bien plus qu'un simple déplacement géographique. Désormais, priorité est donnée à l'action politique sur le sol algérien même. Dans ce cadre, les militants immigrés en France seront progressivement relégués au rang de force d'appoint.

Mais, en l'espace d'une dizaine d'années (1926-1939), ces militants immigrés algériens ont parcouru un itinéraire inattendu qui les a conduits d'une conception « avant-gardiste » de la lutte (liaison avec le PC), à l'engagement nationaliste de type traditionnel.

IV

Le grand refus

A la veille de la terrible année 1940, l'immigration politique algérienne se prononce massivement pour le droit à la séparation, contre l'intégration. Cette quête identitaire passe par un combat contre une gauche française résolument assimilationniste.

CONTRE LA GAUCHE ASSIMILATIONNISTE

Pour les étrangers en France, comme pour les indigènes des pays colonisés, la gauche française préconise la politique de l'assimilation, et cela, au nom des principes de 1789. N'est-ce pas la Révolution française qui voulut que la République fût une et indivisible, qu'on en finisse avec les particularismes linguistiques et culturels qui disposaient de leur propre légitimité ?

Dans les écoles françaises de la III^{e} République, celles des colonies comprises, la bonne conscience est entière à l'égard du fait colonial, accomplissement des « missions civilisatrices » portées par 1789.

L'argument de l'assimilation se trouve justifié par la supériorité de la « civilisation des Lumières ». Daniel Cianfarani, secrétaire de la Fédération socialiste de Constantine, explique de la sorte la position des socialistes français : « La colonisation est un devoir pour les peuples civilisés lorsqu'elle constitue un facteur de progrès moral en apportant aux indigènes, attardés et ignorants, les lumières de l'instruction et les bienfaits d'une saine éducation pouvant les élever en conscience et en dignité, en même temps qu'ils se familiariseront avec les données de la science moderne, la technique de la production européenne, qui accroît le bien-être matériel et aide au progrès social (...). S'ils sont éclairés, aidés, soutenus dans leur évolution vers une forme supérieure de vie, les indigènes coloniaux finiront par rejoindre les peuples civilisateurs ; car tous les hommes sont perfectibles, et les indigènes sont des hommes. »

Quant au Parti communiste français, il tente de sortir de sa période d'isolement consécutive à l'application de la stratégie dite « classe contre classe », en fait essentiellement dirigée contre le Parti socialiste. Inexistant au Maroc, exsangue en Tunisie, le PC est également minoritaire en Algérie. Même situation dans l'immigration algérienne en France, alors qu'il effectue une « percée » dans les autres immigrations, arménienne, juive, ou italienne. La raison en est simple : le PC n'a concilié que pendant une très brève période l'antifascisme et l'anticolonialisme.

Un virage spectaculaire aboutit à l'abandon du mot d'ordre d'indépendance des colonies. Le processus s'effectue en plusieurs étapes concernant l'Algérie. Au moment de la campagne électorale qui mène à la victoire du Front populaire, le mot d'ordre « d'indépendance nationale » est mis de côté. Maurice Thorez proclame le 25 décembre 1937, cette fois explicitement, que l'indépendance n'est plus à l'ordre du jour : « Le droit au divorce ne signifie pas l'obligation de divorcer. » L'opération s'achève le 11 février 1939 par l'analyse présentant l'Algérie comme « une nation en formation dans le creuset de vingt races ».

Si les idées de *self government* avaient déjà reçu l'approbation de certains dirigeants socialistes, comme Léon Blum de 1927 à 1931, on n'en retrouve aucune trace à l'époque du Front populaire. La colonisation est acceptée comme un fait accompli.

RÉSISTANCES A L'INTÉGRATION

Au moment du Front populaire, le quotidien *syndical le Peuple,* rendant compte d'un meeting organisé par la fédération nationale des industries chimiques (CGT), « en solidarité avec les travailleurs coloniaux », fait part d'une série de revendications, portées par une délégation syndicale à la présidence du Conseil (des ministres). Parmi celles-ci, figure en bonne place la « possibilité, pour les travailleurs nord-africains, résidant et travaillant en France, d'avoir deux mois de congé payé tous les deux ans, avec facilité de voyage pour aller dans leurs familles, en Algérie, en Tunisie ou au Maroc, avec garantie de l'emploi, au retour ».

En mai 1937, dans le nord de la France, le PPA nouvellement constitué fait adopter à l'unanimité un ordre du jour comprenant une revendication, adressée au gouvernement du Front populaire : « Le bénéfice immédiat des allocations familiales, la reconnaissance officielle des délégués algériens dans les usines et le congé de deux mois et demi pour se rendre au pays, pendant les vacances[6]. »

Ni les organisations de gauche (syndicats ou partis), ni le mouvement nationaliste algérien, premier intéressé, ne plaident pour le droit au « regroupement familial ». Les uns et les autres préfèrent « les vacances prolongées » au pays. Chacun de leur côté, les dirigeants français et algériens savent ce que « migration familiale » veut dire : l'intégration, à terme, définitive dans la société d'accueil. Les nationalistes veulent une immigration tournée vers l'Algérie, avec l'obsession du « retour » dans la tête, celui-ci ne pouvant se réaliser complètement qu'avec l'indépendance. C'est l'immigration familiale, nombreuse à partir de 1950, qui changera et compliquera les données du problème.

Ce refus de l'intégration dans la société française ne signifie nullement que le militant immigré n'a pas subi, accepté toutes sortes d'influences idéologiques. Bien au contraire, la « séparation » d'avec la France exige au préalable de comprendre les valeurs portées par cette société.

« 89 » : INFLUENCE SUBIE, ACCEPTÉE, UTILISÉE

Pour les militants immigrés algériens, la Révolution française ne saurait être une simple remontée vers le passé, mais une ouverture sur l'avenir. La lecture de ses principes, l'évocation de ses grandes figures, constituent une promesse d'égalité, une forme privilégiée du changement. Messali Hadj le dira encore à la fin de sa vie, en 1972, dans ses *Mémoires:*

« L'œuvre de Jean-Jacques Rousseau m'a marqué jusqu'à écrire mes *Mémoires,* après avoir longtemps été indécis. A l'époque, il m'avait éclairé sur les problèmes de la liberté, de la démocratie, de la justice. Ne peut-on pas dire, en exagérant à peine, que J.-J. Rousseau a été le père de la Révolution française ? Ou du moins celui qui l'a annoncée ? A dire vrai, même si cela peut sembler étrange, j'en étais justement à me demander, en 1935, si je n'étais pas sur cette voie révolutionnaire depuis plusieurs années. »

La Révolution française c'est le triomphe de la liberté, l'ébauche des droits des peuples, l'émergence de la Nation indépendante, centralisée. Dans les écoles françaises, le credo républicain, porteur de « rationalité » et de « progrès », laisse une impression durable dans les esprits des colonisés devenus

nationalistes. Ce qu'admet volontiers Hocine Aït Ahmed, leader « historique » du nationalisme indépendantiste algérien : « Je dois beaucoup à mes instituteurs. Je leur dois cette sorte de logique rationaliste qui aide la conscience à se libérer du fétichisme de la nature, des choses, des hommes et des mots, et qui élargit les horizons. Ce rationalisme nourrissait notre désir d'émancipation, de devenir adulte, notre sens de la liberté[7]. »

Les nationalistes algériens immigrés s'inscrivent dans une histoire linéaire de l'émancipation humaine, dont une des étapes peut être l'éclosion des valeurs de 89. En clair, le dégagement de la tutelle coloniale. Il ne s'agira pas pour eux de vénérer la relique « Révolution française » comme un événement en dehors du temps, mais de revaloriser ce legs à travers un présent sur lequel ils peuvent agir.

DANS L'INTELLIGENTSIA, LES DEUX FRANCE

Organisés dans l'Association des étudiants musulmans nord-africains (l'AEMNA), les étudiants mettent sans cesse à l'ordre du jour de leurs congrès la restauration d'une identité menacée de disparition.

L'éventail idéologique et revendicatif de ces intellectuels de culture française se définit en fonction de deux pôles, celui de l'assimilation et celui de l'association. *Le Jeune Algérien* de Ferhat Abbas en 1931, ou le livre de Azziz Kessous, *la Vérité sur le malaise algérien,* paru en 1935, en sont les manifestes. « L'anticolonialisme » apparaît comme la première forme de la conscience politique du *Jeune Algérien.* Toutes les tendances s'accordent pour imputer au « colonialisme » la responsabilité du sort injuste réservé à leur peuple. C'est au nom des valeurs françaises qu'ils entendent combattre l'injustice de la condition coloniale.

Jusqu'à l'ouverture de la Seconde Guerre mondiale, les Jeunes Algériens misent sur l'extraordinaire dynamisme de l'idéologie égalitaire portée par les principes de 1789, la généralisation à toutes les couches de la société algérienne de l'état d'esprit démocratique. Si la France est ce pays qui a inventé, par la « Grande Révolution », la culture démocratique, elle peut donc imposer aux Européens d'Algérie le respect de l'autre, l'indigène privé de droits. Ils prônent donc l'égalité avec ceux que l'on appellera les « pieds-noirs », mais restent attachés à leur personnalité religieuse.

Les violentes diatribes contre le « colon », véritable adversaire collectif qui refuse tout changement, ne visent qu'à épargner la « vraie France », celle de 89, des droits de l'homme. Toute l'injustice du colonialisme est imputée, par Ferhat Abbas, à la colonie européenne. Il le répétera encore, à la fin de sa vie, dans ses souvenirs : « Venus d'un peu partout, les Français s'organisèrent en Algérie politiquement et socialement, en caste fermée, faisant des droits de l'homme, glorifiés par la Révolution française de 1789, une application sélective qui excluait l'Algérien. »

Dans cette période de l'entre-deux-guerres, les Oulémas, pourtant docteurs de la Loi religieuse musulmane, croient eux aussi que « la France démocratique » peut favoriser l'émancipation du peuple musulman algérien. Le cheikh Ben Badis qui préside les mouvements des Oulémas en délégation à Paris en 1936, le déclare sans ambages : « Je suis satisfait des réformes promises par le gouvernement Blum-Viollette, en attendant que le suffrage universel soit réalisé pour tous, permettant l'intégration pure et simple de la collectivité musulmane dans la grande famille française[8]. »

Dans l'entre-deux-guerres, bien peu d'étudiants rejoindront la formation indépendantiste de Messali Hadj, l'Étoile nord-africaine. « L'Appel aux intellectuels » d'un militant du PPA, en mars 1939, traduit

bien l'amertume, la déception des milieux ouvriers immigrés à l'encontre des étudiants algériens en France :

« Nous connaissons moins que vous l'histoire des peuples, de tous les peuples du monde. Nous avons trouvé chez chacun d'eux des héros, des militants aux noms immortels, nous avons cru que parmi vous il y en aura de ce genre. Quelle fut notre déception de voir en vous des hommes vides, immuables devant tous les scandales qui se produisent devant vos yeux, et parfois vous êtes les signataires, si ce n'est les instigateurs. Allons voyons ! passez-vous la main sur la figure et réveillez-vous de cette torpeur volontaire ; soyez sensible des souffrances de votre peuple, vous avez des devoirs envers lui, assez de platitude, l'honneur avant tout. »

DANS LES MILIEUX OUVRIERS, « 89 » PAR « 17 »

On l'a vu, les Algériens d'origine paysanne devenus ouvriers entrent en politique dans les années 20 par l'intermédiaire du PCF. Le transfert, momentané, sur le communisme permet la mobilisation d'une passion nationale. Ce déplacement n'affaiblit pas le nationalisme naissant, mais l'enracine dans le présent, lui donnant des enjeux politiques nouveaux comme autant de promesses encore confuses. C'est par la révolution russe de 1917 que s'établit le lien d'identité logique avec 1789. Cette filiation, qui s'accompagne d'une critique de la « démocratie bourgeoise », peut combattre le discours sur la « mission civilisatrice de la France » comme poursuite de 1789.

C'est pourquoi, dès les années 30, Messali Hadj pratique une autre lecture de 1789. Il y a dans l'acceptation du terme « 89 » quelque chose qui correspond à son vécu historique : rencontre avec le PC dans l'immigration, imprégnation d'un Islam populaire à base de millénarisme, de ruptures. La Révolution française est perçue surtout comme ébranlement initial, annonciatrice d'une nation originale, fondation d'une nouvelle histoire. Cette conception permet de systématiser l'idée d'une coupure radicale entre un « avant », et un « après ». Le système colonial (« l'Ancien Régime ») engendre un royaume de sujets ; la nouvelle société algérienne établira une nation de citoyens. « L'ancienne société » est celle du privilège pour quelques-uns ; la révolution indépendantiste doit fonder l'égalité. Ainsi se constitue une idéologie de la rupture radicale avec le passé colonial.

Dans ce sens, les nationalistes indépendantistes de l'immigration empruntent le discours républicain pour mieux le retourner contre la France bien réelle, la France coloniale. L'invocation de 89 permet la mise en contradiction de la France avec l'histoire de ses principes. Utilisant le vocabulaire de 89, (« doléances », « citoyens »...), Messali s'adresse de la sorte aux responsables du Front populaire :

« Nous nous permettons de vous signaler que nos revendications les plus urgentes consistent à demander l'octroi aux Marocains, Algériens, Tunisiens de la liberté d'association et d'expression dans les deux langues, française et arabe, afin qu'ils puissent légalement exprimer leurs doléances et leurs aspirations légitimes. Il y a là, citoyens, non seulement un besoin impérieux, mais une condition indispensable à toute œuvre de compréhension mutuelle et une application juste et conforme des principes traditionnels que vous avez hérités de la Révolution, et qui doivent demeurer votre code dans vos relations avec les peuples coloniaux. »

« 89 » par « 17 », ce témoignage d'ouverture et d'emprunt à une certaine gauche française ne doit pas masquer le fait que, dans les milieux immigrés de l'Étoile, le modèle soviétique déçoit et irrite. Le discours communiste devenant extérieur au paysan déraciné, en particulier par le handicap de l'athéisme, l'épopée de « 89 » ne peut plus se concevoir comme récit d'identité.

ALORS, QUOI D'AUTRE ? LA PLACE DE L'ISLAM

« Le peuple musulman algérien a un passé historique glorieux, une religion et une langue tout à fait différentes de ceux de la France, et il n'y a pas de raisons apparentes pour qu'il puisse renier toutes ces choses. La politique d'assimilation que vous prônez n'est voulue que par vous-mêmes », voilà ce qu'écrit Messali Hadj en 1937.

En se référant à la Révolution française, « indépendantistes » ou « évolués » ne débattent pas des fondements de la société algérienne à édifier après l'indépendance. Ils entendent, par cette référence, surtout l'avènement d'un temps nouveau : la fin du système colonial. Ils se bornent à juxtaposer une analyse des événements de 1789 à un récit qu'ils vivent, écrit sur le mode politique et idéologique. Ils ne pensent pas la Révolution française en termes de programmes-promesses. Car invoquer 1789, c'est revendiquer en même temps une certaine idée de la démocratie pluraliste et libérale, de la laïcité, de la séparation de l'Église et de l'État.

Or le poids du religieux, de l'Islam, indique quelle révolution doit accomplir l'Algérie. Écoutons Ferhat Abbas : « Aujourd'hui nous pouvons affirmer, sans exagération, que l'Islam est pour le Maghreb l'élément fondamental de l'édifice social. Une politique qui voudrait l'ignorer et ne pas tenir compte de ce facteur humain est certainement vouée à l'échec. »

C'est pourquoi ces immigrés, quelles que soient leurs tendances, conçoivent leur action à la fois comme solidaire, mais aussi distincte de celle des partisans français de 89, la gauche en particulier. Solidaire, parce que 89 est à leurs yeux une condition indispensable pour définir une conception de la France. Distincte, parce que la vision de la société algérienne portée par eux se veut, se conçoit comme un mélange de démocratie, d'Islam et de socialisme.

Dans l'interprétation du religieux les indépendantistes, qui dominent idéologiquement dans l'immigration, vont trouver sur leur route de redoutables adversaires: les Oulémas (docteurs de la Loi). Fondé en 1931 à Alger par plusieurs dignitaires réformistes, dont les deux cheikhs Abdelhamid Ben Badis et El Okbi, ce mouvement veut défendre l'identité culturelle arabe de l'Algérie. Sa devise : « L'Algérie est ma patrie, l'arabe est ma langue, l'Islam est ma religion. »

DEUX LECTURES POLITIQUES DU RELIGIEUX

En juillet 1936, des responsables Oulémas font partie de la délégation du Congrès musulman d'Algérie reçue par Léon Blum, Maurice Viollette, Jules Moch. L'entrevue se solde par un échec, le gouvernement du Front populaire se contentant d'exprimer « la joie que des Français rencontrent d'autres Français ».

Espérant que cette déception aura servi de leçon, l'Étoile invite les délégués du Congrès musulman à une réunion commune. Ferhat Abbas, Ben Badis et Tahrat répondent à l'invitation. Une âpre discussion s'engage entre eux et Imache, Messali, Banoune, Djilani, représentants de l'ENA. Messali leur reproche d'avoir demandé le rattachement de l'Algérie à la France. Ils répondent que « c'était une bonne politique, seul moyen de permettre aux Algériens de bénéficier des droits français ». Seul Ben Badis prend quelques distances.

Un mois plus tard, en août 1936, le mouvement des Oulémas envoie à Paris un de ses dirigeants, Foudil El Ouartilani. Sa mission ? Installer à Paris et dans sa banlieue des « Cercles de l'Éducation » (en arabe : Nadi el Tahdib).

Dans l'été 1936, les Oulémas commencent leur travail d'implantation. Le premier cercle voit le jour à Clichy. A Paris, il est créé dans la cité Bisson.

En une seule année, pas moins de huit cercles importants se développent : quatre à Paris, deux à Saint-Denis, un à Gennevilliers, un à Clichy. Le succès des cercles oblige les militants de l'Étoile à y entrer. Ses militants occupent rapidement des postes de direction. C'est le cas de Si Djilani ou Aknoun Saïd dans les cercles parisiens. Voilà qui ne manque pas d'inquiéter les Oulémas. La rupture est effective au moment de la parution du projet Blum-Viollette.

Les Oulémas prônent une démarche culturaliste, identitaire. Foudil El Ouartilani, appliquant les consignes de cheikh El Okbi, explique aux Algériens que « demander le rattachement à la France, ce n'était pas apostasier » et que « avant de parler d'indépendance, il fallait obtenir une indépendance morale au moyen de l'instruction religieuse ».

A l'inverse, les indépendantistes de l'Étoile insistent d'abord sur le principe politique de souveraineté. La nation, c'est une catégorie sociopolitique liée aux frontières réelles ou virtuelles d'un État. L'importance identitaire, les valeurs de l'arabo-islamisme ne se comprennent que comme résultat de la lutte engagée contre le système colonial. L'idée de création d'un État indépendant crée, dans le même temps, la « nation ».

Ici, l'Islam apparaît essentiellement comme une arme de rupture, et non simple recours aux catégories de l'ethnicité. Les étoilistes sont bel et bien des hommes de rupture, refusant aménagement et compromis avec le monde colonial.

La bataille entre les deux formations va durer deux années. Elle sera finalement emportée par les militants du Parti du peuple algérien. Charles-Robert Ageron ne manque pas d'en établir le bilan: « En 1937, le NADI comptait quelque 1 500 adhérents et plusieurs milliers de sympathisants. Le PPA, appuyé par tous les cafetiers nord-africains, obtint le départ de Si Fodil pour l'Égypte et provoqua la chute des effectifs du NADI qui tombèrent à moins de 300 adhérents à Paris en septembre 1939[9]. »

A partir de cette date, le mouvement des Oulémas ne parviendra pas à rayonner durablement dans l'émigration algérienne en France. Ce sont les thèses de « L'Islam-rupture » qui s'imposent, portées par le PPA parmi les exilés algériens. Et ce, alors que la Seconde Guerre mondiale frappe à la porte de l'Empire...

V

Le choc de la guerre mondiale

A la veille de la déclaration de guerre de 1939, quatre divisions nord-africaines sont stationnées en France métropolitaine.

Plusieurs dizaines de milliers de soldats algériens, marocains, tunisiens, meurent dans le combat en France. On retrouvera les « Troupes d'Afrique », à partir de 1943, sur les champs de bataille d'Europe. Ces « immigrés » se battent dans la plaine de Flandres, à Monte Cassino, ou sur les bords du Rhin. Lors de la campagne d'Italie, des tirailleurs marocains, algériens, tunisiens, se lancent avec une grande bravoure contre les positions tenues par les Allemands sur les monts Ornito, Paito, et dans le village de Castelforte...

Des soldats appelés Djebaïli, Smati, Lammi, Ben Aïssa libèrent la ville de Marseille, contribuant à la victoire contre le nazisme. Lors de la bataille pour le Belvédère, le lieutenant tunisien El Hadj Ben Goum, après être arrivé avec ses derniers hommes au sommet de la côte 470, meurt en criant : « Vive la France ! »

Bien entendu, les « coloniaux » ne sont pas seulement invités à payer le prix du sang, mais aussi celui de la sueur. La politique de recrutement des « indigènes » s'appuie sur un ensemble législatif et administratif mis au point durant l'entre-deux-guerres, toujours à partir d'une réflexion sur l'expérience du premier conflit mondial.

Dès 1926, une instruction du ministère du Travail avait prévu la création, en temps de guerre, d'un service de main-d'œuvre indigène, nord-africaine et coloniale, la MOI.

C'est à la MOI qu'incombe la charge de recruter, d'acheminer et d'administrer les travailleurs coloniaux. Le 24 juillet 1934, une instruction générale vient compléter celle de 1926. Elle prévoit l'acheminement vers la métropole des travailleurs des différents territoires de l'Empire et leur organisation. Ils devaient constituer des compagnies, formations de base regroupées en « légions », et en inspections régionales. Le vote de la loi sur « l'Organisation générale de la nation en temps de guerre », le 2 juillet 1938, va permettre l'application de ces textes en autorisant la réquisition des travailleurs non combattants pour remplacer les soldats français du front, et notamment les travailleurs coloniaux (article 14 de la loi).

En avril 1939, deux décrets achèvent ce dispositif législatif. Le ministère du Travail est responsable de la main-d'œuvre. Néanmoins, le régime fixé en 1938-1939 par voie légale et réglementaire est le résultat d'un compromis entre le ministre des Colonies, le ministre du Travail et le ministre de la Guerre.

LA RECOMPOSITION DE L'ÉMIGRATION ALGÉRIENNE

La Seconde Guerre mondiale va bouleverser les caractères de l'émigration algérienne en France.

Elle entraîne la suspension du régime dit de l'émigration libre. Durant la période de guerre, les départs auront lieu sous contrôle militaire. Les travailleurs ne partiront qu'en convois organisés. Le 29 novembre 1939, un décret-loi rend applicable les dispositions sur le fonctionnement du service des « indigènes nord-africains et coloniaux » créé en date du 24 juillet 1924.

Pour ce qui concerne l'Algérie, en janvier 1940, le ministre du Travail demande l'envoi en métropole de contingents de plusieurs milliers de travailleurs. Un premier contingent qui comprendra 3 000 d'entre eux devra être rendu en France avant le 1er mars.

Les travailleurs algériens sont transportés en France par bateaux, groupés en formation paramilitaire : compagnies de 500 hommes encadrés par des officiers, sous-officiers ou fonctionnaires de rang équivalent. Ils perçoivent, théoriquement, un salaire égal à celui accordé aux travailleurs européens exécutant les même travaux. Mais... sur ce salaire, on prélève les dépenses correspondant aux frais de transport, d'habillement, de logement et de nourriture. Autant dire qu'il restera peu d'argent pour vivre.

Pour ces raisons, peu de volontaires vont se présenter. Beaucoup seront requis de force. Entre vingt-cinq et trente ans, ils sont à peu près tous mariés, pères de famille, et préfèrent trouver du travail plus près des leurs. Le caractère paramilitaire de l'émigration coloniale, la crainte d'une guerre totale amenant le bombardement des usines par l'aviation, le souvenir de la guerre de 1914 et les épouvantables conditions de travail dans les poudreries et les industries chimiques : autant d'éléments qui justifient leurs réticences.

Avec l'armistice, s'opère le reflux vers l'Algérie. En 1940, plus de 10 000 Algériens sont rapatriés avec l'accord de l'occupant. Stoppé en 1941, le mouvement reprend en 1942 par le biais de l'organisation Todt, chargée de la construction du « Mur de l'Atlantique ». Les autorités allemandes favorisent cette nouvelle émigration. 8 000 Algériens quittent à nouveau leur pays en janvier 1942. Ils trouvent du travail, soit directement pour le compte des sociétés industrielles ou commerciales de la métropole, soit pour celui d'organismes spécialisés dans le recrutement d'ouvriers algériens, tel Centralag (organismes travaillant sous le contrôle de l'office régional de main-d'œuvre). Nombre d'entre eux se retrouvent en « zone libre ».

Pendant cette période, un double phénomène original se développe dans l'histoire de l'immigration algérienne en France : la dispersion de la main-d'œuvre, traditionnellement groupée ; le passage de l'industrie à l'agriculture pour une petite partie d'entre elle.

Un second volet de départs, plus important, est formé durant le deuxième semestre de 1942, à la suite de l'appel lancé par le président du Conseil, Pierre Laval, le 21 juin 1942. Cet appel rencontre un écho favorable auprès des ouvriers algériens rapatriés, mais aussi auprès d'un plus grand nombre, attirés par la perspective de hauts salaires.

Des milliers de candidats à l'émigration se précipitent alors sur le consulat allemand à Alger, manifestant ainsi une confiance plus grande dans les promesses allemandes que dans la parole des autorités françaises.

Sans doute, pour épargner la susceptibilité de ces dernières, le consulat se contente-t-il de renvoyer les candidats au service de l'Office régional du Travail, chargé de réglementer l'emploi de la main-d'œuvre algérienne hors de l'Algérie. Leurs bureaux sont rapidement envahis, à telle enseigne que tout candidat qui ne peut justifier d'un domicile légal à Alger est renvoyé dans sa région d'origine pour se faire recruter par des antennes spéciales créées à cet effet. Du 26 juin au 1er juillet 1942, quelque 2 000 ouvriers indigènes sont recensés dans les bureaux d'Alger, d'Oran et de Constantine, malgré l'hostilité des autorités coloniales qui craignent de voir leur échapper, une fois encore, cette main-d'œuvre bon

marché.

Le 28 septembre 1942, le contre-amiral, secrétaire d'État à la Marine, fait connaître au secrétaire d'État au Travail que « les possibilités d'embarquement qui pourraient être mises à la disposition de l'Algérie, à compter du 1er novembre, pour l'envoi de travailleurs algériens à destination de la métropole, seraient augmentées par l'utilisation de trois paquebots assurant la ligne Alger-Marseille et de deux navires supplémentaires chauffant au mazout ».

Le débarquement allié en Afrique du Nord en 1942 coupe court à tous ces projets. De novembre 1942 à 1945, l'émigration est suspendue (sauf 577 départs durant les derniers mois de 1945).

Restent néanmoins 60 000 Algériens en France, employés dans divers secteurs : 19 000 dans les chantiers Todt, 20 000 dans les entreprises françaises, et 18 000 anciens militaires, prisonniers ou en congé de captivité. A propos de ces derniers, une note de Vichy datant de 1943 livre quelques renseignements :

« Seuls séjournent dans la métropole les anciens prisonniers de guerre nord-africains, en raison de l'impossibilité de procéder actuellement à leur rapatriement. Démobilisés au centre démobilisateur de Montferrand (Puy-de-Dôme), ils sont dirigés ensuite sur le Centre de regroupement de Sainte-Foy-lès-Lyon (Rhône), pour y être hébergés pendant le temps nécessaire à leur embauchage par voie de contrat individuel de travail.

« Ils ne sont pas constitués en unités encadrées ; toutefois, leur protection et leur surveillance dans l'exécution de leur travail sont parfois, dans certaines entreprises, assurées par des agents civils appartenant au Service de la main-d'œuvre indigène. »

Les désordres de la guerre, le chaos s'installant à la suite de la défaite, les contraintes de l'occupation, la désorganisation sociale de l'embauche provoquent l'éparpillement de l'immigration algérienne, hors des cadres forgés péniblement dans l'entre-deux-guerres. L'immigré, coupé à la fois de l'Algérie et de sa « communauté villageoise » en France, devient de plus en plus solitaire.

LA PROPAGANDE DES « ÉTATS DE L'AXE » EN DIRECTION DES PEUPLES COLONIAUX

C'est avec une surprise immense que tous les peuples des colonies ont appris la défaite de la France. Tous découvrent l'extrême vulnérabilité de l'Empire colonial, preuve qu'il est possible de sortir de son giron. Très vite, les services de propagande de l'Allemagne nazie vont tenter de capter les courants nationalistes. L'effort est particulièrement important en direction des pays du Moyen-Orient et du Maghreb. Argent, presse, radio, sont mis à la disposition de ceux qui acceptent de « collaborer ». L'entreprise aura quelque succès notamment auprès du grand muphti de Jérusalem, Amin El Husseini, comme du dirigeant nationaliste de Bagdad, Rachid Ali Gaylani. En Tunisie, le Néo-Destour cherche à secouer le joug français. Peut-on s'allier aux bourreaux des peuples lybien et éthiopien (les fascistes italiens) pour se libérer de la tutelle coloniale? Certains dirigeants néo-destouriens le croient. C'est le cas d'Habib Thameur et de Rachid Driss par exemple. D'autres comme Bourguiba, Ben Youssef et Ben Slimane tergiversent, essayant d'exploiter la rivalité franco-italienne au profit de leur pays. Arrêtés, ils vont être libérés le 16 décembre 1942, malgré les protestations de Vichy, et conduits à Rome. Pour Bourguiba, la reconnaissance du droit à l'indépendance reste un préalable à toute négociation. Il navigue entre les récifs, gagne du temps et ne fera une déclaration de soutien aux Alliés que le lendemain de l'arrivée de ces derniers.

Qu'en est-il de l'immigration algérienne, de la politique des dirigeants nationalistes à l'égard de Vichy, des occupants allemands?

La position du leader de la principale organisation indépendantiste, le PPA, est connue. Vichy sollicite Messali Hadj pour collaborer avec le gouvernement Pétain. Des propositions sont transmises le 17 juin 1940 par l'intermédiaire du commandant militaire de la prison de Maison-Carrée, puis en novembre 1940, par Mufdi Zakaria, et en décembre de la même année par A. Boumendjel, avocat de Messali. C'est le capitaine Schoen, responsable du Service des liaisons nord-africaines, qui est chargé de mener ces opérations à bien. Messali défend ses convictions, refuse toute offre : « Tu diras à Schoen que ma déclaration, je la ferai devant un tribunal militaire. » Le leader nationaliste sera condamné le 17 mars 1941 à seize ans de travaux forcés.

ANTIMILITARISME ET PACIFISME

Depuis longtemps, la revendication nationaliste s'est mêlée à l'antimilitarisme traditionnel d'une partie de la gauche française, communiste notamment.

A la veille du déclenchement du deuxième conflit mondial, il n'est donc pas étonnant de retrouver tous ces thèmes dans la propagande du PPA. L'accent est surtout mis sur le refus de mobilisation. Amar Khider, provoquant par ses questions ses auditeurs de Courbevoie le 10 septembre 1938, leur fait répondre : « La France peut nous mobiliser, mais nous ne partirons pas. » Le refus de la mobilisation reste le plus souvent conseillé par les leaders PPA. Toutefois quelques responsables indiquent à ceux qui seraient mobilisés malgré tout qu'il leur revient de faire une active propagande auprès de leurs frères dans les unités où ils seront incorporés.

Officiellement le PPA se félicite des accords de Munich, assimilés par lui à un échec du Parti communiste et du bellicisme. Puis *El Ouma* explique clairement que la France aura à négocier la fidélité des soldats algériens : « Les Musulmans nord-africains qui forment un tiers de la puissance de la France ne veulent plus être considérés comme des mercenaires dont on se sert pour la guerre... Défendre la liberté, le droit pour tous, oui ! Faire la guerre pour le roi de Prusse, non ! »

Toutefois, lors de la mobilisation générale, le PPA s'abstient en France de toute propagande précise. La plupart des adhérents ou sympathisants observent, selon la police, « une attitude correcte ». En Algérie, le PPA, dissous le 26 septembre, ne peut donner aucune consigne d'insoumission.

Malgré une propagande antimilitariste ancienne et presque constante auprès de ses militants, le PPA, il est vrai divisé et affaibli par de nombreuses arrestations, se trouve le jour de l'épreuve dans l'impossibilité de maintenir ses mots d'ordre.

ATTRACTION VERS L'AXE

Comme il a repoussé sans appel les avances de Vichy, Messali refuse également de s'aligner sur la position de l'Axe. Le souvenir de l'invasion italienne en Éthiopie reste un élément décisif de sa réflexion.

D'autres songent pourtant à cette collaboration, prêts à tout pour atteindre leurs objectifs. Un Comité de défense du Maghreb arabe, et un Comité des réfugiés politiques d'Afrique du Nord siègent déjà à Berlin. Un ancien du PPA, Mohamed El Maadi, participe en France au Comité secret d'action

révolutionnaire (CSAR), organisation d'extrême droite violemment antisémite. Il est condamné à huit mois et demi de prison pour le « complot de la Cagoule ». Libéré en 1938, il lance une petite feuille intitulée *l'Algérie nouvelle.*

Le PPA n'échappe pas aux tensions, se divise sur l'attitude à adopter dans la guerre qui vient. Dès novembre 1938, la direction effective et l'animation du parti échappe au bureau politique siégeant à Paris, pour passer aux mains du comité directeur d'Alger, que préside Messali. Ce dernier a engagé la bataille contre les dirigeants de Paris, impliqués d'ores et déjà dans un processus de rapprochement avec l'Allemagne.

Cette opposition, relevée par les services de police, transparaît dans le lancement en mai 1939 d'un second journal de langue française, le *Parlement algérien* (qui va donc concurrencer *El Ouma),* rédigé et imprimé à Alger, et dans lequel les problèmes des travailleurs émigrés en France sont quasiment passés sous silence.

Mais il est déjà trop tard. En février 1939 un groupe de dirigeants du PPA a mis sur pied un groupement nouveau, le CARNA (Comité d'action révolutionnaire nord-africain). Déçus par la gauche française et le Front populaire, ces cadres de premier plan sont résolus à entamer dès que possible la lutte armée contre la présence française en Algérie. Pour cela, bien sûr, il leur faut des armes, et c'est sur l'Allemagne d'Hitler qu'ils comptent pour se les procurer...

Au printemps 1939, un ancien militant du PPA, Abderrahmane Yassine, leur procure le contact avec des agents secrets nazis qu'il a connus, appréciés et fréquentés en France. Le 20 juin, Rachid Ouamara (membre du comité directeur du PPA), Mohamed Taleb (responsable du parti à Alger, membre du comité directeur), Omar Hamza, Ahmed Flittat (membre du comité directeur) et Lakhdar Mekkidèche partent pour Berlin en compagnie de Abderrahmane Yassine.

Un groupe d'étudiants parisiens du PPA se joint à eux, tels Chérif Sahli, Moussa Boulkeroua. Tous partent « s'entraîner en Allemagne où on les initie jusqu'au 15 juillet au sabotage ».

Au contraire d'Abderrahmane Yassine, Ouamara, Taleb et leurs camarades n'ont pas en vérité de sympathie pour le nazisme. C'est d'abord en nationalistes qu'ils réagissent, prêts certes à s'allier avec le diable mais en aucun cas à en devenir les serviteurs. Alors, les armes ?

« Le moment venu, vous en aurez. Beaucoup. Nous vous enverrons également des spécialistes pour les servir », assurent en substance leurs interlocuteurs allemands.

Rien de très précis n'est vraiment convenu. Mais le CARNA obtiendra de l'argent des Italiens par l'intermédiaire du consul à Alger, auquel Cherif Sahli avait remis un rapport sur la situation en Algérie.

Est-ce l'amorce d'une alliance ? Un rendez-vous de principe est décidé peu avant que les émissaires du CARNA regagnent l'Algérie. Dix jours après la déclaration officielle de l'état de guerre entre la France et l'Allemagne, on se retrouvera pour renouer les liens dans un lieu convenu d'Alger. De sa prison, le président du PPA fait savoir qu'il désavoue catégoriquement le pacte conclu à Berlin. Pas question d'une alliance entre les nationalistes algériens et les pays de l'Axe. Mohamed Taleb, Messaoud Boukadoum, Mohamed Henni alias Dakki, Moussa Boulkeroua et d'autres cadres du CARNA sont écartés presque aussitôt du comité directeur du Parti du peuple algérien.

COLLABORATION ET RÉSISTANCE

En juin 1940, c'est la débâcle. Frappés par la rapidité de l'effondrement de l'armée française, les

leaders du CARNA y voient la confirmation du bien-fondé de leur action, et la tentation d'un accord avec l'Allemagne victorieuse.

Mohamed El Maadi, pour sa part, se lance dans la collaboration franche avec les Allemands. Avec leur appui, il fait paraître un journal, *Er Rachid.*

En fait, il y aura deux séries *Er Rachid* (« Le Guide » ou « Le Messager »), organe du Comité musulman nord-africain qu'animent au 80-85, avenue de la Grande-Armée, Mohamed El Maadi et son ami Mohamed Louaïeb en liaison avec Adjou Saïd. La première, petit format paraissant mensuellement de janvier à décembre 1943. La seconde, hebdomadaire format quotidien, publié entre janvier 1944 et août 1944.

Er Rachid, premier numéro, sort donc en ce mois de janvier 1943 et tire à 30 000 exemplaires, ce qui n'est pas négligeable à l'époque. C'est Georges Prade, conseiller municipal de Paris et surtout secrétaire général du fleuron de la presse collaborationniste, *les Nouveaux Temps,* le quotidien de Jean Luchaire, qui fournit le papier. *Er Rachid,* « politique et littéraire », se veut donc le « bulletin intérieur du Comité musulman de l'Afrique du Nord » qui espère se métamorphoser un jour en « Parti unique de l'Islam nord-africain ».

Exigeant seulement l'autonomie dans le cadre de la collaboration germano-française, *Er Rachid* évolue bientôt dans le sens de la revendication d'indépendance. El Maadi enfonce le clou en mai 1943 lorsqu'il publie, aux Éditions France-Empire, *l'Afrique du Nord, terre d'Histoire,* dans lequel il stigmatise « l'occupation judéo-anglo-américaine en Algérie ». Moins d'un an plus tard, dans son numéro du 26 janvier 1944, *Er Rachid* titre: « L'Afrique aux Nord-Africains ! C'est l'indépendance totale dans l'Europe Nouvelle ! », ce qui ne signifie pas grand-chose, sinon qu'El Maadi est devenu encore plus pronazi que nationaliste maghrébin.

En fait, il est depuis longtemps en contact avec le couple Bony et Lafont, ancien policier et truand réunis pour diriger la Gestapo française de la rue Lauriston.

Lafont ouvre au 40, rue Lauriston, une cantine pour les recrues d'El Maadi. Avec son adjoint, un certain Brahim, ce dernier va sélectionner plus de 300 Arabes et Kabyles du quartier de la Goutte-d'Or et d'ailleurs. Ils vont composer la Brigade nord-africaine, entraînée à Neuilly, avec le soutien du chef local de la Milice.

Cette tristement célèbre Brigade nord-africaine va lutter contre la Résistance française. Ses hommes se révèlent alors comme d'odieux tortionnaires. En avril 1944, 200 seront incorporés dans la Franc-Garde de la Milice. Ils suivront les Allemands dans leur déroute.

Au 118, avenue des Champs-Élysées, s'est établi le centre de propagande arabe familièrement appelé Comité Yassine, du nom de l'ancien animateur du CARNA, Abderrahmane Yassine, converti au nazisme lors de son voyage à Berlin avant la guerre. Depuis la fin 1940, côté allemand, le consul Vassel, les conseillers d'ambassade Klecht et Marr ainsi qu'un orientaliste, le Dr Arpel, en assurent le parrainage.

Le Comité se divise en trois sections: la tunisienne est dirigée par un ex-leader étudiant, Béchir Madherbi. L'ancien responsable de la cellule destourienne de Gafsa, Slimane Ben Ahmed Djirad, seconde l'action de Madherbi.

A la tête de la section algérienne, deux anciens chefs du PPA et animateurs de la section kabyle de la Radio Paris-Mondial, Mohamed Igherbouchène et surtout Belkacem Radjeff... Enfin, c'est un ancien fidèle du Rifain Abd el-Krim que *l'Abwehr* n'a pas réussi à extirper de sa résidence surveillée de

l'océan Indien, un nommé Busin, qui dirige la section marocaine. De son vrai nom Hamou Benkhadour, cette ancien de la Légation de France à Tanger a installé avant guerre deux magasins d'artisanat marocain, à Paris et Lille, qui connaissent un grand succès auprès des occupants. Également ami du recteur de la mosquée, Si Khaddour Ben Ghabrit, il rend souvent visite aux malades de l'hôpital franco-musulman de Bobigny, où exerce notamment le Dr Destouches, autrement dit l'écrivain Céline[10]...

Radjeff, l'ancien n° 3 du PPA, ne cache pas sa sympathie pour les gens du Rassemblement national populaire de Marcel Déat. Il y retrouve son ami, l'anticolonialiste Félicien Challaye qui écrit dans *l'Atelier,* un hebdomadaire proche du RNP (Rassemblement national populaire). Il fait partie de ce petit groupe socialiste passé à la collaboration par... pacifisme !

Au sein du petit parti de Déat s'est également créé le Front social du travail, en liaison avec Paul Perrin, l'animateur du Comité d'action économique. Le Front est encadré par de nombreux anciens du Parti communiste. Ainsi, son chef, Francis Desphelippon, ex-patron du service d'ordre du PC, passé ensuite à la SFIO, et qui prône désormais une politique sociale ultracollaborationniste. Puis, à l'intérieur de ce Front s'est constituée l'Union des travailleurs nord-africains qui, selon l'historienne américaine Janet Zagoria, regroupe 3 000 membres.

Cette Union des travailleurs nord-africains est lancée à Paris avec Si Djilani (président), Khider Amar (secrétaire général), Khelifati (secrétaire adjoint), Filali Amar (trésorier), Benkefis Ahmed (trésorier adjoint). Décidée à jouer la carte allemande pour faire triompher les thèses du PPA en vue de « conserver notre force intacte pour la libération de notre patrie, une fois la guerre impérialiste terminée », l'Union des travailleurs nord-africains s'occupe surtout de la condition des ouvriers algériens recrutés par des entreprises civiles françaises travaillant pour le compte des allemands le long de l'Atlantique. Laroubi, responsable de l'association pour le midi de la France, s'intéresse aux travailleurs et soldats vietnamiens de la région de Marseille et facilite l'évasion de quelques-uns d'entre eux.

L'activité de cette « Union », la personnalité de ses leaders, jettent un éclairage complexe sur le processus de collaboration... et de résistance. Amar Khider ainsi que Mohamed Si Djilani, fiché en 1943 comme « le propagandiste le plus ardent du Front social du travail, avaient manifesté dès 1939 leurs sympathies pour l'Allemagne hitlérienne», rappelle Charles-Robert Ageron, en ajoutant que Messali Hadj était inquiet à l'époque des articles proallemands que les deux hommes publiaient dans *El Ouma,* l'organe du PPA.

Mohammed Harbi voit en Amar Khider « un personnage très attachant » mais qui « collabore avec l'Allemagne pour des raisons nationalistes[11].

Pour Mahfoud Kaddache, l'UNTA fonctionne comme une « couverture » du PPA clandestin, et elle permet d'organiser, de structurer les ouvriers algériens, les commerçants, de prendre contact avec les prisonniers de guerre musulmans dans la zone occupée. Dans son *Histoire du nationalisme algérien,* il explique, justifie ainsi l'action de l'UNTA : « Les dirigeants considéraient cette guerre comme n'étant pas la leur, et il leur fallait traiter avec les occupants, quels qu'ils fussent, pour organiser leur association (...). Les dirigeants affirment par ailleurs avoir par leur action freiné le recrutement des Nord-Africains dans la Milice et dans la Légion des volontaires français, leur objectif ayant été le rassemblement des militants en vue de leur propre guerre. Ils refusèrent les sollicitations de la résistance française comme ils avaient rejeté les propositions des collaborateurs pro-allemands[12]. »

Ce « double jeu » compréhensible ne doit pas occulter le fait que certains militants ont directement

versé dans la collaboration. Ainsi le cas de Larabi Fodil, cet ancien de l'Étoile nord-africaine, qui parsème ses appels à la lutte armée contre les Français de versets coraniques, est plus simple. Il rejoint le PPF de Doriot dès 1938 et se retrouve à sa direction quatre ans plus tard. Il y rejoint ainsi le Dr Ben Thami, ou celui qui se fait passer pour le petit-fils d'Abd el-Kader, Ahmed Belghoul[13].

Selon les services de sécurité français, Fodil est alors secrétaire général de la Ligue de défense des musulmans de Paris, sous contrôle du SS Standartenführer Hermann Bickler, qui dirige à partir de mai 1943 la section VI du SD à Paris.

Ce type de trajectoire va accroître les méfiances fondées ou injustifiées des antifascistes à l'égard des nationalistes algériens. A la libération, il sera utilisé, notamment par le PCF, pour gommer la participation active d'Algériens dans les rangs de la Résistance française, l'édition de journaux clandestins antinazis tel *El Hayat* animé par Sahli Chérif (qui a rompu avec la politique de l'Axe), ou l'engagement de milliers de soldats morts sur les champs de bataille d'Europe contre le nazisme. Il est vrai que la libération des uns (les Français) ne signifie pas forcément celle des autres (les Algériens)...

VI

Neuf ans de mutation (1945-1954)

Le jour même de la fin de la Seconde Guerre mondiale, le 8 mai 1945, des émeutes nationalistes éclatent à Sétif et à Guelma. Des Français sont massacrés. L'armée intervient alors, réprimant sévèrement les musulmans. On quadrille la région; on tire sur tout ce qui bouge... ou qui ne bouge même pas !

Des milices européennes participent à cette répression sanglante qui fera plusieurs milliers de morts. Certaines d'entre elles sont dirigées par des militants communistes qui affirment, contre toute évidence, que les émeutes ont été manipulées par des « fascistes ».

Ces événements tragiques achèvent de creuser le fossé entre Européens et musulmans. Mais, nécessité oblige, l'immigration ne s'en poursuit pas moins sur une grande échelle.

L'ordonnance du 2 novembre 1945 définit les conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et crée l'Office national d'immigration auquel l'État confie le monopole des opérations de recrutement des travailleurs, ainsi que l'organisation du regroupement des familles.

Comme dans la période de l'entre-deux-guerres, cette émigration semble être de caractère saisonnier. De 1947 à 1953, on comptabilisera 746 000 arrivées en France et 561 000 retours, soit un solde de 185 000. Et pourtant, à y regarder de plus près, l'immigration algérienne en France tend à devenir moins mobile, plus sédentaire. Les rapports locaux des agents des Renseignements généraux ne cessent d'insister sur la faiblesse des retours : « A titre d'exemple, signalons que pendant la deuxième quinzaine du mois de février 1949, 1 231 travailleurs algériens ont débarqué à Port-Vendres ou à l'aéroport de Perpignan-Llabanère, tandis que 143 seulement en partaient. Au cours de la deuxième quinzaine de mars, ces chiffres ont été respectivement de 1 459 et de 221. »

D'autres facteurs modifient considérablement le caractère de l'immigration algérienne par rapport à la période de l'entre-deux-guerres. On quitte toujours les régions à très forte densité et aux ressources limitées, mais la Kabylie ne représente plus le seul grand réservoir de main-d'œuvre. Dans une moindre mesure, le département d'Oran, le Constantinois et même les Territoires du Sud fournissent désormais un gros contingent d'émigrants. Les foyers migratoires débordent de manière décisive les zones de référence d'autrefois (Djurdjura, Guergour).

Conséquence: la proportion de Kabyles immigrés en France (qui pratiquent le berbère) recule par rapport à celle des Arabes. Un « rééquilibrage » qui aura son importance à l'avenir.

Les régions d'implantation sont les régions parisienne, marseillaise, lyonnaise, du Nord et de l'Est. Parmi elles, cinq départements constituent autant de pôles d'attraction : les Bouches-du-Rhône avec Marseille ; le Rhône avec Lyon ; la Seine; le Nord avec l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing, les charbonnages et l'industrie lourde ; la Moselle, enfin, en plein essor industriel.

La population algérienne de l'entre-deux-guerres n'était pas stable, composée essentiellement de célibataires vivant en groupes fermés avec leurs hôtels, leurs cafés. Les métiers pauvres et durs, sans

amélioration et sans espoir, étaient le lot des premiers arrivés.

Après 1945, les arrivants, plus avertis parce que l'immigration commence à devenir une habitude, sentent le besoin de se grouper en moindre proportion. Ils deviennent plus sensibles au brassage d'hommes, au va-et-vient perpétuel qui caractérise la vie des grandes villes.

L'héritage du passé se maintient, mais avec des variations très accentuées.

Le plus souvent, c'est vrai, les Algériens continuent de se regrouper par affinités villageoises. On en déduit, à l'époque, qu'ils sont guidés par des « représentations tribales spécifiques du milieu musulman ». Mais les Bretons ne se regroupèrent-ils pas à la fin du XIX^e^ siècle à travers Paris et la banlieue exactement de la même façon que les paysans kabyles des années 1950, c'est-à-dire par affinités villageoises ?

On ne peut d'ailleurs pas considérer comme un trait « spécifiquement berbère » le regroupement de certains douars kabyles à l'intérieur ou à la périphérie des grandes villes françaises. La rareté des logements, la cherté prohibitive des chambres d'hôtel, louées à la nuit pour un prix minimum de 500 francs, et non au mois, voilà en dernier ressort ce qui explique le comportement de l'immigré algérien, beaucoup plus que des considérations « théoriques » sur la structure tribale de la société algérienne ou kabyle.

De même pour « les colonies de travail » : il est plus facile pour un Kabyle (comme pour un Breton) qui débarque pour la première fois à Paris, parle très mal ou pas du tout le français et arbore encore l'air gauche du paysan n'ayant jamais quitté sa campagne natale, de se faire embaucher dans une entreprise où des parents, des gens de son village se sont déjà introduits.

En région parisienne, les Algériens prennent pied sur toute la périphérie et plus fermement dans le centre de Paris. En particulier dans le quartier de la Goutte-d'Or. Rues étroites, bâtisses alors surélevées et fractionnées en minuscules logements, les immigrés, soumis à la stricte religion de l'Islam, viennent échouer dans ce quartier par tradition voué aux plaisirs.

Modification dans la répartition de l'espace de la cité, mais également tournant en ce qui concerne l'âge des nouveaux arrivants (entre vingt et vingt-cinq ans), le niveau d'instruction et de qualification[14] et, surtout, début de l'émigration familiale. Une enquête du ministère de la Santé publique et de la Population permettait d'évaluer en mai 1952 le nombre de familles musulmanes installées en France à environ 3 400. Une autre enquête effectuée en août 1953 par le ministère de l'Intérieur donne le chiffre de 5 000 familles et d'environ 11 000 enfants. Le recensement de la population métropolitaine dénombre à la suite d'un sondage au 1/20^e^ quelques 208 540 Algériens dont :

— 187 000 hommes de quinze ans et plus,

— 9 680 femmes de quinze ans et plus,

— 11 780 enfants de moins de quinze ans.

Dans l'enquête effectuée en 1954, par « le Centre algérien de documentation et d'action familiale », auprès des services sociaux en contact avec les familles musulmanes en France, relevons cette observation : « Les envois d'argent sont pratiquement inexistants dans les cas d'émigration familiale. Preuve d'indépendance du ménage. » Ailleurs, on insiste sur « les dépenses de consommation », en particulier de vêtements et d'ustensiles, etc., que permettent des allocations familiales plus élevées en France qu'en Algérie. C'est dans cette répartition des dépenses (envois plus rares d'argent à la famille patriarcale, dépenses plus élevées de consommation) que se mesurent le mieux les mutations internes, profondes de l'immigration algérienne. La prolétarisation des paysans musulmans dans les villes

ouvrières de la métropole amène aussi une transformation des « tendances communautaires ». On assiste, dès ces années 1950-1954, à la métamorphose lente d'une famille paysanne en famille ouvrière, famille qui est avant tout caractérisée par la désagrégation des liens avec les ascendants et les collatéraux et par la primauté du couple conjugal sur tout autre lien de parenté.

Si l'encadrement du paysan algérien musulman au sein de la famille patriarcale et du village ne va pas disparaître par un coup de baguette magique quand cet homme débarque sur le sol de France, il n'en demeure pas moins qu'à la mentalité paysanne va succéder la mentalité ouvrière, qu'à la conscience du petit propriétaire foncier succédera progressivement celle du « prolétaire ». L'ouvriérisation consolide l'immigration.

D'autant plus qu'un autre fait entre en ligne de compte dans les mutations de l'immigration algérienne : la tendance à la concentration dans un nombre limité de branches, qui donne un caractère relativement homogène à ce prolétariat en formation. En 1954, les secteurs privilégiés d'emploi pour la main-d'œuvre algérienne sont avant tout les travaux publics et le bâtiment à 32 % et 38 %, si l'on y adjoint les chantiers hydro-électriques, les barrages ; puis les industries mécaniques (20 %) ; enfin, la production des métaux (13 %) et les charbonnages (6 %). La « spécialisation » varie selon les régions : on est plus souvent métallo à Paris, dans le bâtiment en Moselle, et ouvrier du textile dans le Nord. La structuration de la main-d'œuvre algérienne s'organise autour de noyaux d'entreprises stables comme les Charbonnages de France ou la Régie Renault.

La grande majorité de ces travailleurs possède une faible qualification, 94,7 % sont OS ou manœuvres. Ils sont massivement exclus du secteur tertiaire. Toutefois, à la différence de l'entre-deux-guerres, on assiste à la naissance d'un salariat qualifié.

Diversité de provenance des régions algériennes, début de la migration familiale, modifications dans la répartition de l'espace de la cité, tendances à la concentration par branche et élévation du niveau de qualification : il ne faudrait pas en conclure pour autant que les conditions de vie des immigrés algériens se soient nettement améliorées par rapport aux années 30. Deux tiers d'entre eux travaillent plus de quarante-cinq heures par semaine. Quant aux salaires, un tiers seulement des ouvriers algériens touche plus de 100 francs de l'heure, alors que c'est le cas de 60 % des ouvriers français.

A ces disparités de revenus s'ajoutent le chômage, le paupérisme, les conditions de vie difficiles. Un rapport de synthèse des Renseignements généraux, pour la période du 15 février au 31 mars 1949, dresse un tableau fort sombre de la situation des immigrés algériens en divers points de la métropole. Citons-en quelques extraits significatifs :

« Dans la région parisienne, le chômage des Nord-Africains s'aggrave de jour en jour. D'une part, les musulmans voient leur nombre s'accroître régulièrement, et, d'autre part, les directeurs d'usine refusent presque systématiquement la main-d'œuvre arabe. La misère des sans-travail est extrême, car ils ne peuvent, dans leur majorité, toucher les allocations de chômage, ne remplissant pas les conditions requises (...). Les services sociaux d'hébergement regorgent de nouveaux immigrants (...). »

« A Marseille, à la suite du licenciement d'environ 800 Nord-Africains de diverses entreprises, ce qui porte le nombre des musulmans sans travail à 2 000 environ, on constate dans ces milieux un grand découragement et de la rancœur accrue envers les pouvoirs publics, accusés d'être responsables de cette situation (...). »

Dans le bassin minier d'Alès, le nombre croissant de chômeurs algériens (350 actuellement) pose un grave problème. Le licenciement futur par les entreprises de construction d'une partie de leur personnel, ne manquera pas d'augmenter le malaise (...). »

« Une centaine de Nord-Africains sans travail séjournent actuellement à Peyrat-le-Château (Haute-Vienne) dans l'espoir de se voir embaucher par l'entreprise Borie. Ils vivent aux crochets de leurs compatriotes employés aux travaux de construction d'un barrage, et logent dans des locaux surpeuplés et insalubres. »

Chômage, crise de l'habitat, misère sociale, tout cela pèse lourdement sur la condition des travailleurs algériens venus en métropole. Mais cet état de fait ne détermine qu'en partie l'intensité de leur engagement nationaliste.

CITOYENNETÉ FRANÇAISE ET CONSCIENCE NATIONALE ALGÉRIENNE

« Quand les Français musulmans résident en France métropolitaine, ils y jouissent de tous les droits attachés à la qualité de citoyen français et sont soumis aux mêmes obligations », stipule la loi du 20 septembre 1947.

Sur le territoire français, il n'existe donc pas de système du double collège (le premier collège pour les Européens ; le second pour les « indigènes ») comme celui que met en place en Algérie ce même statut de 1947. Autre paradoxe : la femme algérienne bénéficie, en France, du droit de vote dont elle est privée en Algérie.

Est-ce à dire que tous les immigrés algériens vont jouir pleinement des droits du citoyen français ?

Une fois de plus, c'est un rapport des Renseignements généraux qui permet de clarifier la situation : « Le principal reproche adressé à l'Administration par les Algériens est de favoriser l'embauche des travailleurs étrangers. Ils citent l'exemple des PTT qui viennent de prendre à leur service des équipes d'étrangers pour effectuer des installations sur la voie publique, dont seuls les contremaîtres parlent le français, ce qui provoque l'indignation des musulmans désœuvrés. »

Restriction des droits, développement de la conscience nationale. Par suite de l'émigration dans les villes françaises, les hommes de différentes régions d'Algérie qui ne s'étaient jamais rencontrés auparavant se trouvent subitement mêlés les uns aux autres dans le brassage qu'opère chez les immigrés la vie dans les cités industrielles. Désormais, le Chaouïa de l'Aurès se rencontre avec le Kabyle de Tizi-Ouzou, l'Arabe de l'oasis avec ceux des hauts plateaux, le Tlemcénien avec le Constantinois...

L'organisation nationaliste dans l'immigration va jouer de cette nouvelle donne pour asseoir une représentation géographique et culturelle plus vaste, celle de l'Algérie comme patrie.

LA FÉDÉRATION DE FRANCE DU PPA-MTLD

Abdallah Filali, important dirigeant du PPA-MTLD, réorganise la fédération de France de l'organisation nationaliste et lance deux journaux : *l'Émigré algérien,* à l'existence éphémère ; et surtout *l'Étoile algérienne,* qui paraîtra en 1948 et 1949. On y trouve les signatures de Sahli Chérif, écrivain et enseignant; Mostefa Lacheraf, à ce moment professeur d'arabe au lycée Saint-Louis, futur responsable du FLN et ministre de l'Éducation dans l'Algérie indépendante ; Abdelmalek Benhabyles, étudiant en droit qui deviendra ministre de la Justice.

Le tirage de *l'Étoile algérienne* monte à 5 000 exemplaires. On y trouve des articles sur le problème algérien, la nécessaire indépendance de ce pays, mais également des analyses sur les problèmes malgaches, indochinois et de l'Afrique noire. Le journal se veut polémique à l'encontre d'autres

formations algériennes, comme l'UDMA, animée par Ferhat Abbas.

L'Étoile algérienne va disparaître au moment d'une crise interne qui secoue fortement la fédération de France du PPA-MTLD, la « crise berbériste ».

En avril 1948, après les élections à l'Assemblée algérienne, le MTLD entreprend des démarches officielles par l'intermédiaire du député Mohamed Khider, pour lancer un journal, *l'Algérie libre*. Le premier numéro est prévu pour le 18 août 1949. La veille de la parution, 80 policiers font irruption dans l'imprimerie à Alger, saisissent les 20 000 exemplaires du numéro. Films et clichés sont détruits sur ordre du préfet.

Les dirigeants algériens décident alors la parution de *l'Algérie libre* à Paris. Des bureaux du journal s'ouvrent au 18, rue d'Enghien dans le 10e arrondissement. L'imprimerie se trouve au 18, rue du Croissant (2e arrondissement).

Les militants peuvent se procurer des exemplaires du journal au siège du MTLD, 22, rue Xavier-Privas (5e arrondissement).

Au fil des articles, inlassablement, les divers rédacteurs ne trouvent qu'une cause unique à l'émigration des Algériens musulmans vers la France : « C'est un fait du colonialisme. » Ceci ne signifie d'ailleurs pas que les militants algériens nationalistes n'osent pas soulever des problèmes spécifiques à cette émigration, en particulier le droit au travail. Cette bataille revendicative est d'ailleurs illustrée par le catalogue de revendications adopté le 3 décembre 1950, par la IVe Conférence du MTLD des travailleurs algériens de la région parisienne. On y trouve la revendication de « l'égalité du salaire par rapport aux travailleurs français », « l'application intégrale de la sécurité sociale et des lois sociales existant en France » ou « la reconnaissance des fêtes musulmanes comme fêtes légales, chômées et payées ».

La fédération de France du PPA-MTLD ne se contente pas de mener des luttes revendicatives à caractère économique. Les batailles menées sont essentiellement politiques. Les militants s'activent au quotidien, dans les quartiers où vivent de nombreux travailleurs algériens, aux portes des usines pour expliquer, convaincre de la nécessité de l'indépendance. Ventes du journal, collage de « papillons » sur les murs, prises de parole dans les cafés : le militant « paie des cotisations mensuelles. Il appartient à une cellule, à un groupe ou à une section (...). Il est un engagé au service de la patrie martyre ». Sa tâche consiste en outre à recruter des sympathisants : « Le militant ne doit jamais le perdre de vue. Il doit veiller à son éducation politique, lui remettre la littérature du parti (journaux, brochures, etc.), l'entraîner et l'habituer à accomplir des tâches précises. »

Les adhérents du MTLD participent aussi à diverses manifestations de rue ; en particulier celles du 14 juillet 1951 où le cortège algérien, fort de 10 000 personnes, défile séparément des organisations de la gauche française entre Bastille et Nation. Le portrait de Messali est brandi en tête des manifestations, souvent réprimées violemment par les forces de l'ordre. Il en sera de même lors de la manifestation organisée le 8 décembre 1951 en soutien aux délégations arabes auprès de l'assemblée générale de l'ONU qui se tient à Paris. Près de 10 000 Algériens y sont « contrôlés » sans ménagements.

En France, comme sur le sol algérien, le militant nationaliste s'enthousiasme par un langage mi-populaire, mi-religieux, deux visions représentant deux Algérie imbriquées : l'une promettant le « paradis » terrestre de la justice sociale entre les hommes par l'indépendance, l'autre le « paradis » céleste de la grande résurrection par l'affirmation d'une identité islamique enfin retrouvée.

Mais sur ce fond commun d'idéologie populiste, des différences apparaissent. A la conscience

paysanne (ou du déclassé des bidonvilles) de l'Algérien qui débarque à Paris s'impose tôt ou tard, avec plus ou moins de force, une conscience de salarié qui exige l'unité « des frères de tous les pays ». Par le contact avec la civilisation industrielle et la société laïque se relativisent à la fois les principes populistes effaçant les différenciations sociales au profit de la nation unie et les valeurs de l'arabo-islamisme. Ce qui explique, en partie, les différentes crises qui vont secouer la fédération de France du PPA-MTLD. Pour l'instant, celui-ci doit aussi compter avec les autres forces politiques maghrébines en France.

LES AUTRES ORGANISATIONS MAGHRÉBINES EN FRANCE

Elles s'inscrivent, en Algérie, dans le mouvement de radicalisation générale. C'est le cas notamment de l'UDMA (Union démocratique du Manifeste algérien), créée par Ferhat Abbas en 1946 et qui regroupe essentiellement la bourgeoisie libérale. L'organisation de l'UDMA reste embryonnaire dans la métropole, son influence très limitée. Son secrétaire général pour la France, Me Boumendjel, est néanmoins élu membre du Comité exécutif du « Congrès des Peuples » dont la session se tient à Londres en 1949. Quelques rares militants « udmistes » cherchent à apporter la contradiction aux propagandistes du PPA-MTLD dans les cafés de la région parisienne. En janvier 1950, le MTLD réussit à empêcher une tournée des dirigeants UDMA en France, en particulier à Saint-Étienne et Lyon. Ferhat Abbas retourne en Algérie avant la fin de la tournée. Un rapport des Renseignements généraux, qui relate ce conflit, note à propos de l'UDMA : « Les intellectuels sympathisants de l'UDMA prétendent être étonnés de l'attitude du gouvernement français à l'égard de ce groupement qui représente, selon eux, "le seul espoir de la France en Algérie". Ils lui reprochent de laisser se développer le nationalisme intransigeant du MTLD qu'encourage la résistance du Vietnam et de ne pas comprendre qu'une solution fédérale acceptable comme en propose l'UDMA serait seule capable d'éviter le pire. »

Quant au Parti communiste algérien (PCA), il a bien obtenu en 1936 le droit à une existence distincte du PCF mais c'est un droit pour l'outre-mer. Sur le territoire métropolitain, les communistes algériens sont organisés dans les « groupes de langue » du PCF, et le PCA n'apparaît pas en tant que tel.

De son côté, le mouvement religieux des Oulémas d'Algérie compte peu de représentants en France. Le mufti de la mosquée de Paris, Si Kaddour Ben Ghabrit, est dénoncé par le MTLD comme « collaborateur » et « profrançais ». Les indépendantistes ont investi massivement le champ religieux en utilisant l'Islam comme arme contre la présence coloniale. Ce procédé interdit tout développement d'un courant de type fondamentaliste dans l'immigration et coupe « l'herbe sous le pied » aux docteurs de la loi, les Oulémas.

En définitive, le PPA-MTLD reste donc sans concurrent réel dans l'immigration. Mais toute une série de petites associations indépendantes, à caractère culturel et religieux, se développent en France, associations que le parti messaliste cherche à contrôler.

A leur égard, il mène aussi volontiers la critique acerbe : « Les patronages, les centres d'entraide et les "couscous de préfecture" se multiplient et s'entourent à l'occasion d'une garantie de romantisme impérial en la personne d'un général en retraite, ou d'un ancien des "Bureaux arabes". A ce rythme-là, nous aurons bientôt à Paris une sorte de "Bal des Petits Lits blancs" pour les Algériens où les spahis remplaceront les gardes républicains devant l'escalier d'honneur du foyer de l'Opéra. »

Par l'intermédiaire de ses étudiants, le PPA-MTLD entretient en revanche des rapports étroits avec

les prolongements en France de l'Istiqlal marocain et du Néo-Destour tunisien. L'activité de l'Istiqlal est limitée aux cercles d'intellectuels de la capitale française. Sa permanence, au 53, avenue Kléber, dans le 16e arrondissement, est assurée par Abderrahim Bouabib. Lorsque le Foyer marocain situé 20, rue Serpente dans le 5e arrondissement est fermé le 29 mars 1949, les étudiants marocains se retrouvent naturellement au Foyer des étudiants musulmans nord-africains, le fameux 115, boulevard Saint-Michel, tenu par les Algériens.

Il en va de même pour la cellule du Néo-Destour de Paris, dirigée par le fils de Habib Bourguiba, Taïeb Sahbani et Djelouli Farès, qui tient ses réunions les plus importantes au 115, boulevard Saint-Michel. Comme dans l'entre-deux-guerres, Paris est le centre d'action et de formation de l'intelligentsia maghrébine nationaliste.

LA « CRISE BERBÉRISTE »

Le 5 janvier 1948, l'émir Abd el-Krim lance du Caire un Comité de libération du Maghreb arabe dont le manifeste proclame :

« Le Maghreb arabe doit son existence à l'Islam. Il a vécu par l'Islam ; et selon l'Islam, il continuera à se diriger au cours de son avenir (...).

« Le Maghreb arabe fait indissolublement partie des pays arabes et sa collaboration avec la Ligue arabe est chose naturelle et nécessaire. »

Ce manifeste est suivi d'une offensive idéologique en règle des milieux arabo-islamiques contre les dirigeants d'origine kabyle. Ces derniers sont toujours majoritaires à la direction de la fédération de France du PPA-MTLD, en moins grande proportion d'ailleurs que dans l'entre-deux-guerres.

La polémique rebondit en Algérie, où les Oulémas réclament la suppression de la chaîne kabyle de Radio-Alger, et affirment que les Kabyles ne seront des Algériens à part entière que lorsqu'ils auront « cessé de chuchoter ce jargon [la langue kabyle] qui nous écorche les oreilles ».

En septembre 1948, Messali Hadj se mêle de l'affaire et lance un « appel aux Nations unies ». Il fait remonter l'histoire de l'Algérie à la conquête arabe, soutenant que l'Algérie est « partie intégrante du monde arabe d'occident connu sous le nom de Maghreb arabe ».

La crise éclate. Les dirigeants kabyles de France s'élèvent contre cette interprétation de l'histoire, de la question nationale algérienne. Dans le journal de la fédération de France, *l'Étoile algérienne,* Rachid Ali Yahia, élu en novembre 1948 à la direction de la Fédération, écrit :

« L'Algérie n'est pas arabe, mais algérienne. Il est nécessaire de former l'union de tous les Algériens musulmans qui désirent combattre pour la libération nationale, sans distinction de races entre Arabes et Berbères (...). Depuis un certain temps, nous avons lu des articles de presse et certains leaders ont exprimé l'idée que l'Algérie est arabe. Cela, non seulement n'est pas vrai, mais exprime des idées qui sont clairement racistes, voire impérialistes. »

Au thème de l'Algérie arabo-musulmane, Rachid Ali Yahia oppose l'idée d'une Algérie algérienne (Arabes, Berbères, Turcs), l'égalité des cultures et des langues. Au comité central élargi du PPA-MTLD, en décembre 1948, Hocine Aït Ahmed enfonce le clou de manière plus habile. Dans son rapport qui préconise le passage « à la guerre révolutionnaire », le dirigeant nationaliste insiste sur le caractère « algérien de l'Algérie » et de la révolution en cours. Aucune référence linguistique ou religieuse n'est contenue dans le texte, adopté à l'unanimité moins deux voix, celles de Derdour et de

Messali qui s'abstiennent.

L'adoption de ce rapport à la quasi-unanimité pousse le Comité fédéral de la fédération de France à tenter de clarifier la question nationale. Une motion de Rachid Ali Yahia est votée. « Sur 32 membres du Comité fédéral, 28 rejettent toute idée d'une Algérie arabe et musulmane et se prononcent pour la thèse de l'Algérie algérienne. »

Pour la direction du PPA, voilà une motion de trop. En avril 1949, elle dissout carrément la fédération de France du MTLD, fait occuper les locaux et exclut Rabah Serbah, Rachid Ali Yahia, Mohand Arab Benyounes, Bouzid Mehdad et Ahmed Abdelmalek. *L'Étoile algérienne* est suspendu. Venu d'Algérie, un comité de trois membres, Radjeff, Chawki Mostefaï et le capitaine Saïdi Sadok, est chargé de « normaliser » la fédération de France. D'avril à décembre 1949, de violents affrontements ont lieu, pour la possession des locaux. En août, des groupes de choc du PPA fidèles à la direction d'Algérie s'attaquent aux cafés où se réunissent les partisans de Rachid Ali Yahia. Les bastions du courant berbère, qui résiste longtemps à ce type de « pression », sont situés à Saint-Denis, Saint-Ouen, Asnières, Puteaux, Nanterre, Courbevoie et dans le 18^{e} arrondissement de Paris.

Au mois de juillet, la direction du PPA se réunit et décide de mettre à l'écart les principaux dirigeants, pourtant emprisonnés : Amar Ould Hamouda, Saïd Oubouzar, Omar Oussedik, Omar Boudaoud, Bennai Ouali.

Elle décide également la dissolution des sections de l'OS en Kabylie (organisation paramilitaire du PPA-MTLD), et à partir de septembre, le remplacement à la tête de la même OS d'Aït Ahmed par Ben Bella. La lutte acharnée contre les « berbéro-matérialistes » s'appuie sur des rumeurs selon lesquelles les communistes auraient appuyé en sous-main la « scission berbériste ». Pourtant, excepté Omar Oussedik, compagnon de route des communistes, aucun des anciens dirigeants de la Kabylie n'a rejoint les rangs du PC contrairement aux bruits largement répandus.

Dans l'immigration algérienne, cette « crise berbériste » de 1949 a d'énormes conséquences sur la structuration, le comportement, l'idéologie. La fédération de France du PPA perd son autonomie, ses dirigeants sont désormais nommés et non plus élus. Ils constituent une délégation qui relève de l'exécutif du parti à Alger. « La majorité demeure encore berbère mais la suppression des structures démocratiques va empêcher l'émigration ouvrière de s'exprimer librement et de peser sur son orientation », note l'historien Mohammed Harbi.

Cette crise va révéler ultérieurement d'autres divergences fondamentales au sein de l'association. On peut évoquer à son propos deux types d'interprétation. Le premier touche au caractère centralisateur, voire jacobin, que porte en elle l'organisation du PPA-MTLD : s'efforçant de consolider l'idée nationale dans sa lutte pour l'indépendance, elle tend à gommer tous les particularismes. D'autre part, l'« incident » a éclaté en France, parmi les cadres de l'immigration, touchant assez peu les militants d'Algérie, y compris en Kabylie, région pourtant particulièrement concernée.

On peut en attribuer la responsabilité à l'influence de la société française sur de jeunes intellectuels prenant leurs distances avec les coutumes et traditions familiales comme avec leur nationalisme jugé trop étroit. Attendant, aussi, une insertion plus importante dans les luttes sociales en France.

La profonde métamorphose sociale de l'immigration algérienne après 1945 n'est pas sans conséquence sur sa forme de représentation politique. Dans la direction du PPA-MTLD, la forte proportion d'étudiants, d'ouvriers qualifiés (ou occupant un emploi stable), le relatif effacement des petits commerçants ou travailleurs intermittents, sont autant d'indices de changements à venir.

Le lieu principal de confrontation avec le mouvement ouvrier français reste le syndicat CGT, dominé

largement par le PCF après la scission de 1947, qui donne naissance à Force ouvrière. En 1954, plus de 80 % des travailleurs algériens musulmans en France ont en poche la carte de la CGT. 37 750 musulmans en sont adhérents, contre 5 000 à la CFTC, 2 000 aux syndicats autonomes et 1 000 à FO. Plus que les chiffres, c'est pourtant la tendance qu'il faut considérer. Les pourcentages ne rendent pas compte de la complexité du processus conflictuel entre Algériens nationalistes et communistes cégétistes. Les craintes de l'avant-guerre, les méfiances et les accusations réciproques ne se sont nullement atténuées.

Les travailleurs algériens en France commencent à constituer un ensemble homogène, véritable enjeu dans la bataille qui se livre entre les organisations nationalistes algériennes, les syndicats et les partis de la gauche française pour son contrôle. Le PCF, par l'intermédiaire de la CGT se montre le plus actif.

De 1949 à 1954, sous l'impulsion d'André Tollet, secrétaire général de l'Union des syndicats de la Seine et de Marcel Dufriche, chargé de la commission d'étude des problèmes d'outre-mer, la commission nord-africaine de la CGT organise plusieurs réunions pour montrer aux Algériens que leur émancipation viendrait seulement d'une action commune avec les ouvriers métropolitains.

La « crise berbériste » de 1949-1950 réveille brutalement le conflit entre nationalistes et communistes, accusés d'être les instigateurs du complot « berbéro-matérialiste » par la direction du PPA-MTLD.

En 1951, la fédération de France du MTLD crée une « commission des affaires syndicales », dont le rôle consiste uniquement à contrôler l'activité des Algériens adhérents à la CGT. De cette commission seront issus les futurs cadres ouvriers des syndicats algériens créés pendant la guerre d'indépendance (UGTA et USTA). Cette méfiance à l'égard de la CGT et du PCF coïncide avec l'arrestation de Messali Hadj, et son transfert en France. De Niort, Messali porte toute son attention sur l'attitude à adopter vis-à-vis du mouvement ouvrier français, de la CGT et du PCF plus particulièrement. Il entend faire de l'émigration ouvrière en France une base sûre, regroupée sur des positions nationalistes intransigeantes.

En dépit de cette forte opposition nationaliste dans l'immigration, le PCF parvient tout de même à recruter des adhérents par le truchement de la commission nord-africaine de la CGT. Citons Youkana Mohamed qui deviendra dans l'UGTA membre de la commission administrative de la fédération des produits chimiques ; Omar Belouchrani, qui, en 1953-1954 est le président de la commission nord-africaine des syndicats de la Seine et membre du CCN de la CGT. L'échec général de la tentative communiste, dû au fait que le PC ne pose pas la question de l'indépendance, ne doit pas faire oublier l'ampleur des efforts cégétistes en direction de l'immigration algérienne. Les nationalistes accusent les dirigeants communistes de vouloir utiliser les travailleurs algériens comme « masse d'appoint » ou « troupes d'assaut » dans des manifestations intéressant le seul PCF. En revanche, ajoutent-ils, « le PCF se dérobe lorsque le MTLD lui demande de manifester en faveur de Messali Hadj et laisse les Algériens se battre avec la police, place de la Nation, le 14 juillet 1953 ».

Les heurts se multiplient en 1954 entre dirigeants de la CGT, membres du PCF et responsables du MTLD. En mars 1954, Léon Feix, responsable des sections communistes de la Seine (et les membres algériens de la commission nord-africaine de l'UD-CGT) dénonce « la propagande raciste et sectaire du MTLD ». Il affirme que « le PC ne tolérera plus la présence, dans ses rangs, des groupements algériens en ordre paramilitaire ». Le MTLD riposte en boycottant les défilés et meetings organisés par la CGT, le 1er mai. En octobre 1954, *la Nation algérienne,* journal d'une fraction du MTLD, explique ouvertement que les dirigeants de la CGT sont des « racistes qui se sont servi des travailleurs et

veulent continuer à s'en servir en tant que monnaie d'échange dans leurs discussions avec le patronat et l'administration ».

A la veille de l'insurrection du 1er novembre 1954, la rupture apparaît ainsi totale entre la CGT et les militants nationalistes de l'immigration. La divergence essentielle porte sur la fonction du syndicalisme dans un pays colonial (la revendication d'indépendance que la CGT ne met pas en avant), combinée aux revendications économiques. Benoît Frachon, leader de la CGT, explique : « Avant l'arrivée de Hitler, il y avait sept millions de chômeurs qu'il gagna à sa cause. Pourquoi ? Parce que les militants syndicaux parlaient de changer de régime sans se préoccuper de leurs revendications immédiates. » Dans cette logique, la CGT se refuse à envisager l'existence d'une centrale syndicale algérienne indépendante. Il faut également signaler l'action de Force ouvrière au sein de la Confédération internationale des syndicats libres, CISL, qui, de 1953 à 1955, bloque tout projet d'union syndicale nord-africaine, entravant la possibilité de création d'un syndicat algérien.

MESSALI CONTESTÉ

Au début des années 50, Messali Hadj reste la figure centrale du nationalisme indépendantiste, le « Zaïm », le leader charismatique incontesté. Pas une brochure qui ne décrive sa vie comme un long combat livré contre les autorités coloniales françaises. Son portrait, toujours brandi en tête des manifestations organisées par le MTLD dans les principales villes françaises, revient sans cesse à « la une » de *l'Algérie libre*. Son prestige est immense parmi les immigrés algériens, les cafés ou hôtels signalant leur adhésion au nationalisme par une effigie exposée au bon endroit. Lui-même ne manque jamais une occasion de souligner l'importance de l'activité politique sur le territoire français.

Avant son départ pour le pèlerinage de la Mecque, et sa « tournée » au Caire (18-25 octobre 1951), Messali se rend en France et prononce un discours le 5 août 1951 à Creil. Ses auditeurs seront les responsables de la fédération de France, convoqués en une conférence extraordinaire. Il insiste sur l'action prépondérante, « dans un proche avenir », de la fédération de France du MTLD, devenant à ses yeux la « fédération-mère » du mouvement national algérien. « Il est fort possible qu'après avoir créé le mouvement national algérien, la fédération de France soit appelée à être la cheville ouvrière de la Libération nationale. Elle doit, sous la direction permanente du parti, porter le problème algérien sur toutes les antennes de la vie nationale et internationale. »

A-t-il alors conscience qu'il lui faudra prendre appui sur les militants immigrés pour entreprendre la bataille contre les instances dirigeantes de son propre mouvement ? Le fait est que cette déclaration fait suite au démantèlement de l'OS, en Algérie, par la police française. Un désaccord a surgi à propos de cet épisode entre le « Zaïm » et les membres du comité central (Messali leur reproche de ne pas protéger suffisamment les clandestins de l'organisation paramilitaire). Au début de l'année 1952, le leader nationaliste décide une « tournée » dans le Constantinois : il désire en appeler aux militants contre la direction. Ses déplacements en Algérie, qui mettent en mouvement des masses d'hommes considérables, sont qualifiés par le comité central « de vociférations, manifestations verbeuses d'un nationalisme primaire ».

Profitant d'incidents surgis à l'occasion des meetings du Constantinois, le gouvernement français décide l'expulsion de Messali, et sa mise en résidence surveillée en France. Le 15 mai 1952, un arrêté du ministre de l'Intérieur lui signifie l'interdiction de séjour sur l'ensemble du territoire français, à l'exception des Deux-Sèvres. Il est « installé » dans la ville de Niort. C'est de cette retraite qu'il va

activement livrer bataille contre le comité central, par l'intermédiaire de messagers venant le visiter dans son hôtel.

Le 23 mai 1952, des grèves dans la région parisienne, le Nord, l'Est, Marseille, Lyon, le Doubs, Saint-Étienne, appellent « à la libération de Messali ». Aucune centrale syndicale française ne se joint à ces débrayages.

Pendant deux années, jusqu'au déclenchement du 1er novembre 1954, la France redevient lieu de décisions et d'initiatives du nationalisme algérien. Appuyé sur les militants immigrés, Messali se heurte à un appareil dont la base sociale est de moins en moins « plébéienne ». La majorité du comité central se présente comme attachée à la démocratie, hostile au « pouvoir personnel » de Messali. Elle veut laïciser le parti, l'autonomiser par rapport à ses références musulmanes. La crise « berbériste » de 1949-1950 a laissé des traces. Mais la majorité est aussi fondamentalement pro-atlantique et anticommuniste, favorable à l'union avec le parti modéré de Ferhat Abbas, hostile, en actes, sinon en paroles, à la perspective de l'insurrection contre la France. Désespérant de rallier à ses vues cette direction, Messali porte le conflit qui l'oppose à elle devant les militants, à l'occasion du IIe congrès du MTLD, tenu du 4 au 6 avril 1953. De Niort, il fait parvenir un message invitant à la discussion la plus large « sans souci du prestige des dirigeants ».

Les hostilités sont ouvertes à propos du défilé du 14 juillet 1953 à Paris. Ce jour-là, la police française ouvre le feu sur le cortège du MTLD. Six Algériens sont tués. Messali dénonce « le silence » du comité central.

En décembre 1953, à la réunion annuelle des cadres de la fédération de France du MTLD, Abdallah Filali, bras droit de Messali, diffuse un message livrant publiquement l'ampleur des oppositions. Sous sa direction, un Comité de salut public, basé en France, affirme clairement combattre la direction.

En mars 1954, les leaders du comité central demandent à Messali de « s'évader en direction des pays arabes ». Ce dernier refuse, donnant les arguments suivants pour justifier sa position :

« — La situation est confuse au Moyen-Orient ; les pays arabes n'ont pas une stabilité politique qui leur permette de mener à la fois la lutte contre le bloc occidental et le bloc oriental, et de donner une aide sérieuse aux partis politiques d'Afrique du Nord.

Le MTLD serait encore plus coupé de lui qu'actuellement s'il devait se fixer dans un des pays arabes.

— Son âge et la présence de ses enfants en France lui interdisent de quitter Niort. Il ne peut abandonner sa famille contre laquelle le gouvernement français pourrait user de représailles. »

En avril, Messali lance l'ordre aux trésoriers de kasmas de verser les fonds qu'ils détiennent à un compte en banque qu'il contrôle en France.

En France où les « messalistes » regroupent 90 % des militants, seuls les étudiants échappent à leur emprise. En Algérie, la quasi-totalité de l'appareil reste entre les mains des « centralistes » (partisans du comité central). Le décompte mathématique est cependant trompeur : à la base, on reste dans l'expectative, attendant une nouveauté propre à débloquer la situation. Bien peu de militants immigrés sont au courant de l'initiative prise par des anciens de l'OS en mars 1954 : la création du Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action qui donnera naissance au FLN.

L'éviction des partisans de Messali Hadj du comité central du MTLD et la promotion de Ahmed Mezerna et de Moulay Merbah, respectivement comme président et vice-président de cet organisme, survenue le 27 février 1954, les motions de défiance adoptées le 28 mars à l'encontre de Messali

déterminent ce dernier à dresser un véritable plan de reconquête du MTLD. Dans une circulaire adressée à toutes les kasmas de France, il indique que « le différend essentiellement d'ordre politique qui l'oppose au comité central du mouvement doit être vidé sans tarder (...).

« Je demande au comité central de remettre immédiatement tout l'argent nécessaire pour la tenue d'un congrès, comme je lui demande de remettre entre les mains de la nouvelle direction les biens du parti (immeubles, locaux, voitures, fonds de caisse...). »

Les deux fractions sont devenues si hostiles l'une à l'autre que, dans les principales villes de France, de violentes bagarres éclatent pour la possession des permanences, des locaux. La scission est inévitable. Le comité central, qui perd le contrôle du journal *l'Algérie libre,* réunit ses partisans en Algérie, lors d'un congrès qui se déroulera le 15 août à Alger. Les messalistes, de leur côté, entendent se compter dans leur bastion de la fédération de France. Ne parvenant pas à obtenir une salle en région parisienne, ils tiendront leurs assises à Hornu, en Belgique, les 14 et 15 juillet. Tous les responsables de la fédération de France choisissent Messali. Ils se retrouveront donc à Hornu. Le mouvement nationaliste algérien vient d'éclater.

VII

L'insurrection en ordre dispersé

« A l'époque, j'allais vers mes trente ans et j'avais émigré depuis quelques années déjà. A l'automne de 1954, je suis venu au pays passer un congé. Deux mois en tout et je suis retourné en France le 11 octobre, c'est-à-dire une vingtaine de jours avant le début de la lutte armée... J'avais un ami très politisé du village d'Aidaoud. Je l'ai rencontré ce onze octobre à la gare de Sidi Aich. C'était à onze heures, je crois et je m'apprêtais à partir. Nous avons discuté sur le quai et il m'a dit soudainement : "Je te conseille de ne pas partir." Sans aucune explication. Je n'ai pas bien compris. Je ne savais au juste ce qu'il voulait dire et le train arrivait en gare. Je ne sais pas s'il était au courant ou s'il avait senti quelque chose mais par la suite, j'ai compris qu'il voulait me dire de rester au pays pour participer à la lutte.

« Quand je suis arrivé en France, j'ai appris l'événement avec deux ou trois jours de retard. J'étais à Saint-Ouen à ce moment-là et je lisais de temps en temps *Libération, France-Observateur, l'Humanité*... Et puis, la nouvelle avait couru parmi le milieu émigré. J'ai été très heureux ce jour-là parce que je savais qu'il n'y avait rien à attendre du colonialisme (...).

« En France, avec mes collègues, on avait fêté la victoire des Vietnamiens à Diên Biên Phu. Pour nous, c'était quelque chose de fantastique. Cela prouvait que c'était possible. Quand il y a eu le 1er novembre 1954, on s'est collés alors à la radio et aux journaux pour suivre la lutte de libération. Je correspondais aussi avec ma femme qui m'informait de ce qui se passait, des moudjahidin, de leurs actions... L'émigration n'était pas encore entièrement organisée.

« Tout le monde était alors branché sur ce qui se passait au Maroc et en Tunisie et les nôtres ont créé une énorme surprise. On y a cru parce qu'il y avait l'exemple vietnamien et puis il y avait un proverbe qu'avaient laissé les anciens, et qui disait : "Ne vous en faites pas, la France sortira comme elle est rentrée." C'est un proverbe qui remonte avant 1954 et je l'entendais déjà tout jeune[15]. »

Tous les témoignages concordent : c'est avec enthousiasme que la communauté algérienne accueille le déclenchement des opérations de novembre 1954.

Par la presse de France et d'Algérie les quelque deux cent mille Algériens vivant alors en France apprennent le déclenchement, le 1er novembre 1954, de « la guerre de libération » de leur pays. Le petit groupe d'hommes résolus qui a pris la décision de recourir aux armes et de créer une nouvelle structure, le Front de libération nationale (FLN), a préparé son action dans la plus stricte clandestinité, en marge d'un mouvement nationaliste paralysé par des querelles internes.

Très vite, tandis que se développent les premiers maquis dans les Aurès et en Kabylie, les dirigeants du FLN vont se préoccuper de leur implantation dans l'émigration. Ils veulent lancer leurs compatriotes de France dans la bataille. Il leur faudra trois années pour y parvenir.

En effet, le 1er novembre 1954 n'est pas synonyme de rupture entre le courant messaliste et le FLN. Contrairement aux idées reçues, la délimitation entre les deux organisations va s'opérer au terme d'une

lente différenciation étalée sur plus d'une année.

Recruter, sélectionner des cadres, entraîner la population, imposer l'idée d'indépendance, établir des filières, s'enfermer dans le secret et réinventer la guérilla, rechercher des alliances politiques, en un mot, mettre le pays en état d'insurrection, cette courte période est particulièrement décisive pour qui veut comprendre l'histoire intérieure de la résistance algérienne, ses motivations, ses déchirements ultérieurs.

La période qui s'étend de juillet 1954 à la fin de l'année 1955 est marquée par trois phases : la première se confond avec les préparatifs de l'insurrection, menés à la fois par les messalistes (suite aux décisions prises par leur congrès à Hornu), et par ceux que l'on appelle les activistes, regroupés dans le Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action (CRUA).

La deuxième phase est celle des lendemains du 1er novembre où l'on note, dans la confusion politique, des tentatives de conciliation entre ceux qui ont effectivement déclenché l'insurrection (les hommes du CRUA qui prennent pour sigle FLN) et les partisans de Messali Hadj, regroupés dans la majorité du MTLD, organisation d'ailleurs dissoute le 5 novembre 1954 et qui prend alors pour nom le MNA (Mouvement national algérien). Le FLN se cherche encore, accomplit sa croissance et prend la mesure de ses possibilités.

La troisième phase intervient en avril 1955, lorsque Abane Ramdane entreprend de doter le FLN d'une ébauche de programme, concrétisée à cet instant par la recherche d'alliances et d'une organisation politico-militaire. Abane, véritable tête politique du Front, bientôt rejoint par Amar Ouzegane, ancien secrétaire général du Parti communiste algérien, va s'appuyer sur la Kabylie, proche d'Alger et difficile d'accès, qui jouera un rôle décisif dans l'affermissement des maquis du FLN. Cette troisième phase sera donc celle du début de l'opposition ouverte entre le MNA, avec à sa tête Messali Hadj, et le FLN. Minoritaire en cette première partie de l'année 1955 dans l'émigration, le FLN a tout à conquérir et rien à préserver. Il définit donc ses objectifs de manière irréversible, s'obligeant à pratiquer à l'égard du MNA une politique du tout ou rien.

EN BELGIQUE, LA SCISSION

Les assises d'Hornu se déroulent dans une atmosphère de tension et d'enthousiasme, les 13, 14 et 15 juillet 1954. La première journée, consacrée à la vérification des mandats, permet de mesurer l'ampleur du ralliement des militants à Messali. Un peu plus de trois cents délégués, dont les 5/8e sont originaires d'Algérie, représentent les kasmas. Après la vérification des mandats, ne votent que les délégués dont les kasmas ont payé ou qui versent à ce jour les cotisations.

La carte d'implantation du messalisme se dessine alors. L'intégralité de la fédération de France du MTLD envoie des délégués à Hornu. La plupart des régions d'Algérie sont représentées ; pour la Kabylie, Krim Belkacem délègue Ali Zamoum et Aït Abdesslam. Si tout l'Algérois, le Sud algérois, l'Oranie, où s'était menée une lutte sévère contre les centralistes, sont massivement représentés, il n'en est pas de même pour le Constantinois, les Aurès. Les délégués présents de ces régions n'ont exercé de responsabilités qu'au niveau local. Le MTLD, épuré de ses éléments centralistes, veut renouer, au niveau de la composition sociale, avec l'ancien Parti du peuple algérien (PPA). Les cadres messalistes plongeant leurs racines dans la société algérienne clochardisée restent réfractaires au légalisme et aux procédés politiques tendant à les éloigner de l'action violente, méfiants à l'égard d'intellectuels accédant à des postes de direction. En pensant à eux, Messali rédige le rapport, lu à la tribune du

congrès, qui marque une rupture définitive avec le comité central.

Moulay Merbah et Ahmed Mezerna, vieux compagnons du leader en résidence surveillée, tiennent le devant de la scène. Filali, ancien responsable de l'OS, s'occupe, lui, des questions d'organisation. Un seul délégué, Abderrahmane Bey Gagoun, d'Oued Zenati, plaide la réconciliation des tendances. Tous les autres participants condamnent la politique des centralistes. Le congrès décide l'organisation d'un « Comité national de la Révolution », dirigé d'Alger par un ancien responsable de l'OS et responsable de la commission ouvrière du MTLD. L'objectif de ce comité est de récupérer l'argent, les locaux et les armes en possession des centralistes, à réorganiser le parti en perspective d'un déclenchement de la lutte armée.

Le 17 août 1954, le colonel Schoen, qui dirige à Alger les Renseignements généraux, écrit dans son bulletin politique remis au gouverneur général Léonard : « Messali aurait décidé d'orienter le parti vers la clandestinité et mis sur pied un plan d'action directe avec constitution de groupes de combat voués à l'action terroriste. »

Proposé par Mustafa Stambouli (qui passera plus tard au FLN), l'élection de Messali Hadj à la présidence à vie du mouvement donne l'occasion aux centralistes, au PCA ou à l'UDMA de Ferhat Abbas de présenter le conflit comme un combat entre « démocratie » et « autocratie ». Ce faux pas est significatif de l'absence de clarification des problèmes en cours. Des sanctions d'exclusion sont prises à l'encontre de huit responsables du comité central. Dans les faits, Hornu conserve le MTLD simplement débarrassé de huit centralistes.

LE SURGISSEMENT DES « ACTIVISTES »

Il existe dans la fédération de France du MTLD un fort courant radical, qui veut en « découdre » sans plus attendre avec les autorités coloniales. Un rapport des Renseignements généraux signale son existence, au chapitre des « préparatifs de l'insurrection » :

« Dès l'automne 1953, apparaissent et sont immédiatement signalés les prodromes d'une activité souterraine particulièrement inquiétante, enregistrée notamment dans les régions du Nord, de l'Est et, à un moindre degré, du Massif central et du Calvados.

« Des responsables du MTLD donnent les premiers rudiments d'une instruction militaire aux musulmans algériens de Lille, Lens et Belfort.

« A Douai, Forbach et Clermont-Ferrand, les militants du mouvement sont avertis en décembre 1953 et janvier 1954 de l'éventualité d'une action terroriste à brève échéance, et de la nécessité de se préparer à cette action (...).

« Ces consignes, tout d'abord très générales, s'assortissent peu à peu d'indications de plus en plus nettes. Fin 1953, un messaliste déclare à Clermont-Ferrand : "Le MTLD va entamer dès le début de l'année prochaine une campagne plus efficace. Des ordres seront transmis en vue de l'exécution des actes de violence destinés à attirer l'attention du gouvernement français sur le problème algérien. Chaque membre du MTLD devra se considérer désormais comme un soldat et prendre une part active à la lutte qui se prépare. Cette lutte pourra se traduire par des crimes contre les personnes et les choses." »

Alors que les luttes, politiques et... physiques, font rage en Algérie et en France entre messalistes et activistes, des militants de plus en plus désorientés commencent à écouter ceux qui expliquent : «

Engageons-nous dans l'insurrection pour régler le différend. »

Ceux que l'on appelle les « activistes », regroupés dans le Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action (CRUA) vont rapidement trouver parmi certains immigrés un terrain propice à leur développement.

Où se situe précisément ce courant activiste dans le conflit qui oppose Messali au comité central? Illégaux, maquisards et anciens cadres de l'OS prennent dans un premier temps position pour Messali. La polarisation en deux courants, l'un entraînant la majorité du parti indépendantiste avec Messali, l'autre s'appuyant sur les cadres mis en place par le comité central, semble acquise lorsque surgit une troisième force : le CRUA. Rabah Bitat raconte :

« Nous sommes, à cette époque, cinq à maintenir les relations les plus étroites entre nous et à envisager de plus en plus le recours à la lutte armée : Mostefa Ben Boulaïd qui était membre du comité central, Mohammed Larbi Ben M'Hidi, Didouche Mourad, Mohamed Boudiaf et moi-même (...). Le 23 mars 1954, ceux qui étaient devenus le « groupe des cinq » constituent le CRUA. Nous étions tous d'accord sur trois idées fondamentales : transformer la société par la lutte armée et par la révolution, réaliser l'unité du parti pour engager le combat, enfin user de l'action directe qui seule pourrait obliger le colonialisme français à reconnaître l'indépendance de l'Algérie[16]. »

Cette initiative, sans parvenir à un bouleversement immédiat du rapport de forces, imprime un autre cours aux événements. Était-elle concertée avec le comité central ? Les messalistes ne cesseront de dénoncer les hommes du CRUA comme des « agents » des centralistes. Avant tout accord avec eux, ils exigent une condamnation préalable de ces derniers. De fait, dès sa naissance, le CRUA se range derrière les centralistes. En avril 1954, il invite les organisations de base à bloquer les finances et à ne pas coopérer avec la délégation provisoire du MTLD animée par Messali.

Le véritable basculement s'opère lorsque les responsables de la Kabylie (en particulier, Krim Belkacem), des Aurès, et ceux de la délégation MTLD du Caire (Mohamed Khider, Hocine Aït Ahmed et Ahmed Ben Bella) décident de rejoindre le camp activiste. En cet été 1954, tous les initiateurs de l'insurrection, connus sous le vocable « groupe des 22 », rêvent d'une victoire de type Diên Biên Phu. Le passage de Krim donne aux activistes des troupes, des maquis, une référence à la tradition politique du nationalisme algérien. Le Constantinois, autre région-bastion du nationalisme, apporte au CRUA les bases d'une implantation solide.

Les maquis de la Kabylie et des Aurès vont fournir au futur FLN les cadres nécessaires à l'après 1er novembre. Le 23 octobre 1954, les hommes du CRUA se répartissent les tâches. Didouche prend la direction du Nord-Constantinois ; Ben Boulaïd, celle des Aurès ; Ben M'Hidi, l'Oranie ; Bitat, l'Algérois; Krim, la Kabylie, Boudiaf se chargeant de la coordination. Le jour J est fixé le 1er novembre.

LA PRUDENCE DES MESSALISTES

Pourquoi les messalistes ont-ils été devancés ? Ignoraient-ils l'activité du CRUA ? En fait les partisans de Messali ont été pris de court parce qu'ils ne croyaient pas aux projets des anciens de l'OS. Preuve en est le témoignage de Daniel Guérin, fondé sur les notes inédites de Vincent Monteil et une interview de Mezerna : « Le 15 août, Ben Boulaïd quitta les Aurès pour Tripoli afin d'y porter deux lettres dont l'une destinée à un certain "Amined" qui n'était autre que Ben Bella (...). Un centraliste eut vent de l'affaire (...). Aussi rendit-il visite à un responsable messaliste pour l'informer de ce qui se

tramait. Le déclenchement de l'opération était fixé, selon ce rapporteur, à la fin septembre (...). Mezerna, aussitôt prévenu, prit l'avion à Alger afin de rendre visite à Messali, à Niort, pour lui relater ces préparatifs, que d'ailleurs les deux hommes ne prenaient pas trop au sérieux, ni sur la date envisagée ni sur le fond. »

Ce texte rend bien compte de l'atmosphère politique qui règne dans le camp messaliste, grisé par sa victoire contre les centralistes. Imperturbable, le MTLD poursuit sa ligne de conduite : l'internationalisation du problème algérien.

Cet espoir repose sur les promesses faites par le roi Séoud d'Arabie. Le souverain s'est engagé à soulever en septembre 1954 la question algérienne devant les instances internationales. Dans le même temps, les dirigeants du MTLD mettent en garde contre l'illusion d'une solution militaire de type indochinois. Polémiquant avec les partisans du CRUA (sans les nommer), *l'Algérie libre* du 22 octobre 1954 affirme par exemple :

« Le choix entre la violence et les actions pacifiques n'est que subsidiaire (...). La révolution par la loi est impensable parce qu'il s'agit de la loi à la mesure de l'institution. Détruire l'institution qui opprime, c'est évidemment détruire son appareil légal et toutes les justifications de l'ordre colonial. Mais les moyens moraux et pacifiques existent pour y parvenir. La non-coopération, la résistance passive, les grèves, les manifestations nationales et internationales, la coordination de toutes les oppositions, l'éducation des masses sont autant de choses psychologiques qui donnent au peuple des gages tangibles de sa puissance et, à l'adversaire, l'envie de composer. Est-il nécessaire de donner une secousse unique aux bastilles colonialistes pour les abattre ? Ce n'est pas dans nos moyens à moins de circonstances imprévues. »

Le MTLD continue comme par le passé où pour Messali « rien ne pouvait remplacer l'action des masses organisées pour imposer un problème, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. » Cette confiance dans le « long cheminement du mouvement des masses » explique le témoignage de Mohamed Maroc, ancien membre du bureau politique du MNA, sur l'absence d'organisme apte à préparer la lutte armée : « Messali avait une confiance mystique dans la base, il ne pensait pas à créer un état-major. » Le MTLD subit la situation plus qu'il ne la devance au moment même où la crise de l'empire français se développe. Benyoucef Benkhedda, membre de la tendance centraliste, livre dans son ouvrage, *les Origines du 1er novembre 1954,* une explication centrée sur la personnalité de Messali : « Messali était dans la situation du père qui continuait de regarder son fils devenu adulte, avec les mêmes yeux que lorsqu'il était enfant[17]. »

AMBIGUÏTÉ DANS L'IMMIGRATION

Dès les premiers coups de feu du 1er novembre, la tendance centraliste vole en éclats. Le PCF, pour sa part, explique qu'il ne saurait « approuver le recours à des actes individuels susceptibles de faire le jeu des colonialistes, si même ils n'étaient pas fomentés par eux ». Les religieux algériens, les Oulémas, se réfugient prudemment dans l'expectative et on peut lire dans leur journal *El Bassair,* du 5 novembre : « Nous ne pouvons faire le moindre commentaire sur ces événements jusqu'à ce que nous apparaisse la vérité. » Enfin, le parti de Ferhat Abbas, l'Union démocratique du Manifeste algérien (UDMA), se borne à demander « au gouvernement de la République de promouvoir rapidement des réformes constitutionnelles conformes aux aspirations du peuple d'Algérie et aux promesses de la Constitution française... »

Si elle devait s'amplifier et se poursuivre, la révolte ne pouvait s'appuyer que sur la grosse masse des militants du MTLD : ces 20 000 adhérents qui ont rejoint dans leur grande majorité Messali dans le cours de l'été 1954. Plusieurs éléments incitent les militants en France à considérer que c'est « le vieux » qui se trouve à l'origine de ce soulèvement. D'abord l'attitude de la presse, et principalement celle d'Algérie.

Le *Journal d'Alger* ouvre par exemple « le dossier secret du PPA » et, le 5 novembre, son titre ne laisse plus planer aucun doute : « Messali Hadj, dictateur vieillissant, veut une fin de règne sanglante pour maintenir intact son prestige auprès des troupes ouvrières du parti. »

Plusieurs milliers de militants du MTLD sont d'ailleurs arrêtés dans la première semaine de novembre. Dès le 3 novembre, le bureau politique du MTLD publie une déclaration, reproduite dans *Alger républicain* du 4 novembre. « Des événements semblables à ceux de Tunisie et du Maroc viennent de se produire en Algérie. Immédiatement la police s'attaque au Mouvement national algérien. Le siège central du MTLD, 2, place de Chartres à Alger, est encerclé et perquisitionné. Moulay Merbah, secrétaire général du parti, est conduit *manu militari* à la préfecture. Depuis on est sans nouvelles de lui ni des autres militants arbitrairement arrêtés. »

La dissolution du MTLD, décidée par le Conseil des ministres du 4 novembre, entraîne la rafle de plusieurs centaines de responsables et militants dans la nuit du 4 au 5 novembre.

Ceux qui ne sont pas arrêtés n'ont le choix qu'entre deux solutions extrêmes : entrer dans la clandestinité ou gagner le maquis.

Messali ne parlera publiquement que le 8 novembre 1954. Ce délai d'une semaine ne s'explique pas seulement par l'aggravation de ses conditions de surveillance (il lui est désormais interdit de sortir de son domicile et de recevoir des visiteurs). En fait, le vieux leader désire prendre du recul pour pouvoir apprécier la situation nouvelle ainsi créée.

Deux solutions s'offrent à lui: il peut soit désavouer l'action du 1er novembre, soit au contraire s'évader de France, rejoindre le Caire pour mener une action commune avec Ben Bella et Khider, comme les hommes du CRUA le lui ont proposé. Il opte pour une troisième. Refusant d'aliéner sa liberté d'action et celle du MTLD en ce qui concerne la marche extérieure de l'insurrection, il ne désavoue pas l'action du 1er novembre, la considérant comme un épisode, somme toute logique, de la lutte du peuple algérien et de son parti : « Dès l'annonce des événements survenus en Algérie dans la nuit du 31 au 1er novembre 1954, la surveillance exercée autour de ma personne est gravement renforcée (...). Nous l'avons dit en d'autres temps et nous le répétons aujourd'hui. C'est en mettant fin à ce régime, en faisant droit aux aspirations de notre peuple qu'on mettra fin à ces explosions qui ne sont, en vérité, que des actes de désespoir. C'est là qu'est le remède. »

LE FLN BÉNÉFICIAIRE DE CE FLOU POLITIQUE

En Algérie comme dans l'immigration en France, la possible « levée en masse » de combattants ne peut s'effectuer que sur le nom de Messali, qui reste très populaire. Dans un rapport adressé au préfet du département d'Alger, le sous-préfet de Tizi-Ouzou, en février 1955, décrit l'état d'esprit des populations et note : « Trois mois ont à peine passé et leur vocabulaire n'est plus le même. L'excuse est sur les lèvres pour absoudre ces maquisards (...) : que dire des enfants de nos écoles dont nous sentons la deuxième génération sensibilisée aux paroles de haine qu'elle entend autour d'elle et qui manifeste son éveil en illustrant les convictions familiales tantôt en maladroites images de Messali, dessinées sur

leur cahier d'écolier (mon rapport du 21 janvier 1955), tantôt en question d'un élève demandant au maître où se trouve, sur la planche des pavillons du Petit Larousse, le drapeau de l'Algérie... »

En ce début d'insurrection, le MNA demeure bel et bien majoritaire. Son implantation recoupe géographiquement les zones qui ont suivi Messali au moment du congrès d'Hornu. Seuls les Aurès échappent aux messalistes, encore que la position du principal responsable de région, Ben Boulaïd, reste incertaine. Il continue de se réclamer du programme du MNA : la Constituante souveraine. Dans ces conditions, il est donc normal de retrouver les militants messalistes dans ses maquis.

De France et de Belgique, des admirateurs du « Zaïm » partent en grand nombre pour rejoindre la guérilla. Les services du gouvernement d'Algérie signalent « des retours massifs de métropole. Du 1er février au 20 mars 1955, 23 000 hommes seraient ainsi rentrés et la plupart d'entre eux auraient rejoint la rébellion ». Chiffres très certainement gonflés. Mais les rapports de la DST pour la région de Tlemcen font état du retour de France de nombreux militants messalistes. Incontestablement, la tendance du MTLD au passage pur et simple à la lutte armée avantage les hommes du CRUA en matière de recrutement. Cette préparation, quoique très insuffisante, protège le CRUA, empêche le gouvernement français (même affaibli militairement et politiquement après Diên Biên Phu) de détruire le mouvement nationaliste comme cela s'était produit en mai 1945.

La nature a horreur du vide. Le FLN profite pleinement de la dissolution du MTLD : mise en place des structures d'accueil dans les maquis pour intercepter la masse de militants messalistes désorientés ; prise de possession des stocks d'armes hérités de l'organisation paramilitaire du MTLD, l'OS ; début de contacts avec les Tunisiens et les Marocains. Un grand nombre d'immigrés arrivant dans les maquis seront pris en charge par le FLN.

NÉGOCIATIONS ET CONFUSION

A Alger, au Caire et dans les maquis, des prises de contacts et tentatives de conciliation ont lieu entre « messalistes » et « frontistes ». Ce qui ne manque pas d'entretenir la confusion dans l'immigration en France.

Lors des vacances de Noël 1954, le MNA décide l'envoi de deux millions d'anciens francs au leader de l'insurrection en Kabylie, Krim Belkacem. La somme est considérable, si l'on songe que le salaire d'un permanent du MTLD, à l'époque, est de 15 000 francs par mois. L'argent a été transporté par un jeune militant du MNA, de Paris à Alger, cousu dans la doublure de ses vêtements.

Trois nouveaux contacts ont lieu fin janvier 1955 entre Krim, Oulebsir et Zitouni Mokhtar, responsables du MNA. Cela se passe à Notre-Dame-d'Afrique, au-dessus d'Alger. Cette fois, dépassant le stade de la simple méfiance, Krim affine ses arguments. Il parle d'un ralliement inconditionnel de Messali au FLN où « ses militants trouveraient tout naturellement leur place ».

Le 16 février *1955, la Voix du Peuple* publie en France « une lettre du patriote Krim Belkacem ». Dans cette lettre, le maquisard kabyle clame son indignation contre la répression qui touche les membres de sa famille.

Une année plus tard, dans le numéro 5 de *Résistance algérienne,* daté d'avril 1956, Krim évoquera cette période de tractations avec les messalistes. Relatant les contacts pris avec « des amis de l'Est et de l'Ouest », il ajoute : « Deux facteurs essentiels nous manquaient: les finances et les armes. »

« Pour remédier à cette double pénurie », il cherche, explique-t-il, l'appui des « amis de Messali Hadj ». Pour lui, « la mauvaise volonté de Messali et de Merbah a été responsable des difficultés » ; si tout échoua, c'est que « les messalistes ne voulaient pas de l'action, ils étaient bien plutôt assoiffés de pouvoir ». Il rapporte que « les représentants de Messali en seraient venus à se demander si la discussion proposée supposait au préalable une reconnaissance du FLN, c'est-à-dire leur assujettissement ».

Des vieilles querelles resurgissent aussi à l'occasion de ces discussions. Le rêve de la « Province kabyle » dotée d'une langue et d'un hymne national, et la crise que provoque un tel projet est présente dans bien des esprits. Un peu trop vite, les envoyés messalistes soupçonnent Krim et son adjoint Ouamrane de mettre en œuvre un plan séparatiste capable de briser l'unité de l'Algérie.

La confusion règne également dans les pourparlers entre dirigeants du MNA et délégation extérieure du FLN. Ahmed Mezerna et Abdallah Filali, aidés de Chaddly Mekky (ancien responsable du MTLD au Caire) se trouvent au Caire le 1er novembre 1954. Une entente est-elle possible entre eux, Mohamed Khider et les centralistes ? Il est significatif que le premier communiqué de la délégation algérienne au Caire, en date du 15 novembre 1954, annonçant les revendications politiques du FLN, soit demeuré la seule profession de foi du FLN qui se recommande du programme politique établi dans la continuité du MTLD : « La plate-forme avancée par les nationalistes algériens depuis la fin de la dernière guerre a rallié l'unanimité des Algériens. Elle est celle qui répond le mieux aux principes démocratiques pour lesquels le peuple algérien a vaillamment combattu dans les rangs alliés. L'Assemblée algérienne constituante et souveraine, sans distinction de race ni de religion, permettrait la création d'un interlocuteur réellement représentatif pour la définition, sur un plan d'égalité, des rapports avec la France. »

Les pourparlers d'Alger et du Caire n'ont fait qu'accroître la confusion. Assurément le militant nationaliste de base doit se donner beaucoup de mal pour démêler l'écheveau des rapports triangulaires entre toutes les parties prenantes (messalistes, CRUA, centralistes) et de décompter les querelles, à ses yeux byzantines, dans la période qui précédait et qui suit immédiatement l'insurrection du 1er novembre 1954.

LES MAQUIS ALGÉRIENS, FACTEUR DE LÉGITIMITÉ EN FRANCE

La confusion est aussi à son comble dans les maquis. Toutes les tendances, sans se concerter, acceptent comme unique structure militaire le sigle ALN (Armée de libération nationale).

Une grande partie des militants messalistes décident par eux-mêmes le recours aux armes sitôt connues les opérations du 1er novembre. Dans certaines régions d'Algérie, en particulier les Aurès et la Kabylie, des groupes armés se forment indépendamment des directions existantes. Ils seront « pris en charge » ultérieurement. Animés tout simplement d'une volonté patriotique, les uns connaissent le FLN, les autres se réclament de Messali. Au 1er novembre 1954, les tracts ont bien fait le distinguo entre le FLN, organisme politique du mouvement et l'ALN, organisme de type militaire. Mais dans les Aurès, par exemple, tout le côté politique tient à l'autorité de Chihani Bachir, second de Ben Boulaïd. Les chefs de zone aurési n'ont pas ressenti l'utilité de ce distinguo. Il leur semble suffisant de proclamer la révolution ouverte, d'entraîner les militants. En Kabylie, plus spécialement dans la région de Bouira, les militants combattent sous le titre d'Armée de libération nationale, ce qui tend à créer l'équivoque d'une ALN commune au FLN et au MNA.

Jusqu'en 1956, le MNA reste attaché à cette notion de structure militaire commune. A la question : « Les dirigeants du MNA reconnaissent-ils l'autorité de l'Armée de libération nationale ? », un porte-parole de Messali répond à un journaliste de *France-Observateur :* « L'Armée de libération nationale est l'expression militaire de toute la résistance algérienne. »

Une âpre compétition s'engage pour gagner l'audience des émigrés en France en prouvant sa filiation avec les maquis. Le prestige des « moudjahidin », les combattants en uniforme, est bien réel dans l'immigration. Le MNA veut démontrer à toute force sa participation aux combats sur le sol algérien. En réponse à l'interview de Krim et Ouamrane, dirigeants du FLN en Kabylie, publiée dans *France-Observateur* du 15 septembre 1955, il fait distribuer un tract en région parisienne à l'occasion de l'anniversaire de novembre 1954 :

« Il y a aujourd'hui un an la révolution algérienne éclatait. La rapidité et l'efficacité déployées par les combattants de la libération permettaient en quelques heures de faire des monts de l'Aurès et des chaînes de Djurdjura des bastions de résistance (...). Le mouvement insurrectionnel s'amplifia avec la coordination de l'état-major de l'Armée de libération nationale qui infligeait des pertes sévères à l'armée française (...). En ce premier anniversaire de résurrection, il te faut démontrer davantage encore ta volonté de vivre libre par ton soutien moral et matériel au MNA et à l'ALN. »

De novembre 1954 à septembre 1955, le MNA continue à se poser en « porte-parole de la quasi-totalité du peuple » comme en témoigne la lettre que la direction du MNA adresse en février 1955 aux députés à la veille d'un débat portant sur l'Algérie. Les dirigeants du FLN pour leur part sont très clairs dans leur refus de suivre Messali. Le reclassement progressif des différentes tendances du nationalisme algérien orientera peu à peu les deux organisations vers une lutte ouverte.

PREMIERS AFFRONTEMENTS

Début avril 1955, un tract du FLN, le premier du genre depuis la proclamation de novembre, circule dans Alger, rédigé par Abane Ramdane : « Nous te mettons en garde contre ceux qui maintiennent la confusion. Nous dénoncerons tous ceux qui ont recours au mensonge et à la calomnie pour te dérouter de la véritable voie. Le tribunal de l'ALN sera impitoyable envers les traîtres et les ennemis de la patrie (...). Algériens ! Venez en masse renforcer les rangs du FLN. »

L'assassinat, le 1er juin 1955, de Saïfi, vieux militant PPA dont l'hôtel-restaurant de la rue au Maire dans le 3e arrondissement de Paris abritait les illégaux, précipite l'affrontement.

En Algérie, le 10 décembre 1955, Bouchafa et Fettal, militants du FLN, exécutent le responsable du MNA, Rihani, entre la rampe Valée et la rue Bencheneb.

Dans l'épreuve de force qui s'engage dans la capitale algérienne, le MNA commence par perdre beaucoup de militants... arrêtés par les services de police. L'organisation messaliste attribue l'efficacité policière à des dénonciations anonymes venant du FLN. Il faut plutôt émettre l'hypothèse que la police française avait intérêt à faire croire aux militants MNA ces dénonciations, ne serait-ce que pour attiser la rivalité avec le FLN. L'efficacité policière s'explique en effet très bien par la masse des informations collectées pendant la crise du MTLD. Les autorités disposent entre autres du fichier complet des participants au congrès d'Hornu, établi pour son usage par la police belge.

De la même manière, l'orientation des actions de la police en France contre les militants algériens indépendantistes se comprend dans la mesure où elle connaît davantage l'organisation messaliste. Les 5 et 15 septembre 1955, un vaste coup de filet est organisé en France. Il aboutit à l'arrestation de 440

militants et responsables de kasmas, de cellules. Les fonctionnaires des R.G. notent alors :

« Un examen plus détaillé de ces résultats permet de constater que le MNA a été plus atteint que le FLN par les opérations.

« Le premier est, en effet, mieux connu. Dans l'ensemble, sa structure est celle du MTLD dissous et les cadres antérieurs sont dans la plupart des cas restés en place.

« Le FLN, par contre, a pour dirigeants d'anciens militants du MTLD, qui avaient abandonné Messali souvent même avant la scission survenue début 1954. Ceux-ci sont généralement moins connus et surtout ce parti a su beaucoup mieux que le MNA s'organiser dans la clandestinité du fait qu'il n'avait pas ou presque d'organisation constituée lors de la dissolution des mouvements nationalistes.

« Ces opérations ont donc eu pour résultat de saper le MNA — beaucoup plus que le FLN. »

En France, l'heure n'est pas encore à la guerre ouverte même si le ton monte déjà. Quittant progressivement le terrain de l'argument politique, le FLN adopte un style différent en novembre 1955, au moment de la célébration du 1er novembre : « Sur l'instigation de Messali et des conseillers trotskystes du MNA, des militants du FLN ont été lâchement attaqués, par-derrière, par des Algériens induits en erreur. Nous prenons à témoin le peuple algérien des conséquences graves que pourraient avoir de tels actes. Au moment où, les armes à la main, nous combattons le colonialisme, Messali, pour assouvir sa mégalomanie et son égocentrisme, essaie une nouvelle fois de dresser les patriotes algériens les uns contre les autres. »

Les tracts de l'organisation messaliste, à la même époque, rejettent ces accusations « méprisables », affirmant tenir le FLN pour quantité négligeable : « D'aucuns choisissent le moment où la patrie réclame le plus de sacrifices et d'union à ses enfants pour joindre leurs efforts à ceux du colonialisme et tenter de saper l'autorité d'un chef national incontesté et d'un Mouvement national dont les militants tombent chaque jour au champ d'honneur. Laissons-leur l'entière responsabilité de leur basse besogne et ne visons avec résolution qu'un seul ennemi, l'impérialisme. » Quelques mois après les injures et accusations diverses échangées par tract, les armes remplaceront les arguments. Sur le territoire français aussi, où la guerre va jouer le rôle d'un véritable révélateur chimique pour la communauté immigrée algérienne...

Deuxième partie

LA GÉNÉRATION DE LA GUERRE D'INDÉPENDANCE (1954-1962)

VIII

Une nouvelle immigration

Le recensement de 1954 dénombre 211 000 Algériens en France, celui de 1962 fait état de 350 000. Le ministère de l'Intérieur, à la même époque, donne le chiffre de 436 000. Indépendamment des considérations sur le problème délicat de la nationalité-citoyenneté (qui est, en effet, Algérien en 1962, année du recensement en France et de l'indépendance algérienne ?), un constat s'impose : l'immigration Algérienne en France a doublé entre 1954 et 1962, très exactement pendant la durée de la guerre[18].

Durant cette période, la population immigrée algérienne en France va passer de 211 000 à 350 000 âmes. Le gros de la migration sera formé d'hommes âgés de vingt à quarante ans.

De tous les bouleversements que la société rurale algérienne a connus entre 1955 et 1962, ceux qui ont été déterminés par les regroupements de populations sont les plus profonds et les plus chargés de conséquences. En 1960, la moitié de la population rurale, soit le quart de la population totale, se trouve brutalement déplacée.

A l'idéologie humanitaire classique s'oppose une idéologie dominée par des conditions stratégiques et tactiques. Par ignorance des réalités sociales, les militaires imposent aux « regroupés » un ordre pour lequel ils ne sont pas faits.

Dans ces conditions, la conséquence la plus directe et la plus manifeste du *déracinement* c'est l'abandon partiel ou total des terres autrefois cultivées[19].

Aux « déplacements », il faut ajouter le fait qu'un million « d'hommes d'âge actif » sont sans emploi en Algérie. Un salarié sur deux travaille moins de cent jours par an. De 1954 à 1960, seuls 45 000 emplois industriels nouveaux sont créés, dont 25 000 dans le secteur du bâtiment-travaux publics. La pression démographique vient aggraver le processus conduisant au chômage. La population des Algériens musulmans passe de 4 890 000 en 1921 à 8 800 000 en 1954. La population masculine active augmente de 385 000 hommes, ce qui revient à dire qu'il aurait fallu créer, dès 1955, 70 000 emplois nouveaux pour les jeunes gens en âge de travailler. Comme c'est loin d'avoir été le cas, l'immigration est devenue la seule planche de salut.

ÉMIGRATION-IMMIGRATION

Pendant la durée de la guerre d'Algérie, les Kabylies (qui s'étendent à la fois sur le département d'Alger et de Constantine) conservent leur caractère de grande zone traditionnelle d'émigration.

Les autres régions d'émigration sont la région de Nédroma dans l'arrondissement de Tlemcen, à l'ouest du département d'Oran. L'Aurès, très engagé dans la guerre comme on l'a vu, fournit également son contingent d'émigrants.

On chiffre à plus de 160 000 le nombre des migrants qui habitent en région parisienne, femmes et enfants compris. Voici comment se répartissent les nouveaux venus : 130 000 d'entre eux résident dans le département de la Seine. Viennent ensuite, par ordre d'importance, la région de l'Est, celle du Rhône, la région des Bouches-du-Rhône, ainsi que le département du Nord.

Dans la région de Marseille, l'implantation ne correspond pas toujours à des nécessités économiques. Cette zone joue le rôle d'un point de passage, d'une « tête de pont » pour les migrants. Partout ailleurs c'est l'emploi industriel qui justifie l'implantation.

Si l'on examine la répartition géographique des Algériens en métropole, on s'aperçoit que cinq départements continuent de jouer le rôle de centres d'attraction : la Seine ; le Nord avec l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing, les charbonnages et l'industrie lourde ; la Moselle, en plein essor industriel ; le Rhône, avec Lyon ; les Bouches-du-Rhône, avec Marseille. Les Algériens étant peu nombreux dans l'agriculture, nous les trouvons pour ainsi dire toujours dans les régions industrialisées. La concentration dans les zones industrielles n'a fait que s'accentuer au cours des années 1948-1955.

La fédération de France du FLN (plus que celle du MNA) va calquer son organisation sur cette répartition géographique, y compris en « épousant » le mouvement de travailleurs à l'intérieur de la France.

QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET NOUVELLES RELATIONS SOCIALES

De 1954 à 1962, la production industrielle progresse en France de 62 %, les exportations de 82 %. Mais, l'emploi, lui, ne bouge pas: la population active s'élevait à 18 265 000 personnes en 1954; elle n'atteint plus que le chiffre de 18 100 000 en 1962. Peut-on, dans ces conditions, parler « d'un appel à l'embauche » des travailleurs algériens, évoquer la nécessité de main-d'oeuvre pour le « boom », les années de croissance, la modernisation des « années 60 » ?

Un chose est sûre : l'arrivée des Algériens permet la modification de la stratification sociale interne.

A partir de 1958, gouvernement et patronat français décident le doublement, en trois ans, du nombre de travailleurs algériens formés par les organismes publics. Les résultats de cette politique seront les suivants en 1962 :

« — Le ministère du Travail a ouvert plus de 20 stages préparatoires à l'entrée dans la FPA intéressant plus de 300 travailleurs.

« — L'association française pour le développement de l'enseignement technique a multiplié ses cours du soir, donnés dans les centres d'apprentissage des régions de forte migration ; elle y accueille annuellement plus de 2 200 travailleurs, dont certains deviennent des professionnels.

« — Un centre de préformation professionnelle pour les jeunes migrants a été ouvert à Marseille au mois de septembre 1961. Il recevra environ 1 500 élèves en 1962. »

La nécessité de remplacer les hommes du contingent français envoyés dans le combat algérien, le renouvellement de la structure sociale interne française, on l'a dit, voilà les deux éléments essentiels qui aident à comprendre ce paradoxe: le nombre d'Algériens émigrant vers un pays qui leur fait la guerre. Les travailleurs algériens s'intègrent, d'abord, aux échelons relativement bas de la hiérarchie professionnelle, libérant ainsi les « nationaux » qui alors peuvent accéder à des postes de qualification plus élevés. Non seulement les Algériens vivant en France travaillent comme ouvriers, mais cette condition n'est plus vécue comme le moyen de perpétuer une condition paysanne. Cette tendance à une

profonde intégration sociale en France se renforce avec la migration familiale.

MAGHRÉBINS EN EUROPE

En 1954, quelques milliers d'Algériens travaillent au-delà des frontières françaises du Nord et de l'Est. Pendant la guerre d'Algérie, le nombre des travailleurs algériens en Sarre et en Belgique ne va cesser d'augmenter[20].

L'émigration en Sarre, c'est le prolongement logique de l'émigration algérienne vers les grands centres industriels de la Moselle. En 1955, on dénombre quelques 500 Algériens vivant en Sarre, de 3 à 400 s'y rendant périodiquement. Ils travaillent presque exclusivement sur les chantiers du bâtiment, en plein essor, soit comme simples manœuvres, soit plus rarement comme manœuvres spécialisés. Les dispositions des conventions franco-sarroises sont appliquées aux Algériens en matière de séjour, d'allocations familiales et de Sécurité sociale dans les mêmes conditions qu'à tous les ressortissants français.

Une importante colonie algérienne vit également en Belgique depuis plusieurs années. Dès les années 1922-1923, 3 000 Marocains et Algériens sont venus travailler dans les mines. Il est significatif que ce soit à Hornu, en Belgique justement, que les militants favorables à Messali tiennent leur congrès dans l'été 1954. Essentiellement employés dans la métallurgie lourde et surtout les houillères, les Algériens sont évalués à 5 000 environ en 1955. On les rencontre essentiellement dans les régions de Liège (plus de 2 000), Mons et Charleroi.

En 1955, les Houillères belges font savoir « qu'elles seraient susceptibles d'embaucher 5 000 travailleurs algériens sous réserve de qualification ». Dans le même temps, plusieurs employeurs d'Allemagne fédérale, prévoyant une pénurie de main-d'œuvre banale dès le rétablissement du service militaire, envisagent eux aussi de faire appel à la main-d'œuvre nord-africaine.

En 1957, le traité de Rome ouvre la voie à la Communauté économique européenne. Trois ans plus tard, la Suisse (qui n'en est pas membre) n'emploie que 500 ouvriers algériens, l'Allemagne 3 500 et la Belgique 4 000. Dans ces deux derniers pays se dessine déjà une migration familiale (surtout en Belgique). La Suisse et la RFA se heurtent à l'obstacle de la langue. Mais percent les inquiétudes des autorités françaises, soucieuses de voir partir une immigration algérienne tentée par des salaires plus élevés.

Les craintes nées de la guerre, l'imminence de l'indépendance algérienne (les négociations avec le FLN s'ouvrent pour la première fois en 1960), la peur d'une stagnation du mouvement migratoire algérien, le recul de la main-d'œuvre italienne — tous ces facteurs poussent à la recherche d'autres sources. La France, puissance méditerranéenne, se tourne vers le Maroc et la Tunisie.

Les migrants marocains et tunisiens ne disposent pas de structures d'accueil à leur arrivée dans la France des années 60. Le seul refuge, le point de référence, ce sera la communauté algérienne, d'autant que la langue arabe constitue un pont entre les ressortissants du Maghreb.

La communauté maghrébine en formation dans l'exil absorbe, apparemment, les différences nationales ou régionales. Apparaît ainsi la lointaine mais réelle « communauté islamique », *oumma islamya :* « Nous sommes musulmans avant tout, nous sommes frères. » Ce sentiment donne un sens au phénomène de l'entraide, se veut évidence, droit que les nouveaux arrivants réclament aux anciens.

L'heure des grands choix a pourtant sonné...

IX

FLN contre MNA : la bataille de l'implantation

Dirigé par Messali Hadj, le Mouvement national algérien (MNA), fondé le 1er décembre 1954, conserve la structure organisationnelle héritée du PPA-MTLD. Il fonctionne en continuité politique, avec le même type d'appareil. Et ce officiellement, d'autant que la quasi-totalité des militants en France ignore l'existence du FLN. Les principaux dirigeants messalistes, désignés au congrès d'Hornu de juillet 1954, sont arrêtés après la dissolution du MTLD de novembre 1954: Moulay Merbah, le 6 novembre; Saïd Boudjeroudi, le 22 novembre; Mohamed Abdelaziz (responsable à la presse et à l'information), le 23 novembre; Ladjali Arezki (responsable du comité d'organisation), le 28 décembre. Mais l'organisation assure la relève de ses cadres et poursuit son activité politique. Les services de police français relèvent à propos de l'année 1955 :

« En 1955, la situation des partis nationalistes, compliquée par de nombreuses intrigues incidentes, apparaît déjà largement décantée.

« A l'extérieur, le CRUA, après avoir absorbé les "lahouel-listes"[a] s'érige peu à peu en Front de libération nationale et contrôle en Algérie les éléments rebelles de l'ALN. Il se fixe au Caire et ne dispose d'aucune représentation sur le territoire métropolitain.

« En métropole, l'état-major messaliste tient en main la colonie algérienne. Le MNA n'a pour l'instant aucun rival sérieux. Il élabore une doctrine inspirée par les rancœurs nées de la scission. Se disant solidaire de la rébellion algérienne, il n'ignore pas que celle-ci échappe à son contrôle. (...) Il consacre tous ses efforts à l'organisation de ses bases dans ses fiefs de métropole (Nord, Est, région lyonnaise et bordure est du Massif central[21].»

L'IMPLANTATION DU MNA EN FRANCE

Le MNA reprend la hiérarchie, élaborée par la fédération de France du PPA-MTLD: wilaya, daïra (ou région), kasma, section, groupe, cellule. Entre la kasma et la section, se trouve le secteur (ou « ferha ») dans les daïras de Lille et Valenciennes, dont les effectifs élevés ont rendu nécessaire un encadrement plus étoffé en 1957-1958.

L'organisation comprend quatre wilayat:

1 Wilaya du Nord-Belgique: c'est la plus importante. Elle compte 5 000 adhérents groupés en quatre daïras: Valenciennes (1 750 adhérents) ; Lille (1 300); Douai (550) et la Belgique (450).

2 Wilaya de l'Est-Sarre: environ 1 200 membres en deux daïras: Longwy et Metz.

3 Wilaya du Centre-Sud: environ 1 000 membres. C'est elle qui perdra le plus d'adhérents entre 1957 et 1959. Le MNA disparaît complètement de Marseille et de la Côte d'Azur dès 1957.

4 Wilaya de Paris-Normandie : environ 1 000 membres.

En 1958, le MNA compte au total 8 200 militants actifs (le MTLD en comptait un peu moins de 10 000 en 1954). Encore une fois, il s'agit là de chiffres de militants actifs, et non de sympathisants ou donneurs d'argent occasionnels. Il faut toutefois préciser que, à la différence de son rival, le MNA ne parviendra pas à mettre en place un réseau de collecte de fonds dépassant la sphère des adhérents directs, qui fera la force du FLN, plus « mouvement large » que « parti » au sens classique du terme.

A la fin de l'année 1957, début 1958, Paris et sa banlieue constituent six kasmas, avec 1 000 militants pour Paris et la région parisienne.

Le recul du MNA à Paris se produit à l'automne 1957. Les chefs et principaux militants messalistes sont abattus et la masse des militants rallie le FLN. Au même moment, une opération de police, conduite le 6 septembre, au 27, rue Marceau, à Montreuil-sous-Bois, décapite la direction parisienne. Les six chefs de kasma sont surpris alors qu'ils s'apprêtaient à tenir une réunion.

Nesbah Ahmed, alors chef de la wilaya de Paris, est prévenu in extremis et évite la souricière. A la suite de cette affaire, il est « muté » à la tête de la wilaya de l'Est qu'il dirige de Sarrebruck jusqu'à l'automne 1958. Nesbah, chef de la dissidence au sein du MNA au cours de l'hiver 1958-1959, sera abattu à Cologne, le 22 octobre, par deux messalistes de la daïra de Valenciennes-Maubeuge.

LES DIFFICILES DÉBUTS POUR LA FÉDÉRATION DE FRANCE DU FLN

C'est en 1955 que commencent les préparatifs pour l'organisation de cette fédération, avec la mise en place d'un comité chargé de regrouper tous les antimessalistes, ex-centralistes, « neutres » et militants découragés par les luttes intestines[22].

Entre la scission du MTLD en juillet 1954 et le déclenchement du 1er novembre, quelques dizaines de militants ont refusé de suivre Messali. C'est au sein de ce petit groupe d'hommes que se construira le noyau de la future fédération de France du FLN. Il y a les militants de Sochaux autour de Mohamed Merrar et Ahmed Doum; ceux de Denain avec Khellaf Ali, dit Si Brahim; ceux de Lyon avec Noui Aïssa, Mesli, Si Larbi, Sahli Si Mohamed et Si Hamed; quelques cadres de Saint-Étienne; ceux de Marseille parmi lesquels Haddad M'Hamed, ancien chef de kasma, et Si Arezki, tous deux assassinés par les messalistes en 1956; ceux de Lille avec Oudjedi Djillali ; ceux de Paris, enfin, au nombre desquels : Medjahed, responsable d'Aubervilliers, Boumediène Mohand Akli, Slyemi Saïd et Daoud, syndicalistes chez Renault.

Il faut ajouter à ces noms les membres du comité fédéral du MTLD en France, en désaccord avec Messali, et qui rejoindront très vite le FLN: Ben M'Hel, Boulahrouf Tayeb, Boulkeroua Moussa, Didouche Mourad, Yazid M'Hamed et certains autres parmi lesquels Ladlani Amar et Bouzefrane Idir, Benferhat Boussad, Belaala Aïssa, Belouchrani Omar, Hamer El Aïn et Amroun Saïd dit Mostepha.

Pendant deux mois, en novembre et décembre 1954, les dirigeants du FLN, absorbés par les tâches multiples de la lutte armée et ne sachant pas trop comment s'y prendre devant la prépondérance messaliste, ne s'engagent pas dans la construction d'une organisation nouvelle en France. Mohamed Boudiaf, désigné par Alger en tant que responsable de la délégation extérieure du FLN, tient en janvier 1955 une première réunion. Une quinzaine de responsables de l'Est y assistent. Les présents prennent la décision de débloquer les fonds en leur possession en se proclamant désormais FLN.

A partir de ce moment, le contact est régulièrement établi avec Paris où Mourad Tarbouche, investi

par Boudiaf lors d'une réunion en Suisse, constitue le premier état-major de la fédération de France du FLN avec Ali Mahsas, Mohamed Zerrouki, Abderrahmane Guerras et l'étudiant Madhi, auquel se joindra, en avril 1955, Ahmed Doum.

Des contacts sont également pris avec d'anciens militants exclus du MTLD en 1949 pour « berbérisme », comme Mohamed Amokrane Khelifati, Rabah Ou Moussa, voire des militants écartés du combat politique comme Chawki Mostefaï ou Chérif Sahli.

Le premier état-major est vite démantelé par les arrestations et le départ de Mahsas. Guerras et Doum ont échappé à ce coup de filet mais n'ont pas encore de contact direct avec la direction du FLN. Le fil est renoué par l'intermédiaire de Bensalem et, en mai 1955, une nouvelle direction de quatre personnes est constituée, qui se répartit le territoire français comme suit: Mohamed Mechati pour l'Est, Fodil Bensalem pour le Nord, Guerras pour la région Centre-Sud (Lyon et Marseille principalement) et Doum pour Paris et la région parisienne.

En plus de ses responsabilités organiques, chacun des quatre dirigeants est chargé d'une fonction au niveau fédéral : Bensalem s'occupe des problèmes d'impression; Mechati et Guerras de l'information, des renseignements et de la diffusion; Doum des finances.

Un élément décisif intervient dans ces premiers mois d'activité de la fédération de France: le ralliement des étudiants algériens. Les militants qui réunissent une « Conférence préparatoire » du 4 au 7 avril 1955 à Paris, et élaborent les bases du congrès constitutif de l'Union générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA), ont basculé dans le camp du FLN. Grâce au concours des étudiants, le Front va prendre rapidement une place importante dans les milieux immigrés algériens. Ces cadres intellectuels entrent en rapport avec les militants qui avaient suivi les « centralistes » lors de la scission de l'été 1954, et, rapidement, les bases d'une organisation parallèle au MNA sont posées.

En plus de la confrontation avec les messalistes, qui se limite alors à des polémiques parfois violentes dans des réunions publiques tenues dans les cafés, la fédération de France du FLN perd le contact, dans l'été 1955, avec la direction d'Alger et du Caire. La rivalité entre Mohamed Boudiaf et Abane Ramdane, qui a pris la direction à Alger, prive les militants en France de directives. Ahmed Doum entreprend une série de voyages, qui d'Alger à Aix-la-Chapelle en passant par l'Italie, aboutit à la venue de Salah Louanchi à Paris.

Celui-ci est désigné par Abane (en même temps que Cheikh Kheireddine au Maroc, Lamine Debbaghine au Caire et Aït Ahcène à Tunis) auprès du comité fédéral pour prendre en main en particulier les tâches suivantes : propagande et information, relations avec la gauche française, liaison avec Alger et, plus tard, direction du journal clandestin *la Résistance algérienne*. Pour des raisons de sécurité, Salah Louanchi n'est pas directement en contact, du moins au départ, avec l'ensemble du comité fédéral, la liaison devant être assurée par Ahmed Doum, responsable de la région parisienne.

Avec la progression des effectifs, le comité fédéral décide de s'étoffer en cooptant trois nouveaux membres qui sont: Hocine Moundji, Tayeb Boulahrouf et Ahmed Taleb. Le nouveau comité fédéral, composé de Salah Louanchi, du groupe des « quatre » et des nouveaux venus, soit huit membres au total, a reçu l'aval de la direction. Cette fois, la fédération de France du FLN est vraiment née. Elle va commencer à travailler sur des objectifs plus vastes : gagner l'ensemble de l'émigration et développer l'action en direction de l'opinion et de la gauche française et européenne.

La période est cependant marquée par l'antagonisme latent entre les directions de l'intérieur et de l'extérieur. D'où de nouveaux voyages périlleux, de nouveaux contacts pour définir une fois pour toutes le rattachement de la fédération soit à Alger, soit au Caire.

Dans ces conditions, la fédération de France du FLN n'est pas représentée au congrès de la Soummam de 1956, qui jette les bases d'un programme idéologique. L'absence d'une délégation de France ne manquera pas de peser sur l'orientation politique et la représentation de l'immigration dans les instances dirigeantes du FLN.

A la fin de l'été 1956, Mechati, Bensalem, Guerras, puis Abdelkrim Souici (alors responsable adjoint de la région parisienne) sont arrêtés. Doum, qui s'est vu confier la responsabilité du secteur organique sur l'ensemble du territoire français, est appréhendé à son tour le 17 novembre 1956. Le CEE d'Alger, dirigé par Abane Ramdane, s'impose alors comme la structure représentative pour les immigrés algériens en France. Et ce, au détriment de la « délégation extérieures, dont un certain nombre de membres ont été arrêtés à la suite du détournement de l'avion marocain transportant Aït Ahmed, Ben Bella, Khider, Lacheraf et Boudiaf (ce dernier s'occupait de la fédération de France).

A la fin de l'année 1956, le FLN est en forte progression numérique en France. Les collectes pour soutenir les maquis du Front en Algérie, que la grande presse française fait découvrir aux immigrés, témoignent de cette situation. Elles sont massives, et les exemples abondent du commerçant au retraité qui confie spontanément la totalité de ses économies, parfois plusieurs millions d'anciens francs.

Le comité fédéral, sous la direction de Salah Louanchi, s'adjoint de nouveaux éléments et se répartit à nouveau les tâches: Boulahrouf s'occupe de l'information avec une équipe composée de Mohammed Harbi, Moussa Boulkeroua, Abdelmalek Benhabyles. Ahmed Taleb assure les contacts avec l'extérieur.

La grève de huit jours, décidée pour administrer la preuve de la représentativité du FLN en Algérie et au sein de l'émigration, accapare l'attention et accroît les soucis du comité. C'est le moment que choisit l'organe de direction du Front, le CCE, inquiété par la vague d'arrestations touchant la fédération, pour décider de rappeler Salah Louanchi. On le remplace par Mohamed Lebjaoui.

Celui-ci arrive à Paris, fin décembre 1956. Mais il est arrêté dès le 26 février 1957, ainsi que les principaux responsables de la fédération, Salah Louanchi, Hocine El Mahdaoui, Hadj Hamou, Ahmed Taleb, Harizi et quelques autres militants.

Une fois de plus « la direction du FLN est décapitée en métropole ».

Un comité provisoire, sous la direction de Tayeb Boulahrouf, prend en main les destinées de la fédération en attendant la désignation par le CEE, en juin 1957, de Omar Boudaoud. A ce moment, un groupe prend petit à petit une influence importante dans le FLN métropolitain. Il comprend des intellectuels, anciennement membres de l'UDMA qui ont suivi Ferhat Abbas lorsque celui-ci a rallié le FLN au Caire, l'avocat Boumendjel, ou Yahyiaoui.

LE FLN EN FRANCE, 1956-1957

L'organisation FLN en métropole a conservé sensiblement la même structure que le MTLD, auquel appartenait un grand nombre de ses membres.

Au plus fort des affrontements avec le MNA (1956-1957) le pays est divisé en cinq régions par le FLN:

— Région parisienne et Ouest (Paris),

— Région Nord et Est (Longwy),

— Région Centre (Lyon),

— Région Sud-Est (Marseille),

— Région Sud-Ouest, encore inorganisée en 1956.

L'organisation compte 8 000 membres environ au mois de juin 1956, mais, grâce à une amélioration du recrutement depuis cette date, le nombre des militants inscrits approche 15 000 en 1957.

En juin 1957, les effectifs se répartissent ainsi:

1 re région Paris (Seine - Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Eure, Seine-Maritime, Finistère): 3 500 adhérents ;

2 e région Longwy (Nord, Ardennes, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Haut-Rhin, Bas-Rhin, Doubs) : 3 900 adhérents;

3 e région Lyon (Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Rhône, Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Savoie, Isère, Drôme) : 2 500 adhérents ;

4 e région Marseille (Bouches-du-Rhône, Var, Gard, Vaucluse) : 1 900 adhérents.

Ces régions sont soumises à l'autorité d'un contrôleur régional, chargé des questions de propagande et de discipline, auquel sont adjoints des collecteurs régionaux pour la centralisation des collectes et des cotisations.

On les a divisées en kasmas, sections et cellules, dont la création tient compte de la densité de la population algérienne et de l'audience du parti, beaucoup plus que des limites des circonscriptions administratives françaises.

Le FLN a apporté, depuis sa création, un soin constant à sa structure clandestine. Le cloisonnement y est rigoureux et chaque militant ou responsable ne peut être en relation qu'avec ses chefs directs. Et encore, ceux-ci sont-ils constamment mis en garde contre les surveillances policières. Tenus de n'utiliser que des pseudonymes dans leurs relations, ils doivent même dissimuler leurs domiciles.

On peut lire, dans une « directive technique » envoyée par la direction de la fédération de France à ses principaux responsables en mai 1957 :

« Directives techniques

Elles concernent la fixation du calendrier des réunions et des lieux où elles doivent se tenir. La date et l'horaire des rendez-vous doivent être précis et fixés d'avance au cours de chaque réunion. Pour assurer la sécurité de chacun, le lieu de réunion ne doit être communiqué que quelques heures avant la réunion par le responsable, ce dernier disposant au préalable des adresses de tous les militants et des endroits où il peut les contacter le plus rapidement et le plus facilement. La question de la liaison est capitale car elle permet à l'organisation de mobiliser rapidement les militants en cas de nécessité. Aussi, la création des cellules de liaison est-elle vitale. Ces cellules doivent grouper des agents de liaison dont le travail principal sera:

1. de prévoir les lieux de réunion et d'hébergement,

2. de cacher le matériel,

3. de transmettre les directives urgentes. »

En 1957, dans la région Nord-Est, certains départements sont devenus des fiefs du FLN d'où le MNA

est pratiquement éliminé, tels les Ardennes et le Doubs. D'autres départements, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, voient militer des sections très actives. Le Nord et le Pas-de-Calais, où le MNA est toujours puissant, connaissent, eux, les rudes attaques du parti rival.

Dans la région du Centre, malgré la résistance du MNA, le FLN est en progrès. L'Isère lui est acquise et il se trouve prédominant en Haute-Savoie, dans le Rhône, la Loire et le Puy-de-Dôme, en 1957.

La région méditerranéenne est, elle aussi, largement acquise à l'influence FLN.

Pour la région parisienne on note le rétrécissement continu des zones d'influence MNA. Seuls, le 18e et 19e arrondissements ont conservé intactes les positions messalistes, de même que les communes de la banlieue Nord. Les autres quartiers de Paris, la banlieue Est et Sud vont passer au Front dès juin 1956.

Les leaders du FLN font montre d'une activité de tous les instants. Dès qu'une région est conquise, ils dépêchent des militants de valeur vers les fiefs messalistes. C'est ainsi que les responsables du Doubs (Merrar et Doum entre autres), premier département acquis au Front, viennent dans la région parisienne diffuser la propagande de leur parti. Ceux de Paris et des Ardennes ont été mutés dans le Nord et le Pas-de-Calais pour y mener la lutte contre le MNA, tandis que ceux de Marseille ont été envoyés à Lyon et à Saint-Étienne pour soutenir l'action des responsables « frontistes » de ces villes.

En août 1957, les cellules et groupes du FLN sont réorganisés. La base de l'appareil FLN repose sur le lieu d'habitation: le propriétaire ou gérant des garnis et hôtels est désigné comme responsable de sa clientèle algérienne. Il perçoit, en même temps que son loyer, le montant de la cotisation. Il devient, de fait, le responsable de la cellule d'immeuble. Il dépend directement du responsable de secteur (commune ou arrondissement, quelquefois divisé en fonction de la densité des travailleurs algériens), ce dernier étant remplacé chaque mois. L'argent réuni est remis au responsable de ce secteur qui délivre un reçu portant le timbre du FLN et indiquant le montant de la somme. Ce reçu est montré par le propriétaire à ses locataires qui, connaissant leur nombre, vérifient ainsi que le collecteur a bien versé à l'organisation les fonds recueillis. Ces modifications donnent progressivement au FLN une autre physionomie. Pour Mohamed Harbi, « au fur et à mesure que le FLN progressait dans ce qu'on avait appelé le quadrillage de la communauté, il devenait de plus en plus une organisation de collecteurs de fonds appuyé sur un bras armé, et, de moins en moins, une organisation de type politique[23]. ».

L'IMMIGRATION, SOURCE DE FINANCEMENT

L'immigration algérienne en France constitue une des principales sources de financement des organisations nationalistes. En 1958, 250 000 Algériens travaillent en métropole. Leur salaire moyen est, au minimum, de 40 000 anciens francs par mois. Le total des salaires perçus serait de 120 milliards d'anciens francs. L'envoi aux familles, calculé à 50 % de ce total, approcherait les 60 milliards d'anciens francs.

Appliquant le principe que le succès d'une entreprise est fonction des moyens financiers dont disposent ses animateurs, les mouvements nationalistes algériens font porter leurs efforts sur le développement et la multiplication de leurs sources de revenus. Le coût élevé des armes pour les maquis, les exigences de l'action diplomatique, le soutien aux familles des militants détenus ou tués, rendent les dépenses sans cesse plus importantes. Le développement de l'organisation clandestine contraint également à la mise en place de nouveaux cadres appointés par les partis.

L'état des fonds de la « Rébellion nord-africaine » saisis en métropole par les services de police s'établit comme suit :

1956.....	105 879,50 NF
1957.....	464 715,00 NF
1958.....	598 618,87 NF
1959.....	1 190 161,00 NF
1960.....	1 054 207,90 NF
1961.....	4 768 321,00 NF
1962 : du 1er janvier au 23 février inclus.....	3 073 580,00 NF
TOTAL.....	11 255 483,27 NF

Plus d'un milliard de centimes de l'époque ont donc été saisis par la police française entre 1956 et 1962! On peut imaginer sans peine l'énorme masse financière en circulation, côté FLN comme côté MNA. Si l'on prend, à titre d'exemple, l'année 1961, le nombre de cotisants au FLN (150 000) et au MNA (10 000), sachant que la cotisation s'élève à 30 F[b] par personne, on obtient le chiffre de 58 millions de NF en tout. Près de 6 milliards de centimes prélevés pour la seule année 1961! Approximativement, 40 milliards de centimes ont été levés dans l'immigration algérienne en France, en huit ans de guerre. Une contribution tout à fait substantielle.

Au MNA, la cotisation mensuelle est fixée à 1 100 F. Le paiement en est justifié par la remise d'une vignette datée.

Les commerçants MNA sont taxés mensuellement à 5 000 ou 10 000 F, selon l'importance de leur commerce ; ils reçoivent également une vignette portant le montant de leur souscription au moment du paiement.

Les cellules MNA proposent à leurs adhérents, dans certaines régions, des cartes du soutien du « croissant rouge » vendues 500 F, ainsi que des cartes postales représentant un groupe de maquisards (100 à 150 F).

En novembre 1956, ce parti lance une souscription spéciale, dite « collecte pour les détenus ». Chaque militant doit verser 500 F.

Rassemblé sur le plan local, l'argent est recueilli par des collecteurs, permanents nationaux appointés, qui ont mission de centraliser les fonds au profit du trésorier du MNA. Une somme variant entre 6 et 8 millions est ainsi collectée chaque mois. Elle est utilisée pour couvrir les dépenses du parti:

- rémunération des permanents (30 personnes environ à 40 000 F plus frais de déplacement) ;
- impression de la presse et des tracts divers ;
- entretien de Moulay Merbah en Suisse ;
- rémunération de Abed Bouhafa, représentant du MNA aux États-Unis et paiement des frais de ses nombreux voyages.

Au FLN, en novembre 1956, les collectes pour motifs divers ont été en principe supprimées. La base

du financement du parti est la cotisation :

1. cotisation mensuelle de 1 000 F pour les non-commerçants et de 3 000 F pour les commerçants; aucun reçu n'est délivré ;

2. cotisation trimestrielle, dite « cotisation populaire », de 500 à 1 000 F pour chacune des catégories ci-dessus. Des bons de ces valeurs, détachés de carnets à souche, sont remis aux souscripteurs, auxquels est indiqué le risque que comporte la conservation de ces bons.

La ventilation des fonds est affectée aux postes suivants :

- Presse et tracts.
- Permanents nationaux et régionaux de la fédération de France.
- Appareil central de l'organisation, notamment représentants politiques à l'échelon international.

Contrairement au MNA, les responsables des cellules du FLN ne remettent pas la totalité des fonds à l'instance supérieure du parti. Un pourcentage, variant entre 30 et 50% des sommes perçues, est adressé directement en Algérie. Le fait que, d'une part, le recrutement des cellules du FLN se réalise par région ou même par douar d'origine et que, d'autre part, ce parti ordonne d'acheminer les fonds précisément aux formations du FLN ou de l'ALN de ces douars ou régions, facilite les transferts. A tour de rôle, en effet, les militants adressent des mandats à un membre de leur famille, pouvant ainsi déclarer qu'il s'agit d'économies. Au destinataire de remettre l'argent à un militant nationaliste désigné.

L'autre partie des fonds recueillis par les cellules est acheminée vers la fédération de France du FLN, qui reçoit mensuellement de 8 à 14 millions d'anciens francs.

En 1957, l'augmentation du taux des cotisations, décidée presque simultanément par le FLN et le MNA, accroît la puissance financière des deux partis nationalistes algériens. Cette décision porte la cotisation de base de 1 200 F à 1 500 F pour les messalistes, et de 1 000 à 1 500 F pour les adhérents « frontistes ». A quoi s'ajoute un supplément destiné à la caisse locale du mouvement fixé respectivement à 100 et 200 F.

Une étude des services de police faite en avril 1957, évalue les recettes annuelles du MNA à 220 millions environ, celles du FLN à une somme à peu près égale (toujours en anciens francs, bien sûr).

Les documents saisis en août 1957 au cours d'une perquisition effectuée chez un responsable « frontiste » de l'Est de la France, révèlent un accroissement très important des effectifs du FLN pendant les derniers mois de cette année, souvent au détriment du parti adverse. Pour sa part, le MNA enregistre une régression spectaculaire de ses troupes.

Quoi qu'il en soit, l'aide apportée sur le plan financier par les travailleurs algériens en France à la « révolution algérienne » est considérable. Le journal *France-Soir* du 11 avril 1958 cite une étude de l'état-major français en Algérie. En tablant sur un effectif de 20 000 combattants, celui-ci « estime les dépenses d'entretien de l'ALN à 400 000 000 F par mois, soit environ 5 milliards par an. Les sommes recueillies en Algérie par les agents du FLN atteindraient 6 à 8 milliards par an ».

La collecte, et surtout le transport et la thésaurisation des fonds en France où le FLN ne peut pas compter sur la complicité de la population non algérienne, ont posé aux dirigeants nationalistes un problème délicat.

Les difficultés d'acheminement vers l'étranger nécessitent la mise sur pied d'un système de filières qui ne mettent pas les mouvements de fonds complètement à l'abri de la surveillance des services de

police et de douane, les risques de découverte demeurant grands au moment du passage de la frontière. Ainsi vont naître les « porteurs de valises ».

LES ALÉAS DE « L'IMPÔT RÉVOLUTIONNAIRE »

« L'impôt révolutionnaire », levé par le FLN ou le MNA, fait l'objet des gros titres de la presse française de l'époque. L'accent est mis sur le « climat de terreur », et le « racket ».

Relisons les manchettes de *Paris-Presse:* « Le racket du FLN: 100 millions de chiffre d'affaires par mois à Paris. On peut imaginer que pas un Algérien n'échappe à ces impôts clandestins. » Pour l'hebdomadaire protestant *Réforme,* « L'impôt ou la mort » : « Échapper à la cotisation volontaire n'est pas facile pour le travailleur algérien. Le quadrillage FLN est solidement installé, le cadre en est aussi hiérarchisé que celui d'un parti communiste ou d'une armée. »

Les services de police insistent également sur le « climat de terreur » dans la récolte de l'argent :

« Les moyens de coercition employés par le FLN et les énormes difficultés éprouvées par les services de police pour assurer la protection des Français musulmans qui refuseraient de répondre aux demandes de versement de fonds permettent aux dirigeants séparatistes d'étendre chaque jour davantage leur contrôle sur la colonie algérienne de la métropole. Leur tâche est facilitée par l'isolement dans lequel vivent la plupart des travailleurs algériens, logés dans les cantonnements ou groupés dans certains quartiers des villes. C'est dans ces conditions qu'une fraction très importante des Français musulmans résidant en métropole apporte de gré ou de force sa contribution financière à la rébellion et plus particulièrement à la lutte armée. »

Bien des raisons à cette levée fiscale en masse.

Pour les nationalistes algériens, l'immigration constitue un précieux « second front » dans leur bataille contre la France. Même s'ils s'en défendent, il leur faut préserver, quelquefois par la contrainte, cette source de financement. D'autant que l'aide des « pays frères » se fait souvent attendre. Mais on aurait cependant tort de ne retenir, rétrospectivement, que l'aspect violent dans la levée de sommes si considérables. La plupart des dizaines de milliers d'immigrés algériens qui cotisent le font par conviction politique, volonté d'indépendance pour l'Algérie, attachement à une foi religieuse, ou refus de l'assimilation à la société française où ils vivent et travaillent. Par rapport à ce qui est étranger à la communauté, les travailleurs algériens forment un bloc qui se soude fortement en France. Il n'y aura pas, à la différence de l'Algérie, de « harkis » venant de l'intérieur de l'immigration pour combattre les nationalistes en France...

a *NdA* : les partisans d'Hocine Lahouel et du comité central.

b Dans l'ensemble du texte on parle en « anciens francs » sauf quand on mentionne le « nouveau franc » (NF), apparu à la fin des années 50. Un nouveau franc vaut alors cent anciens francs.

X

FLN contre MNA : la guerre idéologique

En France, le MNA fait connaître ses positions par l'intermédiaire de son journal, *la Voix du Peuple,* publié dès décembre 1954, plusieurs fois saisi. Le numéro du 11 mars 1955 par sa forme et son contenu, constitue le véritable axe programmatique des messalistes. Le MNA véhicule aussi ses idées dans l'immigration par une série de « Lettres », « Appels », « Proclamations », aux militants de son mouvement, au « peuple algérien », aux « autorités françaises »... Cette masse considérable de documents, jamais publiée, permet de cerner sa physionomie politique.

De son côté, le FLN diffuse ses positions auprès des immigrés essentiellement par ses journaux, *Résistance algérienne,* puis El *Moudjahid.* Comme ceux du MNA, les militants du FLN en France font circuler tracts, brochures, bulletins intérieurs. Mais les documents fondamentaux par lesquels le FLN a, en quelque sorte, formulé sa charte initiale sont au nombre de deux: la Proclamation du 1er novembre 1954, connue dans l'immigration surtout à partir de la fin de l'année 1955, et la Plateforme du congrès de la Soummam en date du 20 août 1956, rendue publique en France le 1er novembre de la même année. Rédigés à deux ans d'intervalle, ces deux textes résument l'essentiel de la démarche du FLN: principes de base, objectifs majeurs.

Alors que la proclamation du 1er novembre, quatre courtes pages en tout, s'adressait au peuple algérien en général, aux militants en particulier, la Plateforme de 1956 prend la portée et la permanence d'une « doctrine ». Elle est due essentiellement à deux responsables politiques: Abane Ramdane et Amar Ouzegane, ancien secrétaire général du PCA.

MNA et FLN se retrouvent pour définir un certain nombre d'objectifs: la nationalité algérienne et la souveraineté algérienne sont une et indivisible ; la nation dans ses limites territoriales comprend le Sahara; libération de tous les détenus algériens et levée de toutes les mesures d'exception ; unité du Maghreb. Ces conditions seront sans cesse posées avant que ne soit acquise l'indépendance.

La Voix du Peuple et *El Moudjahid* héritent de l'idéologie portée par le nationalisme algérien depuis ses origines. On y trouve de multiples discours sur les valeurs fondatrices de l'arabo-islamisme, appuyées sur une tradition: la conquête française est une défaite de l'Islam, la conséquence d'un manquement aux vertus religieuses. En France d'abord, en Algérie ensuite, le MNA, suivi très vite par le FLN, assument cette dimension religieuse par une pratique draconienne: campagnes de non-consommation d'alcool, respect strict du Ramadan, des interdits sexuels.

Pour les « messalistes » et les « frontistes », la nation algérienne n'existe pas si on sépare le politique du religieux. En Algérie, la culture renaît à travers une sensibilité nationale dans laquelle s'exprime la volonté de survie par référence à la religion. Pour le FLN, « dans cette Algérie musulmane, devenue un prétendu territoire français, les Arabes sont déclarés indésirables... La société musulmane décapitée, la langue arabe devient langue étrangère, les lois et l'administration française se substituent à tout ce qui est arabe. » Pour le MNA, « depuis 1830, la situation du peuple algérien n'a pas cessé de s'aggraver. L'impérialisme français, qui a conservé sa cruauté et sa voracité sous tous les

gouvernements de la France, n'a pas laissé au peuple algérien d'autre alternative que de vivre en esclave ou mourir. Après s'être accaparé de tous les biens de l'Algérie, après avoir plongé le peuple dans un paupérisme endémique, après s'être emparé de l'administration du culte, il s'est employé avec un racisme inouï à supprimer aux Algériens toutes les libertés, même les plus élémentaires, et à l'Algérie son histoire et sa personnalité[24] ».

Ces discours, à usage externe, témoigne du souci constant de ne pas passer pour intolérant, « fanatique ». Mais les éléments d'unité algérienne sont sans cesse rappelés: culture arabo-islamique, langue, volonté commune de récupération d'une histoire musulmane qui affirment l'existence d'une spécificité algérienne.

Dans les deux cas, l'appartenance commune à l'Islam joue un rôle d'intégration, d'où l'importance de l'arabité, liée à l'islamisation. De ce fait, la berbérité est refoulée du discours nationaliste. En partie par réaction contre le colonialisme, dont la politique a cherché à exploiter les différences; en partie par l'incapacité et le refus de penser l'unité nationale en assumant ses différences. Aussi n'y est-il jamais fait allusion ni dans *El Moudjahid* ou *la Voix du peuple,* lorsqu'y est évoquée la nation algérienne. Le mode d'existence des minorités culturelles, ainsi que leur statut, sont passés sous silence. Sur ce plan aussi, le FLN et le MNA convergent. Et cette similitude n'a rien d'étonnant...

UN MÊME POPULISME

Militants messalistes et frontistes sont les héritiers d'une même tradition, celle du populisme révolutionnaire. Les deux organisations pratiquent la même analyse: dans la situation coloniale, l'émancipation nationale constitue la priorité absolue. Toutes les revendications sociales (distribution des terres aux paysans dépossédés, hausse des salaires, assurance de moyens de subsistance aux sans-travail) impliquent essentiellement une lutte nationale, l'exploitation se trouvant liée à la présence française. Logiques, les nationalistes algériens, toutes tendances confondues, concluent donc à la subordination des revendications sociales. Le droit d'apprendre sa langue à l'école et d'abord le droit de s'instruire et celui de reconnaître son passé culturel; le droit de voter librement, et celui de s'exprimer, voilà les seules vraies manières d'affirmer le refus d'être exploité, de manifester la volonté positive de disposer de son sort.

Le problème national abolit, même provisoirement, tous les autres problèmes, ceux qui naissent de la différenciation sociale au sein de la population algérienne.

Tout au long de la guerre d'Algérie, le thème d'une unité et d'une solidarité mythique que le FLN et le MNA héritent du PPA-MTLD entraîne l'absence de clarification sur les objectifs sociaux. Le projet de société à construire après l'indépendance reste vague, résumé superficiellement en des catalogues de socialisation et de nationalisations. Frères ennemis « frontistes » et « messalistes » restent attachés à la tradition populiste qui fait du peuple, pris dans sa totalité, le héros-acteur de la libération annoncée.

LES DIVERGENCES

En 1955, sentant poindre son isolement, en particulier auprès des pays arabes, le MNA aborde la question de l'internationalisation du conflit en ces termes: les développements de la « révolution algérienne » doivent-ils être subordonnés aux intérêts d'autres États, ou, au contraire, être rythmés par les propres objectifs du peuple algérien ?

« Pour faire notre devoir aujourd'hui et demain, il importe que nous mettions fin à toutes les palabres et que nous nous organisions très rapidement et solidement dans nos organisations. Tout d'abord, le peuple algérien ne doit compter que sur lui-même, ses organisations, son esprit de sacrifice et sa volonté ardente de vivre libre ou mourir. Il est absolument indispensable pour lui de se pénétrer de cette pensée pour forger avec amour l'outil de sa libération. Ce n'est qu'une fois pénétré de cette conception qu'il doit savoir qu'il n'est pas seul sur la terre et qu'il y a des millions d'hommes éparpillés sur la terre qui luttent pour la liberté. »

La bataille de procédure est gagnée par le FLN à la dixième session de l'Assemblée générale des Nations unies. Celle-ci inscrit la question algérienne à son ordre du jour le 30 septembre 1955 (par 28 voix contre 27 et 5 abstentions). L'organisation internationale se déclare donc compétente pour discuter de ce problème, même si elle décide le 25 novembre 1955 de ne pas en poursuivre l'examen. Du coup, le FLN va préparer très sérieusement la onzième session de l'ONU (12 novembre 1956 - 8 mars 1957). L'affaire algérienne est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Le 15 février 1957, celle-ci recommande à la France de donner au problème algérien une solution conforme à la Charte de l'ONU.

Pour le FLN, c'est une victoire. Victoire qui, paradoxalement, doit — comme le préconisaient Messali Hadj et le MNA — plus à la diplomatie et à l'activité politique qu'à la seule action militaire.

Cette idée de la primauté du politique sur le militaire n'est pas nouvelle. Le MNA désavoue les actes de terrorisme sur le territoire métropolitain et contre les populations civiles d'Algérie. L'enrôlement dans les rangs de l'ALN doit être, selon lui, un acte librement effectué ; la conquête des masses algériennes, paysannes ou urbaines, ne peut se faire par pression ou intimidation; loin de s'abriter derrière elles, il faut tenir à l'écart les populations lorsqu'un engagement militaire est en cours. Le spectre des massacres de mai 1945 continue à hanter les esprits messalistes.

En fait, entre novembre 1954 et mars 1956, les gouvernements français successifs ne disposent ni des moyens militaires ni surtout des moyens politiques pour renouveler ou étendre un nouveau « Mai 1945 ». Il faut attendre le vote des « pouvoirs spéciaux », proposé par Guy Mollet et appuyé par le PCF, pour voir l'extension de l'engagement militaire français.

On peut, dans ces conditions, s'interroger sur l'utilisation politique du souvenir de « Mai 1945 » par le MNA, cette perpétuelle hantise de l'écrasement débouchant sur l'inertie politique et militaire. Les déclarations au moment du soulèvement du 20 août 1955 dans le Constantinois, décidé par le seul FLN, entretiennent cette peur du « génocide ». Le MNA s'explique dans une déclaration diffusée dans l'immigration en France:

« Indépendamment de l'action des patriotes et l'ignorant totalement, les colonialistes assassins mettaient, eux, leur sinistre plan en exécution dans les localités qui se prêtaient le mieux à l'extermination massive, et qui avaient déjà servi d'abattoir en mai 1945. Si même il n'y avait eu aucune action de patriotes le 20 août 1955, l'assassinat collectif préparé par les colonialistes français aurait eu lieu. »

La force du FLN, c'est au contraire de valoriser, sans cesse, la lutte armée. Son « héroïsation » des maquis lui procure une grande force d'impact dans l'immigration algérienne, lasse des discours trop « politiques » et trop compliqués véhiculés par le MNA. Un effet de la lutte armée que Messali Hadj et ses proches n'avaient pas prévu...

LA QUESTION DES ALLIANCES

Dans sa proclamation du 1er novembre 1954, le FLN veut intégrer dans la lutte « tous les patriotes algériens de toutes les couches sociales, de tous les partis et de tous les mouvements ».

Quels sont les hommes qui se rallient en 1956 et qui incarnent par leur entrée dans les sphères dirigeantes du FLN la présence des anciennes formations ?

L'Union démocratique des amis du Manifeste algérien regroupe, avec Ferhat Abbas, des notables du nationalisme modéré qui avaient espéré pendant longtemps convenir avec la France des modalités de l'avènement d'une République algérienne. Le 1er novembre 1954 se fera sans eux. Après des contacts et des discussions préalables avec Abane Ramdane, Ferhat Abbas rejoint le FLN à Tunis au printemps 1956.

De même pour les Oulémas, dont un des principaux responsables, Tewfik El Madani, rejoint le FLN en même temps que Ferhat Abbas. L'ensemble de l'association n'est d'ailleurs pas acquis pour autant. Déjà au lendemain du 1er novembre, *Al Baçaïr* exprime des réserves vis-à-vis des attentats. Puis, les 17 et 18 janvier 1957, le congrès des Oulémas réuni à Tlemcen déclare, s'adressant à Tewfik El Madani: « Dites-nous si les méfaits de la France ne sont pas préférables à la bestialité de la lutte. Nous préférons, quant à nous, aux meurtres, l'avenir et l'éducation de nos enfants. »

Pour le MNA, tant qu'il ne s'était agi que du CRUA, il était toujours possible de discuter, de « récupérer » des anciens activistes du traditionnel courant nationaliste. Mais lorsque le FLN prend sa physionomie définitive avec l'apport des éléments nouveaux, les messalistes considèrent que l'abandon de l'objectif initial (réconcilier le parti par la lutte armée) conduit à l'affrontement direct. Les alliances « contre nature » pratiquées par le FLN permettent tout au contraire au MNA de se poser en champion de la lutte révolutionnaire contre le « réformisme ».

Dès le mois de mars 1955, il met en garde ses militants: « Il faut que le Mouvement national algérien mette fin à la politique de facilités et de réformettes. La politique des réformes est non seulement une aberration et un non-sens, mais aussi une violation des principes révolutionnaires du Mouvement national. Cela le peuple algérien l'a compris. Il y a longtemps qu'il a retiré toute confiance tant aux élections qu'aux réformistes. La lutte révolutionnaire arrache au passage des réformes, celles-ci ne constituant nullement une solution au problème algérien qui reste entièrement politique et elles ne doivent jamais être le prix d'un abandon quelconque des principes révolutionnaires, d'une pause ou d'une compromission avec l'impérialisme. »

Après le ralliement des centralistes au Caire, de Ferhat Abbas, des Oulémas et du PCA au FLN, le MNA ne parle plus « d'ambiguïtés » ou « d'incohérence » de l'organisation frontiste. En décembre 1955, il se rend à l'évidence: il a sous-estimé le regroupement des forces adverses. Le MNA décide de passer à la contre-attaque. En décembre 1955, à l'instigation de Mokhtar Zitouni, il diffuse en France un tract critiquant violemment la direction du FLN, « véritable panier de crabes », composé « de traîtres ». Pour les deux formations rivales, la question se pose désormais ainsi : qui doit, qui peut être le représentant exclusif du peuple algérien?

A LA RECHERCHE DE L'HÉGÉMONIE

La bataille pour la représentativité a commencé. Comme le reconnaît aujourd'hui Mohamed Maroc, ancien membre du bureau politique du MNA, celui-ci en porte une large part de responsabilité: «

Jusqu'en avril 1956, l'intransigeance est du côté du MNA. Après cette date, le FLN lui rendra la monnaie de la pièce. »

Convaincue d'être la seule héritière des traditions du PPA-MTLD, l'organisation messaliste, trop sûre de son implantation en France, a en effet voulu ignorer le FLN.

Lequel FLN, après l'été 1955, a, de son côté, « l'audace » de jeter l'exclusive, en France, contre tout regroupement virtuellement concurrent. Lisez: le MNA. Il définit ses objectifs de façon irréversible.

Instance de légitimation, défini comme représentant du peuple, seul interlocuteur valable pour la France, telle est, dès lors, la définition que le FLN donne de lui-même:

« Algérien!... Le FLN est ton front. Sa victoire est la tienne. »

« La libération de l'Algérie ne sera pas l'œuvre d'un parti mais l'œuvre de tous les Algériens[25]. »

DÉNONCIATIONS DE LA GAUCHE ET RÔLE DE L'IMMIGRATION

Quelle place tient à ce stade l'immigration dans le discours politique des nationalistes? Pour le FLN, la communauté algérienne de France est essentiellement considérée comme un « deuxième front ». Le « premier front » se situant sur le sol algérien, l'immigration se conçoit comme base arrière. Voilà la communauté immigrée de France force d'appoint pour les maquis et la diplomatie internationale. Elle sert au financement de « la révolution algérienne », comme au combat idéologique qui se livre par des multiples « appels au peuple français », et par la dénonciation incessante des partis de la gauche française coupables de ne pas revendiquer l'indépendance algérienne.

« Le PCF qui a soi-disant toujours soutenu l'indépendance des peuples coloniaux et qui a toujours déclaré qu'il était le plus proche de nous, n'a pratiquement rien fait. »

« (...) Si nous dénonçons ces faits... ce n'est pas parce que nous sommes animés d'un quelconque chauvinisme contre le peuple de France. C'est surtout pour faire disparaître l'illusion chez ceux d'entre nous — surtout des intellectuels — qui croient pouvoir mettre fin au conflit en influençant l'opinion en France. »

La seule manière de peser sur l'opinion française et internationale c'est d'accentuer la lutte armée, tel est le message du FLN.

Le MNA adopte sensiblement la même démarche. Son engagement « aux côtés des travailleurs français » dans toutes sortes de batailles revendicatives vise à la démonstration suivante: le système colonial et la guerre ruinent toute possibilité d'amélioration sociale. Pour obtenir gain de cause, il faut donc mettre fin à la guerre. Donc, exiger l'indépendance algérienne. Au moment des importantes grèves ouvrières de Nantes et Saint-Nazaire, en juillet 1955, on voit ainsi le MNA lancer cet appel:

« L'émigration algérienne en France, qui a toujours été à vos côtés dans la lutte, ne faillira pas. Pas un seul Algérien ne se dérobera à la grève (...). La grève générale en France ne peut être interprétée par les Algériens que comme la manifestation d'une solidarité agissante des travailleurs français à l'égard du peuple algérien en lutte pour sa liberté et son indépendance. Cela se marque dans l'Histoire et vaut mieux que tous les palabres gouvernementaux. »

Comme le FLN, les messalistes dénoncent le comportement de la gauche française et visent explicitement le PCF. Le 1er mai 1955, lors d'un meeting organisé au bois de Vincennes, les militants du MNA forment une haie, vendant un macaron ocre à l'effigie de Messali Hadj. En plein centre de la clairière de Reuilly, ils sont plusieurs milliers d'Algériens. Sur les banderoles qu'ils tendent, on peut

lire: « Travailleurs français, l'émigration algérienne est avec vous », « Peuple de France, en défendant nos libertés, tu défends les tiennes », « Vive la solidarité des peuples français et algérien », « Libérez le chef national Messali Hadj », « L'Algérie aux Algériens ».

Brusquement, des cris éclatent, des bras se tendent en signe de protestation. Le dirigeant communiste Eugène Henaff a achevé son discours; la direction de la CGT, elle, a refusé qu'un responsable MNA lui succède ! D'un seul mouvement, les milliers d'Algériens tournent le dos à la tribune et se retirent lentement, silencieux et décidés. On s'interroge, on va vers eux. Qu'est-ce que cela veut dire? Le bruit se répand : « On leur refuse la parole. » Des protestations fusent.

Devant les carences du PCF, le MNA multiplie, à partir de la France, différentes campagnes pour la « défense des libertés démocratiques ». En défendant tous les militants arrêtés, quelles que soient leurs tendances, les messalistes entendent convaincre les détenus politiques du FLN du bien-fondé de leurs positions.

Le FLN réussira à enrayer ces tentatives en mettant en place un collectif des avocats, et des « Comités de soutien aux détenus ».

Renouant avec la tradition de l'avant 1er novembre 1954, les messalistes engagent une manifestation de rue, en direction de l'Assemblée nationale, contre le vote des « pouvoirs spéciaux » décidés par les socialistes.

Isolés de la gauche française, qui approuve les dispositions permettant l'envoi massif du contingent en Algérie, les militants immigrés parisiens se retrouvent seuls à manifester le 9 mars 1956. Plusieurs milliers d'arrestations, des centaines de blessés et des cadavres, dont certains sont repêchés dans la Seine... Sinistre « répétition générale » de la journée du 17 octobre 1961, qui sera cette fois organisée par le FLN.

Le 9 mars 1956 est la dernière manifestation de rue organisée par le MNA en France. Son échec, tragique, démontre à l'évidence que l'immigration, seule, ne peut soutenir le poids politique de l'indépendance algérienne. Ce que le FLN avait déjà compris par son enracinement dans les maquis, et le rôle donné à la bataille diplomatique internationale...

Fort de ses succès, le Front peut dès lors envisager une nouvelle politique d'alliance aux dépens du MNA.

XI

Gauche française, nationalisme algérien

Une gauche française voulant se débarrasser du système colonial et tendant la main à un mouvement nationaliste algérien unitaire : deux idées-forces qui sont aussi des idées fausses lorqu'il est question de la guerre d'Algérie. Au contraire, la gauche française et les minorités anticoloniales se retrouvent divisées, embarrassées par le règlement de cet épineux problème colonial.

Avec quel interlocuteur négocier quand on se trouve au pouvoir, comme ce fut le cas pour la SFIO? Avec quels militants tisser les réseaux de solidarité lorsqu'on se prononce clairement pour l'indépendance de l'Algérie? Comment considérer les divers courants qui traversent le nationalisme algérien?

La réponse à ces questions n'est pas évidente. Le nationalisme algérien, tout au moins jusqu'en 1958, ne se présente pas comme un bloc, avec une direction unique. Bien au contraire, les militants de la gauche française assistent, impuissants, au formidable combat fratricide que se livrent sur le territoire métropolitain (donc sous leurs yeux) les deux fractions principales, MNA contre FLN.

Presque chaque jour, à partir du début de l'année 1956, attentats, mitraillages de cafés, enlèvements et assassinats de militants de chaque camp se succèdent. Cette véritable guerre civile entre Algériens se déploie sur une large échelle, dans la région parisienne, le Nord, la région lyonnaise et l'Est de la France. Elle fera au total plus de 4 000 morts et 10 000 blessés dans l'immigration, entre 1956 et 1962.

RECHERCHE « INTERLOCUTEUR VALABLE » DÉSESPÉRÉMENT...

Le personnel politique français de la IV^e^ République se trouve pris de court par l'insurrection de la Toussaint 1954. Cette apparente méconnaissance masque un désarroi bien réel devant la nature du mouvement indépendantiste, qui existe depuis fort longtemps à travers l'Étoile nord-africaine en 1926, le Parti du peuple algérien en 1937, le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques en 1946. Comme on l'a vu, ce mouvement fortement teinté de populisme entraîne dans son sillage les plébéiens des villes et des campagnes. Il provoque donc une réaction de peur sociale. La méfiance de la classe politique se renforce à la suite de son éclatement. Pourtant si différents, le vieux leader Messali Hadj et les jeunes activistes du CRUA, qui vont déclencher la révolte, sont mis sur le même plan. L'hebdomadaire *L'Express* n'explique pas autre chose: « Le problème qui agite les partis politiques aujourd'hui à Paris est celui des interlocuteurs valables algériens. En accréditant l'idée que les rebelles sont des bandes divisées, on veut évidemment montrer que lesdits interlocuteurs ne sauraient être recherchés parmi les rebelles. »

Pour la gauche française, la SFIO en particulier, il faut attendre, et laisser émerger « l'interlocuteur qualifié ».

Cette recherche anxieuse de partenaires politiquement « présentables » se manifeste également au

PCF[26]. Une déclaration de son bureau politique du 14 juin 1955 préconise de « discuter avec les représentants qualifiés du peuple algérien, en vue d'établir entre l'Algérie et la France des rapports nouveaux ». Les communistes n'ont pas encore tranché entre FLN et MNA. Ils se positionnent par rapport à leurs intérêts syndicaux, l'hégémonie de la CGT sur une classe ouvrière qui compte alors un fort contingent d'immigrés algériens. Et bien sûr, ils ne voient pas d'un bon œil les tentatives de construction d'un syndicalisme « scissionniste ».

Le PCF, progressivement, se heurte donc au MNA dans la mesure où celui-ci encadre encore largement l'immigration algérienne. Pour sa « conférence sur la solution du problème algérien », tenue à Montreuil le 5 février 1956, le parti communiste interdit l'entrée au représentant messaliste. Ce qui ne l'empêche pas, un mois plus tard, à la veille du vote pour les pouvoirs spéciaux, de demander l'ouverture de « négociations loyales entre le gouvernement français et les représentants de tous les courants du mouvement national, de toutes les couches sociales de la population algérienne sans distinction d'origine ».

Au début de l'année 1956, les ralliements au FLN des réformistes religieux (les Oulémas) et surtout de Ferhat Abbas avec son parcours de leader « modéré », rassurent, soulagent certains milieux politiques français. Enfin, des gens convenables avec qui l'on peut discuter.

Le MNA conserve pourtant des liens importants avec des secteurs significatifs de la SFIO. En particulier les leaders de la minorité socialiste Marceau Pivert, Oreste Rosenfeld, ou Jean Rous, lequel déclare sans complexes: « Le FLN ne doit pas se voir octroyer un monopole car il y a d'autres éléments parmi les Musulmans; le peuple algérien seul peut dire quelle est sa volonté, et seulement si ces élections sont libres. » Avec beaucoup d'instituteurs d'Algérie plutôt proches des messalistes, Denis Forestier, secrétaire général du Syndicat national des instituteurs, s'avoue favorable à Messali.

Robert Cheramy, dirigeant du Syndicat national des enseignants du second degré, se rapproche de Forestier et favorise la coopération entre les directions de la FEN et du MNA. Des hommes qui sont sortis de la SFIO pour aller vers la « Nouvelle Gauche » n'acceptent pas que la sympathie de leur parti aille au seul FLN. C'est le cas d'Yves Dechezelles pour qui « le Front avec tous ses alliés modérés apparaît comme le seul interlocuteur possible. On laisse de côté les messalistes jugés trop intransigeants[27] ».

LES MINORITÉS RÉVOLUTIONNAIRES AU SECOURS DU NATIONALISME ALGÉRIEN

L'extrême gauche française, essentiellement trotskiste et anarchiste, ne se trouve nullement surprise par l'insurrection algérienne du 1er novembre 1954. Depuis des années, les rares militants de cette mouvance ne cessent, comme on l'a vu, de dénoncer le fait colonial, prédisant des explosions inévitables. En soutenant sans condition les nationalistes, ils placent au centre de leur argumentation l'idée que la lutte des Algériens a valeur d'exemple car les revendications des colonisés « expriment une contestation radicale de l'exploitation, un besoin d'humanisation de la société, bref une universalité qui déborde les conditions particulières de la lutte, les rattachant au mouvement socialiste, les rendant contemporaines des revendications ouvrières[28] ».

Ces groupes portent en eux les débuts d'une conception « tiers-mondiste » qui va éclore sur une grande échelle dans les années 60.

Dans les milieux intellectuels anticolonialistes, la guerre d'Algérie doit devenir une nouvelle «

affaire Dreyfus ». Dès le début de 1953, Daniel Guérin s'est vu ouvrir les colonnes de la revue *les Temps modernes* pour traiter des problèmes nord-africains. Déjà, la colonisation est radicalement condamnée. Déjà, il est affirmé que « le drame nord-africain, c'est, en dernière analyse, un peu aussi le drame de la gauche française ». L'ancien résistant Claude Bourdet intervient également dans la revue sur les problèmes du Maroc. En novembre 1953, Habib Bourguiba écrit lui aussi un article dans *les Temps modernes*.

En 1954-1955, Pierre Mendès France est âprement critiqué sur sa politique algérienne. En octobre 1955, l'éditorial des *Temps modernes* consacré à l'Algérie s'intitule: « Refus d'obéissance. » « La France, en Afrique du Nord, doit aujourd'hui régner par la terreur, ou s'effacer. » Le numéro suivant, consacré à la guerre, porte pour titre général cette déclaration de principe: « L'Algérie n'est pas la France. »

Peu nombreux, les militants d'extrême gauche connaissent fort bien la trajectoire compliquée du nationalisme algérien depuis l'entre-deux-guerres. Ils suivent avec attention la crise qui secoue le PPA-MTLD à partir de 1952. La plupart ont pris position pour Messali, symbole à leurs yeux de la continuité de la lutte nationaliste depuis 1926. Il n'est donc pas étonnant de trouver, après le 1er novembre 1954, les multiples déclarations de Messali et du MNA reproduites dans les journaux trotskistes ou anarchistes. Tout au long de l'année 1955, les organisations d'extrême gauche, les intellectuels impulsent de nombreux comités pour soutenir la cause de l'indépendance algérienne:

— Le Comité pour la libération immédiate de Messali Hadj et de toutes les victimes de la répression, créé en novembre 1954. Y participent, entre autres, Jean Cassou, Marceau Pivert, André Breton, Yves Dechezelles, Alexandre Hébert, Yves Jouffa.

— Le Comité de lutte contre la répression colonialiste, créé le 9 décembre 1954, animé par Daniel Guérin, des membres de *Socialisme* ou *Barbarie,* des trotskistes.

— Le Comité pour la libération de Pierre Morain et pour la défense des libertés démocratiques, fondé en août 1955, sous l'impulsion de Claude Bourdet, Georges Fontenis, Claude Gérard, Louis Houdeville, Daniel Renard. Il publie, à l'automne 1955, une brochure: *Un homme, une cause: Pierre Morain, prisonnier d'État.*

— Le Comité contre l'exécution de Ben Boulaïd, créé en juillet 1955 à l'initiative de Robert Cheramy, avec Robert Barrat. On y trouve les signatures de Gilbert Cesbron, François Mauriac, Jean-Marie Domenach, Jean Rous, Laurent Schwartz.

D'autres structures, impulsées par des militants de gauche et d'extrême gauche, se développent parallèlement:

— Le Comité d'action des intellectuels contre la poursuite de la guerre en Afrique du Nord, avec Laurent Schwartz.

— Le Comité pour l'amnistie aux condamnés politiques d'outre-mer, animé par le professeur Massignon, qui « invite le chef de l'État à suspendre l'exécution des peines capitales ».

— Le mouvement pour la justice et la liberté outre-mer, avec Jean Rous, Louis Houdeville, Marceau Pivert, qui demande « l'arrêt des hostilités », en 1955.

Toute cette activité des comités est suivie de près par le MNA. L'organisation messaliste publie régulièrement dans son journal, *la Voix du peuple,* interventions, prises de position, appels. Son influence reste importante en 1955 dans les milieux politiques français en raison de l'emprise qu'elle continue d'exercer largement sur l'immigration algérienne. Mais les intellectuels anticolonialistes,

présents dans les comités, vont basculer vers le FLN au début de 1956.

Les trotskistes du PCI ne se contentent pas de soutenir clairement le MNA. Il vont beaucoup plus loin, n'hésitant pas à voir dans le mouvement l'embryon d'un « parti bolchevique », et à comparer Messali à... Lénine ! Ce groupe va donc soutenir de manière inconditionnelle le MNA dans sa lutte contre le FLN jusqu'en 1958.

L'autre branche du trotskisme, dirigée par Ernest Mandel, Pierre Frank et Michel Pablo, place dans un premier temps FLN et MNA sur le même plan, mais en insistant sur les processus complexes à l'œuvre dans la recomposition du nationalisme algérien après novembre 1954. Sous l'impulsion de Michel Pablo, en particulier, ce groupe va ensuite basculer clairement en janvier 1956 pour le seul FLN majoritaire, dans les maquis algériens.

« Il ne peut pas y avoir de fraction algérienne plus révolutionnaire aujourd'hui que celle qui combat dans les maquis. S'opposer à ce mouvement c'est aller à sa perte, car rien ne justifie cette opposition. De la part d'un groupement métropolitain quel qu'il soit, la lutte contre le FLN qui est l'initiateur et la direction incontestable des maquis ne peut être qualifiée autrement que comme une trahison de la révolution algérienne », note Ernest Mandel, autre responsable trotskiste.

De leur côté, les anarchistes et leur journal *le Libertaire* prennent aussi leurs distances avec le MNA. Le 23 février 1956, Daniel Guérin écrit à Messali pour lui exposer « l'attitude de stricte impartialité » qu'il entend « conserver entre les diverses tendances de la résistance algérienne ». Il ajoute: « Je termine en exprimant le souhait ardent que tu fasses le grand geste d'unité qui coupe définitivement l'herbe sous le pied à tous tes détracteurs. »

Le petit groupe réuni autour de Cornélius Castoriadis, qui a rompu avec la IV^e^ Internationale en 1948, dans sa revue *Socialisme ou Barbarie,* se refuse à toute apologie des organisations nationalistes algériennes. Il prophétise que l'évolution de la situation interne du nationalisme algérien sera essentiellement déterminée par celle des maquis. Et, dès 1956, se demande si, « en l'absence de toute conscience prolétarienne ne se constituera pas un embryon de bureaucratie militaire et politique à laquelle seront susceptibles de se rallier les éléments épars de la couche musulmane commerçante et intellectuelle[29] ».

BASCULEMENT VERS LE FLN

A la fin de l'année 1955, une interview et un livre bousculent les idées reçues, brouillant la conception du nationalisme algérien que la gauche française pouvait cultiver jusque-là. L'interview, réalisée dans les maquis de Kabylie par l'intellectuel catholique Robert Barrât, pour *France-Observateur,* fait connaître le FLN en France. Krim Belkacem et Amar Ouamrane y expliquent comment est née l'organisation clandestine, comment se structurent les maquis, comment Messali a perdu son emprise sur le sol algérien.

Les deux responsables insistent sur le fait que c'est le FLN, et lui seul, qui a déclenché l'insurrection du 1^er^ novembre.

« Nous étions beaucoup, en 1954, parmi les cadres moyens et jeunes du MTLD à penser que seule une action directe et violente pourrait attirer l'attention du peuple et du gouvernement français sur le drame algérien. Nos dirigeants passaient malheureusement leur temps à s'entre-déchirer. »

C'est lui, le FLN, qui a coordonné l'action du 20 août 1955 dans le Constantinois, véritable tournant

de la guerre d'Algérie qui a vu l'entrée en scène massive de la paysannerie : « Vous pensez bien qu'une action comme celle du 20 août où nos groupes ont attaqué en même temps en quarante-cinq endroits différents du Nord-Constantinois n'aurait pas pu être déclenchée sans l'existence d'un organisme centralisateur. »

Désormais, cette conception va s'affirmer dans la gauche française, au cours des mois et des années suivantes. Sur la défensive, les partisans du MNA s'efforcent de plaider la continuité de l'organisation messaliste, la valeur de sa composition sociale, sa « nature ouvrière ».

Pour eux, c'est cette « nature ouvrière » qui donnerait au MNA cette homogénéité que le FLN n'a pas, puisque composé d'une addition de groupes divers (activistes, ex« centralistes » du MTLD, « réformistes » comme Ferhat Abbas, religieux, communistes...).

Pour les partisans du FLN, au contraire, ces arguments portant sur la continuité historique et le rôle de l'immigration ouvrière en France pèsent peu au regard du développement de la lutte armée des maquis sur le sol algérien.

Sans réfuter les analyses sur l'hétérogénéité du FLN, ils expliquent qu'« un mouvement de masse en lutte, *surtout en lutte armée* [souligné par nous], n'a pas le droit de fermer ses portes aux dirigeants de courants influents sous prétexte que ceux-ci ont eu une attitude différente dans le passé ».

Après l'entretien avec Barrat, qui lance le FLN en France, le débat va s'amplifier dès la sortie, en décembre 1955, du livre de Francis et Colette Jeanson, *l'Algérie hors la loi*. L'ouvrage prend nettement parti pour le FLN, en des termes qui font basculer le débat : « Présentement, l'influence messaliste sur le sol algérien n'est plus localisable qu'en certains points de l'Oranie, exception faite, peut-être, pour quelques foyers d'agitation qu'elle entretenait tout récemment encore dans Alger même, et qui se trouvaient d'ailleurs entièrement contrôlés par la police. »

L'accusation est lancée, la rumeur ne cessera plus: le MNA est « la dernière carte du gouvernement français » ; les militants de cette organisation sont manipulés par la police française. Le 20 janvier 1956, Yves Dechezelles, avocat de Messali, publie en réponse une « lettre ouverte » : « Permettez-moi de douter de la valeur de vos informations (...). Dans un problème si grave, il m'a semblé impossible de ne point souligner votre manque d'objectivité et de laisser passer sans les relever de si grosses atteintes à la vérité. Vous estimiez devoir prendre parti. C'était votre droit. Mais critiquer ne veut point dire calomnier. »

Certains membres du Comité d'action des intellectuels estiment également que « chacun est libre d'affirmer ses appréciations politiques, sociales, morales sur telle ou telle tendance de la Résistance algérienne. Mais ils pensent indispensable d'éviter toute insinuation qui tendrait à disqualifier l'une ou l'autre de ces tendances, aujourd'hui victimes de la même répression ». Toutefois le Comité, en tant que tel, ne prend pas position entre FLN et MNA. Cela se traduit dans le meeting organisé par le Comité d'action des intellectuels, à la salle Wagram, le 27 janvier 1956, présidé par J.-J. Mayoux. La tribune, composée de Daniel Guérin, Jean Rous, M^{e} Stibbe, André Mandouze, J. Dresch, Jean-Paul Sartre, Aimé Césaire, Robert Barrat, se divise lorsqu'il s'agit de donner la parole à un représentant du MNA, Moulay Merbah. Ce dernier a réussi, après de multiples tractations, à prendre la parole « comme représentant du nationalisme algérien ». Mais c'est là une victoire à la Pyhrrus. La plupart des orateurs français, à l'exception de Rous et de Guérin, ont déjà fait valoir leur préférence pour le FLN.

En fait, la gauche nouvelle et la gauche intellectuelle font un véritable transfert de combativité et d'affectivité révolutionnaires : largement fétichisée, la lutte armée du FLN compense l'absence de perspectives révolutionnaires en France. A un certain moment, on en viendra même à imaginer que la

lutte politique en France pourrait se développer en prolongement de l'action du FLN, et en alliance avec celui-ci. Ce que suggère Sartre lorsqu'il prend la parole au meeting du 27 janvier 1956 : « La seule chose que nous puissions et devrions tenter, mais c'est aujourd'hui l'essentiel, c'est de lutter aux côtés du peuple algérien pour délivrer à la fois les Algériens et les Français de la tyrannie coloniale. »

Essayant de modifier l'image qui le confine à sa seule présence dans l'immigration en France, le MNA tente de prouver son existence dans les maquis algériens. Il accorde une large publicité au reportage d'une journaliste, Claude Gérard, effectué dans les maquis messalistes pour le journal *Demain:* « Des femmes demandent si j'ai vu quelque chose ou quelqu'un. J'entends un nom. J'hésite. Ces femmes, ici, feraient-elles de la politique ? A tout hasard, je répète le nom que j'ai cru entendre. Messali. Mais oui, c'était bien cela, "Messali ! Messali !" crient-elles avec exubérance. Une vieille se met à pleurer. Tous m'entourent... » Cela ne saurait suffire.

Le basculement de l'intelligentsia anticoloniale française du côté FLN se mesure dans la presse la plus engagée de l'époque. *Témoignage chrétien, France-Observateur, L'Express,* légitiment, installent, semaine après semaine, le « FLN comme seul interlocuteur valable ». Le MNA perd la bataille des médias en même temps qu'il perd le contrôle des étudiants, des intellectuels algériens nationalistes vivant dans l'immigration en France. Ces étudiants se livrent en effet à un travail considérable d'explication au profit du FLN, rendent visite régulièrement aux salles de rédaction, pratiquent l'art de la « confidence » calculée aux journalistes. Bref, comprennent l'importance de la bataille de la communication, celle-là même que le MNA continue superbement d'ignorer.

Ne sous-estimons surtout pas cet autre élément : la guerre d'Algérie est l'occasion de l'engagement pratique de nombreux militants chrétiens. Ceux-ci fourniront une grosse partie du contingent des insoumis, des membres des réseaux de solidarité, ou simplement des manifestants pour la paix. La hiérarchie catholique, qui a manifesté très tôt qu'elle ne cautionnerait pas cette guerre coloniale, laisse faire. Or, les chrétiens engagés se sentent plus à l'aise avec les activistes du FLN qu'avec les militants du MNA. Leur engagement, numériquement important même s'il n'est pas encore « de masse », va faciliter la « montée » du futur PSU, conforter son recrutement dans ces mêmes milieux et sur les mêmes bases politiques : solidarité effective — inconditionnelle — avec le FLN.

DEVOIR DE NON-INGÉRENCE ?

Quelle que soit leur tendance, les nationalistes algériens vivent les débats français autour de leur représentativité comme autant d'ingérences inadmissibles dans leurs affaires intérieures. Cette volonté de préserver jalousement une indépendance politique et organisationnelle renvoie, on le sait, à la longue histoire des relations très conflictuelles entre la gauche et le nationalisme algérien. La méfiance, l'hostilité ouverte à l'égard de la SFIO et du PCF, accusés de n'avoir jamais tenu leurs engagements sur la question algérienne, restent exemplaires de la rupture entre la gauche de la métropole et le mouvement nationaliste dans son ensemble.

Si l'hostilité à l'encontre de la SFIO, qui gère la conduite de la guerre, va de soi (« ... les dirigeants de la SFIO que nous savons depuis longtemps déjà les fidèles gardes champêtres du colonialisme moribond »), le contentieux du passé est si lourd qu'il conduit également à la critique violente du PCF. Pour le FLN, le parti communiste renonce à poser clairement le problème de l'indépendance, lui substituant les objectifs de « lutte contre la répression et pour l'amnistie », de « soutien des légitimes revendications du peuple algérien », envisageant finalement pour l'avenir le maintien « de liens

durables entre la France et l'Algérie ». Bref, il joue un rôle de frein. Pour le MNA, ce n'est guère mieux : « Depuis le 1er novembre 1954, le PCF n'a pas cessé de nous abreuver de ses délicieuses paroles, sans jamais oser passer à la pratique (...). Si les communistes responsables persistent dans cette voie de la démagogie, continuent à exploiter les morts et les victimes de la répression colonialiste et de tromper la masse ouvrière sur leurs intentions, au bout du chemin, ils auront sûrement ce qu'ils méritent. »

Dans les guerres qu'ils se livrent contre la présence française ou entre eux sur la question cruciale de la représentativité, les nationalistes algériens exigent donc un engagement « inconditionnel ». La gauche et les minorités anticoloniales ne doivent, ne peuvent pas débattre des conditions politiques d'une alliance avec eux. Toute solidarité doit être totale, inconditionnelle: se situer clairement contre « le colonialisme français », sans concessions ni compromis ; être franchement dans le camp du FLN exclut toute sympathie avec le MNA et réciproquement. Le MNA fustige ainsi l'hebdomadaire *France-Observateur :* « En plus de ce que nous pouvons considérer comme une "erreur de doctrine", qui pousse les rédacteurs de ce journal à "couver" paternellement une certaine tendance du nationalisme algérien, nous relevons une inadmissible complicité dans les déplorables événements qui agitent l'émigration algérienne. »

C'est pratiquement avec les mêmes mots que le FLN livre bataille contre les intellectuels français qui lui sont pourtant favorables mais ont osé prendre position en mai 1957, quand ses militants ont assassiné trois cents civils, sympathisants MNA du village de Melouza : « Le chauvinisme, le paternalisme se sont, à ce moment, révélés au grand jour. Comment des démocrates français qui se disent soucieux des intérêts de leur peuple, respectueux de l'adversaire, du sens de son combat, peuvent-ils manquer à ce point de clairvoyance et se laisser aller à "faire la leçon" à un peuple qui a largement prouvé sa maturité révolutionnaire ? »

Inconditionnalité absolue? A partir de 1957, Francis Jeanson sera l'un des rares intellectuels français à accepter cette problématique avec le FLN. Il tentera de définir une analyse politique justifiant ses positions radicales. Dans ce monde de violence absolue, où l'abstention conduit « du côté des oppresseurs », où le point de départ « c'est l'impuissance de la gauche », il décide de sauver les chances d'une amitié franco-algérienne en se battant du côté des Algériens, de ramener le peuple à son devoir en « provoquant » l'opinion. Pour Jeanson, il n'est pas possible de parler de l'injustice et de la guerre sans admettre la justice de la cause du FLN. Et puisqu'il faut choisir son camp et s'y tenir, puisqu'il n'est pas de position qui ne soit acceptation, volontaire ou implicite, de la violence, il faut prendre parti pour la violence du FLN.

En conséquence, pour lui, le MNA joue objectivement un rôle contre-révolutionnaire. Il n'est qu'un instrument de division utilisé par la police française. Les attentats dont sont victimes les militants messalistes se trouvent ainsi légitimés : « Il me paraît effectivement hors de doute que le Front a "liquidé" quelques dirigeants messalistes ces derniers mois. Des dirigeants messalistes (ou soi-disant syndicalistes) qu'il considérait comme particulièrement nuisibles et les plus notables, par exemple (après avoir été impliqué dans des affaires pour lesquelles, en matière algérienne, on condamne aux travaux forcés ou à la mort) avaient été fort gentiment libérés par la police au bout de quelques mois. »

Y a-t-il, pour un homme de gauche, un anticolonialiste, péché de « chauvinisme » à ne pas approuver inconditionnellement les méthodes et les exigences d'une organisation en lutte ? André Breton, Maurice Clavel, Jean Daniel, Jean-Marie Domenach, Jean Duvignaud, Michel Leiris, Edgar Morin, Maurice Nadeau, Benjamin Péret, Laurent Schwartz répondent à leur manière, le 20 octobre 1957, au moment où culmine la vague meurtrière des règlements de compte : « Il appartient, certes, aux nationalistes

algériens de diriger eux-mêmes leur lutte et nous n'avons jamais prétendu leur donner des conseils. Mais il est une forme de paternalisme aussi pernicieuse que nous rejetons : c'est celle qui consiste à approuver ce que font les nationalistes algériens, quels qu'ils soient, même si leurs actes visent à des fins et usent de méthodes antidémocratiques (...). Au surplus de tels actes portent un tort immense à la cause algérienne et risquent d'élever un mur d'incompréhension entre les travailleurs algériens et français... Seuls les ultra-colonialistes peuvent se réjouir de tels actes grâce auxquels sont supprimés des hommes que la répression n'avait pas abattus. »

XII

Guerre civile dans la révolution

Le Républicain lorrain, 9 novembre 1957 : « Le 3 novembre vers 22 heures, un Nord-Africain était poursuivi, place Charles-Michels, dans le quartier de Grenelle (15e arr.) par des coreligionnaires qui tirèrent sur lui et le blessèrent d'une balle de pistolet. Il parvenait néanmoins à se réfugier au commissariat de place, où il déclara avoir été séquestré dans la cave d'un hôtel qu'il s'avouait incapable de nommer puisqu'il y avait été conduit les yeux bandés. »

Paris-Journal, 27 mars 1958 : « Deux Nord-Africains se sont entretués la nuit dernière dans un hôtel de Colombes. Un locataire, Benhadj Amar, trente-sept ans, militant du MNA, a été attaqué dans sa chambre par un autre Algérien. Tirant simultanément, les deux hommes s'écroulèrent l'un sur l'autre, mortellement atteints. »

Paris-Presse, 26 avril 1958 : « On reconnaît les commandos MNA à la férocité de leurs exécutions. Ce sont eux qui, en novembre 1957, firent irruption à 2 heures du matin dans un hôtel de Bondy, où ils massacrèrent six Nord-Africains endormis. Ce sont eux qui, fin mars 1958, à 22 heures, procédèrent dans la salle à manger d'un foyer, rue Mabillon, à l'exécution collective de cinq locataires membres de l'UGTA (Union générale des travailleurs algériens, syndicat d'obédience FLN). »

Le même jour, dans *France-Soir,* sous le titre : « Deux Nord-Africains abattus par quatre faux policiers à Deuil », ce court article : « Un nouvel épisode de la lutte sans merci que se livrent le FLN et le MNA s'est déroulé hier soir dans un café-hôtel nord-africain, 7, rue de l'Église à Deuil. Deux manœuvres nord-africains d'opinion messaliste ont été abattus de plusieurs balles de revolver par un commando de Nord-Africains qui se sont enfuis en automobile. Pour se faire ouvrir la porte par leurs victimes, les tueurs ont déclaré être de la police et venir opérer des perquisitions. »

Le Figaro, 25 avril 1958 : « Deux musulmans algériens découverts étranglés dans des sacs à Levallois. »

France-Soir, 14 juin 1958 : « Aix-en-Provence. Un ouvrier musulman et sa fille, âgée de huit ans, ont été tués cet après-midi à coups de revolver par un coreligionnaire qui, continuant à tirer, a légèrement blessé un brigadier de police et deux passants. »

Le Figaro, 30 avril 1959 : « Des policiers de la DST ont découvert la semaine dernière, dans un garage à Vénissieux, un important stock d'armes. Cet arsenal : 100 pistolets automatiques 7,65 mm et 9 mm avec 200 chargeurs, 100 grenades offensives et 48 mitraillettes dissimulés dans des caisses sous des cageots de légumes, était destiné semble-t-il à armer les commandos de choc du FLN dans leur lutte contre le MNA. »

Paris-Presse, 3 décembre 1959 : « Il est bon de rappeler que dans la seule petite ville d'Hesdin, dans le Nord, 50 assassinats d'Algériens ont été enregistrés depuis quatre ans (...). La guerre entre factions a reflué sur la métropole et y fait régner, dans les milieux algériens, une terreur plus grande qu'en Algérie même. »

Le Monde, le 13 avril 1962 : « Séquestré par des militants du FLN depuis trois jours, un musulman algérien, Aït Abdeloua, domicilié à Voiron, a sauté d'une fenêtre du premier étage d'un immeuble à Fontaines, près de Grenoble, mercredi après-midi (...). Blessé grièvement à la tête, la mâchoire fracassée, il a été transporté à l'hôpital. »

Le journal belge le *Soir* du 27 décembre 1958 : « Règlement de compte entre Algériens à Hornu. Deux Nord-Africains blessés. Il s'agirait d'un attentat politique (...). La police, immédiatement alertée, suivit la traînée de sang qui avait marqué le chemin suivi par le blessé et arriva à la maison de logement où elle trouva un autre Algérien grièvement blessé. Les deux hommes furent transportés à la clinique Louis-Caty à Baudour, où l'on constata que le premier avait reçu une balle dans la tête, tandis que le second avait été atteint de trois balles, l'une dans la tête, l'autre dans le ventre et la troisième dans un bras. Ces deux victimes ont dû être trépanées, et on ne peut encore se prononcer sur leur état. »

Arrêtons là l'énumération de ces épouvantables tueries. Ainsi « spectacularisés », ces « faits divers » ne sont que la traduction de ce que le lecteur attend et espère. Très répétitifs sur le comment, ils s'avèrent rarement capables d'expliquer le pourquoi. La presse vend du sensationnel parce qu'elle est aussi le terrain de délires inavouables, radioscopie des élans cachés du lecteur vis-à-vis des Algériens.

LES CHIFFRES DE L'AFFRONTEMENT MEURTRIER

Le 13 janvier 1962, à la demande d'un député non inscrit du Nord, Louis Joxe, ministre d'État chargé des Affaires algériennes, précise le nombre de musulmans victimes, en métropole, de l'affrontement entre diverses fractions du nationalisme algérien, FLN contre MNA : au total, 3 889 morts et 7 678 blessés entre le 1er janvier 1956 et le 31 décembre 1961. Ce rapport officiel ne prend pas en compte les victimes des années 1955 et 1962, ainsi que les règlements de compte qui ont eu lieu en Belgique, en Suisse en Italie :

Années	Tués	Blessés	Total
1956.....	76	510	586
1957.....	817	3 088	3 905
1958.....	902	1 641	2 543
1959.....	687	815	1 502
1960.....	529	642	1 171
1961.....	878	982	1 860
	3 889	7 678	11 567

D'autres statistiques du ministère de l'Intérieur sur les attentats commis en France du 1er janvier 1956 au 23 janvier 1962 indiquent le nombre d'attentats entre Algériens (3 957 tués), mais également contre des métropolitains (150 tués), des militaires (16 tués) et des policiers français (53 tués) :

Agressions contre des Algériens	10 223
Algériens tués	3 957
Blessés	7 745
Agressions contre des métropolitains	566
Métropolitains tués	150
Blessés	649
Agressions contre des militaires	197
Militaires tués	16
Blessés	140
Agressions contre des policiers	373
Policiers tués	53
Blessés	279
Total des agressions	11 896
Total des tués	4 176
Total des blessés	8 813

A deux jours du cessez-le-feu en Algérie, le *journal le Monde,* daté du 20 mars 1962, publie les chiffres du bilan de la lutte entre nationalistes en France : plus de 12 000 agressions, 4 000 morts et plus de 9 000 blessés. Le quotidien donne les précisions suivantes à propos des autres catégories, « métropolitains », « forces de l'ordre », « supplétifs musulmans » et « militaires » :

« Les métropolitains. 152 civils métropolitains ont été les victimes généralement fortuites de la lutte fratricide des musulmans. Le plus souvent, il s'agissait de passants atteints dans la rue, au cours des fusillades, ou de consommateurs qui se trouvaient dans des cafés visés. »

« *Les forces de l'ordre.* Près de 500 blessés, 53 morts : tel est pour les forces de l'ordre, et au premier chef pour la police parisienne, le bilan d'une guerre qui l'atteint à partir de 1957.

« Les attentats ont été tantôt dirigés contre ceux que leurs fonctions appelaient à réprimer le terrorisme et tantôt contre n'importe quel agent. En 1961, 21 policiers sont tombés sous les balles. Au mois de février 1962, la fédération de France du FLN enjoint à ses troupes de cesser tout attentat.

« Les supplétifs musulmans. Du 20 mars 1960, jour où ils seront adjoints aux forces de police parisiennes, jusqu'au cessez-le-feu les policiers supplétifs musulmans (bientôt appelés « harkis ») perdront 24 des leurs et compteront 67 blessés, plus particulièrement dans les quartiers (Goutte-d'Or et 13e arrondissement) où ils se trouvaient cantonnés.

« Les militaires. De 1957 à 1962, 16 militaires ont été tués en métropole. Les attentats dont ils ont été l'objet ont presque tous été commis en 1958, année où le FLN essaya aussi de s'attaquer aux installations portuaires et pétrolières en métropole, mais dut bientôt renoncer à cette entreprise. »

En Algérie même, cette guerre civile entre Algériens est très lourde: 6 000 morts et 14 000 blessés. Pendant la période qui s'étend de novembre 1954 à mai 1957, les services officiels du gouvernement général d'Algérie dénombrent 16 382 agressions enregistrées contre les personnes civiles et seulement 9 134 contre les forces armées françaises. La logique d'une révolte contre la France eût voulu une proportion inverse ! Pendant ce laps de temps, les agressions contre les personnes civiles mentionnées

plus haut ont fait, pour s'en tenir aux seuls tués, 6 352 morts musulmans contre 1 035 de souche européenne.

Au total, en France et en Algérie, le nombre des victimes dans les deux camps, FLN et MNA, s'élève à quelque 10 000 morts et près de 25 000 blessés.

En 1956-1957, un musulman sur quatre-vingts vivant en France a été victime des affrontements. Rapporté à la population métropolitaine globale de l'époque, ce taux de « criminalité » donnerait un chiffre de 550 000 victimes.

Les chiffres confirment que la lutte des nationalistes en France contre la police française (ou l'armée) n'a pas été l'objectif principal. Le combat des Algériens en France est d'abord livré contre d'autres Algériens. Le nombre de victimes algériennes (vingt fois supérieur à celui des victimes métropolitaines) le montre. La froideur des statistiques ne rend d'ailleurs pas compte de la véritable tragédie qu'a constitué l'affrontement fratricide entre le FLN et le MNA. Dans la tourmente de la discorde meurtrière ont disparu de nombreux pionniers et cadres du nationalisme algérien, qui feront défaut à l'Algérie indépendante.

L'ENGRENAGE D'UNE TUERIE

Dans un livre paru en 1988, consacré à la vie du leader nationaliste Abane Ramdane, l'ancien directeur général au ministère de l'Intérieur de l'Algérie indépendante, Khalfa Mameri raconte comment le FLN prit la décision d'engager le combat contre le MNA : « Le 10 octobre 1955, au cours d'une réunion aux Issers pour déterminer comment commémorer le premier anniversaire de la lutte déclenchée le 1er novembre 1954, Krim Belkacem demanda que l'on passe à l'action contre les messalistes. Sans doute avait-il des raisons de craindre le renforcement de ceux-ci au douar Rich de Bouira, mais aussi à Alger où Rihani, trésorier messaliste, avait soumis aux contributions forcées les membres commerçants de la communauté mozabite. Ainsi l'arrêt de mort contre les messalistes, maquisards ou commandos urbains était prononcé. La lutte contre eux allait être féroce et impitoyable comme cela est toujours le cas entre frères. »

A la fin de l'année 1955, la bataille s'engage donc, dans les maquis de Kabylie entre « messalistes » du MNA et « frontistes » (membres du FLN). Elle se déroule sous le regard de l'armée française, qui n'intervient pas.

En 1956, les affrontements en Algérie vont avoir leur prolongement en France métropolitaine. « Dès les mois de juin et de juillet, dira un responsable du Mouvement national algérien passé au FLN, Messali Hadj, prenant position violemment, donnait l'ordre de descendre les cadres du FLN (...) ; 82 cadres du FLN, dont l'implantation en France l'inquiétait, étaient tués. » La courbe des attentats au cours de l'année 1956 indique une montée meurtrière. On passe de 2 morts et 29 blessés, au mois de février 1956 à 15 morts et 173 blessés en décembre !

Les indications données par Ahmed Nesbah, passé du MNA au FLN en 1958, concordent bien avec les statistiques établies par les services de police : on passe de 39 blessés en mai, à 177 en juin.

Face à face donc, les hommes du FLN et du MNA vont se livrer un long combat cruel. Tous les moyens sont bons, notamment les exécutions pour l'exemple qui sèment l'effroi.

Comment ont-ils pu aboutir à cette situation ?

Le FLN n'existe pratiquement pas en France en 1954. N'ayant nul acquis à préserver et tout à

conquérir dans la guerre qui commence, il en tire sa force. Pour les « frontistes », quiconque refuse de se fondre dans le FLN est un diviseur et fait le jeu de la France. Pour les messalistes, quiconque refuse de reconnaître le rôle historique joué par Messali et les organisations qu'il anime se place dans le camp du « réformisme », fait donc également le jeu de l'ennemi. Chacun des deux mouvements « diabolise » son adversaire grâce à des arguments puisés dans le passé, l'histoire ou la religion. « Messali, c'est le culte de la personnalité, la dernière carte de la France ! » proclament les dirigeants du Front. « Le FLN n'est qu'un panier de crabes, le retour des renégats », rétorquent les partisans du MNA.

Si les deux mouvements réclament l'indépendance de l'Algérie, pourquoi un tel virage vers l'élimination physique de l'adversaire? C'est que chacun des protagonistes veut conserver la mainmise sur l'immigration. C'est essentiellement une lutte pour l'hégémonie politique qui s'engage. Dans la guerre contre la France, il s'agit d'abord de se faire reconnaître comme « seul interlocuteur valable ».

En 1957, le combat fait rage entre le MNA et le FLN. Les services de la police française notent à ce propos, en mai 1957 : « Si la rivalité entre le FLN et le MNA se solde, depuis assez longtemps déjà, par un nombre quotidien de morts et de blessés, elle a connu, toutefois, ces derniers mois, un caractère de violence jamais atteint jusqu'ici. C'est que l'intention du FLN de neutraliser rapidement et d'une façon absolue le parti rival se traduit désormais par une action beaucoup plus rigoureuse, les moyens d'intimidation utilisés auparavant n'ayant pas abouti aux résultats escomptés.

« (...) Aussi assiste-t-on actuellement dans le Nord, le Nord-Est, les régions parisienne et lyonnaise à de nombreux et sanglants règlements de compte ; il semble, d'ailleurs, que la vigoureuse réplique du MNA aux attaques des frontistes n'ait pas manqué de surprendre ; certains voyaient en effet dans le parti de Messali — qui opère en ce moment un redressement sensible — un mouvement affaibli et incapable d'opposer une longue résistance[30]. »

La bataille redouble pour le contrôle de ces cafés-hôtels, qui « font » littéralement l'opinion des Algériens. Les mitraillages à la nuit tombée, par deux ou trois hommes d'un commando ne faisant pas de distinction et clouant tout le monde au sol, sont souvent le fait du MNA. En raison de la faiblesse de son service de renseignement, ce mouvement répond ainsi, à l'aveuglette, aux attentats frontistes, pour leur part soigneusement préparés et « sélectifs ».

La fédération de France du FLN estime sa méthode plus judicieuse, car elle ne désespère pas de rallier, après avoir éliminé les cadres, la grosse masse des militants du MNA. De fait, en un mois de la « Saint-Valentin », de la mi-septembre à la mi-octobre 1957, la direction du MNA se trouve décapitée.

Le 20 septembre, Ahmed Semmache, responsable de la région parisienne de l'Union des syndicats des travailleurs algériens (USTA), est assassiné. Il avait été l'un des promoteurs de cette centrale syndicale messaliste. Le 24 septembre, c'est le tour de Mellouli Saïd, responsable de la section USTA à la Régie Renault. Le même jour, Hocine Maroc, frère de Mohamed Maroc, dirigeant du MNA, tombe sous les balles d'un commando. Le 7 octobre, Abdallah Filali, bras droit de Messali Hadj, s'écroule rue d'Enghien, frappé de quatre balles dans le dos. Il meurt après plusieurs jours d'agonie à l'hôpital de la Salpêtrière, disant de celui qui lui a tiré dessus : « C'est un pauvre type. S'il m'avait connu, il ne m'aurait pas frappé. Je lui pardonne, ce n'est pas lui qui est responsable. » Le 26 octobre, Ahmed Bekhat, secrétaire général de l'USTA, est trouvé assassiné dans un terrain vague à Colombes. Mutilé. Il a été achevé de deux balles dans la nuque.

De l'autre côté, des dizaines de cadres et de militants du FLN tombent sous les coups des « groupes de choc » du MNA. Pour la seule région parisienne, en 1957-1958, plus de 150 d'entre eux sont abattus

par les messalistes. Dans son livre *la 7e wilaya,* Ali Haroun relate une exécution collective des militants du FLN par le MNA. Un commando de trois hommes fait irruption dans un baraquement de la banlieue lyonnaise, près de Villeurbanne, où dorment huit hommes.

« Vous cotisez au FLN ?

— Oui. Mais, ajoutent les malheureux, c'est parce que le MNA ne nous a jamais rien demandé.

— Qui ramasse les fonds parmi vous ?

— Moi, déclare Abdallah Madi. »

Aussitôt traîné dehors, il est égorgé. Le commando dépouille ensuite ses victimes des 64 000 anciens francs qu'elles possèdent et vide sur elles les chargeurs de ses mitraillettes. Bilan : 7 morts, 1 rescapé. Les auteurs de l'attentat viennent de l'hôtel Badri, forteresse du MNA, place Guichard, à Lyon.

Des militants du MNA passés au FLN sont également abattus par leurs anciens camarades. Au cours de l'été de 1959, cinq ex-responsables messalistes sont ainsi assassinés. En juin 1959, Mokhtar Daïd, originaire de Tamazirt, chef de kasma, est tué à Mons, en Belgique ; Ali Mansouri, chef de secteur, ramené de Jeumont, est abattu à Lille. En juillet, Belkacem Bestani, originaire de Dra-el-Mizan, chef de kasma, est tué à Valenciennes ; Mokhtar Aït Yahia, originaire de Michelet, militant nationaliste depuis 1936 et père de sept enfants, est tué à Paris. En août, Ali Leghbache est assassiné à Roubaix.

En septembre 1959, Messali Hadj lui-même échappe de peu à un attentat. Il se promène à huit cents mètres de sa résidence de Chantilly lorsque son attention est attirée par des mouvements dans un fourré. Il devine des silhouettes et croit avoir affaire à des chasseurs. Il s'approche de quelque pas. « N'avancez pas, c'est contre vous ! » crie un militant chargé de sa protection. Un homme jeune émerge du feuillage et braque un pistolet... mais hésite à tirer devant le regard fixe de Messali. Ce court laps de temps suffit à un militant du MNA pour se placer devant son leader. Il s'effondre, mortellement touché. Armes au poing, cinq hommes du MNA s'élancent à travers les bois. La course-poursuite ne donne rien. Cet attentat provoque un accroissement des représailles des messalistes contre les militants du FLN. Ainsi, peut-on lire dans un rapport de police le compte rendu suivant (il s'agit de la région du Nord) :

« L'incident le plus caractéristique, perpétré selon la tactique messaliste du "coup de main", a eu lieu dans la soirée du 18 septembre, le lendemain de l'attentat contre Messali, et en représailles de celui-ci. Au 67, rue de Chemin-de-Fer à Roubaix se trouve un café frontiste tenu par Belkhadem Laïfa, libéré d'un camp d'internement. Vers 20 h 45, trois individus armés ont pénétré dans la salle de l'établissement et ont ouvert le feu sur les consommateurs. Il y eut trois blessés. Les agresseurs se sont enfuis à bicyclette, mais un d'entre eux, Babouri Mohamed, fut appréhendé par un fonctionnaire des Renseignements généraux. Babouri est connu pour son appartenance au MNA.

Dans la même soirée, vers minuit, dans la proche commune de Croix, une fourgonnette de police rencontra trois Nord-Africains qui progressaient dans la rue, se couvrant les uns les autres, deux à droite, un à gauche. Un sous-brigadier voulut les contrôler et leur intima l'ordre de s'arrêter. Il fut aussitôt mortellement blessé par trois coups de feu tirés à dix-huit mètres par un des fuyards[31]. »

Amputé d'une partie importante de sa direction, le MNA cède du terrain partout en France, avant de s'effondrer en 1959, ne gardant que ses bastions dans le Nord et dans l'Est. Ses militants vont, dès lors, vivre dans des cafés-hôtels transformés en autant de forteresses.

Ainsi, à Clichy-sous-Bois, la petite communauté messaliste d'une cinquantaine de personnes vit dans deux hôtels. Elle voit tomber successivement tous ses chefs : Charif Abdelkader, le 25 juillet 1959;

Guergou Mohammed, le 29 août 1959 ; enfin, Meftah Moktar, le soir du 31 décembre 1960, au moment où il rentrait du cinéma. Le responsable Sefiane Mohamed est grièvement blessé, le 3 avril 1961, à Livry-Gargan, et hospitalisé à Montfermeil. Le 6 avril, un commando frontiste pénètre dans l'hôpital, tue le gardien, balaie tout sur son passage... mais ne trouve pas Sefiane, qui s'est caché sous son lit. Sur sa lancée, le commando abat un autre Algérien, également hospitalisé... et membre du FLN.

A Colombes, le 23 septembre 1959, un commando du FLN attaque à la grenade un hôtel encore tenu par le MNA, rue François-Mauriac. Un autre hôtel, rue Gabriel-Péri, est l'objet d'un assaut de la part du FLN. Les assaillants tentent d'incendier les lieux à l'aide des bouteilles d'essence et de bidons de gasoil. Dans Paris même, le MNA voit ses militants principalement « tomber » dans le 19e arrondissement, à proximité des « Centres » du 36, rue Petit, et du 12, rue de Meaux, dans le 10e arrondissement, à la hauteur de la rue d'Enghien, siège du syndicat messaliste, l'USTA. Le 6 juin 1959, Mohamed Nadji, dit Antar, secrétaire général de l'USTA pour la région parisienne, est assassiné devant le 13, rue d'Enghien.

« COMMANDOS DE CHOC »

Les hommes chargés de la liquidation physique de l'organisation adverse sont organisés en « commandos de choc ». Par unités de trois, ils opèrent dans une totale clandestinité. C'est parmi les militants actifs que se recrutent les membres des « commandos de choc » chargés d'exécutions physiques.

Dans ces commandos, il est fait appel à des volontaires, invités habituellement à prêter serment sur le Coran. Ces derniers doivent s'abstenir de toute activité politique ouverte, échappent même à la cotisation et aux collectes pour se consacrer uniquement aux tâches qui leur sont confiées, attentats, exécutions ou sabotages.

Les commandos se composent d'une cellule de commandément et de plusieurs cellules de choc. Le chef de commando ne connaît que ses chefs de cellule. Les hommes d'une cellule ne connaissent pas ceux des autres cellules. Le chef de commando agit sur ordre du « régional » qu'il rencontre régulièrement selon le rendez-vous fixé à la dernière entrevue. Les chefs de commandos ne se rencontrent jamais entre eux. L'objectif désigné par le « régional » est étudié par le chef de commando. Puis le responsable de l'équipe exécutante, seul, connaît les facilités d'approche, les accès et le « matériel » qui sera employé. La moitié environ d'un commando doit être constitué par des militants venus d'autres régions. Les mutations sont continuelles. Les exécutants doivent être inconnus aussi bien de leurs camarades que de leurs victimes, et ne peuvent être ainsi que difficilement dénoncés. Cette extrême mobilité permet également de ne pas faiblir au moment de l'exécution, si le tueur connaît sa victime.

Le manquement, fréquent, aux règles établies provoquera l'arrestation de nombreux membres des « groupes de choc » des deux camps rivaux. Ainsi, note la police, pour le MNA : « Toutes les opérations de police ont entraîné une fonte rapide des "éléments de choc", en raison des arrestations que nous avons faites. Bien que les activistes soient nombreux à Valenciennes, le MNA éprouve quelques difficultés à remplacer les "frères" emprisonnés, d'autant que, instruits par l'expérience, ce parti n'entend plus utiliser des militants éprouvés pour les "affaires courantes" de médiocre intérêt. L'habileté consiste alors à contraindre à ces actions des militants mous ou douteux, dont l'arrestation éventuelle ne constituera pas une perte. »

LA TRÊVE AVORTÉE

En février 1957, la commission de la propagande de la fédération de France du FLN alerte la direction sur le danger que représente cet engrenage de la tuerie. Elle rejette la responsabilité de l'affrontement sur le MNA. De son côté, l'organisation messaliste tente de nouer des rapports avec le FLN. Elle prend contact à Rome et à Cologne avec Ahmed Mahsas, leader du FLN, et « arrête de concert avec lui un protocole d'accord à soumettre à Ben Bella, alors détenu à la prison de la Santé ». Ce document est axé sur deux points : la cessation des luttes fratricides ; la formation « partout où cela est possible de comités propres à imposer la satisfaction des aspirations du peuple algérien ».

Le 1er septembre 1957, Messali lance de Belle-Ile un « Appel au peuple algérien » contre les affrontements fratricides : « La liste des victimes s'allonge et frappe nos ouvriers, nos petits commerçants et nos étudiants. La presse colonialiste ravie de cette aubaine étale ces crimes dans ses colonnes, avec des commentaires qui touchent notre dignité, et injurie nos combattants qui ne marchandent rien à la liberté de notre peuple. »

La fédération de France du FLN considérant cet appel comme une manœuvre, les règlements de compte reprennent brusquement en octobre et novembre 1957. L'encadrement du MNA se trouve décimé.

La dernière tentative, officielle et sérieuse, vient du président tunisien, Habib Bourguiba. Dans une lettre du 22 janvier 1959, il écrit à Messali : « (...) L'histoire dira que tu as été le père du nationalisme algérien. Et que malgré toutes les répressions, ton action a formé des milliers de militants éprouvés. Or, ce sont ces militants, formés à la rude école de l'Étoile nord-africaine, puis du PPA, puis du MTLD qui constituent aujourd'hui l'armature du FLN, les éléments de choc de l'ALN, et l'immense majorité des commissaires politiques (...). Je te renouvelle mon adjuration de rallier, non la personne de Ferhat Abbas, mais le FLN, et tous les moudjahidin qui, sur le sol de la patrie, mènent le combat de la liberté. »

Messali, libéré le 15 janvier 1959 et qui s'installe à Gouvieux, près de Chantilly, lui répond par une fin de non-recevoir. Il se pose désormais en recours, homme providentiel de la réconciliation entre Algériens. La lecture du Mémoire adressé par le MNA à l'assemblée de la Ligue arabe, lors de la session de Casablanca en septembre 1959, montre combien le vieux leader et ses proches gardent la nostalgie du temps où certains chefs militaires, comme Krim Belkacem, s'adressaient encore à eux pour obtenir de l'argent et des armes.

Dans une interview au *Figaro,* le 22 avril 1960, Messali affirme être en contact avec de nombreux chefs militaires du FLN parmi les plus importants. La manœuvre tend à montrer que le vieux chef garde la confiance des vrais combattants des maquis, du type Krim Belkacem, et, parallèlement, qu'il reste l'ennemi des « usurpateurs » de la révolution, les « bourgeois corrompus » et les « aventuriers ».

Dans une veine bien différente, le leader du MNA n'hésite pas à déclarer dans le journal ami, *la Nation socialiste:* « Je suis prêt à aider au développement des rapports entre le MNA et le FLN... » Il poursuit avec assurance : « Si j'en juge par mes visiteurs et par mon courrier, les Algériens sont fort nombreux qui demandent que des contacts s'établissent entre tous les combattants et tous les défenseurs de notre peuple. »

En fait, il semble que le contact le plus sérieux que Messali possède avec le FLN à ce moment précis passe par l'intermédiaire du responsable messaliste en Belgique, Ferhat Mohamed, et d'un animateur libyen, président du tribunal de Tripoli, de passage à Bruxelles. Dans son rapport à Messali,

Ferhat Mohamed explique qu'au nom du roi de Libye, le magistrat a conseillé un rapprochement entre le MNA et le FLN et proposé de le faciliter. Ferhat suggère que le roi organise une conférence groupant, outre les délégués frontistes et messalistes, les représentants des pays islamiques. En cas d'échec, le MNA pourrait publier un communiqué afin de montrer à l'opinion publique musulmane sa bonne foi et son réel désir d'entente.

Or, après que la grande presse métropolitaine eût fourni la publicité adéquate aux propos de Messali sur le « nouvel aspect des relations FLN-MNA », le ministre de l'Information du GPRA déclare, au début du mois de mai, qu'il s'agissait de commentaires fantaisistes. Les propos de Yazid pour Messali peuvent se résumer dans les formules suivantes : « Messali Hadj est un contre-révolutionnaire qui n'a fait que servir les colonialistes. La complaisance du gouvernement français à son égard est la preuve qu'il est utilisé par les services français. La révolution algérienne a depuis longtemps pris position à son sujet et elle ne changera pas d'attitude. »

Au même moment, la fédération de France du FLN publie une brochure rassemblant tous les articles et les tracts par lesquels, depuis cinq ans, le FLN a constamment dénoncé « la grande trahison de Messali ».

Le titre de la brochure est sans équivoque : « De la contre-révolution à la collaboration[32]. »

XIII

Syndicalistes algériens en France

Les 25 et 26 décembre 1955, plusieurs responsables syndicaux de la CGT, membres du MNA de Messali Hadj, se réunissent à Alger. Après la constitution d'un bureau provisoire, l'assemblée décide à l'unanimité la création d'une centrale syndicale algérienne ayant pour nom : Union syndicale des travailleurs algériens. Le siège social est fixé à Alger, 7, rue Jénina. L'assemblée élit son bureau de la façon suivante :

Secrétaire général: Ramdani Mohamed, employé à la Régie des transports algériens (RTDA) ; secrétaire adjoint : Djamaï Ahmed, employé à l'hôpital ; trésorier général : Bouzerar Saïd, employé à la RTDA: trésorier adjoint: Ahlouche Achour, employé à l'Électricité et Gaz d'Algérie (EGA) ; archiviste : Djermane Areski, employé à la RTDA ; assesseurs : Lamari, employé à l'EGA, Idjouane Akli, employé d'hôpital.

Les statuts de l'organisation syndicale sont déposés le 14 février 1956 à la préfecture d'Alger.

La réunion constitutive de l'UGTA, la centrale « frontiste », se tient pour sa part le 24 février 1956 dans un immeuble de la place de Chartres à Alger. Le 6 avril, l'UGTA affirme ses objectifs :

« Donner à la lutte ouvrière de notre pays une orientation conforme à ses profondes aspirations, c'est-à-dire une révolution dans les domaines politique, économique et social; forger aux travailleurs une conscience qui les rende aptes à lutter contre tous les exploiteurs sans distinction aucune; instaurer une véritable démocratie dans les syndicats ; orienter la lutte des travailleurs pour arracher de meilleures conditions de vie ou le plein emploi ; réaliser l'unité ouvrière de l'Algérie dans le monde en s'affiliant à une centrale ouvrière internationale après consultation démocratique des travailleurs[33]. »

Comme pour l'USTA, les fondateurs de l'UGTA sont d'anciens membres de la commission ouvrière du MTLD réunis autour d'Aïssat Idir. La plupart viennent directement de l'Union générale des syndicats algériens (UGSA), le syndicat CGT qui s'est « algérianisé ». Le premier secrétariat est composé d'anciens responsables des unions locales ou des fédérations professionnelles de la CGT : Aïssat Idir, chef de service dans une caisse d'allocations familiales; Attalah Ben Aïssa, hospitalier, ancien membre du bureau de l'UGSA ; Boualem Bourouiba, un des dirigeants UGSA des cheminots ; Ali Yaga Majdid, ancien délégué ouvrier CGT, et Rabah Djermane, militant à la CGT depuis 1936 et permanent du syndicat des dockers.

Les premiers syndicats UGTA seront ceux des cheminots, des postiers, des dockers, des travailleurs agricoles ; un peu plus tard se formera celui des instituteurs.

En France, les principaux animateurs de l'UGTA, à partir de 1957, ont également un long passé de militants nationalistes, et syndicalistes, dans le sillage de la CGT (Boudissa Safi ou Djilani Embarek).

Des communistes algériens, en petit nombre, ont aussi rejoint l'UGTA. Citons Youkana Mohamed, membre de la commission administrative de la fédération des produits chimiques de la CGT, ou Omar Belouchrani, en 1953-1954 président de la commission nord-africaine des syndicats de la Seine, puis

membre de la commission administrative de la CGT (il est arrêté le 12 novembre 1957). Leur présence n'empêchera cependant pas le rapprochement de la centrale « frontiste » avec la très anti-communiste CISL.

BATAILLES POUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE

Dès leur fondation, en février 1956, l'USTA et l'UGTA demandent leur affiliation à la CISL (Confédération internationale des syndicats libres), constituée en décembre 1949 à Londres en réaction contre l'orientation pro-soviétique des organes directeurs de la Fédération syndicale mondiale. Dans ses statuts il était clairement affirmé : « La Confédération proclame le droit de tous les peuples à l'indépendance nationale et à l'autonomie gouvernementale. Elle soutiendra les efforts tendant à créer les conditions nécessaires à la réalisation de ce droit dans le plus bref délai possible. »

En termes politiques, l'un des leaders du comité exécutif de la CISL, l'Américain Irving Brown, expliquera plus tard dans un article du *Populaire* (14 mars 1953) qu'il fallait lutter contre le colonialisme parce que celui-ci faisait le jeu du Kominform et de la FSM. C'est pourquoi la CISL appuyait les nationalistes anticommunistes de l'Afrique du Nord.

La CISL tente donc d'intervenir en Algérie en vue d'y créer une centrale ouvrière musulmane. Le secrétaire confédéral de FO y est favorable, mais doit renoncer devant l'opposition des syndicalistes français d'Algérie. De son côté, le MTLD essaie en vain de mettre sur pied, en 1953, une Union des travailleurs du Maghreb arabe.

A cette occasion, M[e] Kiouane prend contact en janvier 1953 avec les représentants de la CISL. En juin 1953, Irving Brown remet au MTLD trente millions de francs pour que celui-ci crée une centrale ouvrière musulmane prête à s'opposer à la CGT.

Pour l'USTA, la rivalité CISL-FSM s'étend au Maghreb et double la rivalité MTLD-PCA en Algérie. Les messalistes, qui se veulent les continuateurs du MTLD, ne peuvent que s'engager en direction de la CISL. Le MTLD s'était montré méfiant, dès 1947, à l'égard de la FSM. En effet, en juin 1947, le conseil général de la Fédération syndicale mondiale indiquait comme mot d'ordre général « à travail égal, salaire égal », mais ne faisait aucune allusion à la situation coloniale ni aux revendications nationalistes formulées en termes d'indépendance. A partir de 1955, la CISL, sous l'influence américaine de l'AFL-CIO, critique ouvertement la politique colonialiste de la France en Algérie.

La bataille pour la reconnaissance de l'UGTA ou de l'USTA par la CISL va se jouer en juillet 1956. La commission qui doit décider de l'affiliation des syndicats algériens à la CISL se réunit à Bruxelles du 2 au 9. La commission exécutive de la CISL entendait que les syndicats fussent unifiés pour qu'une seule centrale ait à demander son admission. Une commission où sont représentés l'UGTT tunisienne, l'UMT marocaine, l'USTA et l'UGTA se réunit dès le 2 juillet au soir. L'USTA est représentée par Bensid ; l'UGTA (Dekka et Hamid) déclare représenter des Algériens organisés dans l'UGTT.

Ben Salah, médiateur, ministre de Bourguiba, fait une proposition conciliatrice. Il demande la dissolution des deux centrales et leur fusion dans une seule centrale pouvant prendre l'appellation de UNTA (Union nationale des travailleurs algériens). Y adhéreront tous les membres de l'UGTA et de l'USTA.

Dekka, de l'UGTA, accepte cette proposition en déclarant que « celui qui est contre l'union du peuple est l'ennemi du peuple[34] ». Bensid, de l'USTA, après avoir donné son accord de principe, demande à consulter ses camarades restés à Paris. Le 3 juillet, l'USTA donne son accord à la

proposition. Surprise : c'est au tour du représentant de l'UGTA d'arguer du fait qu'il n'a pas pu joindre ses amis à Paris ! Devant cette situation, Bensid dégage la responsabilité de son organisation. L'impasse est totale. Le 6 juillet, lors de la réunion de la commission consultative de la CISL, Ben Salah demande la dissolution de l'USTA comme centrale, et son entrée dans l'UGTA comme section en France.

Les syndicalistes « frontistes » ont gagné ! L'USTA ne cessera de protester, tout au long de l'année 1957, contre l'attitude de la CISL. Elle continue pourtant de demander son affiliation. Le secrétaire général de la CISL, Jacobus Oldenbroeck, argumente :

« Qu'est-ce que l'USTA ? Une centrale nationale en France ? En ce cas, elle est contraire à toutes les traditions syndicales françaises, car elle est liée à un groupe particulier et dès lors discriminatoire. S'il ne s'agit pas d'une centrale nationale en France, mais d'une émanation d'une centrale nationale en Algérie, son activité en France métropolitaine est alors contraire à la saine tradition de notre mouvement qui demande à tout travailleur étranger de s'affilier au mouvement syndical du pays où il se trouve du travail. Je sais que cela pose au travailleur algérien un difficile dilemme. Dégoûté de la CGT qui n'a fait que se servir de lui, il est par ailleurs compréhensible qu'il répugne à s'affilier à FO en raison de la position générale de cette dernière quant à l'Algérie. »

Pour contrer cette argumentation, l'USTA tente d'établir des liens privilégiés avec la CGT-FO en France. Dans une lettre adressée à la CGT-FO, elle s'explique de la sorte :

« C'est avec regret que, notre demande d'affiliation à la CISL ayant été rejetée, nous avons cru devoir organiser en France des syndicats algériens. Il ne s'agit pas, dans notre esprit, d'une solution idéale. Nos principes d'internationalisme ouvrier nous auraient fait préférer une solution permettant de renforcer, dans le cadre du syndicalisme libre, les liens qui doivent subsister entre les travailleurs français et les travailleurs algériens. Dans tous les cas, force est de constater que l'initiative que nous avons prise, loin de porter préjudice à la CGT-FO et au syndicalisme libre dans son ensemble, a eu au contraire pour effet d'empêcher la mainmise des communistes sur la classe ouvrière algérienne, ce qui est prouvé par la virulence des attaques dont nous sommes l'objet de la part des valets serviles de Moscou, complices des assassins de la classe ouvrière hongroise. »

Mais, isolée au plan international comme au plan national en dépit de l'appui que lui manifestent certains dirigeants FO, l'USTA voit sa marge de manœuvre réduite. Elle court après les congrès et les conférences internationales pour plaider sa cause, ne manquant pas à chaque occasion de dénoncer « le totalitarisme », la mainmise du PCF sur l'UGTA.

En septembre 1958, les rapports se tendent brusquement entre l'UGTA « frontiste » et la CISL. Dans un article *d'El Moudjahid,* l'UGTA se plaint que les résolutions en faveur de négociations avec le FLN, votées à l'unanimité par les représentants de 55 millions de travailleurs réunis à Tunis du 5 au 13 juillet 1957, n'aient donné aucun résultat. « Le parti travailliste réuni au congrès de Scarborough, en septembre 1958, n'a pas abordé le problème de la guerre en Algérie... Le camarade Meany, président de l'AFL-CIO, a fait partie de la délégation des États-Unis à l'assemblée générale des Nations unies, mais sa présence n'a pas empêché sa délégation, non seulement de voter en faveur des agresseurs français, mais de rallier à leur cause les États de l'Amérique du Sud, pour couvrir et légaliser le conflit algérien. »

En octobre 1958, l'UGTA participe à un Comité international de solidarité mis en place par la FSM et la Fédération syndicale arabe. La réunion constitutive de ce comité a eu lieu au Caire, du 12 au 15 septembre 1958, avec la participation des syndicats de la Chine communiste, de la République

démocratique allemande et de l'URSS. Un programme d'action important à l'échelon mondial (avec manifestations, réunions, pétitions, campagnes de masse, grèves dans les postes et les aérodromes transitant du matériel de guerre pour l'armée française, etc.) a alors été prévu contre la politique française.

En 1959, l'UGTA proclame sa « neutralité syndicale ». En janvier de cette année, Djilani Embarek prend la tête d'une délégation de l'UGTA qui se rend en Tchécoslovaquie. En mars, le voici en URSS, invité par le XII^{e} Congrès des syndicats soviétiques. De là, il se dirige vers la Chine, où il se trouve pour les manifestations du 1er mai 1959.

La fracture avec la CISL s'élargit. Certains membres de la centrale syndicale internationale préconisent d'ailleurs une mesure d'exclusion.

Les syndicalistes américains s'y opposent. Dans une motion demandant l'ouverture de négociations entre la France et le GPRA, votée à San Francisco lors de son congrès en septembre 1959, le syndicat américain AFL-CIO montre très clairement où vont ses préférences. Le dernier paragraphe déclare :

« Le gouvernement algérien démocratiquement constitué [il s'agit du GPRA, le « gouvernement du FLN »] pourra négocier les futures relations avec la France et, en collaboration avec la Tunisie et le Maroc, créer une fédération démocratique nord-africaine. »

RAPPORTS SYNDICATS - PARTIS POLITIQUES

Dans un communiqué à la presse rendu public au moment de la fondation de l'USTA, le FLN avait déclaré : « L'USTA ne pourrait justifier son existence qu'en se soumettant à l'autorité du FLN. »

Cette déclaration de principe exprime bien l'attitude du FLN sur la question syndicale : le syndicat est conçu comme « courroie de transmission » du parti politique. Son rôle consiste à fournir « un soutien à l'ALN : grèves de solidarité, grèves politiques, sabotages, fournitures aux combattants, travail d'explication auprès des travailleurs européens ». La Plateforme du congrès de la Soummam du FLN, établie le 20 août 1956, est sans équivoque sur ce point :

« Le FLN ne doit pas négliger le rôle politique qu'il peut jouer pour aider et compléter l'action syndicale indépendante de l'UGTA en vue de sa consolidation et de son renforcement.

« Les militants FLN doivent être parmi les plus dévoués, les plus actifs, toujours soucieux de respecter les règles démocratiques selon la tradition en l'honneur dans le mouvement ouvrier libre. »

Lors de la parution de son premier numéro, la *Voix du travailleur algérien,* en mars 1957, ne cache également pas où vont les préférences politiques de l'USTA: « Nous manquerions à l'honneur et à la vérité si nous cachions à l'opinion publique algérienne, française et internationale tout le respect et l'admiration que tout Algérien et toute Algérienne éprouve pour la personne de Messali Hadj. » Mais ce même texte-éditorial ne mentionne pas la référence au MNA, le parti de Messali. Les militants messalistes qui ont jeté les bases de l'USTA entendent rester fidèles au principe de l'indépendance syndicale « à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des sectes philosophiques ou autres groupements extérieurs », ainsi que le proclame l'article 4 des statuts.

L'indépendance syndicale signifie-t-elle l'apolitisme, la neutralité politique ? Si la centrale est indépendante de tout parti et de tout gouvernement, cela ne signifie pas, précise l'USTA, « que les

syndiqués n'aient pas le droit de préférer une organisation politique à une autre[35] ». Et la résolution ajoute : « L'USTA, centrale syndicale d'un pays actuellement encore colonisé, ne saurait rester neutre politiquement. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un principe de base du syndicalisme; l'USTA lutte pour le droit du peuple algérien à disposer de son sort et de son avenir[36]. »

Sur la question des rapports syndicat-parti il n'y a pas divergence d'attitude entre le FLN et le MNA. Les deux organisations optent pour la conception du syndicat comme courroie de transmission du parti politique.

Influencé par Force ouvrière, Messali semble s'adapter aux principes de la Charte d'Amiens de 1906 (indépendance du syndicat). Dans un rapport aux responsables du MNA, il note pourtant, en avril 1958 :

« Nous recommandons au bureau politique d'agir avec beaucoup de délicatesse dans les affaires syndicales, dans ses rapports avec lui. Le problème syndical étant par lui-même ardu et délicat à la fois, il doit être réservé, quant à ses rapports avec le parti, au bureau politique et au responsable qui a été chargé par celui-ci. Le bureau politique, en accord avec notre représentant au sein de l'USTA, donnera les directives nécessaires à nos militants pour éviter de créer une confusion entre les militants qui peuvent être à la fois au syndicat et au MNA[37]. »

Si Messali se montre attentif à l'indépendance du syndicat, c'est parce que, dans les faits, en dépit de toutes les déclarations, l'USTA et le MNA ne font qu'un dans l'esprit des militants messalistes comme dans leur pratique quotidienne. Le syndicat, en cette situation de guerre révolutionnaire, est bel et bien conçu comme un mouvement politique de masse servant de couverture légale à une activité clandestine.

La résolution sur « l'unité et l'indépendance du mouvement syndical algérien » votée au congrès de juin 1957 est restée dans les faits lettre morte. L'USTA s'est alignée sur les intentions de la formation politique messaliste.

Dès lors, elle va progressivement perdre ses effectifs qui iront grossir la fédération de France du FLN. De nombreux cadres de l'USTA se retrouveront dans l'UGTA au moment de la proclamation de l'indépendance de l'Algérie.

L'EFFONDREMENT DU SYNDICAT MESSALISTE

Les rapports entre les deux syndicats UGTA et USTA évoluent bien sûr en fonction des deux formations nationalistes qui les ont portées sur les fonts baptismaux. Depuis leur rupture en avril 1955, la tension entre FLN et MNA n'a fait que s'accroître pour passer au stade de l'affrontement armé.

On l'a vu : les « règlements de compte » qui font plusieurs centaines de morts des deux côtés atteignent leur point culminant à l'automne 1957. Ils tournent à l'avantage du FLN qui fait assassiner une grande partie des cadres de l'USTA et du MNA. En deux mois, toute la direction de l'USTA est décapitée.

Traqué, le MNA conduit des représailles sanglantes. Les cafés « frontistes » sont mitraillés et grenadés par des commandos de choc qui surgissent à l'improviste. Les messalistes visent aussi à « la tête ». Plusieurs dirigeants de l'Amicale générale des travailleurs algériens en France (« frontiste ») sont abattus. Ainsi, le 6 décembre 1957, Lakhal Mokhtar est exécuté à six heures du matin, alors qu'il se rendait à son travail. « L'audace des tueurs messalistes a porté la peur et l'angoisse dans les milieux frontistes qui ont, dans le Nord, notamment, desserré leur étreinte, permettant ainsi aux responsables

USTA de recueillir les cotisations et de tenir quelques réunions », note un rapport de police.

Le IIe congrès de la fédération de France de l'USTA se tient les 27, 28 et 29 novembre 1959 à la salle des fêtes de Fives-Lille: La fédération de France annonce les chiffres suivants: 351 délégués représentant 97 675 travailleurs algériens. Ces chiffres sont très loin de correspondre à la réalité, et tentent de masquer l'effondrement de l'USTA. *La Voix du travailleur algérien* cesse de paraître de mai 1958 à avril 1959. Un grand nombre de cadres et de militants rejoignent l'UGTA et le FLN. C'est le cas de Bengazi Cheikh, secrétaire général adjoint de l'USTA, qui, de Bruxelles, le 18 mars 1959, lance un appel à rejoindre l'UGTA. Le 4 février 1959, Outaleb Mohand Ouramdane, responsable à l'organisation de France USTA, et Mechouch Brahim, trésorier général adjoint, passent à l'UGTA et établissent un compte rendu de leur activité qui donne une idée de l'effondrement du syndicat messaliste :

« Dans cette organisation qui avait rassemblé de très nombreux travailleurs algériens en France, il ne restait, il y a deux mois, que 3 500 cotisants dans le Nord et l'Est, 150 (!) dans le Centre et 12 (!) à Paris. C'est là la vérité toute nue. Rappelons qu'il y a 400 000 Algériens en France. Les militants de base de l'USTA dans les unions locales en général cotisent au MNA, mais sont rarement militants dans ce parti. L'activité syndicale du début a pratiquement disparu depuis le mois de mai 1958. »

Le ralliement de Messali aux propositions du général de Gaulle, les infiltrations policières au sein du MNA décomposent l'USTA. Cette dernière n'a pu — ou n'a pas eu le temps — de s'affirmer comme une véritable organisation syndicale indépendante, enracinée en Algérie et dans l'émigration. Elle abandonne le programme de son congrès de juin 1957 sur l'indépendance vis-à-vis du futur État algérien, pour la défense des revendications économiques et sociales. Et préconise en 1960 la participation du syndicat aux « organisations économiques qui élaborent les plans ».

A la fin de l'année 1961, les affrontements meurtriers se poursuivent. Le 5 août 1961, les deux responsables des mineurs de Pont-à-Vendin-Carvin dans le Pas-de-Calais, Bouzina Ali et Amrani Amar, sont abattus. Leur enterrement, à Vendin-le-Vieil, rassemble 430 messalistes venus du Nord. Le 7 août, Djabourebli Abdelmalek, responsable des mineurs du bassin de Lorraine, est assassiné à Richemont alors qu'il se rendait à son travail. Le 4 septembre à Metz, Mohamed Rahmani, le secrétaire de l'union locale, est grièvement blessé. Le 15 septembre, à Lyon, le responsable de l'USTA, Bouabib, est tué de deux balles dans le cœur. Le 17 septembre, le dirigeant de l'union locale de Longwy, Demous Achour, est grièvement blessé dans un café.

Dans le même temps, à Alger, le vieux militant du PPA-MTLD, Djermane Arezki, responsable de l'USTA en Algérie, est abattu le 3 septembre. Il avait été libéré du centre d'internement de Sidi-Chami en 1958.

Deux dirigeants de l'USTA, Bensid et Merrakchi, créent alors le Front algérien d'action démocratique (FAAD) qui prône la collaboration avec les autorités françaises. Ils sont exclus par le bureau politique du MNA.

Le dernier numéro de *la Voix du travailleur algérien* paraît en mai 1962. L'éditorial du journal sonne comme un appel au secours :

« Nous nous trouvons maintenant au début du combat pour l'émancipation sociale du prolétariat de notre pays (...). L'USTA fait appel au prolétariat international pour soutenir son combat qui s'annonce particulièrement difficile. »

Le 3 juillet 1962, jour de l'indépendance de l'Algérie, l'USTA a pratiquement cessé ses activités.

NAISSANCE DE L'AMICALE DES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS

A l'inverse, et dans la même période (1959-1962), l'Amicale générale des travailleurs algériens, créée en février 1957 à Paris, connaît une progression très importante dans l'immigration. Lasse de la guerre, inquiète de la « menace fasciste », l'opinion française commence d'être ébranlée. Les actions de la CGT entraînent des unions départementales de la CFTC, des sections de la FEN. En avril 1960, l'UNEF bascule et se prononce pour l'ouverture de négociations avec le FLN, dont FO et la FEN continuent cependant de nier la représentativité. La CFTC, sous l'impulsion de la tendance « Reconstruction », est en évolution rapide sur la question de l'indépendance algérienne[38]. Le contact entre l'AGTA et la CFTC s'opère par l'intermédiaire de Safi Boudissa et d'Albert Detraz.

L'annonce des négociations d'Évian marque la rupture, dans l'opinion française, entre l'intérêt national et l'intérêt impérial. Le 21 février 1961, les quatre grandes centrales syndicales françaises et l'UNEF signent, séparément, avec l'UGTA et l'Union générale des étudiants musulmans algériens l'appel à une paix négociée.

Après la signature des accords d'Évian, l'Amicale décide de réactiver son activité syndicale. La perspective, désormais, consiste à apparaître au grand jour, combattre pour la satisfaction des revendications des immigrés algériens vivant et travaillant en France depuis de longues années déjà. La première manifestation de cette orientation nouvelle est relevée par les services de police dans le Sud-Est, notamment à Marseille et dans le département du Gard :

« Les anciens cadres de l'AGTA dans les Bouches-du-Rhône ont pris prétexte de l'attitude des dirigeants des Houillères du bassin des Cévennes pour lancer un ballon d'essai leur permettant d'étudier les réactions des pouvoirs publics devant la reprise de leur action syndicale. Les Houillères des Cévennes refusent en effet de réembaucher plusieurs anciens ouvriers nord-africains licenciés à la suite de leur arrestation. Elles fondent leur refus sur des considérations économiques (récession dans la région) et sur des considérations de logement. Les ouvriers libérés ayant fait une demande de réembauchage et de relogement se targuent, quant à eux, de leur qualité de détenus politiques. La même revendication se fait jour, dans les mêmes conditions, chez les anciens dockers du port de Marseille[39]. »

Cette volonté des anciens détenus politiques de revenir sur leurs postes de travail traduit bien l'évolution d'une situation que l'Amicale va devoir gérer: dès 1962, le « retour » des immigrés dans l'Algérie indépendante n'est plus à l'ordre du jour.

XIV

Etudiants, tous au Front !

Au moment où débute la guerre d'Algérie, près de 600 étudiants algériens sont inscrits dans les universités de la métropole. Paris vient en tête avec 200 à 250 étudiants. En province, Montpellier et Toulouse apparaissent comme les autres centres d'attraction (avec respectivement 90 et 70 étudiants en 1955), ainsi que Grenoble, Lyon, Bordeaux, Nancy, Rennes, Strasbourg.

Une vie politique très intense existe déjà au sein de cette petite colonie des étudiants algériens en France. Les intellectuels n'échappent pas aux luttes de tendances qui secouent fortement les organisations nationalistes. Belaïd Abdesslam a rallié la majorité des étudiants à la position centraliste, opposée à Messali et réticente envers la lutte armée. L'anti-intellectualisme, très puissant au sein de l'organisation messaliste, les conforte dans cet engagement. Quelques-uns étaient messalistes, comme Emir Benaïssa, le président de l'Association des étudiants musulmans nord-africains (AEMNA) et Ali Basta, arrêté dès janvier 1955. Certains, très minoritaires, ont adopté le point de vue des « activistes », comme Mohamed Larbi Madi, qui sera l'un des fondateurs de la fédération de France du FLN.

Cependant, le débat en cours dans le milieu étudiant ne recoupe pas exactement les clivages existants dans le MTLD. En 1953, une divergence oppose ceux qui veulent créer une Union nationale des étudiants algériens (UNEA), et ceux qui préconisent une Union générale des étudiants musulmans algériens. Les premiers constituent, en décembre 1953, l'Union des étudiants algériens de Paris (UEAP), ouverte à tous les étudiants originaires d'Algérie (donc y compris les Européens), partisans de l'indépendance de leur pays, sans distinction de race ni de religion. Il s'agit là d'une reprise des principes en vigueur dans le mouvement syndical français, y compris l'UNEF. Le critère religieux n'entre pas en ligne de compte pour l'adhésion à l'organisation. Sa direction est composée de membres du MTLD (comme Mohammed Harbi), de communistes (Ahmed Inal), de partisans de l'UDMA et de l'Association des Oulémas.

Mais d'autres membres du MTLD, comme Belaïd Abdesslam, ne partagent pas du tout cette conception. Installé à Paris à la fin de l'année 1953, Abdesslam veut inscrire une « Union algérienne » dans le droit fil des organisations étudiantes de l'entre-deux-guerres : affirmation des valeurs de l'arabo-islamisme, et rejet des militants communistes. Sur cette orientation, un front se forme, durant l'année 1954, entre Belaïd Abdesslam (MTLD), Ahmed Taleb (Association des Oulémas) et Yaker (UDMA). Les étudiants messalistes restent, eux, dans l'expectative.

Le 1er novembre coïncide avec l'ouverture de l'année universitaire. L'UEAP et l'AEMNA protestent contre les premières arrestations dans le milieu étudiant. En décembre 1954 et janvier 1955, les étudiants n'ont pas encore clairement basculé dans le camp du FLN. *Et la Voix du peuple,* organe du MNA, publie les communiqués des organisations étudiantes préparant « la journée internationale de solidarité et de lutte contre le colonialisme ». Celle-ci a lieu le 21 février 1955. Dans le tract qui y appelle, on peut lire :

« Le problème algérien, encore trop longtemps ignoré, vient en discussion devant l'Assemblée nationale les 2 et 3 février.

« Les méthodes de force employées ne font qu'aggraver la situation sans la résoudre.

« Depuis trois mois se succèdent les "ratissages" ; les libertés de presse, de réunion sont bafouées ; perquisitions, arrestations d'élus, séquestrations policières et tortures devenues un principe.

« Si vous connaissiez les prisons de Tizi-Ouzou : les détenus sont parqués à 71 dans des prisons de 105 m[41]. Il leur est interdit d'ouvrir la bouche, fût-ce pour prier. Des "droit commun" les surveillent. L'école de Himmler, quoi, quel héritage ! (François Mauriac, *l'Express)*.

« Le bombardement de l'Aurès est la forme achevée de cette répression. Dans les derniers jours, 300 maisons ont été incendiées au lance-flammes.

« D'autre part, ce n'est pas en qualifiant l'Algérie : "trois départements français", notion contraire à toutes les données historiques, géographiques, politiques et linguistiques, que l'on résoudra un problème national.

« Seule la satisfaction des revendications légitimes du peuple algérien pourra apporter une solution conforme aux intérêts de la France et de l'Algérie. On ne gagne pas le cœur des peuples avec des mitrailleuses et des prisons.

« Étudiantes, étudiants, protestez contre cette répression et marquez ainsi votre solidarité à l'égard du peuple algérien et de tous les peuples coloniaux.

« Dès maintenant, préparons le 24 février, journée internationale de solidarité et de lutte contre le colonialisme.

« Formons dans chaque faculté des comités pour l'organisation de la Semaine anticolonialiste.

« Vive la solidarité des étudiants contre le colonialisme ! »

Le tract est signé: Comité anticolonialiste du Quartier latin ; Union des étudiants algériens ; Association des étudiants musulmans nord-africains ; Étudiants membres de la Fédération de Paris du Parti communiste français ; Association générale des étudiants guadeloupéens ; Étudiants socialistes ; Étudiants khmers ; Étudiants communistes internationalistes (trotskystes) ; Association des étudiants d'origine malgache; UJFF du Quartier latin; Association des étudiants de la Martinique.

A la suite de cette « semaine de lutte », l'assemblée générale de l'AEMNA lance un appel à tous les étudiants algériens, les invitant à constituer l'UGEMA.

FONDATION DE L'UGEMA

L'Union des étudiants algériens de Paris répond favorablement à la demande de l'AEMNA. Une conférence préparatoire se réunit à Paris du 4 au 7 avril 1955. Si un accord unanime se dégage sur la nécessité de l'indépendance de l'Algérie, une bataille importante s'engage sur la présence ou l'absence de la lettre « M » (musulman). Les étudiants de Paris et de Toulouse défendent leur conception d'une nation algérienne ouverte, de « l'Algérie aux Algériens de toutes origines ». Leurs adversaires leur reprochent de sous-estimer la dimension religieuse et culturelle du nationalisme algérien, indispensable selon eux pour lutter contre l'assimilation. Pour Salah Belkobbi, à ce moment étudiant à l'université d'Alger et qui deviendra membre du bureau exécutif de la section UGEMA d'Alger en 1955-1956, l'enjeu est clair : « Renoncer au sigle "M" et à l'appartenance au monde musulman aurait eu

pour effet l'intégration des étudiants européens résidant en Algérie au sein de l'Union, notamment lorsqu'on sait qu'ils constituaient l'écrasante majorité au niveau de l'enseignement supérieur ; 5 000 étudiants européens à l'université d'Alger. En revanche, le nombre des étudiants algériens ne dépassait pas les 400. »

Cet argument emporte l'adhésion générale. La résolution adoptée explique « que l'étudiant musulman algérien a été sevré de sa culture arabo-islamique, de sa langue maternelle qui est l'arabe (...). Il doit avant tout affirmer sa personnalité algérienne, revendiquer et défendre le patrimoine culturel légué par toute une civilisation arabe (...). Les problèmes qui se posent à l'étudiant musulman algérien lui sont propres (...). Il faut lui donner l'occasion de s'affirmer, en un mot d'exister, car avant de coexister, il faut d'abord exister[40] ».

Une fois l'indépendance acquise, la lettre « M » disparaîtra. Le congrès de 1963 adoptera le nom d'UNEA.

De leur côté, les militants communistes algériens lancent une éphémère Union générale des étudiants algériens (UGEA), puis sabordent cette structure. Ses membres rejoignent l'UGEMA, qui devient alors la seule organisation estudiantine algérienne.

GRÈVE DES COURS

Le congrès constitutif de l'UGEMA a lieu à Paris, du 8 au 14 juillet 1955, à la salle de la Mutualité. En présence de l'UNEF, représentée par son vice-président Robert Chapuis, Ahmed Taleb expose les buts de la future UGEMA, que le congrès approuve en élisant l'orateur à sa présidence.

Selon les statuts de l'Union adoptés en 1955, remaniés en 1960 au 4e congrès, les étudiants adhérent à l'Union par l'intermédiaire des sections locales. Le congrès élit un comité directeur de 21 membres (17 en 1955) qui doit se réunir au moins trois fois par an et qui élit à son tour un Comité exécutif de 7 membres (5 en 1955).

D'emblée, l'UGEMA se prononce en faveur de l'indépendance de l'Algérie, « condition nécessaire à tout développement et à toute action du syndicalisme étudiant ».

Le congrès constitutif assigne à l'UGEMA trois buts essentiels, venant après « l'exigence fondamentale d'indépendance et la disparition du colonialisme » :

— La défense des intérêts matériels, moraux et culturels des membres de l'Union.

— Favoriser les échanges culturels avec les étudiants et les jeunes de tous les pays.

— Entreprendre toute action contre l'analphabétisme et lutter pour la scolarisation de l'enfance algérienne et l'adaptation de l'enseignement aux réalités nationales. Défendre la langue arabe et développer la culture arabo-islamique. Resserrer les « liens des membres de l'Union avec le peuple ».

La ville de Paris est choisie comme siège, pour les commissions et pour la tenue des futurs congrès, compte tenu des lois d'exception en vigueur en Algérie.

A la suite du ralliement de l'UDMA, des centralistes, et des communistes algériens, la totalité de l'UGEMA bascule clairement dans le camp du FLN. Le soulèvement du 20 août 1955 dans le Constantinois a pesé considérablement dans ce choix. Les étudiants vont désormais occuper, dès la fin de l'été 1955, des responsabilités importantes dans la jeune fédération de France du FLN. Sous l'impulsion de Salah Louanchi, un de ses responsables, les étudiants participent au comité de rédaction de *Résistance algérienne ;* établissent de précieux contacts avec la gauche intellectuelle française ;

organisent une « quinzaine de solidarité avec les détenus algériens ». Ainsi, un mot d'ordre de grève de la faim lancé le 20 janvier 1956 est massivement suivi par les étudiants algériens en France. Pour tirer les conclusions de cette « quinzaine de solidarité », l'UGEMA tient une réunion publique, le 31 janvier, salle des Sociétés Savantes. Plus de 600 personnes prennent part à cette manifestation.

Les étudiants se livrent également à un travail d'explication en direction des ouvriers immigrés, encore sous forte influence messaliste. Le MNA, lui, laisse entendre que le milieu étudiant reste toujours sous son contrôle, en publiant dans *la Voix du Peuple* des communiqués de l'UGEMA, accompagnés des commentaires suivants : « A plusieurs reprises, le MNA a assuré les étudiants algériens de sa solidarité, et il leur en a donné les preuves. Il joint à nouveau sa protestation à celle de l'UGEMA, et luttera jusqu'à la libération de tous les Algériens emprisonnés pour leur lutte anticolonialiste. »

Les militants de base ignorent que Emir Benaïssa a rejoint le FLN. La clarification interviendra au moment du congrès de l'UGEMA qui se tient à Paris, du 24 au 30 mars 1956. Les textes adoptés et les discussions qui ont lieu montrent que l'objectif d'indépendance l'emporte sur les dissensions internes qui avaient marqué la création du mouvement.

La résolution générale affirme que « la lutte du peuple algérien ne saurait avoir d'autre aboutissement que l'accession du peuple à la souveraineté » et réclame « la proclamation de l'indépendance de l'Algérie et l'ouverture de négociations avec le FLN ». Elle apparaît comme strictement conforme aux principes énoncés par le FLN, qui place, avant toute discussion, la reconnaissance de l'indépendance algérienne. C'est ce qui est appelé dans la presse de cette période « le préalable de l'indépendance ».

Les étudiants demandent, d'autre part, la fin d'une guerre « qui risque de rendre impossible une entente souhaitable entre les peuples algériens et français souverains ».

Le processus d'engagement des étudiants dans le FLN se concrétise par une décision de grande importance : la grève des cours, doublée d'un appel à rejoindre les maquis de l'ALN. Le mouvement est lancé d'Alger, le 19 mai 1956.

Lors d'une réunion tenue à la maison des étudiants musulmans, « la Robertsau », les étudiants et lycéens d'Alger lancent un appel :

« Étudiants algériens,

Après l'assassinat de nos frères Zadour Belhacem et du docteur Ben Zerdjab et la fin tragique du jeune Brahimi, élève au lycée de Béjaïa, brûlé vif dans "sa mechta" à la suite de l'incendie provoqué par l'armée française au cours des vacances de Pâques ; après la condamnation à mort de notre écrivain Rédha Houhou, secrétaire général de l'Institut Ben-Badis, et un groupe d'otages détenus à Constantine, après les tortures et les avanies subies par les docteurs Haddam de Constantine et Baba-Ahmed de Tlemcen, après l'incarcération de nos camarades Amara, Lounis, Taouti Saber (enlevés en fin de compte des geôles de l'administration française), Zerrouki et Madi ; après le bannissement de notre camarade et frère Hihi et les actions de menaces perpétrées contre l'Union générale des étudiants musulmans algériens, voilà que la police vient de ravir aux siens, au petit matin, le frère Ferhat Hadjadj, étudiant en lettres, année préparatoire, et surveillant d'internat au lycée de Ben Aknoun. Torturé et détenu pendant plus de dix jours (avec la complicité de la justice et l'administration "algériennes" qui furent informés de l'affaire), il fut égorgé et n'a pu ainsi échapper à l'ultime sentence décrétée par la police de Jijel de connivence avec la milice locale.

« Devons-nous comprendre que l'avertissement lancé le 20 janvier 1956 d'observer une grève des

cours et de la faim n'a eu aucun effet ?

« Il est évident qu'avec des diplômes de plus nous ne ferons pas de meilleurs cadavres. Quel est donc l'intérêt de ces diplômes qui nous sont décernés alors que notre peuple lutte héroïquement, alors que la dignité de nos mères, épouses et soeurs se trouve constamment bafouée et que nos enfants et vieillards tombent sous la mitraille, les bombes et le "napalm". Et nous, "les cadres de demain", on nous propose d'encadrer quoi ? D'encadrer qui ? Serait-ce peut-être les fatras de cadavres tombés au cours des événements qui ont ensanglanté Constantine, Tebessa, Skikda, Tlemcen et autres.

« Notre attitude d'assister en spectateurs à la guerre qui se déroule devant nos yeux fait de nous des complices avec ceux qui accusent, avec bassesse, notre glorieuse armée de libération. Notre pseudo-confiance ne saurait cependant apaiser le cri strident de notre conscience.

« Notre devoir national nous dicte de nous consacrer à d'autres tâches plus urgentes et plus nobles. Il nous commande de supporter le lot de souffrances quotidiennes avec ceux qui luttent contre l'ennemi au nom de la liberté. C'est pourquoi il est de notre devoir à tous d'exécuter avec célérité le mot d'ordre de grève générale et illimitée des cours et des examens. Nous devons abandonner les bancs de l'université et rejoindre massivement les djebels, les rangs de l'ALN et son aile politique le FLN. Étudiants et intellectuels algériens, votre conscience vous permet-elle d'être au nombre des renégats alors que le monde entier a les yeux braqués sur nous, que notre nation nous appelle et que son destin est en jeu ? »

Cette grève des cours aura pourtant une conséquence majeure : la rupture de l'UGEMA avec l'UNEF.

LA RUPTURE UGEMA-UNEF

En 1956, l'UNEF n'est autre que l'organisation hégémonique à laquelle se réfère la masse des étudiants engagés, organisation dans laquelle travaillent, en devenant peu à peu des cadres syndicalistes, les militants politiques de gauche et d'extrême gauche. Cette physionomie de l'UNEF se dessine clairement, à partir de l'année 1956, dans les Associations générales d'étudiants (AGE), principalement les facultés de lettres, de sciences, de droit, dans les Écoles normales supérieures, à l'École centrale, à l'Institut d'études politiques.

Au sein du syndicat, deux tendances s'affrontent de plus en plus âprement. L'une, majoritaire (les « majos »), défend le principe de l'apolitisme, lequel couvre en fait des sympathies actives pour l'Algérie française; l'autre, encore minoritaire (les « minos »), refuse de considérer le problème algérien comme un sujet tabou, et veut engager l'UNEF à prendre position dans un conflit où les étudiants se trouvent directement concernés, notamment à cause de leur sursis d'incorporation.

En juillet 1956, à la suite d'un conseil d'administration mouvementé, les « minos » prennent le pouvoir. Michel de La Fournière est élu président de l'UNEF. Son élection est le point d'aboutissement logique de l'évolution du monde étudiant.

A partir de juillet 1956, les « minos » s'acharnent à détruire l'orientation étroitement corporatiste que les « majos » avaient imprimée à l'UNEF. La nouvelle option du syndicat, définie par Michel de La Fournière, François Borella ou Pierre Gaudez se fonde sur l'analyse suivante : le changement des horizons socioculturels des étudiants dans une économie en pleine évolution. La direction du syndicat en déduit la légitimité d'une conscience de futurs producteurs comme principe d'animation du mouvement étudiant.

Cette nouvelle conception du rapport étudiants-société transforme la définition classique du rapport des étudiants aux problèmes politiques.

Ces derniers s'estiment en droit d'intervenir sur les problèmes généraux de la société en tant que *couche sociale autonome,* en relation avec d'autres forces sociales (mouvements de jeunesse, syndicats enseignants, syndicats ouvriers). Ce sont désormais *les étudiants,* et non plus seulement des minorités politisées directement rattachées à des partis ou à des organisations confessionnelles engagées, qui, au travers du syndicat UNEF, deviennent un *acteur politique* intervenant sur la base d'une analyse méthodique de « chacune des réalités dont vivent les citoyens ».

Et pourtant, en dépit du tournant opéré par l'UNEF, les relations vont se tendre et aboutir à la rupture avec l'UGEMA. Au moment des événements de Hongrie et de Suez, le conseil d'administration de l'UNEF adopte, le 19 novembre 1956, la motion suivante :

« Considérant que l'UGEMA reste l'organisation représentative reconnue des étudiants musulmans algériens,

« Considérant que la nature de ses rapports avec l'UNEF ne peut être réglée par la fausse alternative entre la reprise des relations ou la rupture des relations,

« Réaffirme encore que les contacts entre l'UNEF et l'UGEMA n'impliquent nullement un cautionnement quelconque des positions politiques de l'UGEMA,

« Souhaite très vivement que les étudiants algériens fréquentent à nouveau les cours,

« Décide de poursuivre avec cette association une collaboration occasionnelle dans le domaine strictement syndical quand l'intérêt des étudiants la rendra nécessaire et tant que nos camarades algériens resteront étudiants. »

Les deux derniers points sont ressentis comme un véritable ultimatum par les étudiants algériens. Le comité directeur de l'UGEMA adopte à l'unanimité cette motion-réplique, le 10 décembre 1956 :

« Considérant que le conseil d'administration de l'UNEF n'envisage qu'une collaboration occasionnelle dans le domaine strictement syndical quand l'intérêt des étudiants la rendra nécessaire et tant que les camarades algériens resteront étudiants,

« Considérant que les réserves ainsi formulées par le CA de l'UNEF traduisent une méconnaissance totale des principes qui régissent l'action de l'UGEMA et que, si celle-ci a toujours eu le souci d'entretenir une coopération amicale et féconde avec les étudiants français, elle n'est nullement disposée à se prêter à n'importe quelle coopération surtout si les interlocuteurs veulent émettre la prétention d'en déterminer unilatéralement l'occasion,

« Considérant, d'autre part, qu'en prenant position à propos des événements de Hongrie tandis qu'elle continue à observer le silence vis-à-vis de la guerre d'Algérie et de l'agression déclenchée contre l'Égypte, l'UNEF s'est écartée délibérément de l'apolitisme dont elle s'est réclamée jusqu'à présent, mais a affirmé des tendances politiques contraires aux principes anticolonialistes proclamés notamment par sa charte d'Arcachon. (...) Que demander, d'une part, à l'UGEMA de désavouer l'appel de sa section d'Alger invitant les étudiants algériens à rejoindre les maquis, tout en gardant le silence sur la répression que subissent les Algériens et sur la politique du gouvernement français qui mobilise les jeunes de France pour les envoyer faire la guerre aux Algériens dans les forces répressives qui frappent leurs compatriotes, alors que, d'autre part, l'on n'a mis aucune hésitation à saluer la lutte des étudiants hongrois et à réprouver l'action des troupes soviétiques en Hongrie, ce n'est pas condamner la violence, mais refuser de reconnaître la légitimité de la révolution algérienne, approuver implicitement

la répression en Algérie, et s'associer aux efforts de ceux qui tentent vainement de diviser le peuple algérien, notamment en essayant de détacher les éléments intellectuels des masses populaires (...)

« Demande à l'UNEF de sortir de l'équivoque en définissant d'une manière claire et nette sa position vis-à-vis de la politique colonialiste menée en Algérie et des aspirations nationales du peuple algérien (...)

« Souhaite vivement que l'UNEF adopte une position conforme aux traditions démocratiques et révolutionnaires du peuple français, seule condition du maintien d'un dialogue amical et fructueux entre nos deux jeunesses universitaires. »

Le 29 décembre 1956, le bureau national de l'UNEF répond à son tour au comité exécutif de l'UGEMA, en invoquant d'abord Albert Camus :

« Nous ne voulons pas nous ranger dans un camp, quel qu'il soit. Nous avons refusé l'issue qu'annonçait un jour Albert Camus : "Le moment où chacun devra rejoindre sa communauté." Ce que nous avons voulu faire, c'est, malgré la guerre, malgré les haines, maintenir l'amitié et les rapports confiants entre nos deux jeunesses. » Puis la lettre se termine de la façon suivante : « En conclusion, vous demandez à l'UNEF de définir une position nette sur le problème algérien. Nous répondons non ; cela n'est pas possible actuellement. Nous supposons qu'en conséquence, vous allez rompre définitivement vos rapports avec l'UNEF. Nous vous laissons seuls juges de l'utilité de votre acte. Vous voyez dans l'attitude contraire un risque de confusion ; peut-être.

« Quant à nous, alors que d'un côté comme de l'autre, on aura voulu nous imposer de rompre les relations, nous avons lutté jusqu'au bout pour les maintenir[41]... »

Le divorce avec l'UGEMA a pour conséquence immédiate une rupture semblable avec l'Union nationale des étudiants marocains (UNEM), en cours de constitution, et l'Union générale des étudiants tunisiens (UGET).

La crise va durer trois ans (1957-1960). Elle sera l'occasion d'une réflexion profonde sur le lien nouveau entre syndicalisme et politique dans le milieu étudiant. Celle-ci sera notamment menée par la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), qui a pour principe de s'immerger complètement dans le milieu étudiant en menant une action de formation éducative, morale, de masse. L'UGEMA, elle, va vers sa dissolution.

LA DISSOLUTION DE L'UGEMA

Les statistiques universitaires permettent de mesurer l'effet de la grève des cours lancée en mai 1956. En France, l'effectif des étudiants algériens s'effondre : il passe de 2 000 à 1 300 inscrits !

La prolongation de la grève devient une dure épreuve, matérielle et morale, pour les étudiants algériens. Leurs bourses sont supprimées, et dans certaines villes universitaires, à Montpellier par exemple, une décision rectorale leur interdit l'accès au restaurant universitaire. Ceux qui sont logés en « cité-U » voient ainsi leur situation financière compromise. De même, leur situation morale est précaire : « même en France, être musulman est souvent synonyme de suspect », note une brochure de l'UNEF. Nombreux également sont les étudiants soumis à des mesures répressives.

Pour leur porter assistance, le FLN encourage la formation d'un Comité de soutien par d'anciens élus modérés, tels que l'ancien président de l'Assemblée algérienne, Abderrahmane Farès.

En même temps, la guerre s'intensifie. La tension est particulièrement grande dans les villes. A

l'occasion du débat algérien à l'ONU en janvier-février 1957, une grève nationale est décidée par le FLN. C'est l'année de la « Bataille d'Alger » ; celle aussi où les témoignages sur la torture se font plus nombreux et l'on retiendra, entre autres, l'assassinat de Me Ali Boumendjel, l'affaire Audin, et la plainte d'Henri Alleg.

Le 5 avril, le bureau national de l'UNEF fait publier le communiqué suivant :

« A la suite de nombreux témoignages de rappelés qui, de tous côtés, tendent à prouver l'emploi, en Algérie, de méthodes contraires aux lois de l'humanité et à l'honneur français, telles que la torture, les exécutions sommaires, la répression collective, sensible à l'exemple donné par deux professeurs éminents de l'Université française, l'UNEF exprime à son tour son émotion indignée devant de tels faits qui compromettent gravement l'honneur de la nation ainsi que le rétablissement de la paix et de la confiance sur le sol algérien. Fidèles à l'enseignement traditionnel de l'Université française, fondée sur le respect du droit et de la personne humaine, nous ne saurions tolérer que la guerre d'Algérie se poursuive dans de telles conditions. S'il était vrai que la guerre d'Algérie ne peut se poursuivre par d'autres moyens, c'est à cette guerre elle-même qu'il faudrait mettre fin, car ni l'efficacité ni une situation exceptionnelle ne sauraient justifier l'emploi de pareilles méthodes. »

Ce texte provoque des remous dans un certain nombre d'associations. Celle des élèves de l'École des langues orientales se « désolidarise d'une déclaration dont le bureau de l'UNEF a pris seul l'initiative, sans en référer au conseil d'administration ». Les élèves de l'École supérieure d'électricité et de l'École supérieure de commerce manifestent aussi leur désaccord. La Fédération nationale des étudiants en droit et en sciences politiques refuse de cautionner toute prise de position politique et laisse entendre qu'une rupture avec l'UNEF pourrait être décidée lors de sa prochaine assemblée générale.

Toutes ces menaces de scission vont se trouver confirmées au congrès de Paris d'avril 1957. Cette réunion, où les questions d'outre-mer sont successivement débattues en commission à la résidence universitaire d'Antony et en assemblée générale dans l'amphithéâtre de la nouvelle faculté de médecine, se déroule dans un climat de tension extrême. Une délégation d'étudiants d'Alger, conduite par Gautrot, président de l'Association générale des étudiants d'Algérie (pro-Algérie française), est arrivée à Paris par avion spécial. Les députés d'extrême droite Le Pen et Demarquet, ex-leaders estudiantins, circulent dans le hall de la faculté.

Sur les 17 AG qui quittent l'UNEF, 8 vont fonder une nouvelle fédération : le Mouvement des étudiants de France (MEF), sous la présidence de Pierre-Marc Lachaud, président de l'AGE de Limoges. Nantes et Dijon, qui figurent parmi les scissionnistes, réintègrent l'UNEF quelques semaines après le congrès.

Cette scission n'a pas de conséquence sur l'UGEMA, qui se réorganise.

Mohammed Lebjaoui, responsable de la fédération de France, décide d'utiliser davantage les étudiants pour l'encadrement de la population immigrée. Il l'expliquera dans ses Mémoires :

« Restaient les étudiants, groupés déjà en association (UGEMA), même si beaucoup d'éléments ne paraissaient pas avoir pleinement assimilé les principes de notre politique (...) Je réunis donc les responsables dans une chambre de la Cité universitaire. Il y avait là Balaouane [futur ministre de l'Information], Mohammed Khemisti [premier ministre des Affaires étrangères de l'Algérie indépendante], Redha Malek [qui deviendra directeur du *Moudjahid* à Tunis, puis ambassadeur à Paris], Benhabylès et Lakhdari. Mon but était, d'une part, d'expliquer nettement la politique du FLN sur la base des décisions politico-militaires du congrès de la Soummam; d'autre part, d'essayer de détecter

quelques cadres susceptibles de renforcer l'organisation qui, sur ce plan, était insuffisamment pourvue. Ainsi désignai-je trois militants pour constituer, sous ma direction, une sorte de secrétariat permanent du comité fédéral : Mohammed Harbi, Mohammed Chérif Sahli et Redha Malek qui venait de l'UGEMA[42]. »

L'arrestation de presque tout le comité fédéral (dont Lebjaoui, Louanchi et Taleb) à la fin de février 1957 entrave la réorganisation prévue. Après l'intérim assuré par Tayeb Boulharouf, une nouvelle direction est constituée en juillet 1957 par Omar Boudaoud. La place donnée aux intellectuels diminue. Ils ne sont représentés que par un seul d'entre eux : l'avocat Ali Haroun. L'ordre de reprise des études, en septembre 1957, vient tarir le recrutement direct de militants permanents parmi les étudiants.

La grève des étudiants sera maintenue pendant plus d'un an. Le 22 septembre, une décision du comité directeur de l'UGEMA y mettra fin, sauf pour l'université d'Alger. Les étudiants nationalistes en tirent les conclusions : « Il ne suffit pas de lutter, il faut vaincre. Les meilleurs sacrifices sont ceux qui débouchent sur l'espoir et les étudiants algériens, dont la lutte n'a jamais été désespérée, peuvent en administrer aujourd'hui la preuve. Ils ont déserté les facultés en patriotes, conscients de leurs devoirs; ils les réintègrent en hommes libres que la patrie, hors de danger, délègue à des tâches nouvelles. L'Algérie marche à grand pas vers l'indépendance, les tâches de l'avenir préoccupent les dirigeants de la Révolution et tout Algérien doit s'y préparer. »

La vie de l'Union en France devient de plus en plus délicate. Son secrétaire général, Mohammed Khemisti, est arrêté. Aussi bien, c'est dans une semi-clandestinité que se déroule du 23 au 28 décembre, le 3e congrès. Celui-ci réaffirme les positions antérieures en faveur de l'indépendance par la négociation avec le FLN.

Bien que le congrès se déroule à huis clos, de nombreuses délégations apportent leur soutien aux étudiants à la fin des travaux. La réaction du gouvernement français provoque quelques incidents sur le plan international car deux représentants d'organisations estudiantines sont interpellés. Le délégué de l'Union internationale des étudiants (Prague) est interrogé pendant plusieurs heures dans les locaux de la DST et le représentant des étudiants américains en Europe, expulsé de France. On lui reproche certains de ses propos, notamment celui-ci : « La liberté est indivisible, les étudiants américains ont compris les conséquences ignobles du colonialisme français. De même que les racistes de Little Rock, les colonialistes devront reconnaître l'indépendance algérienne. »

Sur le plan extérieur, l'action de l'UGEMA commence à se développer. Une conférence réunissant les étudiants nord-africains à Ifrane (Maroc), le 1er janvier 1957, déclare que « la cause du peuple algérien s'identifie pleinement à la cause du peuple nord-africain et que la lutte aux côtés du peuple algérien est l'occasion historique de concrétiser l'unité nord-africaine ». Le 1er janvier 1958, à Tunis, est créée la Conférence nord-africaine des étudiants (CNAE) qui a pour premier objectif la définition et l'application d'une politique extérieure commune aux trois unions estudiantines. Dans le même temps, en France, 21 étudiants sont arrêtés. Le ministre de l'Intérieur annonce alors la dissolution de l'Union générale des étudiants musulmans algériens le 28 janvier 1958.

Cette mesure, accompagnée d'une série de perquisitions et d'arrestations, en particulier dans les cités universitaires, suscite dans les milieux universitaires et syndicalistes une très vive émotion. L'UNEF et l'UGE protestent dans un communiqué en date du 29 janvier. Le 3 février, Pierre-Yves Cossé, alors président de l'UNEF, écrit au président du Conseil, Félix Gaillard : « [...] Vous comprendrez pourquoi cette mesure apparaît, aux yeux des étudiants français, comme une atteinte aux libertés fondamentales d'opinion et d'association ; elle leur fait même entrevoir pour les jours

prochains une dégradation possible des droits syndicaux des associations d'étudiants métropolitains et d'outre-mer ; et la plupart des syndicats enseignants français ne nous ont pas caché leur angoisse devant ce qu'ils considèrent comme une atteinte grave aux libertés universitaires. »

Sur le plan étudiant, les conséquences de cette dissolution sont multiples : la sortie de France des organismes dirigeants de l'UGEMA ; un départ d'étudiants vers d'autres pays. En 1957-1958, on comptabilisait 2 190 étudiants algériens en France. Dans les autres pays, le chiffre était nul. Durant l'année scolaire 1958-1959, il tombe à 1 500 pour la France et passe à 600 pour les autres pays. Enfin, en 1960-1961, il sera de 1 000 pour la France contre 1 059 pour le reste du monde.

La dissolution consacre également l'éclatement géographique du mouvement. L'Union doit ainsi se charger de l'attribution de la gestion de plusieurs centaines de bourses ainsi que des conditions matérielles d'existence d'étudiants répartis dans 25 pays. Enfin, cette même dissolution va entraîner le développement de la politique internationale de l'UGEMA qui sensibilisera l'opinion du monde étudiant sur le problème algérien.

XV

La guerre des intellectuels

Dans la période 1946-1954, la grande mutation idéologique s'est opérée : le mouvement étudiant algérien (arabisants ou francisés) est définitivement passé d'une position intégrationniste à l'anticolonialisme radical. On assiste à la fin d'une conception où l'accession à la « dignité humaine » s'accomplissait progressivement, lentement, avec patience. Les étudiants, dans leur majorité, gravitent dans l'orbite du MTLD. Leur local, « le 115 » (boulevard Saint-Michel) est le foyer d'une vie politique intense. L'accent n'est plus mis sur la gestion injuste du système colonial, mais sur la disparition du système lui-même[43].

Et pourtant, les choses ne sont pas aussi simples et se compliquent même. Le nationalisme intransigeant ne signifie pas hostilité à la culture française, aux principes portés par la révolution française de 1789. Un rapport de juillet 1946 sur les étudiants nord-africains de Paris notait déjà que: « leur attitude envers la France est à peu près identique, à quelque nuance qu'ils appartiennent (...). Ils ne discutent pas les mérites de la France intellectuelle à laquelle ils sont profondément attachés, mais réprouvent l'action politique de la France en Afrique du Nord. Tous sont hostiles au colonialisme ».

Dans cette période de l'avant-guerre d'Algérie, quelques intellectuels de langue française sont parvenus à maturité. Ils s'essayent avec les outils et dans la culture qu'ils ont acquis. Les jeux commencent, la production littéraire apparaît. Dissertation brillante pour certains et pour presque tous timidité dans l'approche des problèmes. Romans autobiographiques, romans tout court prennent pour cadre un village ou, pour certains, une région.

Mouloud Feraoun publie en 1950 le *Fils du pauvre.* Ce récit ne prétendait rien prouver sur le plan politique mais se voulait uniquement évocateur de la vie kabyle, de ses rudesses et de ses traditions en même temps que de cette montée des élites sortant du peuple. Même type d'inspiration chez Mouloud Mameri dans *la Colline oubliée* paru en 1952. La région est encore sous-jacente et semble redonner à l'intellectuel colonisé un apaisement ; mais en même temps s'engage le débat. Dans la polémique, les intellectuels colonisés se recherchent et tentent de se recomposer. Le livre de Mouloud Mameri sera particulièrement visé. M.C. Sahli dans *le Jeune Musulman,* journal des Oulémas, en fait une critique méthodique : « Une œuvre signée d'un Algérien ne peut nous intéresser que d'un seul point de vue : quelle cause sert-elle ? Quelle est sa position dans la lutte qui oppose le mouvement national au colonialisme ? » Il n'y a donc pas d'oeuvre « désincarnée » ; toute œuvre est expression d'un moment d'une société, de sa situation dans l'histoire.

Les ponts sont coupés, l'intellectuel colonisé doit choisir son camp « lorsqu'à peine sorti des presses et encore inconnu à Paris, ce roman est répandu aux quatre coins de l'Algérie, lorsque les journaux colonialistes habitués à étouffer par le silence les écrits des patriotes lui tressent des couronnes en de longs articles dithyrambiques, nous sommes fondés à trouver l'affaire suspecte. Le colonialisme est si peu chevaleresque qu'il flétrit ce qu'il loue ».

Tout ce que produit l'intellectuel colonisé est important car, de par sa place même dans sa société, il

est considéré comme une élite, par conséquent un porte-parole. Il ne peut donc pas s'étonner que le débat ainsi prenne un aspect politique. Qu'il s'y refuse, et il sera entraîné malgré lui. Autant se définir dès le départ...

Pour farouche qu'il soit, le retour aux sources ne peut libérer l'intellectuel de son déracinement. Il ne s'agit pas de décrire, mais de témoigner pour agir. Un principe qu'applique Mohamed Dib dans *la Grande Maison,* paru en 1952. « Les autres jours où ils savaient qu'il n'y avait rien à manger, sans demander d'explications, ils s'allongeaient sur une couverture, une peau de mouton, par terre ou à même le dallage et observaient un silence obstiné. Le moment du repas, ils feignaient de l'ignorer. »

Mouloud Feraoun poursuit son œuvre avec *la Terre et le Sang* en 1953 et suit la misère de ses personnages qui partent en France sur les chemins de l'émigration.

A la veille du 1er novembre 1954, récits, articles, romans montrent la vie quotidienne, la misère, la faim, l'exil. Les œuvres de ces écrivains sont une attente. Est-ce la leur? Est-ce celle de leur société ? De toute façon, les intellectuels ne vivent plus une aventure solitaire. Une « communion », une volonté « d'aller au peuple » s'amorce.

Médecin antillais rallié au FLN, Frantz Fanon exprimera avec force cette nécessité, en y ajoutant la dimension rupture. L'intellectuel ne saurait être un observateur attristé de la réalité, il est lui même une victime de la violence coloniale. Il doit rompre avec sa position d'attente, et ne peut être « engagé » qu'en allant « servir le peuple ».

L'impact très fort de la problématique de Fanon, exprimé en particulier dans *les Damnés de la Terre,* n'effacera pourtant pas la lancinante question posée par Kateb Yacine : « C'est en français que nous proclamons notre appartenance à la communauté algérienne. On ne se sert pas en vain d'une langue et d'une culture universelle pour humilier un peuple dans son âme. Tôt ou tard, le peuple s'empare de cette culture et il en fait les armes à longue portée de sa libération[44]. »

Cette culture universelle dont Kateb Yacine parle est saisie à partir des valeurs portées par « 89 ». Cette curiosité pour l'histoire passée de la Révolution française se trouve portée par une espérance : on s'intéresse à elle parce que l'on s'estime en peine de sa propre liberté. Une histoire légendaire de sang et de révolution pousse au combat, à l'acte d'une prise de « nouvelles Bastilles ». « 89 » explique l'histoire en train de se vivre. En pleine guerre d'Algérie, Mohamed Larbi Madi, dirigeant étudiant de la fédération de France du FLN, écrit de sa prison : « Bientôt vous célébrerez à Paris l'anniversaire du 14 juillet 1789. Nous sommes avec vous par la pensée car nous sommes de ceux qui se souviennent. Et de tels souvenirs entretiennent notre foi, et justifient notre espérance (...). Pour nous, militants nationalistes algériens, 1789 et bien d'autres leçons de l'Histoire gardent leur valeur et leur prestige. Nous voulons vivre pleinement la vie du XXe siècle et contribuer avec les autres peuples libres aux grandes œuvres de l'humanité. »

Les retrouvailles avec le message de 89 s'opèrent dans l'urgence d'une grande cause historique : gagner sa liberté, retrouver son indépendance. En mai 1957, la fédération de France du FLN proclame : « Ce qu'il faut, c'est la Révolution de 1789... Notre combat est légitime. Il entre dans la pure tradition de la France révolutionnaire. »

A travers les recherches de filiations, de ruptures, ce qui domine dans les entretiens, discussions entre étudiants algériens pendant la guerre, c'est la « conquête de personnalité ». Le débat est difficile. Le thème principal qui émerge sera celui de la « restauration de la culture nationale ». Mais comment l'appréhender, cette culture nationale? Même mâtinée de marxisme, elle reste avant tout arabo-islamique. La querelle surgie autour de la lettre « M » dans le premier congrès des étudiants est

significative. Indéniablement on mesure l'influence directe exercée par le mouvement des Oulémas. Dans cette démarche, deux aspects sont liés : d'une part, une définition (en forme d'affirmation) de la personnalité algérienne rattachée à la culture arabe, dont elle fut coupée par l'entreprise coloniale ; d'autre part, la volonté de retrouver un lien avec son peuple, celui de la langue. « C'est pourquoi, elle [l'UGEMA] affirme son rattachement à la culture arabo-islamique sans laquelle l'intellectuel algérien se sent déraciné et coupé de son peuple. »

Les étudiants algériens en France, placés en double situation de minoritaires (par rapport à la société française comme à la masse des ouvriers immigrés algériens) se réfugient dans la référence à l'Islam qui évite les clarifications sur la future nation algérienne. Se sont-ils pour autant rapprochés de leur milieu national, auquel ils comptent s'adresser ?

EN FRANCE, LA « GÉNÉRATION ALGÉRIENNE »

Prises de conscience contre la torture et la répression, menaces sur les sursis, engagements politiques multiformes : le monde étudiant est en pleine ébullition. L'orientation politique de l'UNEF, et l'intérêt corporatif de ses membres tendent à se recouvrir plus étroitement que par le passé. Le 16 septembre 1959, le général de Gaulle évoque, pour la première fois, l'autodétermination pour l'Algérie. L'étape de l'indignation est passée, la vague « tiers-mondiste » apparaît. Les étudiants français découvrent alors, pêle-mêle, Aimé Césaire, Frantz Fanon, les écrivains algériens (Kateb Yacine ou Mohamed Dib), *les Temps Modernes* ou la revue *Partisans,* qui expliquera les révoltes de l'Amérique latine et d'Afrique. La tradition de droite du Quartier latin est battue en brèche.

L'entrée de l'UNEF dans la lutte contre la guerre se situe pour une grande part dans le prolongement du programme syndicaliste des « minos » de la génération 1946-1960. Cependant, la mobilisation intense de la masse étudiante à partir de l'année 1960 et l'apparition d'enjeux de lutte très nouveaux fait entrevoir d'autres dimensions dans la genèse d'un mouvement étudiant de masse. En même temps que naît la « génération algérienne », se forme en son sein un courant néoradical minoritaire, à propos duquel il est possible de parler d'une génération de FUA *(Front universitaire antifasciste)*.

Fin janvier 1960, après l'affaire des barricades d'Alger (24 janvier), l'UNEF invite les trois centrales ouvrières et la FEN dans les locaux de la Mutuelle des étudiants de France: on y décide un arrêt national du travail pour le 1er février 1960. Le mot d'ordre sera l'attachement à la légalité républicaine et à la politique d'autodétermination (définis par de Gaulle le 16 septembre 1959).

Le 16 mars 1960, l'UNEF lance un ordre de grève illimitée contre la politique de limitation des sursis : cette action est entreprise sur la pression des militants de base qui ont finalement gain de cause sur l'attentisme et les réticences du bureau national (présidence de Freyssinet, élu au congrès de Grenoble en avril 1959), trois mois après la publication de l'instruction ministérielle limitant les sursis.

C'est la première manifestation de masse de l'UNEF. Elle est surtout axée sur la défense des intérêts des étudiants et, en ce sens, peut être taxée de corporatiste. Mais, à cette occasion, on affirme déjà la nécessité de conjuguer étroitement les luttes syndicales étudiantes et la lutte contre la guerre d'Algérie.

Après cette manifestation, les mouvements de jeunesse rassemblés dans le GEROJEP font de l'UNEF le pivot de leur regroupement. Les organisations syndicales ouvrières et enseignantes la reconnaissent et la légitiment, acceptant qu'elle joue le rôle de trait d'union entre elles.

Ce « front » réalisé donne lieu pendant les sept mois qui suivent à des appels, communiqués, textes

et déclarations :

— le 2 juin 1960, texte commun avec la FEN et le SGEN.

— le 23 juin 1960, premier texte commun de l'UNEF, de toutes les centrales ouvrières et de tous les syndicats universitaires.

Dans les trois cas, les mots d'ordre sont à peu de chose près les mêmes : action en faveur de la négociation d'un cessez-le-feu et pour l'étude des conditions de l'autodétermination.

Dans le même temps, l'UNEF déploie des efforts considérables pour renouer avec l'UGEMA.

Le 21 février 1960, les représentants élus des étudiants de la faculté des lettres de Paris, Écoles normales supérieures, maisons de cure des universités de Besançon, Grenoble, Lyon, Nancy, Rennes, Strasbourg, se réunissent et adoptent une résolution qui se termine par ces mots dénués d'ambiguité : « L'avenir de l'Algérie appartient au peuple algérien. »

Pour bien marquer le sens particulier d'une reprise de relations officielles entre les étudiants français et algériens, le bureau national de l'UNEF signe le 6 juin 1960 un communiqué commun avec le comité exécutif de l'UGEMA.

La présence d'un représentant de l'UNEF aux trois congrès des unions d'étudiants maghrébins (UGEMA, UNEM, UGET) concrétise ce renouveau de dialogue.

Le 27 octobre 1960, l'UNEF, seule, rassemble plusieurs milliers d'étudiants. Toute manifestation de rue étant interdite, plusieurs milliers d'étudiants se pressent dans la salle de la Mutualité. Dans les rues adjacentes, d'autres bloquent la circulation et scandent « Paix en Algérie », « les paras à l'usine ». La GGT et le PCF dénoncent dans cette initiative « une méthode dangereuse et aventuriste ».

Mais, à mesure que l'on s'achemine vers la dernière phase de la guerre d'Algérie, la politique de front syndical se révèle de plus en plus difficile pour l'UNEF. La direction nationale n'a ni le dynamisme ni l'autonomie nécessaires, pour que celle-ci se révèle pleinement efficace. Les instances dirigeantes du syndicat étudiant sont prises entre trois feux qu'elles ne contrôlent plus. D'abord, la volonté d'intervention croissante des partis de gauche (PCF et SFIO en particulier), qui dérègle le jeu intersyndical et impose des formes d'action en retrait par rapport aux intentions de l'UNEF. Ensuite, les forces « gauchistes » centrifuges au sein du milieu étudiant, qui affirment de plus en plus leur volonté de dépasser le jeu légal.

Enfin, en dépit des précautions de la direction de l'UNEF pour maintenir son action politique dans le cadre syndical, le gouvernement multiplie ses offensives contre le syndicat étudiant : suppression de la subvention de fonctionnement en juin 1960 ; remise en cause du principe de la cogestion à travers un projet de Fondation nationale des œuvres ; refus de subventionner le Festival international étudiant de Poitiers en 1961 ; subvention de l'organisation rivale de l'UNEF ; interdiction faite à un de ses leaders, Dominique Wallon, de se présenter au concours de l'ENA ; soutien à peine déguisé à la FNEF, le nouveau syndicat que créent en juin 1961 les AGE « majos », nettement situées à droite.

Dans la toute dernière phase du conflit algérien, l'UNEF prend néanmoins part activement aux manifestations. Au lendemain de la répression violente des manifestations algériennes du 17 octobre 1961, seuls le Comité anticolonialiste et le FUA, dont les principaux animateurs sont dirigeants d'AG de l'UNEF, protestent dans la rue. Le 18 novembre, ces mêmes mouvements, avec le PSU prennent l'initiative d'une puissante manifestation de 10 000 jeunes sur les grands boulevards.

La recrudescence des attentats OAS, la mobilisation des milieux libéraux et de l'opinion excédée par les « ultras » conjuguent leurs effets et font sortir les étudiants de leur « passivité ».

Les hésitations initiales de la FEN permettent à nouveau à l'UNEF de jouer le rôle d'intermédiaire entre les grandes centrales ouvrières. La manifestation du 19 décembre jette dans la rue plusieurs dizaines de milliers de personnes. Interdite par les pouvoirs publics, elle fait l'objet d'une violente répression et par là même, connaît un grand retentissement. Dès lors, un processus est engagé qui donne un tour plus offensif et une puissance nouvelle au front intersyndical.

LA SECTION UNIVERSITAIRE DU FLN

L'UGEMA, dissoute en France le 28 janvier 1958, se maintient en Europe où elle représente les étudiants algériens auprès des administrations, facultés et associations d'étudiants d'Allemagne de l'Ouest, Suisse, Belgique... La fédération de France du FLN crée, en France et en Europe, une Section universitaire (SU) pour organiser les étudiants, clandestinement et parallèlement à l'UGEMA.

La section se structure de manière pyramidale, suivant les principes généraux de l'organisation, mais un cloisonnement rigoureux la sépare de son corps principal, auquel elle n'est reliée qu'au plus haut niveau. Elle coordonne l'activité de sections locales, et ses deux responsables nationaux sont en contact avec une commission spéciale de la fédération, supervisée par le membre du comité fédéral chargé des finances, Abdelkrim Souici.

Une vague d'arrestations frappe l'organisation universitaire en 1958. Une quinzaine de militants étudiants sont jugés en juillet 1959 pour reconstitution de ligue dissoute.

Tiraillée entre les exigences du Front qui continue d'exiger de certains étudiants (comme ceux qui se préparent à la profession de médecin) l'abandon pur et simple de leurs études pour servir l'ALN, et l'esprit d'indiscipline, d'intrigue de certains dirigeants, né de l'isolement dans lequel elle se trouve confinée, l'UGEMA sous la forme de la Section universitaire poursuit une existence difficile. Les étudiants font de la propagande auprès de cercles d'intellectuels et militants français, aident à la collecte régulière d'argent ou de médicaments, maintient un minimum de politisation parmi les étudiants algériens restés en France.

Dans l'immigration ouvrière en France, fortement encadrée par le FLN, une irritation croissante se manifeste à l'égard des intellectuels. Si les dirigeants de la fédération apprécient les services de leurs militants étudiants, ils ne font rien pour atténuer la méfiance à leur égard, nourrie d'un anti-intellectualisme vivace à base de populisme.

Les services de la police française décrivent à leur façon l'état d'esprit des dirigeants du FLN, à propos des étudiants : « On estime que les jeunes étudiants algériens, membres de la Section universitaire, peuvent accomplir un effort supplémentaire en faveur de leurs camarades ouvriers. On fait valoir que ce contact avec la base leur sera également très profitable. »

En octobre-novembre 1961, l'AGTA lance l'exhortation suivante : « Certains frères sont plus instruits que d'autres, mieux documentés, plus mûrs politiquement. Faut-il les admirer ou les jalouser ? Pas de sentiments de ce genre entre nous, frères algériens. Un frère plus instruit, plus avisé politiquement, a plus de tâches qu'un autre. Nous devons être plus exigeants envers lui. Il doit faire bénéficier de ses connaissances et de son expérience d'autres moins instruits. Il ne doit pas s'impatienter devant leur ignorance. »

Tirant la conclusion de la crise profonde du mouvement estudiantin algérien, Krim Belkacem décide de remettre les intellectuels à « l'école du militantisme ».

La volonté de soumettre étroitement les dirigeants de la Section universitaire au gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), formé à Tunis en septembre 1958, apparaît dans la première disposition qui place la SU sous la direction d'une commission nationale de sept membres, nommés par le vice-président du Conseil, ministre de l'Intérieur, et agissant sous son autorité. A la base, la même dépendance est prévue par rapport à l'organisation politique. Les étudiants sont groupés en cellules et soumis, dans le cadre de chaque pays, à l'autorité d'un comité local, dont les membres sont désignés par le vice-président, ministre de l'Intérieur, sur proposition de la commission nationale. Le comité local travaille en étroite relation avec l'organisation politico-administrative du FLN dans le pays considéré.

La plupart des sept membres de la commission qui sont nommés par Krim Belkacem et prennent en main les destinées de la SU ont déjà milité à la fédération de France comme le vice-président Bechir Ould-Rouis, lorsqu'il était étudiant à Caen, et le secrétaire adjoint Mohamed Refes, lorsqu'il était chef de groupe dans la section Fréjus/Saint-Raphaël.

La volonté de faire des étudiants, non pas des « cadres bourgeois égoïstes », mais des « cadres révolutionnaires », soucieux de « guider fraternellement le peuple », est soulignée avec vigueur dans *l'Appel aux étudiants algériens* que Krim diffuse en décembre 1961 et janvier 1962. Le document explique que l'acquisition des connaissances intellectuelles et techniques est une chose bonne mais insuffisante. Pour servir la Révolution, l'étudiant doit être également un cadre politique et un doctrinaire de la Révolution ; il doit pouvoir indiquer au peuple les voies de la liberté par une organisation socialiste de la communauté et de l'économie algériennes :

« La Section universitaire a reçu pour mission essentielle de promouvoir la formation politique et l'éducation militante de nos étudiants. En effet, aussi bien pour vous acquitter des tâches que vous devrez accomplir dans le cadre des combats d'aujourd'hui que pour être en mesure de faire face à vos responsabilités de demain, vous aurez certes à vous servir des connaissances acquises au cours de vos études. Mais, pour remplir vraiment votre rôle de cadres dans la nation, vous devez vous armer de la connaissance des règles de l'action politique, assimiler les principes fondamentaux de notre révolution et vous familiariser avec les aspirations profondes de nos masses populaires (...). Grâce aux efforts des étudiants pour élever leur niveau théorique et rechercher des solutions justes et constructives, nous réussirons à pourvoir notre mouvement d'une doctrine vivante, à tracer des perspectives claires et nettes à notre Révolution (...). Nous arriverons à maintenir nos masses populaires dans un élan révolutionnaire toujours plus vigoureux et plus enthousiaste[45]. »

XVI

Un modèle répressif?

Le 17 novembre 1954 — dix-sept jours après le déclenchement de l'insurrection en Algérie — une conférence des chefs des services départementaux des Renseignements généraux est réunie à Paris. Les incidences de l'insurrection sur la situation en métropole y sont attentivement soupesées. Objectif: empêcher une extension probable des méthodes de lutte armée sur le sol français[46].

A l'issue de cette réunion, la direction des Renseignements généraux suggère la création de Brigades nord-africaines de renseignement et de répression, dont l'autonomie et le particularisme « semblent seuls de nature à permettre une pénétration efficace du milieu rebelle, et une élimination rapide des meneurs séparatistes ». Cette suggestion est toutefois repoussée, « compte tenu de ses incidences psychologiques, et notamment du caractère discriminatoire qu'elle pourrait revêtir aux yeux de l'opinion ».

A l'initiative de la direction des RG, on décide tout de même d'appliquer une gamme de mesures de centralisation du renseignement et de coordination de l'action. Cette nouvelle évaluation débouche sur la création du Groupe permanent de travail de la Commission des affaires musulmanes dépendant de la présidence du Conseil, d'une part ; à la mise en place d'un service d'information directement rattaché au cabinet du ministre de l'Intérieur, de l'autre. Il s'agit du Service de coordination des informations nord-africaines (SCINA) qui verra officiellement le jour dès la fin de l'année 1955.

Les activités de ce nouveau service : établissement de synthèses d'informations quotidiennes et mensuelles ; conférences régulières avec la participation de tous les services intéressés : Directions actives de la police, Préfecture de police, gendarmerie, SDECE (Service de documentation extérieure et de contre-espionnage), EMGDN (État-major général de la Défense nationale), service des affaires musulmanes et de l'action sociale, ministère de la Justice ; ventilation pour exploitation des renseignements fragmentaires ; régionalisation du service par la mise en place de SCINA régionaux et départementaux dans le cadre des IGAMIES (regroupements administratifs), permettront « une unité de vue utile au développement cohérent de l'action antiséparatiste ».

La fin de l'année 1954 et les premiers mois de 1955 sont marqués en France par un calme apparent. Si l'on tient compte en effet de la criminalité de droit commun habituellement enregistrée dans les « milieux nord-africains », aucun indice particulier ne permet, au premier abord, d'attribuer une nuance politique marquée aux « méfaits » constatés à l'époque dans la communauté musulmane qui compte environ 300 000 Algériens.

Il s'agit cependant, et les Renseignements généraux ne manquent pas de le souligner, « d'une apathie superficielle ». En profondeur, estiment non sans raisons les policiers, la communauté musulmane algérienne est « travaillée par des courants contraires. Elle a pris conscience des événements d'Algérie et cherche à mesurer leur portée. Pour leur part, les meneurs nationalistes, quelle que soit leur tendance et de quelque côté de la Méditerranée qu'ils se trouvent, n'ont pas l'intention de laisser échapper la masse de manœuvre que constitue cette colonie ».

En cette année 1955, nous sommes encore très loin de l'implantation du dispositif du Front en wilayat structurées disposant de cadres formés politiquement, et d'une importante réserve de responsables de remplacement. Par ailleurs, les régions où s'affirmer au grand jour la rivalité MNA-FLN ne sont alors le théâtre d'aucun affrontement spectaculaire.

Les Renseignements généraux ne manquent pas toutefois d'insister sur la gravité que revêt peu à peu l'affrontement progressif des deux formations rivales.

« L'assaut de démagogie auquel elles se livrent, leurs prétentions à la pureté révolutionnaire et à l'observation des lois de l'Islam se traduisent tout d'abord par le boycott du tabac et de l'alcool, et par l'interdiction faite aux musulmans de fréquenter les Français et les établissements français.

« C'est ensuite par une véritable profusion de tracts et de libelles de tous genres que se manifestent l'ouverture et le développement d'un conflit interne entre leaders nationalistes, portant initialement, non pas sur le but à obtenir, mais sur les moyens d'y parvenir. Le FLN pour sa part, tentant de spéculer sur l'amour-propre des musulmans algériens, et tablant sur l'opposition de principe du MNA à toute participation à la lutte armée, s'assure un avantage psychologique en procédant en faveur de l'ALN à un recrutement intensif, qui, pour ne pas être suivi de beaucoup d'effet, lui permet parfois de marquer des points. »

En même temps que les services de surveillance du territoire et de la sécurité publique, les Renseignements généraux sont amenés à établir des procédures et à déférer devant les parquets les auteurs de divers délits, considérés comme relevant du droit commun.

L'exercice de ces nouvelles responsabilités fait vite apparaître l'impuissance des divers services de police en face d'une situation exceptionnelle.

Les raisons du manque « d'efficacité » des organismes chargés de la répression contre les militants nationalistes algériens sont bien entendu diverses.

En premier lieu, dans le cadre légal existant : la répression engagée a un caractère purement individuel, les délits sont le plus souvent connus d'une manière indirecte. « L'instauration progressive d'un climat de crainte dans la colonie musulmane enlève aux services répressifs toute possibilité de recourir à des témoignages suffisamment probants. »

Les policiers français se plaignent aussi des tribunaux qui « font preuve d'une clémence exagérée ». Plusieurs protestations sont adressées au garde des Sceaux pour signaler l'intérêt de condamnations exemplaires pour « atteinte à la sûreté de l'État » ou « reconstitution de ligue dissoute » lorsque les faits incriminés relèvent de ce chef d'inculpation. L'argumentation policière est simple : le contraste apparaît nettement entre les latitudes offertes aux pouvoirs publics en Algérie, où la loi sur l'état d'urgence votée le 3 avril 1955 permet de larges développements de la procédure répressive courante, et l'indigence de l'appareil métropolitain correspondant.

Sur demande expresse de la direction des Renseignements généraux, on décide alors, en accord avec le garde des Sceaux, de procéder à « l'élimination des responsables nationalistes par des opérations dont la première phase, judiciaire, permettra de transférer ces militants en Algérie, et de les poursuivre ». La deuxième phase, administrative, prévoit pour ceux d'entre eux qui ne seraient pas inculpés ou placés sous mandat de dépôt, l'assignation à résidence en vertu de la loi sur l'état d'urgence.

En fonction de ce plan, trois transferts massifs ont lieu les 5 et 18 septembre, et le 9 octobre 1955. 425 responsables nationalistes sont arrêtés et amenés en Algérie.

Sur le plan judiciaire, les suites à attendre ne sont pas toutes données aux dossiers des militants

transférés. Quant au gouvernement général, responsable administratif en Algérie, il assigne bien tous les individus placés sous mandat de dépôt, mais n'applique pas automatiquement cette mesure à ceux qui ne font pas l'objet d'un tel document.

Voici donc la portée de ce premier transfert largement atténuée. Les services des Renseignements généraux le notent bien vite : « Psychologiquement d'ailleurs, le retour en métropole, fin octobre 1955, d'une vingtaine de transférés, qui sont immédiatement réembarqués vers l'Algérie, sème dans la colonie musulmane de métropole le doute sur la rigueur réelle de ces mesures. Cet effet déplorable se renforce lorsque les Algériens résidant en métropole sont informés d'Algérie par leur famille ou leurs amis que certains transférés vivent en liberté en Algérie ou bénéficient de sauf-conduits. »

L'abrogation de la loi sur l'état d'urgence, qu'entraîne le décret de dissolution de l'Assemblée nationale, précipite d'ailleurs l'abandon des mesures applicables aux transférés. Tous les arrêtés d'assignation à résidence visant les militants sont annulés. Ceux-ci regagnent leurs anciennes résidences. Les opérations de septembre et d'octobre 1955 se soldent donc par un échec complet.

De quoi faire dire aux policiers, réalistes : « Le retour dans leurs fiefs d'origine de plusieurs cadres séparatistes accrédite, sinon l'idée qu'il existe un décalage entre les conceptions du maintien de l'ordre en métropole et en Algérie, tout au moins l'impression que le gouvernement est indécis sur les moyens à employer pour lutter contre les nationalistes. L'auréole dont se parent les chefs frontistes et messalistes ayant échappé aux mesures qui leur étaient réservées, et le sentiment d'impunité qu'ils ne peuvent manquer d'éprouver, sont rapidement mis à profit par les nationalistes. »

Le vote de la loi du 16 mars 1956, dite « loi des pouvoirs spéciaux » permet au gouvernement de prendre en Algérie « toute mesure exceptionnelle commandée par les circonstances en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens, et de la souveraineté du territoire ». Ce texte met en lumière le décalage de la législation. Une nouvelle fois, la France va s'aligner sur l'Algérie au plan des mesures répressives[47].

Un accord intervient alors entre le ministre de l'Intérieur, le garde des Sceaux et le ministre résident en Algérie. On décide de préparer une seconde opération d'ensemble visant les « agitateurs nationalistes ». Celle-ci peut déboucher sur le transfert en Algérie de militants susceptibles d'être placés en résidence surveillée, par une mesure administrative prise en vertu des pouvoirs spéciaux.

La direction des Renseignements généraux, après consultation préalable des autres services de police, reçoit ainsi 1 500 mandats d'arrêt frappant les « agitateurs » résidant en métropole et signés à Alger le 2 novembre 1956 par le parquet d'instance.

Dans le but de briser la « grève des huit jours » décidée par le FLN (et qui conduira à la fameuse « Bataille d'Alger ») trente-sept des mandats d'arrêt délivrés en France par le parquet d'Alger sont exécutés le 26 janvier 1957. Les responsables MNA et FLN visés par ces documents sont transférés en Algérie. Mais le 14 février 1957, le doyen des juges d'instruction d'Alger fait connaître aux autorités métropolitaines qu'il a décidé la levée des mandats non encore exécutés !

Devant ces difficultés, une nouvelle suggestion de la direction des Renseignements généraux conduit au début de 1957 à un accord entre ce service et la Direction de la justice militaire et de la gendarmerie. Il est convenu que la direction des Renseignements généraux sera chargée d'exécuter les mandats que délivre le tribunal des forces armées d'Alger, lequel « ouvre une information visant les individus connus pour leurs activités séparatistes. Ces individus feront l'objet d'un transfèrement en Algérie. Lorsque les charges judiciaires retenues contre eux apparaîtront insuffisantes, ils seront assignés à résidence en Algérie ».

Cette nouvelle procédure, dont la mise en oeuvre passera en fait largement le cap de l'année 1957, va se traduire sur le terrain par les opérations de transfert des 6 juin, 2 juillet, 12 novembre, 6 et 22 décembre 1957 ; 21 et 25 février, 4 avril, 7 mai, 10, 22 et 23 septembre 1958. Des opérations qui aboutissent à l'arrestation de la bagatelle de 3 000 militants nationalistes en France...

Dans l'intervalle, des textes nouveaux, législatifs et administratifs, apparaissent. Le but : étendre à la France les pouvoirs spéciaux accordés au gouvernement en Algérie. En particulier, la loi du 26 juillet 1957 qui permet une nouvelle phase répressive contre le nationalisme algérien dans l'immigration en France.

LA LOI DU 26 JUILLET 1957

La loi du 16 mars 1956 n'était applicable qu'en Algérie. Rappelons quelques-unes des mesures qu'elle prévoyait, définies par le décret d'application du 17 mars 1956 : l'institution de zones où le séjour des personnes pouvait être réglementé ou interdit ; la réglementation du séjour de toute personne dont l'activité était de nature à entraver l'action des pouvoirs publics ; le contrôle de la circulation des biens (disposition susceptible d'annihiler la perception des collectes) ; la possibilité pour l'autorité d'ordonner ou d'autoriser des perquisitions, même la nuit ; la fermeture de certains lieux publics; l'interdiction ou la dissolution des groupements de droit ou de fait, et, enfin, dans la mesure des possibilités légales et compte tenu de l'intangibilité des principes constitutionnels, l'éventualité d'un contrôle des moyens d'expression.

En France, un nouveau texte législatif marque un véritable tournant dans l'action répressive engagée depuis novembre 1954. La loi du 26 juillet 1957 permet d'étendre à la France les dispositions fixées par la loi dite des « pouvoirs spéciaux ». Dans son article 2, elle prévoit la possibilité d'astreindre à résidence, dans les lieux qui lui seront fixés sur le territoire métropolitain, toute personne condamnée en application des articles 75 à 108, 209 à 268, 220, 305 à 308 et 400 du Code pénal, ainsi que de plusieurs textes subséquents (lois sur les groupes de combat et milices privées, sur les détenteurs d'armes et munitions de guerre, sur les explosifs, sur le port des armes prohibées ; décret sur le régime des matériels de guerre, armes et munitions).

Le même article 2 spécifie tout de même que l'assignation à résidence cessera de plein droit si un acquittement intervient.

L'assignation à résidence créée par la loi ne prévoit qu'une modalité d'exécution : l'internement dans un centre de séjour surveillé. Dans cette logique, on assiste donc à l'installation progressive en métropole de quatre centres d'assignation à résidence surveillée.

Dans ces centres sont acheminés, dès l'expiration des peines dont ils ont été frappés, les militants considérés par les services de police comme « les plus actifs de la rébellion ». Justification de cette mesure arbitraire : leur retour à la liberté, c'est-à-dire aux menées séparatistes, « présenterait un danger sérieux ».

La direction des Renseignements généraux étudie chaque dossier individuel puis formule des avis, soit sur l'assignation à résidence elle-même, soit sur l'élargissement éventuel d'un assigné, le comportement au centre apparaissant comme un élément déterminant pour l'appréciation de l'opportunité de cette seconde mesure.

Les garanties nécessaires aux individus susceptibles de faire l'objet d'un arrêté d'assignation sont à l'époque obtenues par le biais de la Commission de sauvegarde des droits et des libertés individuels,

dont la compétence a été étendue de l'Algérie à la France. Une commission habilitée, à tout stade de la procédure administrative, à recueillir les avis des services compétents.

Les Renseignements généraux jouent un rôle important dans les diverses phases de cette action. Ils participent notamment, au stade initial, à l'implantation et à l'organisation matérielle des centres d'assignation, entretenant en permanence à l'intérieur de ces centres une « antenne » chargée de la surveillance des activités des assignés, de l'établissement de leurs fiches individuelles et de la fourniture au directeur du centre et aux commissions de contrôle de multiples avis sur leur comportement.

A l'échelon départemental, les Renseignements généraux fournissent aux préfets tous les éléments d'information propres à permettre aux représentants du pouvoir central d'étayer leurs propositions.

A l'échelon national, ils émettent à nouveau un avis sur consultation des archives établies par la 8e section, « chargée depuis le début de la rébellion de centraliser toute la documentation recueillie sur les activités séparatistes algériennes en métropole et à l'extérieur de la métropole (130 000 fiches, 5 000 dossiers individuels, 200 dossiers de principe) ».

En deux ans, l'utilisation des possibilités offertes par la loi du 26 juillet 1957 permettra d'obtenir la signature de 6 707 arrêtés d'assignation à résidence, dont 1 860 seront mis à exécution.

Et pourtant, quatre mois seulement après l'application des dispositions de cette loi très répressive, la direction des Renseignements généraux, dans un document du 5 novembre 1957, se plaint de son peu « d'efficacité » :

« Les résultats enregistrés donnent à penser que la loi sur les pouvoirs spéciaux est insuffisante en métropole, en raison des restrictions apportées par le Parlement à son application de ce côté de la Méditerranée. Il apparaît nécessaire, pour le moins, qu'un texte permette l'internement administratif des responsables séparatistes *sans conditions préalables* [souligné par nous].

« Il y a lieu de rappeler les arguments essentiels en faveur d'une telle solution :

« *a)* Les individus arrêtés et condamnés ne sont généralement que des exécutants, parfois même occasionnels.

« *b)* L'action ainsi permise ne peut être que fragmentaire, le rythme des arrestations, et surtout des inculpations ou jugements, n'ayant rien de commun avec le rythme de l'activité terroriste.

« c) Pour la masse des Nord-Africains vivant en métropole, les chefs politiques restent intouchables, ce qui contribue à accroître leur prestige.

« d) Les délais de l'assignation à résidence sont trop longs, si l'on se rapporte à la date du vote de la loi, comme à la date des délits réprimés. Le fait même que le fonctionnement du camp de Mourmelon (Vadenay) passe inaperçu ôte au système une grande partie de sa valeur répressive.

« *e)* Si la situation s'aggravait rapidement, l'agitation terroriste prenant la forme d'attentats généralisés contre des personnalités politiques ou des Français métropolitains, il n'existerait aucune possibilité de riposte immédiate.

« Ces considérations, poursuit le rapport, jointes à la constatation que la situation s'est encore dégradée depuis le 26 juillet, donnent à penser que le texte initialement déposé serait actuellement insuffisant pour garantir le maintien de l'ordre.

« Une nouvelle proposition devrait prévoir des textes assez sévères pour réprimer efficacement le terrorisme :

« 1) Révision de la procédure pénale avec institution de la protection des témoins et accélération de l'instruction.

« 2) Aggravation des peines, par analogie, par exemple, avec les textes sur les associations de malfaiteurs.

« 3) Incarcération préventive pour tous délits (la mise en liberté provisoire reste encore trop souvent accordée). »

Les revendications policières seront, une nouvelle fois, entendues. Mais, cette fois, par un gouvernement de la Ve République naissante.

L'ORDONNANCE DU 7 OCTOBRE 1958

Ce texte entre en vigueur après le retour aux affaires du général de Gaulle. Il précise que « les personnes dangereuses pour la sécurité publique, en raison de l'aide matérielle, directe, ou indirecte, qu'elles apportent aux rebelles des départements algériens », peuvent, par arrêté du ministre de l'Intérieur, soit être astreintes à résider dans une localité spécialement désignée à ce sujet, soit être internées administrativement dans un établissement désigné par le ministre de l'Intérieur.

Dans les départements, les préfets sont habilités à prononcer, par simple arrêté, un internement analogue pour une durée de quinze jours.

Enfin, en accord avec le délégué général du gouvernement en Algérie, le ministre de l'Intérieur peut, par arrêté, assigner à résidence dans un département algérien les personnes visées par l'article 1er de l'ordonnance.

Par rapport aux textes antérieurs c'est-à-dire la loi du 27 juillet 1957, l'ordonnance du 7 octobre présente plusieurs « avantages » pour l'action répressive. Les services des Renseignements généraux la voient ainsi :

« En premier lieu, il convient d'enregistrer la suppression, depuis longtemps souhaitée, de toute condition préalable, d'ordre judiciaire, à l'internement. Cette exigence paralysante a définitivement disparu.

« En second lieu, l'application de l'ordonnance offre d'indiscutables garanties de rapidité et d'efficacité. L'internement préfectoral de quinze jours permet notamment aux services de police préventive de mettre à profit le délai d'internement préfectoral pour approfondir l'examen de la situation des internés, recueillir d'utiles informations et étayer, le cas échéant, l'ouverture d'une information judiciaire ou une proposition d'internement ministériel de longue durée. »

Ajoutons qu'entre les deux solutions déjà prévues par la loi, internement de longue durée et internement de quinze jours, deux possibilités supplémentaires sont ouvertes aux autorités administratives :

- l'astreinte à résider dans une localité déterminée, qui se traduira en fait par une assignation à résidence à domicile ;

— l'éloignement d'un ou de plusieurs départements, c'est-à-dire une véritable interdiction de séjour administrative.

Il convient, enfin, de garder en mémoire l'article 4 qui prévoit la vérification et l'éventuelle mise en fourrière, par les autorités administratives, des moyens de transport utilisés par les « auxiliaires de la

rébellion. Il s'agit, là encore, d'une disposition capitale, si l'on tient compte de l'importance du rôle des agents de liaison dans l'organisation rebelle clandestine. »

Ce durcissement intervient après le 25 août 1958, jour où le FLN a décidé de « porter la guerre en France ». C'est pourquoi une autre ordonnance, datée du 7 octobre 1958, modifie profondément le régime des matériels de guerre, armes et munitions. Ce texte substitue, entre autres dispositions, le régime de l'autorisation à celui de la simple déclaration pour le citoyen français désireux d'acquérir une arme.

Comme si tout cet arsenal juridique ne suffisait pas, le 8 octobre, une troisième ordonnance donne aux juridictions militaires la faculté d'être saisies de tous les faits commis postérieurement au 30 octobre 1954 (atteintes à la sûreté de l'État).

De tels textes ouvrent des perspectives de répression à grande échelle en France. Les services de police, cette fois, se félicitent d'un tel dispositif législatif, et peuvent annoncer avec satisfaction leurs résultats : « Entre le 7 octobre 1958 et le 15 février 1959, indépendamment de l'arrestation de tous les auteurs des attentats terroristes d'août, le bilan de l'action antiséparatiste apparaît en effet comme particulièrement éloquent. Plus de 500 agitateurs nationalistes algériens sont déférés aux tribunaux métropolitains. 1 400 internements ministériels sont prononcés. 1195 arrêtés préfectoraux d'internement de quinze jours sont pris et permettent, soit l'ouverture d'informations judiciaires, soit l'internement de longue durée, soit la mise sur pied d'opérations de police et l'obtention de nouveaux renseignements. »

LES CAMPS D'INTERNEMENT EN FRANCE

Pour les différents services de police, l'assignation à résidence doit être prise dans sa plus large acception, « c'est-à-dire qu'à tout moment, en tout lieu, elle puisse être mise à exécution sans condition préalable » (note interne des RG).

A l'appui de leurs thèses, les services des Renseignements généraux dressent un bilan à la fin de l'année 1960. Ils consignent les résultats de « l'observation du comportement » de 1 103 libérés. Et notent avec une certaine inquiétude :

« 1) que 1959 d'entre eux, soit 14 %, ont récupéré leurs responsabilités dans l'OPA rebelle, et se livrent, d'une façon effective et continue, à la propagande frontiste et à la collecte des fonds ;

« 2) que 40, soit 3,6 %, ont été, depuis leur libération, l'objet de poursuites judiciaires ayant abouti à une condamnation ;

« 3) que 30, soit 2,7 %, ont été l'objet d'une nouvelle mesure d'assignation à résidence surveillée depuis leur libération d'un centre d'internement.

« En dernière analyse, cette statistique prouve donc que, sur 1 103 libérés, 229, soit 21 %, se sont signalés, d'une façon ou d'une autre, à l'attention des autorités administratives ou judiciaires. Ce qui revient à dire qu'indépendamment de l'opinion qui peut être émise sur la fonction réformatrice du séjour au centre d'internement dans les conditions actuelles (la direction des Renseignements généraux a présenté à cet égard, entre autres propositions de modification du règlement intérieur des centres, un plan de contrôle des fonds expédiés de l'extérieur aux assignés frontistes soutenus par le CSD), une politique de libération trop largement conçue peut réserver quelques mécomptes. »

Le 16 septembre 1959, au moment où le général de Gaulle prononce son discours-tournant sur l'autodétermination algérienne, 11 018 militants algériens sont sous le coup de mesures répressives : 5971 purgent des peines de prison, et 5 047 sont internés dans les camps d'assignation à résidence en France. Plus généralement, les chiffres sont les suivants pour les camps :

1957.....	2 646	
1958.....	1 633	
1959.....	2 079	
1960.....	2 190	
1961 (28 février) ...	392	
TOTAL.....	8 940	internements de longue durée

Internés au 28 février 1961 : 4 929

Ces milliers de militants, entassés sans jugement, se retrouvent derrière les barbelés de quatre grands camps : Vadenay (Marne) ; Saint-Maurice-L'Ardoise (Gard) ; Thol (Ain) ; Le Larzac (Aveyron).

Ils se répartissent de la manière suivante : 3 000 au Larzac, 900 à Thol, 600 à Saint-Maurice-L'Ardoise, 500 à Vadenay.

Constantin Melnik, qui fut entre 1959 et 1962 le « conseiller technique » de Michel Debré, apporte des précisions intéressantes sur le mode de fonctionnement et de financement de ces camps. Dans son livre *1 000 jours à Matignon,* il relate la discussion suivante, tenue à l'hôtel Matignon :

« Un quart de siècle plus tard, une seule scène s'impose à moi avec la force d'une leçon donnée, reçue et jamais oubliée. Nous examinions les problèmes posés par les camps d'internement des militants FLN en métropole (...). "Il m'est impossible de financer plus de cinq camps", s'obstina Giscard d'Estaing. Je ne sais plus qui proposa alors de faire travailler les détenus. "Cela remettra de l'ordre", s'extasia Vié. "Une bien légère amélioration financière", grommela Giscard (...). Soudain, Edmond Michelet, le garde des Sceaux, coupa la parole à quelqu'un, et plus il parlait et plus le sang refluait de son visage qui en devenait presque aussi blanc que le papier sur lequel j'inscrivais les décisions prises: "Messieurs, disait-il, et il bégayait d'indignation, c'est atroce ! Vous venez de réinventer les camps de concentration! On commence par enfermer les gens qui vous gênent. Puis, on les fait travailler. Puis, pour maintenir l'ordre, pour assainir les finances — la voix d'Edmond Michelet était devenue rauque — on les brûle..." »

Réaction efficace : il ne fut plus question, ajoute Constantin Melnik, « de faire travailler les détenus FLN, ni même d'ouvrir de nouveaux camps »...

LA POLITIQUE DE TRANSFERTS

L'application intensive des multiples textes législatifs nouveaux, et au premier rang d'entre eux, de l'ordonnance du 7 octobre 1958, provoque un regain sensible des restrictions de liberté qui frappent une masse considérable de militants nationalistes algériens dans l'immigration. Mais, selon les termes mêmes des services de police, ce renforcement de la répression crée un « véritable goulot d'étranglement » : les centres d'assignation à résidence sont saturés, les prisons pleines. On a vu, grâce aux souvenirs de Constantin Melnik, la discussion aboutissant au refus d'accroissement indéfini de

nouveaux centres. De plus, la solution politique du problème algérien envisagée par le général de Gaulle, l'autodétermination, commence à se dessiner.

Un réexamen des procédures de transfert en Algérie, auxquelles il a été recouru de 1955 à 1958, met alors en lumière « l'efficacité de ces mesures et le caractère indiscutable d'intimidation qu'elles présentent, aux yeux des cadres et militants de la rébellion » (document RG).

Début 1959, compte tenu des effectifs des quatre centres métropolitains (soit près de 5 000 assignés), deux transferts d'assignés métropolitains sont réalisés en avril et en juin dans le cadre de « l'opération fourmilière ».

Le Conseil interministériel du 28 septembre 1959 se penche à nouveau sur la question. Partant de la constatation « que l'internement dans un centre, s'il permet de neutraliser les meneurs séparatistes, ne constitue, en dernière analyse, ni une sanction ni un exemple, et fournit au FLN de véritables écoles de cadres », le Conseil envisage le développement d'une technique méthodique de refoulement collectif soigneusement exécuté vers l'Algérie. Il s'oriente vers l'assignation à résidence « des individus transférés dans leurs douars d'origine, où ils pourront faire l'objet d'une surveillance particulièrement vigilante ».

Le 5 octobre 1959, le directeur des Renseignements généraux à la sûreté nationale, Émile Vié, se rend en Algérie et, en accord avec le délégué général Paul Delouvrier, met au point un plan de transfert, prévoyant que 1 000 personnes pourront être acheminées sur l'Algérie, soit 500 déjà internées dans les centres métropolitains, et 500 autres qui viennent d'être appréhendées en métropole. Le Conseil interministériel du 21 janvier 1960 prend acte de ce commencement d'exécution, « tout en soulignant l'intérêt prioritaire des transfèrements en Algérie d'individus non assignés dans les centres d'internement métropolitains (rapidité des opérations, simplification des formalités, valeur d'exemple immédiate de ces mesures, suppressions de la phase préalable d'assignation à résidence dans un centre, où l'interné pourrait être perméable aux tentatives d'endoctrinement rebelle) ».

Au début de 1960, 614 nationalistes font l'objet du premier train de ces mesures, exécutées au cours de plusieurs opérations les 8 et 9 mars, 1er, 6, 13, 20 et 27 mai, 7, 9 et 13 juin.

Les 400 autres Algériens restant à transférer en Algérie dans le cadre du refoulement de 1 000 « séparatistes », initialement décidé en septembre 1959, sont dirigés outre-Méditerranée par convois hebdomadaires, entre le début d'août et la fin de décembre 1960. Contrairement aux principes originellement retenus, une « forte fraction des individus ainsi assignés à résidence à domicile en Algérie provient des centres d'assignation métropolitains, ce qui réduit sensiblement la portée et l'efficacité des transféréments ».

L'ORDONNANCE DU 3 JUIN 1960

Une nouvelle ordonnance, celle du 3 juin 1960, renforce à son tour l'arsenal répressif et permet d'améliorer la rapidité d'intervention des forces de police.

Ce texte précise qu'« en cas de crime flagrant, lorsqu'on a arrêté l'auteur, le coauteur, ou le complice d'un homicide volontaire ou de coups et blessures qualifiés de crimes, commis en vue d'apporter une aide directe ou indirecte aux rebelles des départements algériens, l'enquête est conduite sans intervention du juge d'instruction, conformément à la procédure des crimes flagrants ».

Si la chambre d'accusation, saisie dans le délai maximum d'un mois à dater de l'infraction, estime

que les faits correspondent aux critères retenus pour la qualification de crime, elle prononce le renvoi de l'affaire devant le tribunal des forces armées.

Ce texte constitue donc une entorse au principe affirmé par l'article 79 du Code de procédure pénale, principe selon lequel l'instruction préparatoire est obligatoire en matière de crime.

L'ordonnance du 3 juin 1960 complète aussi celle du 8 octobre 1958, relative « à la saisine des tribunaux militaires pour les crimes et délits se rattachant pratiquement aux activités séparatistes algériennes ». Pour la direction des Renseignements généraux, « si l'on tient compte de ce que la procédure normale devant les tribunaux militaires est plus rapide que devant les juridictions civiles (la durée moyenne d'une instruction est environ de six mois à un an pour les tribunaux correctionnels, et de un à deux mois pour les tribunaux des forces armées), il est permis d'avancer que tout accroissement de la compétence des tribunaux militaires est de nature à conférer aux peines prononcées un caractère exemplaire, et de renforcer ainsi, aux yeux des agents de la rébellion, la fonction d'intimidation de la sanction judiciaire ».

Toujours dans le cadre des nouveaux moyens offerts aux juridictions saisies des « crimes et délits pouvant se relier aux activités séparatistes », il faut également évoquer le décret n° 61 113 du 2 février 1961.

Ce texte, pris en application des articles 142 du Code de procédure pénale, 67 du Code de justice militaire pour l'armée de terre, et 76 du Code de justice militaire pour la marine, prévoit la possibilité, pour la juridiction saisie, de « prononcer l'assignation à résidence des individus inculpés, prévenus ou accusés d'un crime ou d'un délit contre la sûreté de l'État laissés ou mis en liberté provisoire ».

Voilà pour la panoplie de mesures de répression directe. En huit années de guerre, on ne se limitera pas à ces moyens...

XVII

Censure et répression dans la République

Le 12 février 1958, le livre de Henri Alleg la Question est diffusé pour la première fois au cours d'une conférence de presse. 60 000 exemplaires sont vendus en quelques semaines, on fait la queue devant les éditions de Minuit qui l'ont édité. Plus d'un mois après sa parution, le gouvernement Félix Gaillard s'avise que cet ouvrage est subversif et en ordonne la saisie le 27 mars. C'est le premier d'une longue série :

Henri Alleg, *la Question,* Minuit, 1958.

Bachir Boumaza, Mustapha Francis, Benaïssa Souarni, Abdelkader Benhadj, Moussa Khebaïli, *la Gangrène,* Minuit, 1959.

Frantz Fanon, *l'An V de la Révolution algérienne,* Maspero, 1959.

Robert Davezies, *le* Front, Minuit, 1959.

Noël Favrelière, *le Désert à l'aube,* Minuit, 1960.

Francis Jeanson, *Notre guerre,* Minuit, 1960.

Maurice Maschino, *le Refus,* Maspero, 1960.

Maurienne, *le Déserteur,* Minuit, 1960.

Comité Maurice Audin, *Sans commentaires,* Minuit, 1961. Mohamed Bedjaoui, *la Révolution algérienne* et le *droit,* Association internationale des juristes démocrates, 1961.

A. Ben Abdallah, M. Oussedik, J. Vergès, *Nuremberg pour l'Algérie,* Maspero, 1961.

Jacques Charby, *l'Algérie en prison,* Minuit, 1961.

Zohra Drif, *la Mort de mes frères,* Maspero, 1961.

Frantz Fanon, *les Damnés de la terre,* Maspero, 1961.

Pierre Leuliette, *Saint Michel et le dragon,* Minuit, 1961.

André Mandouze, *la Révolution algérienne par les textes,* Maspero, 1961.

Robert Bonnaud, *Itinéraires,* Minuit, 1961.

Paulette Péju, *les Harkis à Paris,* et *Ratonnades à Paris,* Maspero, 1961.

Benoist Rey, *les Égorgeurs,* Minuit, 1961.

A. Ben Abdallah, M. Courrège, M. Oussedik, J. Vergès, M. Zavrian, *Défense politique,* Maspero, 1961.

Hocine Bouhazer, *Des voix dans la casbah,* Maspero, 1962.

Chombard de Lauwe, *l'Évolution de la situation en Algérie,* 1962.

Maurice Maschino, *l'Engagement,* Maspero, 1962.

Collectif, le *Droit à l'insoumission,* Maspero, 1962.

Entre 1958 et 1962, années pourtant marquées par une approche politique différente du conflit, près de 14 % de la production d'ouvrages consacrés à la guerre d'Algérie se trouve censurée. Les protestations et oppositions à la guerre se font de manière plus diversifiée et rencontrent un écho croissant. Parmi les livres interdits, on trouve les témoignages contre la torture *(la Gangrène),* la dénonciation des « crimes de la pacification » *(Nuremberg pour l'Algérie),* l'accusation véhémente des structures coloniales *(les Damnés de la terre).* Avec la description sans maquillage de la réalité vécue par les immigrés algériens en France *(les Harkis à* Paris), des voix demandent justice pour les militants algériens condamnés à mort *(la Mort de mes frères).* Des avocats démontent les mécanismes d'une justice aux ordres *(Défense politique)* et, à partir de 1960, des ouvrages font du déserteur ou de l'insoumis un héros dont l'exemple est à imiter *(le Refus, le Déserteur, le Désert à l'aube).*

Pourtant, la censure se relâche par moments, laissant passer des œuvres qui décrivent la guerre ou la réalité coloniale de manière bien peu idyllique. Mais elle se montre intraitable sur un point essentiel et n'admet aucune critique : la mise en cause de l'armée dans ses méthodes de « pacification ». Cela explique le nombre particulièrement élevé de saisies en 1961 où, à la veille de l'indépendance, se manifeste un net durcissement de la censure.

Pourquoi saisir *la Question* le 27 mars 1958 et autoriser *l'Affaire Audin* de Pierre Vidal-Naquet qui paraît le 12 mai 1959 et dans lequel l'auteur « démontre que tout porte à croire qu'à des actes de tortures ayant entraîné la mort de Maurice Audin, s'ajoute le scandale d'un simulacre de tentative de fuite pour égarer la justice » ?

Pourquoi interdire la *Gangrène* en juillet 1959 et ne pas saisir *les Disparus* en décembre de la même année? Lors d'un procès en 1961, Pierre Vidal-Naquet peut expliquer: « En décembre 1959, j'ai publié en collaboration avec maître Vergés *les Disparus.* On pouvait y lire qu'avec le concours d'éminentes personnalités dont le général Massu, le colonel Trinquier avait organisé le massacre de trois mille Algériens. Aucun démenti n'a été apporté. Le livre n'a même pas été saisi. » Parfois même, la censure s'abat sur un ouvrage tout simplement à la suite d'un article paru dans la presse. C'est le cas de *Saint-Michel et le dragon,* censuré après une critique élogieuse parue dans *l'Express.*

Dans son chapitre consacré aux crimes et délits commis par voie de presse, la loi du 29 juillet 1881 limite la liberté d'opinion en réprimant la provocation aux crimes et délits contre la chose publique. L'article 25 de cette loi, utilisé à répétition pendant la guerre d'Algérie, réprime la « provocation des militaires à la désobéissance », même lorsque celle-ci est demeurée sans effet. La responsabilité à titre principal porte sur le directeur de la publication ou l'éditeur, l'auteur pouvant être poursuivi comme complice.

Le décret du 17 mars 1956 (les pouvoirs spéciaux) ne formule aucun motif pour l'exercice du contrôle de la presse. Ainsi les interdictions prises en vertu de ce texte peuvent viser successivement les publications du Parti communiste algérien, des trotskistes, des syndicats algériens (UGTA, USTA, qui voient le jour en 1956), de l'Association des Oulémas (réformistes religieux) et en 1961 des périodiques favorables à l'Algérie française. Ce n'est que par une décision du 27 avril 1961 qu'intervient une définition des motifs qui justifient l'interdiction : l'appui à une entreprise de subversion dirigée contre les autorités et les lois de la République ou la diffusion d'informations secrètes, d'ordre militaire ou administratif.

En fait les saisies sont souvent pratiquées sans qu'une règle ni une doctrine déterminent leur exécution. Le *Times* remarque: « Il est difficile de trouver une logique quelconque derrière bien des

saisies. » L'éditeur Jérôme Lindon, quant à lui, explique : « Le commissaire de police, M. Mathieu, très courtois, venait dans le magasin et prenait les exemplaires de l'ouvrage interdit. Puis avec d'autres officiers de police il allait dans certaines librairies, mais pas dans les autres. En fait si je me retrouvais inculpé pour chacun des livres saisis, l'instruction n'allait jamais jusqu'au bout. Un seul procès a eu lieu, *pour le Déserteur. »*

Procès instructif d'ailleurs. Il permet de rendre compte de la confusion ambiante. L'auteur de l'ouvrage *le Déserteur* (Jean-Louis Hurst, qui signe sous le pseudonyme de Maurienne) et les éditions de Minuit sont accusés de « provocation de militaires à la désobéissance ». Pour établir l'intention coupable, la cour d'appel se réfère à la ligne générale des ouvrages publiés par les Éditions de Minuit. Ce « procès de tendance » à l'encontre de l'éditeur sera tout de même cassé. « En fait, je n'ai jamais été condamné et pour ce livre j'ai été amnistié », nous dira Jérôme Lindon.

La véritable signification des saisies est avant tout financière. François Maspero, dans un texte de présentation de sa maison d'édition en 1962, proteste ainsi contre ce procédé :

« Durant le mois de janvier, trois livres ont été saisis par la police en vertu de l'article 30 du Code de procédure pénale concernant la répression d'urgence des délits d'atteinte à la sûreté de l'État (...). Rappelons qu'une dizaine d'ouvrages ont été saisis depuis deux ans dont cinq publiés par nous (...). Rappelons que si certaines saisies sont suivies d'inculpation (une dizaine contre nous à ce jour), aucune n'a jamais été suivie de procès, tant l'éclat et la gravité du débat sur le fond qu'il faudrait bien y aborder est contraire à la volonté d'étouffement pur et simple du pouvoir. Rappelons également que les conséquences d'une saisie sont toujours très lourdes: c'est, en fait, outre le préjudice matériel immédiat, la perte du stock pris au siège de l'éditeur et le remboursement aux libraires des livres qu'ils ont remis à la police, le boycott définitif de l'ouvrage dans tout le circuit commercial. »

Au chapitre de l'incohérence, on peut signaler une autre curiosité : l'inculpation pour publication de fausses nouvelles, délit prévu et réprimé par l'article 27 de la loi du 29 juillet 1881, n'est pas spécialement utilisé. Pourtant, la saisie de périodiques ou d'ouvrages contenant des articles relatifs à la torture et aux méthodes pratiquées par l'armée en Algérie auraient dû normalement se référer à ce texte. Ce qui fait dire à François Maspero dans une lettre ouverte au juge d'instruction : « J'ai tenté d'informer en diffusant ou en publiant des dossiers de plus en plus accablants pour le pouvoir. Si mes inculpations et celles de certains de mes confrères se sont multipliées, pourra-t-on me citer quels éléments nous ont été apportés ? Où en sont les instructions concernant les faits extrêmement détaillés rapportés dans les ouvrages suivants : *la Question, l'Affaire Audin, la Gangrène, les Égorgeurs,* publiés par les éditions de Minuit, *les Disparus, la Pacification,* et enfin *l'An V de la Révolution algérienne, Officiers en Algérie, la Mort de mes frères* que j'ai moi-même édités ? »

Il est donc prohibé de parler de « tortures » ou « atrocités » commises par l'armée française en Algérie, de mettre en cause la guerre elle-même ou les « silences du gouvernement ». Dans le même temps, une série d'articles ou de livres contenant des interviews ou point de vue de nationalistes algériens font l'objet d'une saisie, alors qu'il n'y a pas officiellement état de guerre. Pour démontrer jusqu'au bout l'absurdité d'une telle situation un collectif d'avocats n'hésite pas à écrire dans *Défense politique:* « Le seul remède, le plus simple, le plus honnête, c'est de mettre un terme à l'arbitraire des fictions juridiques et des législations d'exception ; c'est de renoncer à la terreur judiciaire, c'est d'appliquer les lois de la guerre. »

LES HARKIS A PARIS

Dans les années 1957-1958, les services de police et les milieux politiques gouvernementaux envisagent pour la métropole l'application de « techniques de destruction de l'organisation politico-administrative rebelle » mises au point en Algérie, à l'occasion de la « Bataille d'Alger ».

Une série de rapports insiste sur le fait que l'organisation administrative normale des populations vivant en France s'avère « insuffisante et inadaptée aux problèmes que pose l'administration des travailleurs musulmans en métropole ». La revue *Contacts, Études et Documents* propose un « remède », une organisation s'inspirant largement des sections administratives urbaines qui existent déjà en Algérie :

« L'implantation de SAU en France — on pourrait les appeler autrement — aurait l'avantage de proposer aux musulmans une forme d'administration à laquelle ils sont habitués (...). Ces SAU doivent être commandées par des officiers des Affaires algériennes. Il faut compter une SAU pour 20 000 habitants.

« Ce chiffre est évidemment susceptible d'être modifié, car l'implantation des SAU devra aussi tenir compte des limites géographiques de l'habitat musulman (bidonville, cité...). Les SAU installées dans les "quartiers arabes" organisent les masses musulmanes conformément aux méthodes employées en Algérie : responsables de building, d'îlot, de quartier. Certains de ces responsables pourront être rémunérés afin d'assurer une permanence dans le quartier. Les SAU disposeraient de forces de police normales auxquelles pourraient être incorporés des musulmans[48]. »

L'idée va faire son chemin. A la fin de l'année 1959, le premier ministre Michel Debré décide de mettre en place à Paris, sous l'autorité du préfet de police, une « Force de police auxiliaire » (FPA). Elle sera composée de musulmans algériens, encadrés par des officiers de l'armée détachés à la préfecture. On lèvera les recrues en Algérie même, et non dans l'immigration, avec le concours d'officiers des Affaires algériennes. Un premier contingent de 150 volontaires arrive à Paris le 25 décembre 1959. Soumis à la discipline militaire, les hommes du FPA ont une double mission : « protéger la colonie du département de la Seine des exactions du FLN », « démanteler l'organisation du FLN, s'attaquer à son organisation paramilitaire[49]. » Progressivement, cette unité sera portée à 350 hommes, répartis en trois compagnies.

Les harkis vont « livrer bataille » dans le 12e arrondissement de Paris, ou dans le quartier de la Goutte-d'Or. En uniforme, équipés comme les CRS, ils se montrent très « actifs » dans leur lutte contre la fédération de France du FLN : surveillance des cafés-hôtels, enlèvements de militants, interrogatoires « poussés... »

L'efficacité des harkis est telle que la direction des Renseignements généraux en recommande l'extension dans les villes de province où résident de nombreux immigrés algériens: « Un point sur lequel il convient d'appeler l'attention est la nécessité d'un recours plus étendu à l'expérience, en cours à Paris, de la création d'une force auxiliaire de police composée de supplétifs musulmans. Dans tous les secteurs où cette force a été installée, on a assisté à une régression sensible des exactions séparatistes. Une extension de cette initiative à certains grands centres de province ne manquerait pas de provoquer les mêmes améliorations. »

« Efficaces », les harkis « importés » d'Algérie ? Peut-être. En tout cas, une chose est sûre : l'encadrement de la communauté algérienne en France par le FLN s'avère bientôt tel qu'il sera impossible de lever des « harkis métropolitains » recrutés sur place.

Au moment de l'indépendance algérienne, l'unité des harkis est dissoute. Maurice Papon, préfet de police de Paris, nomme gardiens de la paix titulaires la plupart d'entre eux à partir du 1er juillet 1962.

L'épisode « harkis à Paris » va considérablement détériorer l'image des musulmans restés fidèles à la France. Du coup, l'opinion publique française, et la gauche en particulier, se désintéresseront du sort tragique de ces populations sur le sol algérien au moment de l'indépendance. Les exactions commises par les 300 harkis de Paris l'emportent dans les mémoires. Du coup, peu de protestations s'élèveront au moment des massacres de dizaines de milliers de Français musulmans en Algérie, entre juillet et décembre 1962.

RATONNADE SUR LA SEINE

Sur les grands boulevards parisiens, une foule d'hommes et de femmes se rassemble. Une petite pluie fine fait son apparition, il fait humide, c'est la nuit qui commence. On relève le col de son imperméable, on serre les poings dans ses poches, on guette le visage d'un ami qui n'est pas encore arrivé au rendez-vous. Soudain, le cortège s'ébranle sur un signe du responsable. On se serre les uns contre les autres. Mais pourquoi ne pas être confiants ? Sur toute la longueur des grands boulevards jusqu'à la place de l'Opéra, au Quartier latin, au boulevard Saint-Germain, ils marchent graves et résolus, ces manifestants algériens. Sans cris, ni drapeaux ni pancartes. Ils sont venus d'Aubervilliers ou de Nanterre, les mains nues, sans armes, pacifiques. Leur nombre seul doit suffire à montrer leur détermination. Ils sont 20 000, 30 000 peut-être.

En marchant ainsi, ce soir du 17 octobre 1961, les manifestants algériens ont bravé le couvre-feu de 20 heures « conseillé aux Nord-Africains ». En effet, onze jours plus tôt, le préfet de police a publié un communiqué où « il est conseillé de la façon la plus pressante aux travailleurs algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne de 20 h 30 à 5 h 30 du matin ».

Pour ceux qui n'auraient pas compris, il est également « très vivement recommandé de circuler isolément, les petits groupes risquant de paraître suspects aux rondes et patrouilles de police ». Enfin, le préfet a « décidé que les débits de boissons tenus et fréquentés par des Français musulmans doivent fermer chaque jour à 19 heures ».

Brutalement, c'est la charge, les assauts violents et meurtriers des forces de police massées en grand nombre et des tristement célèbres « harkis métropolitains ». A la hauteur du cinéma Rex, des rafales de mitraillette font plusieurs victimes parmi les Algériens. Sur le boulevard Bonne-Nouvelle, un car de police fonce sur la foule, on relève 7 corps d'Algériens. Dans la rue, dans les gares, dans le métro, les rafles s'organisent. Au pont de Neuilly, la police interpelle les Algériens voulant rentrer chez eux. Des manifestants sont jetés dans la Seine... Les témoignages recueillis après le drame permettent de mesurer l'ampleur de la répression.

« Beaucoup d'Algériens sont tombés dans la Seine, entraînant des CRS auxquels ils s'étaient agrippés, raconte M. Benharrat el Hadj. Je revois ce compatriote qui avait réussi à sortir du fleuve pour se voir accueillir par un CRS qui lui a brisé la mâchoire et le tibia à coups de matraque[50]. »

« On nous a cueillis avant de commencer et on nous a amenés à la préfecture de police. Des CRS et des harkis nous ont gardés là jusqu'à 2 heures du matin. Ils nous ont bien sûr matraqués. Moi-même, j'ai encore trois cicatrices sur la tête. A 2 heures du matin, poursuit M. Saïd Hebibèche, on nous amena, en car, au stade Pierre de Coubertin. Personnellement, je suis resté 5 jours à Coubertin et j'y ai perdu 10 kg[51]. »

Officiellement, le nombre des arrestations s'élève à 11 538. Le palais des Sports est réquisitionné pour parquer les détenus. Des milliers d'Algériens sont placés en détention ou expulsés. Les autorités

françaises de l'époque ne reconnaissent que 2 morts et 64 blessés. L'inspection générale estime officieusement, selon la revue les Temps Modernes, à 140 le nombre de tués. La fédération de France du FLN parle pour sa part de 200 morts et de 400 disparus. A propos de ces chiffres, controversés, l'historien Ali Haroun note : « La Fédération a été dans l'incapacité d'en fixer le nombre de manière précise, d'autant que, parmi les éléments recensés "disparus", il devait se trouver nécessairement des militants transférés en Algérie et dont on ne retrouve plus la trace (...). Cependant, la synthèse des rapports sur les cas précis des tués, le 17 octobre et les jours suivants, par balles, matraquages, noyade et autres moyens, permet de les chiffrer approximativement à 200 et les blessés à 2 300. » D'autres sources avancent le chiffre d'une centaine de tués chez les Algériens.

Reste la presse française de l'époque. Au travers d'articles mis bout à bout apparaissent des signes manifestes d'occultation. Des journaux, aussi différents que France-Soir ou le Monde, ont d'abord minimisé l'événement. Pour revenir ensuite sur leurs propres articles. Ainsi le Monde, d'un jour à l'autre, n'adopte pas le même point de vue : « Le FLN ne manquera pas d'exploiter les sanglants incidents de Paris et les atroces ratonnades d'Oran. Pourtant, il en porte la responsabilité puisqu'ici et là, c'est le terrorisme musulman qui est à l'origine de ces drames » (*le Monde,* 19 octobre). « Avec un peu de recul, certains faits qui avaient été mal connus à l'issue des manifestations de mardi soir apparaissent mieux... De nombreux témoins des rassemblements d'Algériens et des débuts des manifestations affirment que à ce stade tout au moins, les cortèges n'étaient pas menaçants et que la démonstration se voulait non violente » (*le Monde,* 20 octobre).

France-Soir, jusqu'alors réservé, donne des précisions accablantes: « Mercredi 17 octobre, le soir des manifestations à Nanterre. Il était 11 heures du soir, près du pont du Château. Une trentaine d'Algériens sont ramassés. Roués de coups, ils sont jetés dans la Seine, du haut du pont, par les policiers. Une quinzaine d'entre eux sont coulés. »

D'autres journaux ne rapportent pas de faits bruts, mais offrent à lire un discours tout prêt, soumis aux codes symboliques spécifiques d'une époque coloniale. « C'est inouï! Pendant trois heures, hier soir, 20 000 musulmans algériens auxquels s'étaient mêlés un certain nombre d'Européens, ont été les maîtres absolus des rues de Paris. Ils ont pu défiler en plein cœur de la capitale, en franchir les portes par groupes importants sans avoir demandé l'autorisation de manifester et en narguant ouvertement les pouvoirs publics et la population » *(Paris-jour,* 18 octobre 1961).

Traditionnellement favorables à l'indépendance algérienne, d'autres organes de presse dénoncent l'ampleur de la répression et en désignent les responsables. « Est-il exact que 12 Algériens ont été, la semaine dernière, précipités dans la Seine ? Est-il exact que plusieurs Algériens ont été récemment pendus dans les bois de la région parisienne? Est-il exact que chaque nuit des Algériens disparaissent sans qu'on puisse retrouver leur trace dans les prisons ou les centres de tri? Si tout cela est exact, et nous avons de bonnes raisons de le croire, qui sont les auteurs de ces crimes ? » (*Libération,* 19 octobre 1961).

On peut, à la limite, diagnostiquer l'état d'une société à la façon dont elle conçoit elle-même sa propre image. Les événements d'octobre 1961 à Paris n'échappent pas à cette règle, l'exacerbation idéologique qui se manifeste à nouveau dans une société française dont la conscience se fragilise à travers une guerre qui n'en finit plus.

EN PROVINCE AUSSI...

Le 19 octobre 1961, la fédération de France du FLN décide d'étendre à la province les manifestations de solidarité avec les Algériens de la région parisienne, victimes de la répression policière. Ses efforts portent surtout sur les régions limitrophes, le Nord et l'Est de la France.

Les militants des départements du Nord, de la Seine-Maritime, de la Marne, des Ardennes, du Doubs, de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle et du territoire de Belfort, tentent donc de déployer une activité de soutien.

Dans le Nord, le 20 octobre au matin, de nombreux travailleurs algériens employés dans les usines de Denain, Lourches et Tourcoing ne se présentent pas à l'embauche. La police surveille les voies d'accès de Lille et 500 Algériens qui se rendent par petits groupes en vue de manifester de Tourcoing à Lille sont « interceptés ».

Même processus à Rouen, où une manifestation organisée par les militants du FLN est enrayée de suite — 85 hommes et 25 femmes appréhendés, détenus dans les casernes de la ville. Mais à 17 heures, un nouveau cortège, composé de 300 hommes et d'une cinquantaine de femmes, se forme. Il est aussitôt dispersé. Dans ce second cortège, 3 femmes européennes, épouses d'Algériens, portaient deux banderoles.

A Charleville, une centaine de femmes algériennes, qui entendaient remettre une motion aux autorités à la préfecture, sont refoulées dès leur arrivée dans la ville pour être « reconduites » chez elles.

A Belfort, où femmes et enfants voulaient converger vers la préfecture, le dispositif de bouclage policier entraîne l'arrestation de 25 femmes et d'une trentaine d'enfants.

Si à Châlons-sur-Marne la manifestation s'avère un échec, en revanche à Reims, une quinzaine de femmes algériennes accompagnées de huit Françaises et d'une dizaine d'enfants parviennent à approcher de la sous-préfecture, portant des banderoles avec les inscriptions : « A bas le racisme — Vive l'Algérie algérienne — Libérez nos maris et nos enfants — Indépendance totale de l'Algérie. »

A Montbéliard, un cortège de 300 personnes est dispersé à plusieurs reprises alors qu'il se dirige vers la place de la Mairie. Mais dix manifestantes réussissent à s'approcher de la sous-préfecture, scandant le slogan : « Algérie algérienne. »

A Longwy, la manifestation est elle aussi violemment dispersée. Parmi les personnes arrêtées, 40 femmes et 60 enfants algériens.

En Moselle, deux manifestations ont lieu. Elles regroupent respectivement 400 personnes à Forbach et 50 à Metz, en majorité des femmes.

A Thionville, l'intervention de la police empêche la formation du cortège : cinquante femmes et vingt enfants sont arrêtés.

GRÈVE DE LA FAIM DES DÉTENUS, MANIFESTATIONS DEVANT LES PRISONS

A Paris, c'est l'heure des bilans... et celle du quadrillage. De nombreux Algériens arrêtés sont conduits dans les centres du palais des Sports et du stade Pierre-de-Coubertin. 1 500 manifestants sont rapatriés immédiatement en Algérie, assignés à résidence dans leurs villages ou villes d'origine ; après plusieurs jours de longues vérifications, des milliers d'autres sont relâchés. Des centaines de manifestants prennent au contraire le chemin des prisons. Ces nouveaux « arrivants » vont tout de suite être replongés dans l'action : la direction de la fédération de France a en effet décidé une grève de la faim à partir du 1er novembre, « journée de l'indépendance de l'Algérie » et de solidarité avec les

victimes de la répression.

Un succès : le mouvement est déclenché, le 7 novembre, dans les centres d'assignation à résidence du Larzac et de Vadenay, et le 11 novembre, à Saint-Maurice-L'Ardoise. Dans ces trois centres, la grève est bientôt générale.

Le 15 novembre, elle s'avère également totale dans les prisons de Pontoise, Versailles, Meaux, Loos, Compiègne, Amiens, Caen, Rennes, Angers, Saint-Martin-de-Ré, Chateauroux, Angoulême, Périgueux, Nancy, Châlons-sur-Marne, Strasbourg, Metz, Dijon, Montbéliard, Bourges, Auxerre, Lyon (prisons Saint-Paul et Montluc), Grenoble, Saint-Étienne, Moulins, Marseille (Baumettes), Alès, Avignon, Draguignan et Nice.

Le jeudi 16 novembre, l'Association des étudiants musulmans nord-africains (AEMNA) et la Fédération des étudiants de l'Afrique noire de France (FEANF) lancent un mot d'ordre de grève de la faim et des cours dans les grandes villes universitaires, avec l'appui des étudiants du PSU, du Mouvement de la jeunesse communiste, de l'UNEF et des groupes d'étudiants affiliés à *Témoignage chrétien.*

Côté algérien, la mobilisation ne faiblit pas.

Pour la libération des détenus et en solidarité avec leur grève de la faim, les femmes vont encore manifester le 9 novembre.

A Lyon, 400 Algériennes accompagnées d'une soixantaine d'enfants qui tentent de s'organiser en cortège pour se rendre devant la prison Saint-Paul, sont « interceptées », et leur banderole, « Libérez nos maris », est saisie.

A Grenoble, la police disperse un groupe d'une centaine de femmes qui essayaient de se diriger vers la prison. Les banderoles portant la mention « Paix en Algérie — Libérez les internés », sont là aussi confisquées.

A Mulhouse, à Forbach, à Metz, à Thionville, Dijon, Montbéliard, chaque fois le même phénomène se reproduit : intervention de la police, prise des banderoles, arrestations des manifestantes.

Un cercle vicieux pour les autorités françaises...

UN MODÈLE DE RÉPRESSION ?

Au long de la guerre d'Algérie s'est perfectionné tout un arsenal juridique à l'égard de l'immigration algérienne en France. Peu à peu, les « pouvoirs spéciaux », mis à la disposition des pouvoirs publics en Algérie, se sont étendus à la métropole.

Dans la première phase, qui s'étend du 1er novembre 1954 à l'automne 1955, les différents services de police traitent les initiatives nationalistes algériennes en France comme autant d'atteintes à la législation de droit commun. Dans une seconde étape, de novembre 1955 à juillet 1957, se met en place une politique de quadrillage de l'immigration. Commence aussi l'organisation des premiers transfèrements en Algérie. La violence des « règlements de compte » entre FLN et MNA autorise les gouvernements de la IVe République à prendre des mesures de plus en plus « radicales ».

De juillet 1957 à l'été 1958 s'ouvrent de nouvelles perspectives législatives et administratives. La promulgation de la loi du 26 juillet 1957 va permettre de renforcer les activités policières, contre les cadres et militants de la fédération de France du FLN principalement. L'instauration d'un fichier national, « le fichier Z », l'ouverture de « centres d'assignation à résidence » sont les principales

mesures mises en place. Se référant à la loi du 26 juillet 1957, la circulaire ministérielle 332 du 5 août 1957 décide la création, à l'échelon national, d'un fichier national de « tous les individus suspectés d'activité séparatiste résidant en métropole ». Le « fichier Z » deviendra de plus en plus volumineux : de 4 789 fiches en janvier 1958, on passe à 18 000 en septembre 1959, 27 000 en janvier 1961...

L'offensive militaire déclenchée par le FLN en France apparaît, en août 1958, comme l'occasion d'un renforcement des dispositions législatives. L'ordonnance du 7 octobre 1958 comble les « lacunes » de la loi de juillet 1957. Sous la Ve République, les comités interministériels se réunissent à un rythme soutenu et décident toute une série d'opérations « coup de poing ».

Du 1er janvier 1956 au 28 février 1961, les divers services de police ont procédé à 35 718 arrestations, et saisi 3 469 392,27 NF, 2 fusils-mitrailleurs, 218 pistolets-mitrailleurs, 3 908 pistolets automatiques, 29 fusils, 11 carabines, 98 grenades, 5 bombes, ainsi que de nombreux explosifs et munitions divers.

A partir du 1er janvier 1959, les statistiques policières font apparaître les responsabilités exercées dans la hiérarchie des organisations nationalistes algériennes. Le MNA étant en pleine désagrégation, le FLN est principalement touché. Du 1er janvier 1959 au 28 février 1961, ses responsables arrêtés sont ainsi répartis :

Chefs de wilaya	11
Chefs de zone.....	81
Chefs de région	234
Chefs de secteur.....	486
Chefs de kasma	721
Chefs de section.....	846
Chefs de groupe.....	719
Chefs de cellule	371
Membres de groupes de choc	2 730
Collecteurs de fonds	1 264
Militants actifs	7 879

En dépit des idées reçues, sous de Gaulle la répression ne s'est pas relâchée : 200 condamnés à mort dans les prisons françaises ; plus de 1 000 arrestations par mois ; installation des harkis à Paris ; près de 10 000 Algériens emprisonnés dans les prisons et les camps d'internement. Cette répression sur une grande échelle, cet entraînement progressif hors du droit, est à l'origine du mouvement pour les droits de l'homme au sein de la génération intellectuelle de la guerre d'Algérie.

Face à cette répression se structure un appareil du FLN qui encadre fortement l'immigration algérienne, et continuera de fonctionner après 1962. A la veille de l'indépendance de l'Algérie, *le Monde* donne le chiffre de 44 282 Algériens arrêtés en France pendant toute la durée de la guerre. Pour une communauté de moins de 400 000 âmes...

XVIII

La fédération de France monte en puissance (1958-1962)

A l'origine, les partisans du FLN reprennent le mode d'organisation hérité du MTLD. On passe de la cellule au groupe, puis à la section, à la kasma, au secteur, à la région, enfin à la wilaya. La cellule, c'est trois hommes plus un responsable. Ce sont, à l'hôtel, des voisins de dortoir ou de palier. Le groupe rassemble généralement quatre cellules plus un chef; la section, quatre groupes plus un chef. Un hôtel de 80 locataires se voit attribuer un chef de section, mais 120 ou 130 locataires impliquent deux responsables. La kasma comprend un ensemble d'hôtels, de quartiers, avec quatre sections, groupant 300 ou 400 cotisants. Le chef de kasma a trois adjoints : un chef de section, le chef du groupe de choc, un collecteur de fonds. Au-dessus de la kasma, on trouve le secteur, qui est l'unité géographique et administrative, le centre de propagande. Puis la région, qui dispose des armes et de l'argent collecté. La wilaya enfin.

Jusqu'à l'automne 1958, le FLN a conservé ce mode de structuration. Suivant leur degré d'initiation, leur expérience de la lutte clandestine, les membres de l'organisation étaient divisés, à la base, à l'échelon de la cellule, en militants, adhérents et sympathisants. Mais dès le palier suivant, le groupe, on assistait à un brassage des différents éléments. Les réunions de groupe, de section et de kasma rassemblaient les trois catégories de cotisants. Un chef de kasma tenait sous sa coupe à la fois des militants, des adhérents et des sympathisants.

Ce système avait l'avantage principal de mettre la masse des adhérents et sympathisants au contact des militants. Le savoir-faire et le tonus moral de ces derniers donnait à la base une plus grande cohésion et une plus grande foi. L'éducation des nouveaux membres était facilitée et accélérée.

Mais un grave inconvénient est apparu. Un sympathisant arrêté était à même de révéler à la police des noms de militants. Tombés à leur tour entre les mains de la police, ces derniers pouvaient, par suite de réactions en chaîne, conduire à des membres de groupes de choc (toujours puisés parmi les militants), voire à des chefs élevés de l'organisation politique et de l'Organisation spéciale.

Le fait de porter la guerre en France par la multiplication d'attentats le 24 août 1958 met en évidence la faille de ce dispositif. La masse des arrestations en octobre et novembre 1958 démontre en effet clairement l'insuffisance du cloisonnement.

Le « responsable à l'organisation » au comité fédéral décide alors de séparer complètement, du bas en haut de l'échelle, c'est-à-dire de la cellule à la région, les trois catégories de membres, de façon à isoler essentiellement la branche « militants », pépinière des cadres. On commence donc par créer des cellules, des groupes, des sections, des kasmas et des secteurs distincts, composés de militants seulement, étant entendu que les adhérents devront se séparer des sympathisants dans les meilleurs délais.

La nouvelle structure du FLN en France vise à grouper les membres en une organisation à forme

pyramidale :

Fédération de France : 6 wilayat (7 à partir de l'été 1961)
Wilaya : 2 super-zones
Super-zone : 2 ou 3 zones (18 000 hommes en moyenne)
Zone : 3 régions (9 000 hommes)
Région : 3 à 4 secteurs (3 000 hommes)
Secteur : 3 sections (250 hommes)
Section : 3 groupes (60 hommes)
Groupe : 3 à 4 cellules (20 hommes)
Cellule : 3 ou 4 hommes (plus un responsable)

Les nécessités du cloisonnement vont conduire, en 1959 et 1960, à diviser cette pyramide-type en trois pyramides, coiffant distinctement les trois catégories de sympathisants, adhérents et militants. La dernière catégorie, celle des militants actifs, se voit encadrer par une structure particulièrement rigide, où le principe de groupement, basé sur le chiffre de 3, est aussi scrupuleusement respecté que possible.

A la veille de l'indépendance, la compétence territoriale de la fédération de France déborde les frontières nationales pour s'étendre à la République fédérale d'Allemagne (où se trouve la direction), à la Belgique et à la Suisse.

En France, la structure géographique comprenait, au début de l'année 1961, six wilayat. A partir de l'été de 1961, il en existe sept. Depuis 1956, en effet, les modifications ont été continuelles. La fédération entend abuser la police de cette manière et pallier le désordre provoqué par la répression. Ainsi, dans un bilan présenté le 21 février 1958, et résumant l'activité policière pour l'ensemble de la France, Maurice Bourgès-Maunoury, alors ministre de l'Intérieur, citait les chiffres des arrestations opérées depuis l'extension à la métropole des pouvoirs spéciaux (mars 1956) : 1 252 responsables, dont 3 chefs de zone (qui regroupe plusieurs kasmas) ; 12 chefs de secteur ; 45 chefs de kasmas, 175 membres des commandos. Plus encore, la fédération de France du FLN (et, auparavant, celle du MNA) entend calquer étroitement sa structuration sur la carte de l'immigration algérienne, de manière à organiser les travailleurs algériens dans un réseau étroit de militants et de comités.

Au début de 1961, cette carte de structuration géographique est profondément modifiée par rapport à 1958 et se présente comme suit :

— *La wilaya I ou wilaya de Paris-intérieur :* elle s'étend sur Paris proprement dit. Elle est délimitée par les boulevards extérieurs, à noms de maréchaux d'Empire.

— *La wilaya II ou wilaya de Paris-extérieur (ou de Paris périphérie) :* elle encercle Paris, en s'avançant sur l'Ile-de-France jusqu'à la Normandie, la Picardie, la Brie, l'Orléanais et le Maine.

— *La wilaya III:* centrée sur Lyon, elle couvre essentiellement, au nord, la Bourgogne, à l'ouest, le Massif central, à l'est et au sud la Savoie et l'Isère. La documentation saisie en novembre 1960 chez le chef de wilaya Temzi Tahar montre que celui-ci étudiait soigneusement les cartes de géographie et traçait les limites de sa wilaya règle à la main. Il lui avait donné la forme générale d'un rectangle.

— *La wilaya IV (ou III bis) :* la plus étendue. Elle va de la frontière italienne et de la côte méditerranéenne aux Pyrénées et à la côte atlantique, jusqu'à l'embouchure de la Loire. Cette grande superficie s'explique par la dispersion et la faiblesse numérique des noyaux de travailleurs algériens dans les régions du Sud et de l'Ouest.

— *La wilaya V ou wilaya de l'est:* elle couvre :

La Lorraine (1re super-zone) ; L'Alsace, les Vosges, le territoire de Belfort, l'est du Doubs, avec Sochaux-Montbéliard (2e super-zone).

— *La wilaya VI ou wilaya du Nord:* elle comprend essentiellement le Nord et le Pas-de-Calais, avec, à l'ouest, en contournant Paris, la Bretagne, la Normandie, la Picardie ; à l'est, les Ardennes et la Champagne.

Au début de l'été 1961, les effectifs de la fédération de France se décomposent comme suit :

WILAYA	Selon la police	Selon le FLN
W. I - Paris intérieur.....	33 000	36 000
W. II - Paris extérieur	48 000	54 000
W. III - Centre et Alpes	15 000	36 000
W. IV - Sud	14 000	36 000
W. V - Est.....	8 000	36 000
W. VI - Normandie et Nord	6 000	36 000
TOTAL.....	124 000	234 000

En juillet 1961, on le sait, la fédération décide de porter le chiffre des wilayat à 7. La raison de cette mesure ? Rien d'autre que l'augmentation importante des effectifs depuis les manifestations de masse organisées par le FLN dans les villes algériennes en décembre 1960 et l'ouverture des négociations à Évian en mai-juin 1961. Le chiffre des cotisants passe de 120 000 à 135 000, avec une progression très nette dans le Centre, le Sud et l'Ouest.

Cette avancée conduit à la division de la wilaya Sud. Chacune des deux super-zones, celle de « Marseille-Provence-Côte-d'Azur » et celle de « Bordeaux-Toulouse », devient ainsi une wilaya à part entière.

Les réformes de structure s'étendent ensuite à toute la France, à la veille des manifestations d'octobre 1961.

La fédération de France partage alors le territoire métropolitain en trois groupes de wilayat, soit deux groupes de deux et un groupe de trois.

Le premier groupe comprend deux wilayat qui portent respectivement les numéros I et IB, et couvre l'Ouest, entre la Seine et les Pyrénées :

— *La wilaya I* comprend la Normandie et la moitié de Paris, au sud de la Seine, avec la majorité du territoire de la Seine-et-Oise, également au-dessous de la Seine.

— *La wilaya I* B, quant à elle, couvre tout l'Ouest et le Sud en partant de la ligne Caen-Chartres-Montbard. Elle s'étend jusqu'à l'océan Atlantique avec Nantes et Bordeaux et jusqu'aux Pyrénées avec Toulouse. A l'est, elle est délimitée par une ligne allant de Montbard à Perpignan.

Le troisième groupe compte enfin deux wilayat portant le numéro III. Il va de la Côte-d'Or, du Jura et

la mer Méditerranée, en suivant la vallée de la Saône et du Rhône et débordant à l'ouest sur l'Auvergne, à l'est sur les Alpes.

— *La wilaya III* (ou wilaya de Lyon) est délimitée au nord par une ligne allant de Montbard à la frontière suisse, en passant par Dijon et Dôle et, à l'ouest, par une ligne Montbard-Perpignan. Dans sa mouvance, les zones industrielles de « Digoin-Paray-le-Monial-Gueugnon », « Roanne », « Saint-Étienne et Rive-de-Gier-Saint-Chamond ». Au sud, la séparation va en gros de Mende à Barcelonnette, en passant par Bourg-Saint-Andéol. La wilaya III inclut donc les départements de l'Ardèche, de la Drôme et des Hautes-Alpes.

— *La wilaya III* B, pour sa part, comprend, autour de Marseille :

— à l'ouest, essentiellement la région minière du Gard, avec Alès-La Grande-Combe ;

— à l'est, l'arrière pays bas-alpin, la Provence et la Côte d'Azur.

A propos de cette restructuration (définitive) de la fédération de France du FLN, les commentaires des services de la police française sont particulièrement élogieux, significatifs des difficultés à pénétrer cette structure désormais bien établie :

« Remarquons combien cette structure géographique, qui ne tient aucun compte des délimitations administratives, atteint, avec les dernières modifications, un grand degré de perfectionnement et de complexité. Elle aurait dû être très difficile à comprendre et à assimiler par les cadres du Front si la "pratique organique" ne leur avait donné des capacités intellectuelles inattendues.

« Mais sans doute y a-t-il, dans le maniement de la structure, un objet de souci pour les chefs de la fédération. Les directives fédérales recommandent sans cesse aux cadres d'apprendre par cœur les limites géographiques de leurs circonscriptions respectives. Toute négligence dans la connaissance de la structure entraîne punition et rétrogradation. Mais, d'une manière générale, la fédération estime qu'elle a résolu cette question[52]. »

DIRECTION, DISCIPLINE, DIRECTIVES

Derrière l'ascension, apparemment irrésistible, de la fédération de France du FLN se cache une véritable machine de guerre politique, où l'on ne craint pas de parler obéissance, discipline et formation-propagande.

On est loin, en 1958, de l'illusion dont se berçaient les leaders politiques messalistes au début de l'émergence du Front : une coalition hétéroclite de « réformistes » et d'« activistes », qui sombrera rapidement, un épiphénomène, accident de parcours sur le chemin de la vieille histoire du nationalisme algérien en France...

C'était oublier que les dirigeants de la fédération étaient des organisateurs, des militants formés de longue date dans les diverses écoles du nationalisme algérien — les plus turbulentes comme les plus actives (scoutisme musulman ou syndicalisme ouvrier, appartenance à l'organisation paramilitaire, l'OS).

Omar Boudaoud, le responsable du FLN en France entre 1958 et 1962 était de ceux-là. Contrairement au portrait brossé par Hervé Hamon et Patrick Rotman dans *les Porteurs de valises* (« Combattant de la fameuse OS, un peu pataud, il ne connaît rien à la société parisienne[53] »), Boudaoud est déjà un vieux militant du nationalisme en Algérie, et dans l'immigration en France, lorsqu'il prend ses fonctions de responsable de la fédération en 1957-1958.

Né le 5 mai 1924 à Tigzirt (sur mer) en Kabylie, Boudaoud, après avoir obtenu son certificat d'études, poursuit ses études dans une école d'arboriculture à Mechtras. Il quitte l'école à l'âge de dix-sept ans. Par un ami de Tizi-Ouzou, il découvre l'existence de l'organisation nationaliste, le PPA. Il demande à entrer en contact avec elle et rencontre Mohamed Zerouali qui lui confie le responsabilité de Rebeval/Tigzirt. Boudaoud participe régulièrement à la réunion de toutes les régions de Kabylie, sous la direction de Halit Sid Ali. Alors qu'il se prépare à l'insurrection décidée pour le 23 mai 1945 en Kabylie, le contrordre lui parvient dans l'après-midi par l'intermédiaire de Djemaa Areski.

Il est arrêté le 31 mai 1945. Libéré après l'amnistie de mars 1946, Boudaoud devient responsable de la région Dellys-Tigzirt-Abbo. Il fait partie des 15 militants qui forment la délégation de la Kabylie au 1er congrès du MTLD en février 1947. Responsable régional de l'OS en Basse-Kabylie, il est arrêté en 1949 à Reibeval (Baghlia) au moment où éclate la fameuse « crise berbériste ».

Libéré en 1951, il se rend en France, continue son activité militante dans l'immigration. Gérant de café puis vendeur au Bon-Marché, il prend position pour le courant activiste contre Messali dans la crise qui secoue le MTLD.

Omar Boudaoud rejoint le FLN dès sa création et se rend au Maroc en 1955. Après l'arrestation de Mohamed Lebjaoui et Salah Louanchi en février 1957, il prend, à la suite de Tayeb Boulahrouf, la responsabilité de la fédération de France du FLN. Il y exerce une influence prépondérante, assurant la liaison avec le CEE (la direction du FLN). L'ancien militant de l'OS sera l'artisan de la mutation du FLN en véritable parti discipliné. Mais il n'est pas seul. Toutes les décisions importantes du FLN en France sont discutées au préalable au sein du Comité fédéral, qui fonctionne dans le respect strict de la responsabilité collégiale, principe scrupuleusement observé.

A la tête de la fédération de France, le comité fédéral contrôle le fonctionnement des six puis sept wilayat dont il a défini et dont il modifie, le cas échéant, la structure numérique et géographique. Il donne les directives générales d'action. Il veille au maintien de la discipline. Il pourvoit à la nomination des hauts cadres (chefs de wilayat) et à leur jugement en cas de faute grave. Enfin et surtout, il comptabilise les recettes provenant des cotisations, confronte les rapports organiques et financiers, vérifie les dépenses, établit le budget de la fédération et assure la transmission au GPRA, le gouvernement en exil du FLN, des importantes sommes qui sont en reliquat, une fois assuré le fonctionnement de l'organisation. Le tout dans des conditions strictes d'honnêteté et d'économie.

Le Comité fédéral dépend du GPRA, dont il exécute la politique en France et en Europe. Il reçoit directement ses ordres du comité interministériel de guerre, qui, au sein du GPRA, coordonne, unifie et stimule les activités des différents ministères et notamment assure le parallélisme des opérations de guerre à l'intérieur et à l'extérieur.

Par ailleurs, le Comité fédéral est soumis au Conseil national de la Révolution algérienne (CNRA), instance suprême de la révolution algérienne.

A partir de l'automne 1958, pour des raisons de sécurité, le groupe de cinq animateurs qui dirige la fédération réside en Allemagne de l'Ouest.

Pour concilier le principe de collégialité et de discussion obligatoire avec les exigences de la discipline hiérarchique et du fonctionnement administratif de l'organisation, les membres du Comité fédéral se sont partagé les tâches et se sont spécialisés.

Le responsable à l'organisation détient un poste clef. Il supervise le fonctionnement général et l'activité des cadres ; délimite les circonscriptions territoriales et fixe les structures géographique et numérique ; remet au « responsable des Finances » les sommes provenant des collectes.

Il assume enfin le travail de coordination, de centralisation et de transmission des ordres du GPRA, nécessaire pour un fonctionnement efficace de la fédération.

Le responsable aux questions syndicales anime la structure de direction de l'UGTA, contrôle les liens qui s'établissent dans les milieux de la CISL et de la FSM. L'argent constituant le nerf de la guerre, le responsable aux finances joue naturellement un rôle tout aussi important que celui du responsable à l'organisation.

Le responsable à l'information et à la propagande commande aux six délégués à la propagande de wilaya, adjoints aux chefs de wilaya. Il est assisté d'une commission chargée du travail de rédaction et de centralisation des informations.

Le responsable aux prisonniers et détenus est chargé de l'administration générale des comités de soutien aux détenus, et du collectif des avocats. A ce sujet, les services de police notent : « La fédération de France du FLN veille attentivement, avec sévérité même, à ce que les emprisonnés et leurs familles soient aidés financièrement, car cette assistance est la condition du maintien d'un moral élevé à la base. »

On trouve aussi au sein du Comité fédéral un responsable à l'Organisation spéciale (OS), branche armée agissant en France et sur laquelle nous reviendrons.

La présence en Allemagne des principaux membres du Comité fédéral rend nécessaire l'installation en France d'un relais. En 1959-1960, ce relais est constitué de « contrôleurs de wilayat ». Chacun de ces contrôleurs administre trois wilayat.

Quant aux commissions, composées chacune de membres en nombre variable, elles sont adjointes aux animateurs de la fédération et constituent des organismes d'étude et de discussion. De cette manière, les étudiants, les intellectuels contribuent à l'élaboration doctrinale.

A travers toute une série de directives internes de la fédération de France, on devine que le militant est un soldat politique qui doit tout à la révolution, et au parti qui l'incarne.

Pour les Algériens de France, la lourde main du Front va désormais régir leur vie privée et professionnelle : interdiction de s'éloigner du quartier sans autorisation ; obligation d'annoncer toute visite ; interdiction de changer d'emploi ; autorisation nécessaire pour aller au cinéma ou pour rendre visite à un cousin habitant un autre quartier ou hospitalisé ; interdiction formelle de changer d'état civil jusqu'à la « fin de la guerre » — et en 1958 personne ne peut la prévoir —, interdiction formelle également d'avoir des rapports avec des filles coopérant au sein d'un réseau, sauf autorisation spéciale...

Sous la minutie des consignes organisationnelles, on devine l'absence de démocratie interne. Les modèles de règlements internes imposés dans chaque wilaya, ou dans les prisons, les camps de détenus, s'attardent surtout sur les « devoirs » des militants. Autant ces derniers ne doivent pas être curieux de ce qui ne les regarde pas, autant ils doivent être transparents à l'égard de la direction nationale.

Dans son roman, *la Trahison,* qui raconte l'itinéraire d'une jeune fille « porteuse de valises » du FLN en France, Heidi Seray livre la réflexion suivante de son responsable de réseau à propos de la discipline et de la clandestinité : « Laissons la liberté de côté, ce n'est pas de liberté qu'il sera question dans votre travail, mais de discipline, d'obéissance. Le travail sera aussi ennuyeux que celui d'un employé des PTT, mais vous ne serez pas payée, et constamment en danger. Vous devrez toujours être là, à l'endroit qu'on vous indiquera, à la minute précise. Il n'y aura pas de récompense pour le travail

bien fait, mais des sanctions sont possibles dans le cas contraire. Vous ferez toujours ce qu'on vous demandera de faire, toujours, sans poser aucune question, les ordres tiendront lieu de préceptes coraniques. »

L'âme de cette discipline, de ce respect des principes islamiques et des ordres supérieurs, c'est évidemment la formation des cadres. Pour des raisons de sécurité, celle-ci sera surtout faite dans un *Aide-mémoire aux responsables* établi à l'intention de la wilaya III (Lyon-Grenoble) en 1959. On insiste surtout sur les qualités morales que doit posséder le responsable pour être un exemple : compétence, esprit de sacrifice, discrétion, fermeté du caractère (devant la police), obéissance à la hiérarchie[54].

Dans le chapitre « propagande et information », on enseigne au responsable à profiter des « faiblesses et erreurs de l'ennemi », en insistant par exemple sur les « tortures » pratiquées par la police de façon à émouvoir le public et à se concilier la sympathie des esprits libéraux. Le responsable devra en outre montrer aux éléments de base que « le peuple algérien n'est pas seul dans la lutte », que « l'opinion mondiale approuve sa légitime action ». Le document conseille d'évoquer l'histoire de l'Algérie depuis l'arrivée des Français et de rappeler la permanence de la lutte, en citant « l'action de l'émir Abd el-Kader, les soulèvements de Grande Kabylie, des Aurès, des Ouled-Sidi-Cheikh ainsi que les luttes politiques, pour arriver enfin à la date historique du 1er novembre 1954 ».

Le passage le plus intéressant a trait au rôle des comités que l'on trouve aux côtés de chaque responsable politico-administratif aux divers échelons de la hiérarchie : « Un responsable n'est responsable que devant un comité de façon horizontale et verticale (...). Pour cela, la répartition des tâches au sein du comité s'impose... Le responsable doit connaître parfaitement ses éléments, la délimitation géographique sur laquelle s'étend sa responsabilité... Toutes les difficultés doivent être résolues en comité et quand celui-ci n'arrive pas, il y a nécessité d'appeler le responsable supérieur. »

PROGRESSION DES EFFECTIFS

Dans les modèles de rapports organiques, les responsables de wilayat demandent aux cadres intermédiaires une minutieuse étude en 13 points de tous les aspects de la lutte clandestine (état des effectifs, catégories et cloisonnement, structure, réunions, contrôles, constatations, éducation et moral, activité des militants, appréciation sur les responsables, discipline, répression policière, vœux et suggestions, prévisions).

Dans les rapports financiers, les responsables doivent distinguer avec précision les cotisations ordinaires des cotisations symboliques, les retards, les dons, les récupérations, les amendes, les cotisations-commerçants, les dépenses et leurs justifications, etc.

Au mois d'avril 1959, le FLN diffuse à ses cadres supérieurs des directives précises sur le problème du financement. Tous les détails de la collecte et d'acheminement des fonds sont réglés par ces instructions. Un texte intérieur du FLN spécifie :

« 1. Chaque Algérien, commerçant ou ouvrier, doit, dès le premier de chaque mois, avoir la somme de sa cotisation prête et la verser à son responsable dès que celui-ci la lui demande.

« 2. Il est défendu aux responsables de cellules d'encaisser les cotisations avant la date prévue par les échelons supérieurs. Dès que la date est connue, la respecter strictement, jour et heure.

« 3. Les cotisations sont perçues dans un immeuble et non dans la rue, même pour les retardataires.

« 4. Il est expressément défendu de se promener avec l'argent de l'organisation dans sa poche. »

En outre, le plan d'acheminement des fonds est minutieusement organisé et il est même prévu « d'éviter les petits billets, le mélange de billets différents, d'épingler les liasses par dix, sauf pour les 5 000 par vingt ».

Ces instructions et l'amélioration (intensification) du quadrillage de l'immigration algérienne permettent à la fédération de France de maintenir, puis d'accroître ses « recettes ».

En dépit de nombreuses saisies de fonds opérées par les services de police, la stabilité est obtenue par l'augmentation du taux de cotisation mensuelle (même si la base de celle-ci reste toujours fixée à 2 000 F), des suppléments étant fréquemment demandés, sous forme de dons, de contributions volontaires à l'occasion de certains événements. Ainsi, à la Bathie (Savoie), il est précisé aux militants que la cotisation est fixée à 4 200 F pour renflouer la trésorerie de la wilaya, « mise à sac par la saisie en juillet 1959 de 23 millions à Lyon ».

Au cours de l'année 1960, pour un effectif moyen de 125 000 cotisants et une cotisation ouvrière mensuelle de 30 NF, le FLN recueille mensuellement, déduction faite des dépenses évaluées à 25 % des sommes collectées, une somme d'environ 3 millions de NF. Soit, pour toute l'année 1960, approximativement 35 millions de NF.

Le grand bond en avant des effectifs au cours de l'année 1960 se lit tout aussi nettement à travers les documents confisqués. La saisie opérée par la gendarmerie de l'Oise, le 16 décembre 1960, met en évidence la comptabilité d'une zone nord de Paris, s'étendant de Saint-Denis à l'Oise. Alors que cette zone avait environ 9 000 cotisants au début de l'année 1960, elle en compte 11 341 en décembre.

Commentaire des services de gendarmerie :

« Ce résultat, pour un secteur, confirme donc la progression enregistrée pour l'ensemble de la zone. Certes, ce développement du FLN est dû, en grande partie, à l'augmentation du nombre des travailleurs algériens résidant dans la banlieue parisienne et dans toute la métropole, mais il y a eu ralliement de gens qui, jusqu'alors s'étaient tenus, de leur mieux, à l'écart de l'organisation. De toute façon, ce qu'il faut retenir c'est l'augmentation des effectifs et des ressources du FLN dans la wilaya de Paris-extérieur. »

Au premier trimestre 1961, on peut estimer le chiffre de cotisants à la fédération de France du FLN à 150 000, contre 125 000 à l'automne 1960, avant les grandes manifestations de rue pour l'indépendance dans les principales villes d'Algérie.

XIX

Une contre-société : le FLN

Une dépêche de l'AFP tombe sèchement le 25 août 1958 en pleine nuit :

« A deux heures du matin, le garage de la préfecture de police, à l'angle du boulevard de l'Hôpital et de la rue des Wallons, a été attaqué par un commando de musulmans algériens. Arrivés dans une voiture noire, les terroristes ont ouvert le feu contre des gardiens de la paix. Trois d'entre eux ont été tués. Un brigadier a été très grièvement blessé et transporté à la Maison de santé *(sic)*. Les terroristes auraient également tenté de lancer des bouteilles d'essence enflammée dans le garage. Mais cette nouvelle n'a pas été confirmée[55]. »

Les trois « fidayin » (volontaires de la mort) profitent de l'écran formé par les épais nuages de fumée noire pour s'échapper. Un autre commando tente d'incendier la Cartoucherie de Vincennes. Mais trois patrouilles de policiers motorisés repèrent des voitures (volées une heure plus tôt dans un garage du 18e arrondissement) qui stationnent à proximité tous feux éteints. Les occupants des véhicules ouvrent le feu pour essayer de protéger un groupe des leurs qui a commencé à placer des chiffons imbibés d'essence devant les murs de la Cartoucherie. Les policiers ripostent, la fusillade est intense. Le brigadier Henri Fournier et un « fidaï » sont tués dans cet échange de coups de feu. Douze membres du groupe, dont huit blessés par balles, sont arrêtés. Un autre est tué à Saint-Mandé, à la lisière du bois. Les occupants des autos sont pris en chasse. Une des voitures, qui cherche à forcer un barrage de police, est criblée de balles à la porte des Lilas (un Algérien tué, un autre blessé).

Mais ce n'est pas fini en région parisienne. Le compte rendu des patrouilles de nuit de la police municipale en témoigne : « A signaler en outre que, dans la nuit, un incendie a été provoqué aux établissements Genève, chaîne de montage militaire à Ivry, et qu'un bidon d'essence a été découvert sur les lieux. »

Par ailleurs, deux tentatives de destruction par cartouches de dynamite ont eu lieu contre deux dépôts de la chaîne BP, l'un à Ivry, l'autre à Gennevilliers. A Ivry, le début d'incendie a été rapidement maîtrisé par les pompiers, et un paquet d'explosifs a été découvert. Au pont de Gennevilliers, la découverte de l'explosif avant sa mise à feu auprès d'une citerne de 350 000 litres d'essence « évite de peu la catastrophe ».

Dans le Midi, des réservoirs de carburant vont bel et bien sauter. Les directives concernant les opérations « Orage » — c'est le nom de code qui désigne les attaques contre les installations pétrolières du Sud de la France — ont été transmises par l'agent de liaison de la direction de l'OS, Aissaoui, aux responsables du Sud-Ouest — Ali Betrouni et Nouiri — et au responsable du Sud-Est, Meziane Chérif Abderrahmane. Ce dernier, depuis plusieurs semaines déjà, a fait repérer les objectifs à atteindre. Il a demandé à un bon artificier, Mohamed Ouzane, de préparer les explosifs. Trois grandes opérations doivent être déclenchées au même moment : trois heures du matin.

L'opération la plus importante est dirigée contre le grand dépôt de stockage de carburant du Sud-Est de la France : celui de Mourepiane. Là, l'attaque est précédée par une manœuvre de diversion :

plusieurs foyers d'incendie sont allumés dans les forêts de l'Estérel.

A 3 h 15, l'explosion fait sauter les deux réservoirs et secoue tout le quartier de l'Estaque. Un incendie, qui éclaire tout le ciel de Marseille, ravage sept des quatorzes bacs. Nouvelle explosion à 8 h 55, après que l'on eut fait évacuer en toute hâte les habitants des quartiers en danger, puis, le soir, à 20 h 30, formidable déflagration qui détruit toutes les installations rescapées. Un pompier — Jean Péri — est tué. Il y a dix-neuf blessés, parmi lesquels le maire de Marseille, Gaston Defferre, qui s'était rendu sur les lieux et qui a été touché à un pied.

A Mourepiane, l'incendie va durer dix jours entiers. A l'heure des bilans, les autorités calculent que 16 000 m[57] de carburant ont été détruits et que les dégâts s'élèvent à 450 millions d'anciens francs. « C'est une catastrophe nationale », titre *le Provençal*.

Qui en est responsable ? Qui a organisé le sabotage ? La DST affirme que ce sont les commandos de l'Organisation spéciale (OS). Les Français, éberlués, découvrent l'existence de groupes armés, branches du FLN prêtes à porter le combat en France. La guerre d'Algérie vient de traverser la Méditerranée.

C'est parmi les militants actifs que se recrutent les membres de l'Organisation spéciale chargés des sabotages.

L'implantation de l'organisme chargé de l'exécution est régionale. Il existe un commando par secteur. Ses membres doivent s'abstenir de toute activité politique ouverte, échappent même à la cotisation et aux collectes pour se consacrer uniquement aux tâches qui leur sont confiées : attentats, exécutions ou sabotages.

Les commandos se composent d'une cellule de commandement et de plusieurs cellules de choc.

La cellule de commandement comprend: le chef de commando, son adjoint opérationnel et un adjoint chargé de la recherche de renseignements. La cellule de choc inclut le chef de cellule et deux hommes qui habitent, en principe, le même quartier. L'armement est dissimulé dans une ou plusieurs caches connues par le seul chef de cellule. Le chef de commando ne connaît que ses chefs de cellule. Les hommes d'une cellule ne connaissent pas ceux des autres cellules. Le chef du commando agit sur ordre du « régional », qu'il ne rencontre jamais. L'objectif désigné par le « régional » est étudié par le chef de commando. Seul le responsable de l'équipe exécutante connaît les facilités d'approche, les accès et le « matériel » qui sera employé.

Dans le cas des attaques entreprises en août 1958 en France, le « matériel » employé est assez rudimentaire: essence achetée le matin même ou prélevée auprès d'un militant nationaliste, généralement hôtelier ou cafetier, et placée dans des bidons d'huile de récupération; mèches longues faites de toile roulée ; chiffons...

L'emploi de bouteilles d'essence pour la mise à feu est le plus fréquent : on bouche le récipient par un tampon d'ouate allumé avant le jet qui la fera éclater. En août 1958, on a utilisé des mèches enroulées autour de la bouteille bouchée normalement (ce qui permet une sûreté plus grande dans le maniement).

On note un seul cas d'emploi de grenade incendiaire : au phare de la Courbe, en Charente-Maritime. Les tentatives les plus notables d'incendie ont été perpétrées au Magasin de rechange automobile (MRA) de Vincennes, au garage de la préfecture de police, boulevard de la Gare, et c'est ce même procédé qui sera employé contre le dépôt de carburant et les avions de l'aérodrome de Villacoublay. A Conflans-Sainte-Honorine, une bâche recouvrant 25 bidons de 200 litres d'essence, arrosée d'essence

et incendiée, servira à l'attentat.

Les explosifs les plus couramment utilisés sont: des dynamites diverses à base, principalement, de cartouches de tolamine du commerce civil (Lavera: provenance Société Nobel, fabrication juin 1958) ; des cartouches de 100 g de dynamite gomme à antigel au Havre (dynamite Bickford de la Société française des explosifs, usine de Cugny en Seine-et-Marne) ; des explosifs de type agricole à Frontignan (fabrication à Saint-Martin-de-Crau) ; des cartouches de nitroglycérine (USA, fabrication Dupont) récupérées à La Joliette ; de la cheddite à Toulouse ; du plastic.

Tous ces explosifs, de type courant, sont en fait utilisés par les entreprises de travaux publics ou agricoles. De quoi renforcer l'inquiétude des services de police :

« Trop de Nord-Africains sont encore employés dans des points sensibles, quelquefois à des emplois de confiance (gardiens de nuit par exemple). Il convient également de porter attention sur les FSNA [Français de souche nord-africaine] employés dans des entreprises étrangères au point sensible mais appelés à y effectuer occasionnellement des travaux d'entretien ou de réfection.

« Il est enfin déplorable de constater que trop d'entreprises de travaux publics ou certaines exploitations agricoles autorisées à détenir et utiliser des explosifs négligent d'en assurer la garde et d'en vérifier la comptabilité. Beaucoup d'entre elles emploient des musulmans et l'une d'elles (mais est-ce un cas unique ?) avait un Nord-Africain comme gardien du dépôt de munitions ! Nul doute que les explosifs qui ont été employés jusqu'ici ont pu être soustraits grâce à la négligence de ceux qui en ont l'emploi ou la gestion[56]. »

Les opérations menées à la suite des attentats d'août-septembre 1958 conduisent à l'arrestation de tous les responsables de l'Organisation spéciale impliqués. Les actions policières, et la décision politique de la fédération de France d'interrompre « la guerre sur le second front », ne signifient pourtant pas la mise en sommeil de cette structure clandestine.

Du 21 au 24 juin 1960, les Renseignements généraux et la gendarmerie d'Alès procèdent à l'arrestation de 51 membres de l'OS. Le responsable le plus élevé, le « chef de bataillon » Ahmed Bouzeghina, est identifié mais non appréhendé. L'étude des documents saisis montre qu'un bataillon de l'OS comprenant 80 membres était implanté sur toute l'étendue de la zone d'Alès et d'Avignon (le bataillon étant divisé en deux « katibas » de 50 et 30 hommes environ chacune, une pour Alès, l'autre pour Avignon). La structure obéit à un cloisonnement très strict : 4 sections de 14 hommes chacune plus un responsable par compagnie ; 2 groupes de 6 hommes chacun plus un responsable par section; 2 cellules de 2 hommes, plus un responsable par groupe.

Voici l'implantation et la structure précises du bataillon de la zone I d'Alès, telles qu'elles se présentaient au moment des arrestations, dans les documents saisis[57] :

Implantation et structure du bataillon de la zone d'Alès

Villes	Permanents chefs de bataillon	Fidayin	Chauffeurs	Artificiers	Total
Alès.....	1	28	1	2	32
Saint-Florent-sur-Auzonnet	8	6			14
La Grande Combe		6	2		8
Bagnols-sur-Cèze..		4	1		5
Avignon		12	3		15
Aubenas		5	2		7
Total.....	9	61	9	2	81

Dans cette région du Midi, en 1960, les messalistes n'existent plus. Ces « groupes de choc » ne servent donc pas pour les règlements de compte. En revanche, les rapports du « chef de bataillon » mentionnent la surveillance des centrales électriques, des dépôts d'essence (dans la région d'Avignon), des dépôts de munitions et d'explosifs de l'armée (dans la région de Bagnols), une usine à gaz (dans la région de Tarascon) et des barrages en Corrèze et dans la vallée du Rhône, notamment ceux de Bort-les-Orgues, de Marèges et de Chastant. Ahmed Bouzeghina s'excuse de ne donner que des indications générales sur les lieux des objectifs et leur distance kilométrique par rapport à des villes connues. Mais il promet de « plus amples renseignements dans les jours à venir ». Des cartes postales représentant quatre barrages sont en sa possession.

Au moment où s'ouvrent les premières négociations officielles entre le gouvernement français et le FLN, les « pourparlers de Melun », la fédération de France du FLN maintient donc (en réserve ?) la structure de l'OS.

Qui peut accepter d'entrer dans de tels commandos, et pour quels motifs ? Venant d'en haut, le climat est très particulier, mélange d'exaltation et de mystère, d'incompréhension et de discipline aveugle, d'anxiété et d'hyperprudence. Ces militants vivent comme autant de sacrifices dus à « la grande cause » tous les aspects, choquants ou rébarbatifs, que leur imposent les pratiques du FLN. Et ils les vivent d'autant plus comme une ascèse qu'ils les considèrent, selon leur degré de réflexion, comme la contrepartie inévitable ou indispensable de l'apprentissage révolutionnaire dans une société perçue comme hostile. La dureté de la répression et de la guerre, le racisme ambiant, justifient le passage à l'acte violent. Ceux qui remplissent sans défaillir la mission qui leur est confiée iront jusqu'au bout parce qu'il font montre d'une fidélité à toute épreuve. Fidèles entre les fidèles, les « fidaï » obéissent sans discuter aux directions successives. Un réflexe de croyant...

LES COMITÉS D'HYGIÈNE ET D'AIDE SOCIALE

Dans une série de circulaires, rédigées dans les années 1958-1960, les dirigeants du FLN affirment clairement la nécessité de « contrecarrer l'action de la commission sociale de la préfecture de police, et d'isoler les Algériens musulmans de la société française ».

Les Comités d'hygiène et d'aide sociale se veulent l'expression de cette détermination

révolutionnaire. Ils ont pour mission de « veiller à la propreté chez les Algériens et les Algériennes et d'aider les chômeurs, les malades, ainsi que les éléments en difficulté avec les caisses d'assurances sociales et d'allocations familiales », enfin, d'une manière générale, d'aider « ceux des frères ayant affaire avec l'administration française ».

Le Comité d'hygiène et d'aide sociale se compose de quatre membres, « dont le comportement et la conduite doivent être exemplaires ». En outre, « ils doivent connaître certains règlements et droits concernant l'hygiène, la vie ouvrière, les bureaux de chômage et de placement, la sécurité sociale, les allocations familiales, la vente, l'achat ou la gérance des fonds de commerce, l'héritage ».

Le rôle et les tâches des Comités s'exercent bien entendu dans le domaine de l'hygiène. Dans une situation où 40 % d'Algériens célibataires sont logés dans les bidonvilles, dans les garnis et cafés ; où 42 % de familles le sont dans les mêmes conditions, déclarées zones insalubres, le comité visite les hôtels et les lieux habités par les « Français musulmans ». Il prend note des travaux de première urgence à effectuer : réparations des toits, gouttières, portes et fenêtres, etc.

Dans les chambres, le comité recommande aux locataires de ne pas vider les ordures n'importe où mais dans des poubelles ; de faire les lits convenablement ; de ranger leurs affaires ; d'aérer les locaux ; de ne jamais gratter les murs ; de ne pas faire de tapage (disputes, postes de TSF). Le comité donne un délai pour l'exécution de ces recommandations et repasse vérifier s'il en a été tenu compte.

En cas de refus ou de négligence, un rapport détaillé est adressé au responsable supérieur.

Mais c'est surtout dans « l'aide sociale » que les comités déploient leur plus grande activité. En effet, à partir de décembre 1958, un organisme est institué par les autorités françaises pour les Algériens, le Fonds d'action sociale (FAS), pour les travailleurs algériens...

Le FAS perçoit plus de 5 millions de NF de cotisations des caisses françaises d'allocations familiales. Il subventionne, à partir de 1959, deux programmes d'action sociale en faveur des Algériens. En Algérie, le programme consiste surtout à construire des habitations rurales ou urbaines ainsi que des centres d'initiation ou de santé. Quant au programme métropolitain, il vise essentiellement à la construction de foyers pour célibataires, de centres de transit et de HLM pour les familles.

Côté FLN, le Comité d'hygiène et d'aide sociale conseille aux ouvriers qui ne détiennent pas de carte de Sécurité sociale de se faire immatriculer; aux titulaires de cartes anciennes de les renouveler afin d'éviter les difficultés au moment du paiement de leurs prestations. De même, il rappelle aux bénéficiaires des prestations d'allocations familiales qu'ils doivent informer leurs employeurs et écrire aux caisses d'allocations pour réclamer lorsque les prestations ne leur sont pas payées.

Le comité aide également tous les chômeurs en les dirigeant sur les bureaux de chômage et de placement, en leur indiquant les formalités à remplir. Il conseille aux malades dont l'état nécessite l'hospitalisation de se faire admettre à l'hôpital et leur rappelle les formalités nécessaires ; le comité ne négligera pas aussi les conseils à donner aux Algériens appelés à se rendre auprès de l'administration française.

Voici quelques préceptes rappelés au hasard des circulaires d'instructions adressées aux responsables des échelons de kasmas :

« — Chaque Algérien doit être propre, éviter les mauvais comportements ;

« — Le respect, le bon voisinage et le bon comportement sont obligatoires pour chaque Algérien ;

« — Respect total envers les femmes ; sanctions sévères pour tout manquement. »

Les membres de ces comités apparaissent en quelque sorte comme des conseillers juridiques. Mais, en plus, ils exercent des fonctions répressives à l'égard de ceux qui ne respectent pas les règles de l'hygiène et de la bienséance. « Le comité pourra prononcer des amendes légères », quand un avertissement ou un blâme n'auront pas été suffisants pour faire cesser un manquement à ces règles et qu'il y aura récidive. Pour les simples particuliers, ces amendes varieront de 500 à 1 000 F. « Quant aux commerçants, si la faute est répétée ou s'il y a refus d'exécution, l'amende pourra aller jusqu'à 5 000 F au maximum. »

LE DROIT MUSULMAN EN FRANCE

Au fur et à mesure du développement de la guerre d'Algérie, le domaine des interdits et de la vigilance révolutionnaire s'étend sans cesse. Cela tourne à l'obsession. On a peur de l'infiltration policière, des agents de l'ennemi et de leurs idées subversives. Tout devient donc, peu à peu, prétexte à méfiance, secret, encadrement. Mais les Comités de justice mis en place en France par le FLN ont aussi une autre fonction : établir un cordon avec la société française, édifier la cristallisation trop forte d'une contre-société. En outre ces Comités de justice permettent de faire entrer dans les caisses de l'organisation des sommes qui seraient perçues par le Trésor public si les plaignants algériens s'adressaient normalement aux tribunaux français.

En France aussi, la nécessité d'un conformisme rigoureux au Coran, à la Charia (loi islamique) s'impose comme inspiration dans l'élaboration des textes, directives, circulaires. L'organisation judiciaire civile du FLN est conditionnée par l'implantation du Front qui en réglemente l'activité. Par des « circulaires de la révolution » et un « règlement intérieur » établi conformément à la Plateforme du congrès de la Soummam tenu en 1956, les responsables fixent le rôle et le domaine de cette justice.

Les Comités de justice en France sont chargés de régler les différends entre Algériens et Algériennes — prêts d'argent, manque de respect, disputes, mariages et divorces. Toutes les sanctions disciplinaires prises à l'égard des Algériens musulmans « doivent avoir été ordonnées par le conseil de discipline ou le Comité de justice ». Le rapport organique mensuel fera apparaître : « le nombre des cas (d'indiscipline) et chez quelle catégorie d'éléments (sympathisants, adhérents, militants), les motifs jugés, la condition dans laquelle l'élément a accepté le verdict en signalant si la discipline est acceptée par crainte ou par conviction ».

Diverses instructions adressées aux responsables des comités précisent « qu'il est interdit d'enlever de l'argent ou des effets à des éléments arrêtés au cours des surveillances » (il s'agit des surveillances exercées par les militants du FLN sur leurs coreligionnaires dont le comportement est « douteux » du point de vue de la Révolution). « Il est interdit de voler : les voleurs sont indignes d'être Algériens. » Il est recommandé également « d'alléger les amendes sans laisser-aller ».

En ce qui concerne plus particulièrement la personnalité des membres des Comités de justice, leur nombre et la façon de juger, un règlement et un « ordre du jour permanent » en fixent les critères de la manière suivante :

« Un membre du Comité de justice doit être propre, sain d'esprit, régulier, discipliné et respectable ; son langage doit être sage ; sa conduite doit être celle d'un vrai musulman de bonne foi respectant les directives saintes de notre religion, en s'efforçant le plus possible de s'éloigner des chemins louches et tortueux qui conduisent aux boissons alcoolisées, aux jeux d'argent, aux dépenses mal à propos, au gaspillage (...). A tout point de vue, sa conduite doit être exemplaire. Un juge doit être consciencieux,

sage et impartial, selon les préceptes enseignés par le Coran. »

(...) « Le comportement, l'attitude et la conduite des membres composant ces comités doivent être exemplaires dans tous les domaines, à l'intérieur comme à l'extérieur. C'est pour cela que la consommation des boissons alcoolisées (même la bière) leur est interdite. Ils doivent être patients, corrects, disciplinés et justes. Il leur est formellement interdit d'accepter les faveurs sous toutes les formes de la part des parties à juger.

La compétence des Comités de justice participe à la fois de la justice de paix et de la justice correctionnelle. Le règlement intérieur prévoit sept cas où ils devront intervenir :

« 1) éléments suspects: apporter des preuves formelles ou le témoignage d'au moins quatre témoins ;

« 2) divorces ou mésententes entre époux : suivre les recommandations de loi musulmane ;

« 3) mauvais traitements ou manque de respect aux sœurs algériennes ; dommages et réparations au profit des plaignantes ;

« 4) prêts d'argent : interdiction de prêter avec intérêt ;

« 5) litiges de loyer entre hôteliers et locataires ;

« 6) litiges entre commerçants, associés ou en gérance ;

« 7) cas divers (manque de respect ou dettes à l'égard de Français ou Françaises de la métropole ou de tout étranger) : les plaignants ne sont pas admis à l'audience. »

Les séances se déroulent de la manière suivante :

« Le Comité de justice, en accord avec les responsables de l'organisation qui informent respectivement leurs éléments, décide de la convocation des parties et témoins, des lieux, dates et heures du jugement. La séance se tient obligatoirement dans le cadre de l'organisation. »

Le président fait observer une minute de silence « à la mémoire des martyrs de la résistance ». Pendant la séance, il est interdit de fumer ou de prendre la parole sans autorisation. Les deux parties doivent se regarder en frères et non en ennemis, et s'en remettre en toute confiance à la sagesse du comité.

Le président donne la parole au plaignant, puis à l'accusé, enfin aux témoins s'il y en a. Si l'affaire est d'importance, le président suspend la séance pour délibérer avec les membres du comité. Puis il prononce la sentence en présence des parties. Le verdict est sans appel et doit servir d'exemple à tous les autres frères.

Les peines consistent essentiellement en amendes, dont le produit vient grossir les revenus de l'organisation. Trois tarifs sont prévus :

« — cas graves : 5 000 F au maximum, 10 000 pour les récidivistes ;

« — cas d'importance moyenne : de 1 000 à 3 000 F, 5 000 pour les récidivistes ;

« — cas bénins : avertissement, blâme ou amende : de 500 à 1 000 F. »

LA QUESTION DU MARIAGE

Le mariage des Algériens résidant en France semble préoccuper particulièrement les dirigeants de la fédération de France du FLN en 1959. Deux circulaires rédigées sous forme « d'ordre du jour permanent aux Comités de justice » y sont consacrées ; l'une est intitulée : « Règlement concernant les

mariages suivant le droit musulman », l'autre : « Règlement concernant le divorce suivant le droit musulman. »

Toutes les règles édictées à propos du mariage, du rite, de la dot, du remariage des femmes divorcées ou veuves, toutes celles relatives au divorce, sont accompagnées de citations de versets du Coran.

Ce dispositif législatif ne fait que refléter l'importance grandissante des femmes algériennes dans l'immigration à partir des années 1958-1960 et leur rôle politique dans la fédération de France. Ces femmes, dans leur grande majorité, ne sont pas restées indifférentes aux activités de l'époux, ou du frère. D'autres se sont directement engagées dans le combat politique. Tout en respectant les impératifs de sécurité et d'« efficacité, les activités des militantes au sein de la cellule sont réparties en fonction des occupations habituelles d'ordre familial et professionnel.

La réglementation FLN à propos du mariage des immigrés en France rend aussi compte d'un autre phénomène : la mixité des couples, celui où l'homme est Algérien et la femme, Française. Mis à part quelques rares cas isolés, on ne trouve en effet pratiquement pas de femme algérienne dans l'immigration mariée à un Français. Dans la quasi-totalité des mariages mixtes, les épouses sont des « Françaises de France », et jamais une « européenne d'Algérie ».

Les Comités de justice du FLN, par l'adoption du droit musulman en matière de mariage, tendent-ils de freiner ou d'atténuer le passage du concubinage au mariage entre Algériens et Françaises dans l'immigration ? Le fait est que les mariages mixtes, qui commencent à se développer, sont très mal vécus à l'intérieur de la communauté algérienne en formation. Dans un ouvrage paru en 1961, des militants du FLN, qui signent collectivement sous le pseudonyme Saadia-et-Lakhar, notent dans le chapitre, « Émigration et mixité » :

« Les mères n'admettent jamais ce mariage du fils avec une Française, même de France. Être le fils et être marié à une Française, c'est être considéré comme perdu, non seulement pour sa famille, mère, père, épouse, sœur ou fiancée, mais aussi pour toute la collectivité qui ne pourra plus compter sur lui comme membre de sa jeunesse, fierté et espoir de tous, ou même tout simplement comme homme aux côtés des autres hommes. »

Ce blocage spontané n'empêchera pas la fédération de France du FLN de se montrer solidaire de ces femmes françaises, mariées ou pas, à des détenus algériens par l'attribution de subventions.

LES COMITÉS DE SOUTIEN AUX DÉTENUS

Leur création remonte à l'hiver 1956-1957, date à laquelle les premiers animateurs du FLN ont pensé à donner une aide financière aux détenus et à leurs familles. Au début, le soin de distribuer les secours était laissé à l'initiative des chefs de kasma, sans contrôle réel par la hiérarchie. Pour pallier cette difficulté, on a centralisé.

Le rôle des CSD ? Venir en aide à tous les membres de l'organisation, détenus ou internés, en raison de leurs activités au service de la cause séparatiste. Ils suppléent aussi au manque à gagner qui entraîne pour les familles l'absence de leur chef. Centralisés à l'échelon de la zone, c'est du trésorier zonal qu'ils reçoivent les crédits qu'ils sont chargés de répartir entre les détenus et leurs familles.

Le vrai « théoricien » des CSD n'est autre que Bachir Boumaza, responsable des questions de presse

à l'Amicale générale des travailleurs algériens.

Après avoir pensé à utiliser le réseau de l'AGTA, Boumaza en vient rapidement à un système plus rigoureux et plus efficace. Il propose que toutes les questions concernant les secours soient confiées à l'organisation politique, dont le quadrillage couvre beaucoup plus complètement la masse algérienne que l'AGTA, implantée dans certaines régions seulement. Accepté par le comité fédéral, ce projet est immédiatement mis en vigueur au printemps 1958.

Le barème des secours à fournir mensuellement a été primitivement établi sur les bases suivantes :

« 5 000 F pour un détenu avec possibilité de variation, se Ion le cas, de 4 000 à 7 000 F ; 15 000 à 16 000 F pour l'épouse résidant en France, plus 2 000 F par enfant ; 2 000 F pour les femmes habitant dans des douars en Algérie ; 5 000 F pour celles habitant les villes, où le coût de la vie est normalement plus élevé.

Il était également recommandé d'envoyer des vêtements chauds et des livres aux détenus.

A la fin de l'année 1958, un nouveau barème est établi :

5 000 F pour un détenu simple ; 10 000 F pour un détenu permanent ; 16 000 F pour une « victime de la répression » ; 16 000 F pour une femme en France ; 2 000 F par enfant du premier lit à charge ; 1 000 F par enfant du deuxième lit ; 2 000 F pour un parent à charge.

Les « femmes en Algérie » ont disparu de ce barème, elles perçoivent des subsides directement sur place.

On peut noter en outre que, pour relever le moral des militants, les indemnités versées aux détenus ont été doublées en septembre 1958 : 10 000 F pour un détenu simple et 20 000 F pour un détenu permanent.

Outre cette tâche fondamentale d'aide aux détenus et à leurs familles, les CSD sont chargés d'une autre mission : la constitution d'un « collectif des avocats ».

Certes, le choix d'un défenseur est réservé en principe à un membre de la famille ou à un ami du militant prévenu d'un délit ou d'un crime, de façon à ne pas faire apparaître la responsabilité du Front en la matière. Mais il s'agit d'un choix orienté. Il est recommandé de s'adresser à des « avocats progressistes et anticolonialistes, à l'exclusion des communistes ». Ces avocats doivent accepter des honoraires réduits, de l'ordre de 20 000 F par personne défendue.

Ils ont pour noms, Benabdallah, Vergès, Oussedik, Gisèle Halimi, Zavrian...

Décidément irremplaçables, les comités de soutien sont également chargés de rechercher les « cas de torture » et de « brutalités policières ». Chaque cas doit être analysé avec le plus de précision possible dans un rapport établi par le responsable qui en a eu connaissance. Ces comptes rendus sont adressés aux chefs de zone et de wilaya.

Les CSD se livrent aussi à une forme de propagande politique. Ainsi, au cours de l'été 1958, le docteur Bentami, président du Croissant rouge algérien à Genève, confie à Bachir Boumaza la tâche suivante: élargir sur le plan politique l'activité des Comités de soutien aux détenus par l'organisation d'une propagande en faveur du Croissant rouge algérien.

LES CAMPS

Comme nous le savons, cinq mille internés environ, en février 1961, se répartissent de la manière

suivante : 3 000 au Larzac, 900 à Thol, 600 à Sainte-Maurice-L'Ardoise, 500 à Mourmelon-Vadenay.

Ce sont en fait les militants algériens les plus chevronnés, les plus aguerris, qui échouent ainsi dans les « centres d'internement ». Dans ces conditions, le FLN n'éprouve aucune difficulté à mettre au point une organisation très stricte d'encadrement des internés.

Prenons l'exemple du fonctionnement politique du camp de Mourlemon-Vadenay (Marne).

La direction FLN est assurée par un comité de cinq membres qui seuls connaissent les responsables des échelons inférieurs. Ce comité directeur est assisté d'un conseil d'administration de douze membres, représentant les chambres d'assignés.

Le conseil d'administration coordonne lui-même les activités de cinq commissions : commission d'enseignement, qui dirige les activités culturelles organisées à l'intérieur du camp avec le consentement de l'administration ; commission sportive, qui organise des séances de football ; commission de secours, qui répartit entre les assignés nécessiteux une aide financière alimentée par des cotisations en nature perçues par les collectivités ; commission de discipline, qui élabore les sanctions; commission d'accueil, qui prend en charge les nouveaux internés, les interroge, et, au moins théoriquement, les contrôle administrativement.

Deux organismes sont directement rattachés au comité directeur, sans avoir à référer au conseil d'administration. Ce sont la commission de renseignement, composée d'un responsable et de trois membres, qui doit détecter les « informateurs de l'ennemi », recueillir les informations sur l'administration du camp et contrôler le loyalisme des assignés vis-à-vis du FLN ; et les groupes de choc, qui assurent l'exécution des peines infligées par le conseil de discipline.

A l'intérieur du camp, le dispositif FLN vise avant tout à placer un responsable auprès de chaque rouage administratif du camp (cuisine, infirmerie, service du courrier, etc.). A l'extérieur, sa tâche essentielle est de rechercher les contacts, afin d'établir la liaison avec les instances normales du Front.

Saïd Akrour décrit le drame et la résistance de ces internés dans ces camps spéciaux. La solidarité et l'espoir, la certitude de la victoire sont évoqués sur le mode de la simplicité et du naturel :

« Les journées se succédaient et les nuits devenaient pesantes, lourdes à en mourir de souvenirs et de regrets. Presque tous les hommes pleuraient en silence.

« A 22 heures, après le couvre-feu, nous chantions *Min Djibalina.*

« Les voix de centaines d'hommes s'élevaient comme un défi. Tous les prisonniers chantaient leur espérance et beaucoup le faisaient en pleurant. Les hommes pleuraient l'Algérie assassinée, massacrée, ses djebels brûlés, ses rivières polluées, ses forêts anéanties et ses enfants morts. Cela recommençait toutes les nuits[58]. »

XX

La fédération de France, enjeux politiques

La fédération de France tisse une immense toile d'araignée à travers l'immigration tout entière, prenant appui sur de nombreux responsables permanents pour se démultiplier à la base en plusieurs centaines de noyaux actifs, animés par des militants nationalistes disciplinés. Pourtant les directives ont du mal à passer, en particulier dans certains milieux peu sensibles aux arguments de la « contrainte ».

Ainsi, au début de l'année 1961, on exige que les étudiants algériens inscrits dans diverses facultés en France se rendent en Allemagne pour accomplir un stage de formation, sans espoir de retour en France. Dans la perspective de l'ouverture des négociations entre le GPRA et le gouvernement français, il s'agit de préparer les futurs cadres de l'Algérie indépendante ; dans l'immédiat, de fournir aux négociateurs d'Évian une argumentation solide.

Les consignes contenues dans un tract émanant de la fédération de France, diffusé en décembre 1960, et demandant aux médecins et étudiants en médecine algériens de « se mettre au service de la République algérienne » vont dans le même sens. Consignes réitérées, de façon plus pressante encore, en avril 1961. On enjoint aux médecins et internes résidant en France « de regagner la Tunisie dans un délai maximum de quinze jours » par une filière d'acheminement empruntant le territoire de l'Allemagne fédérale.

Selon le témoignage d'un médecin nationaliste de l'époque, ces mots d'ordre seront peu suivis par les praticiens algériens installés en France. Pour ce qui concerne les étudiants, les résultats sont variables.

A Caen, l'opération de départ est une réussite puisque sur 26 étudiants algériens, 23 se mettent en route vers la Tunisie, via l'Allemagne et l'Italie. Parmi eux figurent Lakhdar Brahimi, responsable de cellule du FLN de l'université, et Mostafa Harrati, rédacteur des statuts de la section locale. Mais ailleurs, c'est un échec, comme s'en réjouissent les RG dans une note interne du 24 mai : « On dénombre jusqu'à ce jour, 24 mai 1961, 45 étudiants algériens dont le départ peut être considéré comme certain : Caen 25, Lisieux 1, Évreux 1, Dijon 7, Marseille 5, Toulon 1, Toulouse 3, Tours 2, Nancy 1, Strasbourg 1. Parmi eux figurent, entre autres spécialités, 12 étudiants en sciences, 11 en droit, 6 en médecine, 4 en lettres et 2 en pharmacie. »

Côté fédération de France, on pourra toujours expliquer que la réserve manifestée dans le monde étudiant est due à « l'assimilation », et « l'embourgeoisement ». Il sera plus difficile de justifier le durcissement des amendes, des mesures de soumission à l'égard de l'immigration ouvrière au fur et à mesure que l'indépendance de l'Algérie devient inéluctable. Les consignes rédigées par le responsable de la wilaya de Lyon, en janvier 1961, sont très explicites à cet égard :

« — Toute contestation à l'autorité du FLN sera punie de la peine de mort.

« — Tout détournement de fonds sera puni de mort.

« — Tout abandon du poste de combat sera considéré comme traîtrise et sera jugé sans pitié par

l'Organisation. »

Dans ce document, il n'est pas fait état des « mouchards » mais, par voie orale, la fédération fait savoir aux groupes armés que les « informateurs » doivent coûte que coûte être traqués et abattus, même s'ils ne sont plus capables de donner des informations sur le mouvement. La fédération tient absolument à démontrer que nul ne peut échapper à sa justice. Une manière logique de frapper les esprits et de prévenir toute velléité de trahison.

Cette gestion de la violence, des rapports entre la base et le sommet, est analysée de la sorte par Mohammed Harbi dans la revue *Soual* de septembre 1987 : « Le FLN se pense un peu comme un État qui englobe la société en lui. Il s'arroge la fonction de percepteur, et celle de juge. La vision politique est liée à la pénalité. Celui qui a fait une erreur doit payer, chacun doit cotiser... »

Du point de vue nationaliste, cette rigidité ne représente rien d'autre que le « prix » à payer pour la construction d'une organisation révolutionnaire évoluant dans la clandestinité. Mais là où le bât blesse, c'est quand on réalise que le processus de sélection des cadres ne se fait pas seulement en fonction des critères de « vaillance », ou d'engagement politique. On y retrouve des rapports où se mêlent les liens familiaux, régionaux, les liens territoriaux.

Ne serait-ce qu'en souvenir de la crise « berbériste » du début des années 50, les consignes frontistes destinées aux cadres continuent de mettre en garde contre les différentes formes de « régionalisme » à l'intérieur de l'organisation. Les responsables de la fédération estiment que les mesures de défiance et les pratiques discriminatoires adoptées par certains groupes ethniques à l'égard des « frères » originaires d'autres régions sont très dangereuses, car elles brisent l'uniformité de la structure de l'organisation, empêchant son fonctionnement harmonieux. Enfin, elles sont fondamentalement opposées à l'esprit de la Révolution, qui prône l'avènement d'une « République algérienne une et indivisible ».

« En conséquence, les mauvaises habitudes héritées des coutumes ancestrales doivent être extirpées. Les cadres ne doivent pas tolérer la formation de groupes autonomes qui refusent obéissance aux responsables n'appartenant pas à la tribu ou au clan. »

Et pourtant, dans le droit fil du MTLD, le FLN continue d'utiliser les amitiés de douar, les liens de parenté dans le cadre de l'organisation. Ces liens et amitiés renforcent la structuration de l'organisation politico-administrative.

Ce qui n'échappe pas aux indicateurs des RG :

« Il y a deux mois, dans la même zone de la Loire, la fédération a fait preuve de souplesse en ne heurtant pas de front le groupe des 80 Chaouias du quartier du jardin des Plantes à Saint-Étienne, qui refusaient d'obéir à un chef kabyle. Le régional a remplacé ce dernier par un natif de l'Aurès. Mais les concessions ne sont pas allées plus loin. Notamment en ce qui concerne l'argent collecté, le principe de son acheminement par la voie hiérarchique est resté intangible. »

Un état d'esprit similaire règne dans la fédération de France du MNA où la bataille fait rage, cette fois directement, entre « arabophones » et « kabyles ». A l'automne 1958, la plupart des responsables des wilayat du Nord et de l'Est qui se groupent autour d'Ahmed Nesbah sont originaires de Kabylie. Dans leur bataille contre Messali, qui se terminera par une scission et l'assassinat de Nesbah par les messalistes, les kabyles se disant « démocrates » s'opposeront aux tendances « autocratiques » de Messali. Les dirigeants MNA qui passent alors au FLN sont d'ailleurs tous originaires de Kabylie : Ramdane Rouicher, Boudjema, Aliane, Mohand Outaleb, Mokhtar Daïd, Brahim Mechouch...

LUTTE ARMÉE EN FRANCE ?

Sur le territoire algérien, la logique de la guerre conduit la direction du FLN à basculer dans la bataille terroriste. Un attentat commis dans une grande cité a une répercussion bien plus considérable qu'une embuscade réussie dans un djebel.

Un second front s'ouvre donc. Là commence la célèbre « Bataille d'Alger ». Dès le début de cette « Bataille », alors que se multiplient les rafles contre les Algériens, certains leaders du FLN envisagent « d'exercer des représailles spectaculaires », selon la formule de Larbi Ben M'Hidi, « en attaquant l'ennemi partout et en le harcelant là où il se trouve, sur son propre sol ». Abane Ramdane, le théoricien et l'homme fort du FLN après le congrès de la Soummam, donne même une consigne dans ce sens à Mohamed Lebjaoui, dirigeant de la fédération de France en 1957.

Lebjaoui juge qu'une telle initiative serait « dangereuse et inopportune ». Ahmed Ben Bella, emprisonné à la Santé, formule lui aussi, dans un « mémoire » politique, une appréciation similaire.

Lorsque Lebjaoui et ses adjoints sont arrêtés, en février 1957, l'équipe qui leur succède à la tête de la fédération de France du FLN adopte la même ligne prudente, la modifiant cependant sur un point. Compte tenu du fait que les représentants des forces de l'ordre, qui « raflent, brutalisent, assassinent les Algériens ou les torturent dans certains commissariats de Lyon, de Marseille, de Paris et de Strasbourg (...) violent toutes les lois de la guerre » (la formule figure dans un tract repris par *El Moudjahid* du 1er décembre 1957), elle autorise son Organisation spéciale à liquider certains indicateurs, policiers et gendarmes ».

Les attentats de ce genre se font, au fil des mois, de plus en plus nombreux. Leur rythme se ralentit cependant entre le 13 mai et le 4 juin 1958, à l'heure où la fédération de France du FLN essaie — sans succès — d'établir une certaine unité d'action avec la gauche française contre le Comité de salut public d'Alger, puis tente — non moins vainement — d'appuyer l'« ouverture » que le CEE opère en direction de De Gaulle à travers des émissaires tels que Jean Amrouche et Abderrahmane Farès. En juin 1958, un tract de la fédération de France indique :

« Une propagande mensongère tend à rejeter sur le FLN la responsabilité des incendies de fermes dans le Nord, et les tentatives de déboulonnage de voies ferrées (...). Cette propagande ne peut que s'inscrire dans un contexte bien précis : celui de présenter le FLN comme une "bande fanatisée" afin de le discréditer auprès de l'opinion publique française. Les actes que nous dénonçons sont l'œuvre de provocateurs à la solde des services policiers ou de toute autre bande de fascistes, nervis des colonialistes d'Alger. »

Le 20 août, la dissolution de l'Amicale générale des travailleurs algériens de France (AGTA) est considérée comme « une véritable déclaration de guerre à l'émigration algérienne solidaire du FLN ». Dans un communiqué, le comité directeur de l'AGTA déclare : « De Gaulle, que certains prétendaient libéral, reste dans la collusion capitalisme-colonialisme. » Quant à la direction de la fédération de France, elle demande au CEE d'« organiser une riposte énergique ».

Cette requête surgit dans un contexte particulièrement opportun pour les éléments intransigeants — Boussouf, notamment —, qui, au sein de l'instance dirigeante du Front, critiquent les « modérés » — et en particulier Ferhat Abbas —, un peu trop enclins, à leurs yeux, à accorder à de Gaulle un préjugé favorable. La « riposte » qu'ils suggèrent — et que le CEE adopte à la majorité, le 21 août, après un débat serré — n'est rien moins que l'« ouverture, le 24 août, à minuit, d'un second front grâce à une offensive militaire déclenchée sur le territoire français ». On en a vu plus haut les conséquences...

Bien entendu, l'émotion causée en France par ces actions armées est considérable. La condamnation de la classe politique est unanime, y compris le PCF qui, par la voix de son secrétaire général Maurice Thorez, fait savoir que :

« Les méthodes employées par le FLN en France n'ont pas servi, il faut le dire très nettement, la juste cause du peuple algérien, qui a toujours bénéficié de la compréhension et de l'appui politique des ouvriers révolutionnaires français. Si le FLN se propose d'alerter l'opinion, il se trompe. Il dresse l'opinion contre lui. Loin de gagner les sympathies, il les perd. Ces méthodes donnent une prise trop facile contre les Algériens. »

Conscients des risques d'isolement, la fédération de France fait alors diffuser un « tract d'explication », qui déclare notamment :

« Par la guerre à outrance en Algérie, et la répression en France, les gouvernants français ne laissent plus aux Algériens d'autres moyens que l'action directe pour manifester leur conviction patriotique (...). L'action menée dans la nuit du 24 au 25 août sur le territoire français ne constitue ni une "vaine et stérile entreprise terroriste" ni un "acte de désespoir". Elle répond à un objectif précis : priver l'armée française du carburant grâce auquel ses engins sèment, depuis quatre ans, la mort dans notre pays. Cette action entend aussi marquer notre détermination d'empêcher que le pétrole extrait du sous-sol algérien ne serve un jour aux ennemis de notre peuple. Le FLN entend d'ores et déjà affirmer solennellement que les civils ne seront pas intentionnellement visés. »

A cette attitude jugée « provocatrice », les autorités répondent par de sévères mesures contre l'immigration algérienne. Le « couvre-feu pour les Nord-Africains » est imposé le 27 août dans la Seine, le 3 novembre dans le Rhône, le 4 septembre en Seine-et-Oise. Selon le journaliste Albert-Paul Lentin, des dizaines de milliers d'Algériens sont alors raflés et « contrôlés » à Marseille, Lyon, Belfort et Paris, où 3 000 d'entre eux sont parqués le 27 août au Vélodrome d'Hiver.

Au Caire, le CEE décide de riposter. Un communiqué affirme que « les commandos algériens opérant en France sont invités à combattre furieusement l'ennemi, et à épargner ceux qui sont sans défense ». Et durant tous le mois de septembre 1958, les attentats reprennent. Les hommes de l'Organisation spéciale parviennent, le 2 septembre, à faire exploser une bombe à la nitroglycérine qui détruit une conduite d'un gazomètre à l'usine à gaz du Grand-Quevilly, près de Rouen. Le lendemain, ils sabotent la voie ferrée Paris-Le Havre.

Un autre attentat provoque, le 5 septembre, le déraillement d'un train de marchandises à Cagnes-sur-Mer. Le 7 septembre, des dépôts de carburant sont à nouveau attaqués — mais sans grand succès — près de Marseille et à Bègles. La centrale électrique de La Boisse, dans l'Ain, est attaquée le 8 septembre, mais les sentinelles — des militaires du 8e cuirassiers en garnison à Valbonne — mettent en fuite les agresseurs.

D'autres Algériens, qui tentent d'incendier les soutes à essence et des avions stationnés sur l'aérodrome militaire de Villacoublay, sont également mis en fuite par deux patrouilles de militaires circulant en jeep. Un « fidaï » réussit, en revanche, à faire exploser une bombe à bord du paquebot *Président-de-Cazalet,* au mouillage dans le port de Marseille. Le commando de Salah Dehil, qui

attaque le poste de police de la place Jean-Macé, à Lyon, tue le sous-brigadier Armand Sudon. Condamné à mort, Dehil sera guillotiné trois ans plus tard au fort de Montluc.

A la mi-septembre, la direction de l'OS décide un coup spectaculaire. Deux fidayin, Mouloud Ouragui et Abdelassid Cherouki, sont convoqués dans un appartement jusqu'alors utilisé par la section de propagande de la fédération de France du FLN et que Bouaziz Rabah a récupéré pour son organisation. Ils sont chargés d'une « mission exceptionnelle » : abattre Jacques Soustelle, ministre de l'Information de De Gaulle depuis le 7 juillet.

L'attentat échoue le 15 septembre. L'hostilité de l'opinion publique française ne cesse de croître à l'égard du FLN. Ce qui n'empêche pas *El Moudjahid*, décidément très optimiste, d'affirmer le 17 : « Le nombre et l'importance des coups portés au potentiel économique de l'ennemi par les Algériens résidant en France deviennent de plus en plus impressionnants. »

Le ton triomphaliste des communiqués dissimule mal le malaise grandissant. Plusieurs facteurs vont se combiner pour conduire à l'arrêt des attentats.

En premier lieu, le poids des partenaires marocains et tunisiens. Sans ambiguïté, ils se prononcent contre « la guerre en France », qui « hypothèque d'une manière catastrophique » le dialogue officieux entre le président de la République française et la résistance algérienne (Farès a remis à de Gaulle, le 14 septembre, une lettre de Ferhat Abbas, et le GPRA, constitué le 18 septembre, s'apprête à recevoir au Caire un autre émissaire du général, Jean Amrouche). Au sein même du GPRA, les adversaires de la stratégie de « la guerre en France » mettent en évidence l'hostilité de la population française, même dans les milieux de gauche et dans les milieux ouvriers, réactions qui dépassent en violence ce que l'on avait imaginé.

Interrogé, le 25 septembre, par un journaliste du *Tag*, de Berlin-Ouest, Artur Rosenberg, sur la question de l'« offensive terroriste en métropole », Ferhat Abbas déclare : « La fédération de France réclamait depuis longtemps notre accord. Nous le lui avons donné il y a quelques semaines en précisant que les agressions devaient être exclusivement dirigées contre des objectifs économiques et militaires. Que voulez-vous ! dans l'acharnement du combat, des ordres sont partout transgressés. »

Le président du GPRA fait plus que désavouer ainsi l'OS. Il informe secrètement de Gaulle, par l'intermédiaire de Rosenberg, que la décision de faire cesser ces « agressions » a été prise par le GPRA. Un ordre officiel est donné dans ce sens le 27 septembre. En un mois d'activité intensive, l'OS de la fédération de France aura quand même effectué 56 sabotages et mené 242 attaques contre 181 objectifs. En tout, 82 morts et 188 blessés.

Périodiquement, la tentation du terrorisme va resurgir au sein de la fédération de France jusqu'à la mi-1961. A l'automne 1960, les commandos de l'OS se lancent à l'assaut des postes gardés par les harkis dans les 12e et 18e arrondissements de Paris, avec une préparation minutieuse des attaques et un entraînement conséquent des groupes d'assaut (deux hommes plus un responsable). A la même époque, dans les années 1960-1961, près de quarante gardiens de la paix sont assassinés.

Ce n'est que le 5 juillet 1961 que la fédération de France du FLN fera diffuser les consignes suivantes, qui mettent un terme définitif aux actions armées :

« D'une part, il a été demandé de cesser tous attentats jusqu'à nouvel ordre. Cette décision a un caractère essentiellement politique et est destinée à créer un climat favorable au déroulement des négociations d'Évian. Il n'est pas exclu cependant qu'en fonction des circonstances un ordre contraire

soit donné le moment voulu.

« D'autre part, de manière à tenir solidement en main les cadres, des réunions doivent rassembler ceux-ci tous les deux jours et ce jusqu'à nouvel ordre. »

LE MYTHE DU RETOUR

Un revirement d'attitude semble graduellement s'opérer dans l'opinion publique métropolitaine. Dès son arrivée au pouvoir, de Gaulle avait promis aux Français de redorer le blason terni de la République, de redonner à la France son prestige diplomatique, culturel et économique. Or l'Algérie, jusqu'alors élément capital du prestige français, apparaît peu à peu comme un obstacle à la réalisation du « renouveau national ». La guerre coûte cher, en argent, en matériel, en hommes — près de 400 000 soldats de métier et appelés se trouvent alors sur le terrain — et la victoire militaire, maintes fois annoncée, devient de plus en plus improbable. Au niveau international, la France fait figure d'accusée, image peu compatible avec celle d'un grand pays, précurseur des idéaux humanistes, inventeur des droits de l'homme.

Pourtant, pour la fédération de France, avant comme après le discours du 16 septembre 1959 où le général de Gaulle prononce le mot tabou d'autodétermination, la politique repose avant tout sur une base manichéenne. D'un côté, un monde colonial qui s'effondre, fait de guerre et de catastrophe. Et de l'autre, une Algérie qui bondira en avant, dès l'indépendance arrachée... La période est plus que jamais marquée par la valorisation à outrance des succès obtenus sur le terrain.

En France, le FLN tente de coller chaque jour aux lourdes et difficiles exigences de la propagande externe du GPRA. A la presse métropolitaine qui annonce régulièrement le « dernier quart d'heure de la guerre » répondent les communiqués, les tracts annonçant l'indépendance prochaine, inéluctable. A la fin de l'année 1960, les manifestations populaires dans les villes algériennes en faveur de l'indépendance soulèvent l'enthousiasme de l'immigration en France. Ce que relèvent encore une fois les services de police :

« Dans la mesure où elle a le désir et la possibilité d'apprécier les implications et les répercussions politiques des événements qui viennent de se dérouler en Algérie, la masse ouvrière musulmane résidant en métropole a au moins manifesté, au cours des dernières quarante-huit heures, un grand intérêt à ces événements.

« La plupart des gérants des centres d'hébergement de Nord-Africains ont signalé l'animation avec laquelle les Algériens ont accueilli les informations en provenance d'Alger et les véritables bousculades constatées devant les postes de télévision dont sont dotés certains de ces établissements. »

En revanche, les allocutions télévisées du général de Gaulle, les annonces de rencontres ou d'ouvertures possibles de négociations sont toujours accompagnées de consignes de vigilance draconiennes :

« — Rester mobilisé au service de l'Organisation ;

« — Éviter de se mêler aux mouvements et actions diverses des Français, afin d'éviter toute provocation ;

« — N'obéir qu'aux ordres transmis par la hiérarchie, et se garder de toute initiative personnelle. »

Cette « ghettoïsation » de l'immigration n'est que le reflet d'une conception théorique précise. Inséparable de la rupture complète de tous les liens économiques avec la France, la revendication de l'indépendance politique de l'Algérie induit le retour de l'immigration algérienne.

En proie au chômage et à la dépression économique, après l'indépendance de l'Algérie, la France ne pourra pas apporter le bien-être social aux populations algériennes par l'octroi de crédits et la fourniture d'une aide technique, mais seulement perpétuer les maintiens de profits capitalistes au détriment des travailleurs musulmans. « Ce néocolonialisme, à base économique, imposera des bas salaires aux ouvriers algériens et empêchera la création d'une industrie proprement algérienne. » En définitive, l'Algérie libérée ne pourra accéder au développement économique que par le socialisme, en rejetant les nouvelles formes de soutien capitaliste mises au point par les Français.

Selon ces « théoriciens » très optimistes, imprégnés de marxisme (bien qu'ils se déclarent dégagés de toute obédience communiste), la nationalisation des sources de production et des principales industries, ainsi que la réforme agraire constitueront les points de départs indispensables « aux bonds en avant », qui assureront la « subsistance normale puis l'épanouissement de 8 millions d'êtres actuellement sous-alimentés et exploités ».

La réforme agraire apparaît, selon eux, comme le point nodal. Les paysans ont essentiellement pris les armes pour devenir propriétaires de leurs terres. Il faut donc chasser les colons français. Dans le même temps, on enlèvera leurs terres aux féodaux musulmans. « La lutte des maquisards revêt pour le moment une forme nationale, parce que la classe exploitante est en grande majorité étrangère. »

Encore faudra-t-il avoir « réglé leur compte » aux colons français pour que puisse se développer librement une action d'épuration contre les « collaborateurs ». Tout ce qui aura touché de près ou de loin au colonialisme sera éliminé. « On empêchera ainsi la bourgeoisie algérienne d'annexer une révolution qu'elle n'a ralliée qu'à l'approche de la victoire. »

On reconnaît dans cette argumentation l'influence prédominante de la pensée de Frantz Fanon, système théorique qui se reflétera dans le projet de « Programme pour la réalisation de la Révolution démocratique populaire » adopté par le Conseil national de la Révolution algérienne (CNRA) réuni à Tripoli en juin 1962, à la veille de l'indépendance algérienne.

Dans une partie du programme consacrée au « contenu social du mouvement de libération nationale », et après un premier point concernant « les paysans pauvres », les « émigrés » sont classés dans la catégorie du « prolétariat », ainsi :

« Le prolétariat, relativement peu nombreux, et le sous-prolétariat pléthorique des villes. Ils sont constitués, en majeure partie, par des paysans expropriés et déclassés qui ont été contraints à chercher un travail loin des campagnes et même d'émigrer en France où on les emploie, très souvent, dans les travaux les plus pénibles et les moins bien rémunérés. »

Le lien est fait ici entre l'émigration et la dépossession des terres au profit de la colonisation et le déclassement des anciens petits paysans propriétaires qui s'ensuivit : prolétarisation et chômage.

Le texte du Programme de Tripoli soulève de nouveau la question de l'émigration dans une partie relative aux « conséquences sociales de la domination coloniale ». On y trouve ainsi ces lignes révélatrices :

« Les conséquences sociales apparaissent également dans la non-intégration au circuit économique de deux millions et demi d'Algériens — 990 000 chômeurs totaux et partiels dans les villes, un million et demi d'inemployés à la campagne — l'exode rural, l'émigration de 400 000 Algériens vers la

France, l'analphabétisme..., la déficience de l'habitat et de l'organisation sanitaire... »

La pédagogie frontiste insiste en même temps sur la rupture avec l'État colonial, y compris en France, et sur le « retour » destiné à combler le déficit social en Algérie. Le mythe se perpétue. Ces arguments sont particulièrement efficaces, compte tenu des réalités socioculturelles de l'immigration algérienne des années 1950-1960.

QUAND LE FOOTBALL PREND LE MAQUIS

Le 17 avril 1958, on peut lire dans les colonnes de *l'Express* : « Deux millions de Français ont découvert la semaine dernière l'existence de la guerre d'Algérie: ceux qui, indifférents aux problèmes politiques, se passionnent chaque dimanche pour les résultats des matches de football. En ouvrant leur journal, mardi matin, ils ont appris que onze vedettes du football professionnel, toutes nord-africaines, avaient déserté leurs clubs. »

Au début du mois d'avril 1958, l'équipe de France de football, qui compte dans ses rangs Mekloufi (A.S. Saint-Étienne), Zitouni et Bentifour (A.S. Monaco), s'apprête à affronter la Suisse pour les éliminatoires de la coupe du monde. Mais les joueurs algériens ne seront jamais présents au rendez-vous, pourtant capital pour leur carrière sportive. Ils rejoignent clandestinement la frontière la plus proche.

Au même moment, leurs camarades Boubekeur (A.S. Monaco), Rouai (S.C.O. Angers), Brahimi et Bouchouk (F.C. Toulouse), Kermali (Olympique de Lyon) et Arrizi (F.C. Sète) empruntent le même chemin. Celui qui, au bout du compte, devra les mener à Tunis via les pays frontaliers de la France. Alors qu'ils sont considérés par la presse spécialisée comme des vedettes du football en France, ces joueurs professionnels vont rejoindre la capitale tunisienne pour jeter les bases de l'équipe du FLN.

Quatre jours après la disparition des premiers joueurs, l'éditorial du journal sportif *l'Équipe* est marqué par l'inquiétude et la stupéfaction :

« Rien ne pouvait en effet frapper davantage l'imagination que la retraite subite de Zitouni et de ses camarades, à la veille des discussions du Parlement... et d'un grand match international de football (...). Il serait vain de nier le retentissement que peut avoir sur le sport représentatif français le geste voulu ou subi des footballeurs algériens. La contagion d'ailleurs peut s'étendre. »

Face à cette politisation des joutes sportives, l'idée se répand alors que le sport, débordé par les passions partisanes, aurait perdu de sa pureté originelle et par là même, son intérêt. Analyse d'apparence séduisante, à ce détail près que la politique a toujours fait bon ménage avec le sport, surtout en Algérie dans la période coloniale. Le sport, c'était pour les jeunes Algériens l'occasion de rivaliser enfin à armes égales avec les « pieds-noirs ». Et, pourquoi pas, de voyager, de connaître le monde...

Jusqu'en 1936, les clubs de football en Algérie devaient obligatoirement être dirigés par des Français et ne pouvaient comprendre plus de cinq joueurs « autochtones ». Était-ce pour empêcher, de la sorte, toute constitution d'une entité indigène, menaçante par définition ?

Une fois n'est pas coutume, le Front populaire bouscule cet état de choses. Un membre du Conseil d'État, qui considère comme discriminatoires ces mesures concernant les clubs, décide de supprimer ces restrictions. De manière anodine, ce fonctionnaire ouvre ainsi une brèche dans le dispositif de ségrégation. Peu après, des équipes nationale-ment homogènes se constituent. Les maillots vert et blanc

apparaissent sur les aires de jeu. Ces couleurs deviennent le signe de ralliement des musulmans algériens, au moment précisément où le Parti du peuple algérien (PPA), qui réclame l'indépendance, connaît une progression foudroyante, entre 1937 et 1939.

Sur les stades, désormais, des équipes européennes se mesurent à des équipes « indigènes » homogènes, où il n'est plus question seulement de sport. Des dirigeants du PPA-MTLD s'investissent dans le cadre des institutions sportives. Leur présence signifie tout l'intérêt porté par l'organisation au sport comme moyen de mobilisation politique. Il ne s'agit pas là d'un simple travail « d'infiltration » rendant possible la construction du PPA par l'adhésion des meilleurs éléments sportifs, ou un procédé de « camouflage » devant la répression voulue par les autorités coloniales. Plus fondamentalement, les nationalistes se mettent au diapason d'un vaste mouvement qui voit la jeunesse algérienne, surtout après la Seconde Guerre mondiale, se lancer dans la pratique sportive considérée comme un véritable mode d'expression identitaire.

Les militants d'autres villes algériennes opèrent comme à Alger. A Oran, par exemple, le PPA contrôle le Club du Croissant, à Boufarik, le Widad de Boufarik... Mais les choses ne se passent pas de la même manière dans toutes les villes algériennes. Le PPA se sert des clubs comme un vivier de recrutement, mais il lui est bien difficile de contrôler complètement les clubs.

Les années 1950 connaissent une extraordinaire extension des clubs musulmans, avec leurs supporters, leurs cercles, leurs cafés... Le stade devient le lieu où l'on montre sa force, où l'on exprime son identité par rapport aux « pieds-noirs ».

L'ambiance des cafés, ornés de coupes, de fanions et de photos de joueurs, lieux de rendez-vous où l'on discute passionnément, comme en famille, de sport et de politique, traverse la Méditerranée et s'installe dans l'immigration algérienne en France. Citons les grands clubs de football algériens, d'où viennent les joueurs qui vont évoluer dans les clubs en France. Tous les joueurs qui sont cités dans cette liste vont constituer l'équipe du FLN en 1958 :

— Le Mouloudia olympique constantinois (MOC) où joue Bourtal Hassen, milieu de terrain à partir de 1946.

— L'Union sportive musulmane oranaise (USMO), avec El Habib Draoua qui y jouera de 1928 à 1937, puis deviendra professionnel en France au Havre Athletic-Club.

— L'Union sportive musulmane bônoise, où Doudou Ali joue comme gardien de but à partir de 1944.

— L'Équipe musulmane de Saint-Arnaud (El Eulma), avec Rouai Amar, au poste d'inter-droit à partir de 1950.

— La Jeunesse sportive musulmane philippevilloise (Skikda) où évoluent dans les années 50 Bouchache Cherif, futur professionnel à l'Olympique lyonnais, et Oudjani Ahmed, au poste d'avant-centre.

— L'Union sportive franco-musulmane sétifienne, avec Rachid Mekloufi au poste d'avant-centre à partir de 1949, qui deviendra professionnel à l'A.S. Saint-Étienne en 1954 ; et Kermali Abdelhamid, inter-droit en 1948.

— L'Union sportive musulmane blidéenne, où joue Mazouz Abdelkader, avant-centre à partir de 1944.

— Le Mouloudia-Club de Saïda, avec Kerroumi Abdelkrim qui y évolue de 1951 à 1956, puis opère en professionnel au Football-Club de Sète.

— Le Mouloudia-Club algérois (MCA), un des plus populaires clubs d'Algérie, avec Haddad Saïd en qualité d'arrière central dans les années 40 ; Oualiken Amokrane, futur professionnel à l'Olympique de Nîmes en 1958..

— L'Union sportive musulmane d'Alger (USMA), avec Chabri Hassen, qui débute dans ce club en 1947 au poste de demi, puis sera professionnel en France à Toulon puis à l'AS Monaco ; Ibrir Abderrahmane qui, en 1938, est gardien de but.

— Le Croissant-Club algérois, où joue Boubekeur Abderrahmane comme gardien de but à partir de 1945.

— L'Olympique musulman saint-eugenois, avec Zitouna Mustapha (arrière central), Zouba Abdelhamid (arrière-droit), Denoune Dahmane (libero).

— L'Étoile sportive de Zeralda, avec Benfadah Ali au poste d'avant-centre à partir de 1952.

— L'Union sportive franco-arabe tlemcenienne, où joue Soukane Mohamed qui passera professionnel au Havre.

Près de deux ans après l'insurrection du 1er novembre 1954, le congrès de la Soummam structure les instances du FLN et de l'ALN, au plan idéologique et organisationnel. A ce moment, le Front décide l'interruption de toutes les activités sportives dans l'Algérie en guerre.

Cet arrêt de la compétition en 1956 accélère l'arrivée de footballeurs de valeur dans les rangs de la résistance active. Cette année-là, l'Union sportive musulmane bel-abbésienne, parvenue en finale de la coupe de l'Afrique du Nord, ne rencontrera pas le Sporting-club bel-abbésien.

A Paris, dans l'été 1957, c'est au siège clandestin de l'UGEMA, que s'élabore l'idée de la constitution d'une équipe algérienne de football. Douze joueurs, convoqués et regroupés à Stuttgart en RFA, participent au Festival mondial de la jeunesse à Moscou. Cette opération connaît un grand retentissement, un précédent est créé. Le départ des joueurs algériens s'organise minutieusement. Il fera grand bruit. Rachid Mekloufi raconte :

« Samedi 11 avril 1958, Mokhtar Arribme me contacte au nom du FLN. Nous convenons de partir dimanche, après mon match avec l'ASSE à Béziers. Malheureusement, au cours de la rencontre, je me blesse avec mon coéquipier Njo Lea. Je suis hospitalisé toute la nuit. Le lundi matin, Arrizi et Kermali sont là pour le départ, je ne peux passer à Saint-Étienne voir mon frère qui habite chez moi. Nous prenons la route de Lyon où nous récupérons Bouchouk arrivé en retard. Puis, direction la Suisse. A la frontière, la curiosité des douaniers est satisfaite : "Nous allons nous reposer." A Lausanne, où nous retrouvons Boumezrag, les journalistes nous harcèlent. Il nous faut deux jours pour rencontrer le responsable FLN en Suisse. J'étais très inquiet. Comme j'étais militaire, je risquais d'être ramené en France comme déserteur. De Lausanne, nous gagnons Rome par la route. Les journalistes sont encore là, à l'affût, jusqu'à notre envol pour Tunis[59]. »

La suite est connue. De 1958 à 1962, de Casablanca à Pékin en passant par Prague, Amman, Budapest, Tripoli, Moscou ou Bagdad, les footballeurs du FLN vont vivre une expérience exceptionnelle. Celle d'une équipe porte-drapeau, ambassadrice d'un peuple avide de recouvrer ses droits nationaux.

LE DERNIER RETOUR DE MESSALI HADJ

En juin 1960, s'ouvrent les premières négociations officielles entre le GPRA, et le gouvernement

français. Ce sera un échec, mais la brèche est ouverte. Le 4 novembre de la même année, de Gaulle évoque l'existence d'une « République algérienne ». Le moment essentiel, décisif, à la fin de l'année 1960, reste l'entrée sur le devant de la scène des populations urbaines en Algérie. Cette intervention modifie profondément les rapports de force : la « pacification » et « l'intégration » se dissipent tout à fait, la mise en place d'un « exécutif provisoire » est retardé, le GPRA surgit officiellement comme le représentant des Algériens... Le rapport militaire passe au second plan, et on commence à comprendre que l'armée ne peut venir à bout de l'embrasement urbain.

Dans la phase de négociations qui s'ouvre en 1960 et mène aux accords d'Évian de mars 1962, la tâche prioritaire de la fédération de France est de faire apparaître, plus que jamais, le FLN comme « seul interlocuteur valable ». D'autant que la libération de Messali Hadj, le 15 janvier 1959, peut ouvrir un nouveau champ d'activité au MNA.

Messali tente effectivement de redonner vie à son mouvement par des réunions publiques qui se déroulent à Chantilly et à Gouvieux, lieu de sa résidence. Les 1er et 22 février, 8 mars, 12 avril et 16 mai 1959, il prononce de longs discours devant des centaines d'Algériens venus par autocar. Il parle de l'État algérien et de sa place dans le monde, de la construction du Maghreb arabe, de la coopération avec le peuple français, de la réconciliation entre les Algériens qui se déchirent, de la recherche des solutions du conflit. Il renouvelle sa proposition d'une « table ronde », et tente de se poser en interlocuteur face au général de Gaulle.

Le 6 septembre 1959, au manoir de Toutevoie, à l'occasion de la fête du Mouloud, le vieux leader nationaliste déclare devant 300 visiteurs :

« Nous faisons confiance au général de Gaulle qui, lors de son voyage, a dit : "Il faut accorder au peuple algérien son autodétermination." Cette expression nouvelle du langage diplomatique français, appréciée des Américains, signifie : "liberté d'expression". Je sais que chaque nation a ses ultras. Les ultras d'Algérie voudraient laisser l'Algérie comme leurs pères l'ont laissée, mais de Gaulle a dit: "L'Algérie de Papa n'existe plus..." »

Après le discours du 16 septembre 1959, Messali s'empresse de répondre favorablement au général de Gaulle. Le 21 septembre 1959, dans une conférence de presse, le chef MNA explique que l'autodétermination marque l'aboutissement de toute son action politique :

« L'autodétermination, c'est la liberté et l'indépendance pour chaque individu d'accepter ou de refuser, ou de choisir comme il l'entend tel ou tel système politique (...). Nous nous réjouissons d'autant plus de ce principe de l'autodétermination qu'il a toujours été inscrit en tête de notre programme depuis l'Étoile nord-africaine, jusqu'au Mouvement national algérien, sous le mot d'ordre : "La parole au peuple" (...). »

Sentant poindre le danger, la fédération de France du FLN multiplie ses efforts de propagande. Le 31 août 1959, elle fait diffuser un tract, « La baudruche messaliste regonflée », où l'on peut lire :

« (...) Un soi-disant bureau politique du MNA se déclare prêt à négocier, seul, le cas échéant. Cette outrecuidance ferait sourire, n'eût été le sang qui coule en Algérie depuis cinq ans, et ailleurs. Mais le problème algérien ne se résout pas par des exhibitions de forum (...). Vouloir associer à la négociation des interlocuteurs fabriqués, alors que seul le GPRA a le crédit et l'autorité nécessaires pour faire taire les armes, c'est agir en fait pour qu'elles ne se taisent pas. »

Dans ce climat, les « règlements de compte » entre les deux mouvements redoublent. Le MNA continue sa lente désagrégation, avec le passage au FLN de plusieurs de ses responsables, dans le Nord, l'Est ou la Belgique. Au moment des premières négociations de Melun, le gouvernement français

tente carrément d'utiliser l'existence du MNA pour contrer les revendications du GPRA. Les « protections » policières à l'encontre des messalistes se font de plus en plus voyantes, les libérations de militants de l'USTA, et du MNA se multiplient. Autant de mesures qui, loin de renforcer ce possible "interlocuteur", achèvent de le discréditer dans l'immigration.

Au moment des manifestations urbaines de décembre 1960, en Algérie, toute ambiguïté a disparu: le nom de « Messali » n'est pas scandé par les Algériens. Le GPRA fait la preuve de sa représentativité, et disparaît la possibilité d'une « troisième voie ». Au lendemain des manifestations, les Renseignements généraux enregistrent de la sorte les réactions du MNA :

« Pour l'instant, le pessimisme et l'inquiétude prédominent à l'état-major de Gouvieux, où l'on a particulièrement été frappé par l'explosion nationaliste d'Alger et par l'absence totale, aux manifestations du 10 décembre, de réactions ou d'initiatives musulmanes faisant allusion au rôle de Messali Hadj et du MNA dans le déroulement du processus devant mener à l'Algérie algérienne. »

A ce moment, le MNA est toujours divisé en 4 wilayat : le Nord de la France et la Belgique, avec 3 000 cotisants ; la wilaya de l'Est-Sarre, qui compte un millier de cotisants ; le Centre-Sud, avec 900 cotisants et la wilaya de Paris-Normandie qui compte également un millier de cotisants. 6 000 militants-cotisants au MNA, contre plus de 120 000 au FLN (dont plus de 20 000 très structurés et actifs) : la bataille de représentativité est d'ores et déjà gagnée sur le terrain par le FLN. La fédération de France, dans la « bataille des négociations », encourage le GPRA dans la voie de la fermeté. Il ne faut pas reconnaître d'autres interlocuteurs que le Front et ses émanations.

Alors, le MNA se décompose. Le 29 juin 1961, Khalifa Ben Amar, Laïd Kheffache, Boulenouar Belhadi et Bensid (l'ancien responsable de l'USTA) sont exclus. Manipulés par les services spéciaux français, ils constituent le Front d'action algérien démocratique (FAAD) qui sombrera dans la collaboration avec l'OAS.

La victoire politique du FLN se dessine à la fin de l'année 1961. C'est à ce moment, on s'en souvient, qu'interviennent les terribles ratonnades d'octobre...

POURQUOI LE 17 OCTOBRE 1961 ?

L'extrême violence de la répression qui donne toute la dimension tragique de l'événement était-elle voulue, organisée, préparée d'avance ?

Pourquoi précisément un tel déferlement de brutalités policières à l'encontre des manifestants algériens, alors que, six mois plus tard à peine, vont être signés les accords d'Évian conduisant à l'indépendance ?

Pourquoi la direction de la fédération de France du FLN a-t-elle donné la consigne d'une manifestation pacifique? N'y a-t-il pas eu de sa part sous-estimation ou tout simplement incompréhension des intentions du gouvernement français ?

Voilà trois questions majeures qu'on ne saurait éluder.

Pour tenter d'y répondre, il faut saisir le contexte historique de l'époque marqué par la véritable course de vitesse qui s'est engagée.

Du côté français, le général de Gaulle sait que la marche à l'indépendance de l'Algérie est désormais inexorable. Sa décision est prise depuis longtemps, des négociations difficiles sont engagées avec le FLN. L'homme du 18 Juin a défini son objectif (la République algérienne liée à la France) ; sa stratégie

(autodétermination) ; et distribué les rôles autour de lui en constituant en particulier un ministère d'État pour les Affaires algériennes confié à Louis Joxe.

Mais il veut aussi éviter toute explosion de la rue, tout surgissement autonome des populations algériennes. Les journées de manifestations populaires dans la capitale algérienne, en décembre 1960, restent présentes dans toutes les mémoires. Le 11 décembre, en effet, à Alger, les manifestants algériens sont descendus des quartiers périphériques, brandissant des drapeaux du FLN, chantant l'hymne des moudjahidin, agitant des banderoles qui reproduisaient des slogans : « Vive l'Algérie musulmane », « Vive Ferhat Abbas », « Libérez Ben Bella ».

La leçon a porté. Pour le gouvernement français, tout débordement risque de bousculer les plans préétablis, notamment sur le resserrement/maintien des liens économiques entre l'Algérie et la France après l'indépendance.

En tout cas, le rêve d'une « troisième force » entre le FLN et les Européens, dans le processus de négociations, s'est définitivement évanoui. Au début de l'année 1961, de Gaulle déclare : « Il faut donc trouver un arrangement avec le FLN, et en tout cas, le mettre au pied du mur. » Mais il entend négocier avec un FLN hétérogène, tout au moins en recul sur le plan militaire.

Cette conception d'une résistance algérienne affaiblie et donc plus malléable permet de fournir des assurances à une communauté « pied-noir » en plein désarroi, une communauté qui est en train de tomber dans les bras des activistes de l'OAS.

Pour la direction de la fédération de France réunie à Cologne le 6 octobre 1961, plusieurs arguments plaident en faveur d'une manifestation de rue. Riposte aux mesures répressives du préfet Maurice Papon, certes mais également volonté de mobiliser un nombre substantiel d'immigrés pour mieux montrer sa force dans la phase de négociations difficiles, engagées avec le gouvernement français.

Paris, à cet égard, constitue une formidable caisse de résonance au plan international. Reconquérir la rue dans la capitale française, c'est le moyen de renouer avec une expression collective classique, alors que la gauche n'utilise pas ce moyen contre la guerre d'Algérie.

Une fois la décision prise, la manifestation de rue, massive et pacifique, « on a envisagé la réaction de l'ennemi, on s'est dit : Ça va être une réaction impitoyable, mais on n'a quand même pas pensé jusqu'à des pendaisons dans le bois de Vincennes, et jusqu'à remplir la Seine de cadavres[60]... » Sous-estimation des intentions françaises évoquées plus haut ? Ou méconnaissance du fait que la police était infiltrée par des éléments appartenant au réseau Dides, réseau d'extrême droite favorable à l'OAS ? De toute manière, tactiquement, le FLN se trouve confronté, en octobre 1961, au dilemme suivant: ou attendre que la gauche française se mette en marche pour la protection des immigrés vivant en France, donc se subordonner à son mouvement; ou déclencher l'initiative qui permettra la prise de responsabilités de ces mêmes organisations françaises.

Instruit par toute l'expérience de son passé, le FLN opte pour le deuxième terme de l'alternative : « Depuis deux ou trois ans, il n'y avait pas de manifestations de rue en France, elles étaient interdites aux partis de gauche. Le 17 octobre, nous avons été les premiers à manifester dans la rue », explique Ali Haroun, responsable de l'information à la fédération de France. Opinion partagée par Kaddour Adlani, responsable à l'organisation : « La gauche même était impressionnée par toute la propagande sur la pacification en Algérie. Cette propagande de la droite, qui avait un peu ensommeillé l'opinion de gauche, a été démentie notamment par le 17 octobre, qui a ainsi contribué au réveil de cette opinion[61]. »

Reste que le prix à payer a été fort lourd. De plus, la machine répressive mise au point contre les immigrés algériens va se retourner contre la gauche. En ce sens, le 17 octobre 1961 et la répression du

8 février 1962 (manifestation anti-OAS de « Charonne » où l'on relèvera 9 morts) sont inextricablement liés ; les deux événements s'éclairent l'un par l'autre, et doivent apparaître comme tels dans la conscience collective.

C'est loin d'être le cas à l'heure actuelle...

XXI

Les immigrés resteront

Au début de l'hiver 1961, les contacts ont repris entre le gouvernement français et le GPRA. L'armée commence son désengagement, deux divisions viennent d'être rappelées en France. Mais cette évolution de la situation ne fait que durcir les anti-gaullismes[62].

A gauche, on reproche au régime sa lenteur à négocier ; sans connaître le détail des entretiens, on le soupçonne de se refuser à un dialogue sincère avec le FLN. On pense même qu'il se prépare plutôt à jouer la carte de la partition, du regroupement.

A droite, au centre, l'impression est différente. Ce qu'on reproche au général de Gaulle, c'est de se laisser entraîner dans un engrenage de concessions, de préjuger les résultats d'une autodétermination qui prend maintenant des allures de formalité et qui ne servira qu'à sanctionner une indépendance de l'Algérie au mépris des intérêts des Européens et des musulmans fidèles à la France.

Tour à tour, le MRP démocrate-chrétien, les indépendants prennent leurs distances à l'égard du gouvernement. Le 12 janvier, au cours d'une journée d'étude, les parlementaires indépendants votent une motion où ils affirment que « le FLN ne saurait, en tout état de cause, être considéré comme l'unique représentant de toute la population musulmane d'Algérie ». Ils soulignent « l'importance de l'Algérie couverte par le pacte de l'OTAN » et déclarent qu'« il ne peut exister de solution qu'en assurant le maintien de l'Algérie et du Sahara dans le cadre de la République française ».

Enfin, l'OAS contribue au trouble et à la division de l'opinion. A droite, on répugne à la condamner de façon péremptoire. On éprouve même souvent une compréhension secrète pour cette organisation clandestine qui trahit le désespoir, l'angoisse ou la colère de nombre d'officiers et des pieds-noirs. D'une certaine manière, ceux-ci peuvent se croire trahis et abandonnés.

Dans les partis de gauche, dans les syndicats, l'impression est bien entendu inverse. L'OAS n'est que le prétexte des groupes d'extrême droite fascisants, d'officiers de *pronunciamiento* qui veulent s'emparer du pouvoir en métropole et instaurer un régime totalitaire. On reproche au gouvernement sa mollesse dans la répression. Malgré l'interdiction du ministère de l'Intérieur, une grande manifestation contre l'OAS se déroule à Paris le 8 février 1962. Cette journée se solde par des heurts d'une extrême violence. Au métro Charonne, on compte 8 morts et 100 blessés chez les seuls manifestants. L'émotion est considérable.

Pour le gouvernement, il s'agit d'une entreprise de subversion dont les objectifs ne peuvent être que ceux de l'OAS ! Dans la foulée, le Parti communiste est directement mis en cause ; c'est lui, selon le ministre de l'Intérieur Roger Frey, qui a organisé l'affaire : « Les émeutiers, en bandes organisées, ont attaqué le service d'ordre avec une extraordinaire violence, se servant de matraques, de boulons, de grilles arrachées et de pavés. »

Dans l'ensemble, l'opinion ne se rallie guère à ce point de vue. *Le Monde* tente de tirer les leçons de l'événement :

« Affirmer, pour justifier l'interdiction, que des éléments troubles songeaient à cette occasion à une entreprise de subversion serait drôle si ce n'était tragique.

« Ces éléments existent, c'est vrai, mais ils sont dans l'État... Prétendre après coup que la manifestation était celle d'ennemis de la République est également excessif. La lutte contre l'OAS n'est pas seulement l'affaire de l'État, comme croit et dit le général de Gaulle, c'est aussi l'affaire du pays, et la démocratie que l'on assure défendre sur deux fronts n'a jamais été l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde quand le gouvernement tarde à s'en occuper. »

L'affaire trouve son épilogue le 13 février, à l'occasion des obsèques des victimes, qui rassemblent une foule immense.

Une semaine plus tard, l'affaire d'Algérie semble bien entrer dans son avant-dernière étape. Le 19 février, à la radio, Louis Joxe annonce la conclusion des pourparlers avec les représentants du GPRA en ce qui concerne les conditions du cessez-le-feu, la coopération et les garanties pour la minorité européenne.

Le 19 mars 1962, les « Accords d'Évian » sont signés. Dans l'« ensemble, c'est la satisfaction qui domine, une satisfaction d'ailleurs sans joie. On n'enregistre qu'une seule fausse note : pour Georges Bidault, « tout ce que les journaux ont publié est plus capable de susciter la honte que l'espoir ». Ainsi, la guerre d'Algérie semble s'acheminer vers sa fin, mais dans quelles conditions, au moment où les communautés, en Algérie, s'affrontent avec une violence inouïe.

ULTIMES DIRECTIVES DE LA FÉDÉRATION DE FRANCE

Dans la période de fin de la guerre, entre janvier et juin 1962, la fédération de France du FLN diffuse une série de consignes qui soulignent son entrée « dans un état d'alarme et de danger ». Les leaders nationalistes craignent une offensive OAS visant au sabotage des accords. Dans un « ordre du jour », distribué dans les wilayat en janvier 1962, le paragraphe 12 demande « de renforcer la clandestinité », et de « conserver la vigilance en permanence ». Le paragraphe 7 interdit « les départs pour l'Algérie ». Le point 24 demande aux responsables intermédiaires « une bonne aptitude physique ». Pour ceux qui « seront âgés de 21 à 35 ans », le document précise que ces militants seront mutés directement à la fédération, et que cette désignation est « une mesure très urgente ».

Après la signature des accords d'Évian, une des premières tâches auxquelles se consacre la fédération va être le recensement complet de la population algérienne vivant en France. Habitués aux opérations comptables par le mécanisme bien rodé de recouvrement des collectes et du contrôle des effectifs, les responsables FLN sont invités à se livrer à ce nouveau travail avec minutie. Ce recensement, entrepris jusque dans les prisons et les centres de détention, correspond à une double préoccupation : on veut évaluer l'importance de la communauté algérienne vivant en France en vue du passage de l'organisation clandestine à un parti légal ; en même temps, on cherche à identifier, dans cette perspective, les « éléments douteux » (harkis et membres du MNA).

Un autre problème attend la fédération de France, la prise en charge des prisonniers libérés en application des accords d'Évian. Ils sont accueillis par des comités constitués à partir des CSD (Comités de soutien aux détenus). Ces comités fournissent, dans un premier temps, hébergement, subsistance et aide première aux libérés. C'est ensuite la recherche d'un emploi.

Jusqu'en juillet 1962, à l'adresse de tous les militants algériens en France, les mêmes directives du FLN reviennent inlassablement: on exige la justification des actes accomplis en exécution des

directives, on contrôle leur exécution, on contraint à assister aux réunions hebdomadaires, on interdit certains jeux, certains établissements, on impose des sanctions tarifées à l'égard des militants et des responsables contrevenants, on réclame un laissez-passer pour tout voyage important...

Au début du mois de juin 1962, la fédération de France demande aux Algériens résidant en France de se rendre immédiatement auprès des services municipaux afin de régulariser leur situation électorale. Encore Français légalement parlant, ils peuvent en effet jouer un rôle d'appoint non négligeable. Le 8 juin, de nombreux travailleurs affluent vers les mairies de leur résidence. Un rapport des Renseignements généraux le signale :

« Des rassemblements provoqués de la sorte ont été signalés dans la région parisienne, en Seine-et-Oise, à Versailles, Argenteuil, ainsi que dans plusieurs localités de moindre importance, en Seine-et-Marne (100 musulmans à la mairie de Chelles), dans le Gard (350 à Alès), et dans les Bouches-du-Rhône, notamment à Martigues et à Salon-de-Provence[63]. »

Le jour du vote, le 1er juillet 1962, des débrayages ont lieu dans les entreprises. On quitte le travail pour accomplir son « devoir électoral ». Et bien sûr, la boucle est bouclée. Massivement, l'immigration se prononce en faveur de l'indépendance algérienne.

LA CRISE DE L'ÉTÉ 1962

Dès lors, la fédération de France du FLN se retrouve hégémonique dans l'encadrement de l'immigration algérienne en France. Les réseaux du MNA ont disparu de la scène politique, victimes des règlements de compte et surtout, vers la fin, de leurs dissensions internes. De nombreux cadres et militants de l'organisation messaliste se sont ralliés au FLN. D'autre sont rentrés en Algérie, comme Moulay Merbah, Admed Mezerna, Mohamed Zerouali, Abderrahmane Bensid...

Le 19 juin 1962, Messali Hadj décide pourtant de reconstituer son mouvement, renouant avec le vieux sigle de Parti du peuple algérien (PPA). Ce parti n'étant pas admis à participer au scrutin de l'autodétermination le 1er juillet 1962, il refuse de rentrer en Algérie. Entouré de quelques centaines de partisans, le dernier carré de fidèles, il lance un mensuel, le *Cri* du peuple *algérien,* qui disparaît en 1965. Le vieux leader nationaliste mourra à l'été 1974. En France...

Toute l'attention se porte sur le seul FLN, qui occupe entièrement l'espace politique dans l'immigration. Quelle va être l'attitude de la fédération de France dans le violent conflit qui s'ouvre entre le GPRA, dirigé par Benkhedda et Krim Belkacem, et l'état-major de l'ALN, emmené par le tandem Ben Bella-Boumedienne ?

Très vite, les dirigeants de la fédération de France se déclarent fidèles au GPRA. Le 2 juillet 1962, ils donnent, en faveur du maintien de l'autorité politique de l'équipe Benkhedda, trois arguments :

— Le GPRA représente toutes les tendances du peuple algérien qui, par son union, a seul remporté la victoire et non pas grâce à la direction d'un « surhomme ».

— S'attaquer au GPRA serait compromettre l'application normale des accords d'Évian qui, « à la face du monde », ont donné l'indépendance à l'Algérie et assurent le lancement de la jeune République algérienne.

— Le GPRA est seul habilité pour demander une réunion du Conseil national de la Révolution algérienne (CNRA). Cette affirmation vise à neutraliser la campagne engagée par certains responsables de wilayat d'Algérie pour que le CNRA soit convoqué sous la pression de la base[64].

Le 5 juillet 1962, un responsable de la fédération de France, dans une conférence de presse, résume les trois arguments :

« La fédération de France ne reçoit d'ordre que d'un seul gouvernement, le GPRA. Le seul vainqueur de sept ans de lutte c'est le peuple algérien. L'indépendance est le fruit d'une lutte commune. Ce n'est pas la victoire d'un seul homme. [Ici, c'est Ben Bella qui est visé]. La fédération de France est pour la stricte application des accords d'Évian. Seul le GPRA, qui veut régler le plus rapidement possible la question des élections, est habilité pour demander une réunion du CNRA. »

Ces thèmes sont abordés par de nombreux orateurs lors des « méchouis de la victoire », organisés par les wilayat le 5 juillet 1962. Sous l'impulsion de la fédération, une campagne s'engage contre Ben Bella au nom du combat contre « le culte de la personnalité », reprise du thème déjà développé dans les années 1955 en France, à l'époque contre Messali.

Bien entendu, pareille attitude déplaît. Déjà, les premiers émissaires de « l'état-major » ou du « groupe » de Ben Bella et Mohamed Khider commencent à faire circuler des informations défavorables à la direction de la fédération de France. Ainsi, à Saint-Cyr-l'École, près de Versailles, le nom de Ben Bella est acclamé au cours des manifestations du 5 juillet. Dans la banlieue parisienne, on commence à répandre l'idée que si Benkhedda venait à s'appuyer sur les forces françaises pour combattre Ben Bella, il commettrait un acte de haute trahison. Quelques incidents éclatent entre les deux groupes rivaux, le 2 juillet dans un café de la rue Mademoiselle. Mêmes incidents dans la nuit du 4 au 5 juillet, pendant la préparation de la « fête de l'indépendance » au quartier des Halles.

Contre la « circulaire du 2 juillet », un communiqué émanant d'un Comité de vigilance révolutionnaire paraît le 6 juillet, qui prend le parti de l'ALN. Sur plusieurs plans, la réponse est vigoureuse. Les benbellistes dénoncent la « honteuse compromission » du GPRA (notamment à propos de l'accord plus ou moins passé avec l'OAS). Ils expliquent que Youcef Benkhedda s'est placé hors de la légalité en refusant de se démettre lorsque, à l'occasion de la session extraordinaire du CNRA à Tripoli (27 mai-7 juin), il a préféré quitter cette ville, gagnant Tunis plutôt que de s'incliner devant la nouvelle majorité.

Les rédacteurs du Comité de vigilance révolutionnaire ajoutent que les dirigeants de la fédération de France n'ont pas le droit d'imposer leur opinion personnelle aux militants : « Seul le peuple est habilité à définir l'avenir du pays par des assemblées populaires qui désigneront, en temps opportun, leurs délégués à un congrès démocratique. » Cette revendication d'un Congrès national permet la progression des partisans de l'ALN en France, qui s'appuie également sur la popularité du nom de Ben Bella.

A la fin du mois de juillet 1962, alors que la victoire en Algérie du tandem Ben Bella-Boumedienne s'annonce certaine, le Comité de vigilance publie un document :

« La guerre étant terminée et l'Algérie étant indépendante, les émigrés algériens qui, depuis 8 ans, ont consenti des sacrifices de toutes sortes au service de la Révolution doivent cesser de verser toute cotisation aux dirigeants de l'ex-fédération de France. Toute contribution financière des citoyens algériens étant désormais du seul ressort de l'État algérien. »

La direction de la fédération riposte en faisant valoir que l'imposition obligatoire est supprimée. On l'a remplacée par une contribution volontaire destinée à venir en aide « aux victimes de la guerre colonialiste ». C'est le moyen, pour la fédération, de ne pas être privée de ressources. Elle lève également le « contrôle » exercé sur les départs vers l'Algérie, fait diffuser des consignes qui ont pour but de consolider l'unité de l'organisation.

Cette unité est plus que jamais indispensable pour lutter contre ceux qui tenteraient par tous les

moyens de provoquer des divisions au sein de l'organisation. Ce repli sur la neutralité, la cohésion de l'organisation et son unité sans cesse réaffirmées dissimulent mal la gravité de l'affrontement qui va se poursuivre plusieurs mois durant. Les réunions contradictoires se succèdent, dans les foyers de travailleurs ou les cafés, les deux tendances s'opposant verbalement.

Mais, en septembre 1962, le conflit passe à une étape supérieure lorsque s'opère le ramassage des traditionnelles cotisations. Le refus de paiement lancé par Alger auprès de la majorité des immigrés algériens a porté. La direction de la fédération de France proteste contre les agressions dont sont victimes ses militants, dans la région parisienne, dans le Nord et à Marseille. Ce qui provoque quelques opérations de « représailles ». Dans cette bataille, le Parti communiste algérien appuie les benbellistes contre la fédération de France du FLN. Dans un tract édité par « la section de l'Étang de Berre du PCA », en septembre, on peut ainsi lire:

« Avec les troubles qui ont éclaté en Algérie, un petit groupe de la fédération de France a pris nettement position contre le bureau politique et continue à contraindre par la force à des impositions, au moment où, grâce aux sacrifices des travailleurs algériens en France, l'Algérie est enfin indépendante (...). Travailleurs algériens, le complot contre-révolutionnaire n'est pas totalement écrasé. Face à ces loups qui entourent le berceau de notre jeune indépendance, formez partout des comités de vigilance et de soutien. »

Le 5 septembre, Mohamed Khider annonce qu'un accord est intervenu entre les wilayat III et IV et le « bureau politique ». Le 10 septembre 1962, l'armée de Boumedienne fait son entrée à Alger. Confrontés à cette nouvelle situation qui se traduit par l'arrivée en France de 200 cadres chargés de reprendre en main l'immigration, isolés politiquement, les dirigeants de la fédération de France cèdent du terrain. Nombreux sont ceux d'entre eux qui vont grossir les rangs du Parti de la révolution socialiste (PRS) proclamé à l'initiative de Mohamed Boudiaf le 20 septembre 1962 dans la région parisienne. D'autres rejoindront le Front des forces socialistes (FFS) qui va se constituer le 3 septembre 1963, sous l'égide de Hocine Aït Ahmed.

Dans cette période de crise entre le gouvernement d'Alger et les dirigeants de la fédération de France, des militants français, anciens membres de réseaux de soutien à la lutte du FLN en métropole au temps de la guerre, prennent position pour la fédération de France. Ils créent le Front de solidarité à la Révolution algérienne (FSRA), où l'on trouve Denis Berger, Marc Kravetz, Gérard Spitzer...

Estimant que la Révolution algérienne ne doit pas être « sclérosée », ils s'engagent à défendre et à aider les Algériens qui préconisent la réforme agraire, soutiennent les promoteurs d'une révision des accords d'Évian dans un sens favorable à une Algérie demeurant révolutionnaire et socialiste. Ils précisent dans un communiqué : « Refuser de soutenir le gouvernement algérien, par exemple dans un conflit avec la France sur des questions militaires ou pour réviser les accords d'Évian, serait une erreur monumentale. Cela n'a rien à voir avec le fait de soutenir ce même gouvernement dans sa lutte contre une opposition interne algérienne. »

Cette prise de position des anciens « porteurs de valises », la première du genre, dès décembre 1962, sera vivement attaquée par les autorités algériennes de l'époque qui y voient une intolérable ingérence de « donneurs de leçons ». Des militants français de tendance contraire, regroupés par exemple dans la tendance *le Communiste,* écrivent pour leur part : « C'est de Miami, en Floride, que s'organise la contre-révolution cubaine. On peut se demander si l'été dernier, ce n'est pas de Paris que s'est organisée l'offensive de la contre-révolution algérienne qui espéra, une fois de plus, vainement,

précipiter l'Algérie dans la guerre civile. »

Cette crise de l'été 1962 entre la fédération de France et le « bureau politique » va avoir des répercussions très sérieuses. La plupart des responsables qui, en France, ont mené la lutte nationaliste se retrouvent écartés de l'exercice du pouvoir en Algérie. La méfiance à l'égard de la fédération de France trouve sa traduction dans la réactivation de l'appareil chargé d'encadrer étroitement toute vie politique des immigrés algériens en France. Les temps héroïques sont terminés. Appareil qui, cette fois, sera directement dirigé par un État, celui de l'Algérie indépendante. L'Amicale des Algériens en Europe va remplir cette fonction de surveillance et d'encadrement.

1962-1975 : L'IMMIGRATION S'INSTALLE

Dès l'indépendance de l'Algérie, les deux États, français et algérien, tentent de s'accorder sur la présence de travailleurs immigrés en France.

Les accords de 1962, qui entérinent l'indépendance de l'Algérie, définissent en conséquence les droits et les devoirs des ressortissants des deux pays. Quatorze articles sont consacrés aux droits des Français d'Algérie ; deux seulement aux Algériens en France. D'après les articles 7 et 11, les Algériens, notamment les travailleurs, détiennent les mêmes droits que les Français, à l'exception des droits politiques, et jouissent de la liberté de circulation entre les deux pays. L'histoire va bousculer les pronostics et les accords. Les « pieds-noirs » vont quitter en masse l'Algérie, et, en sens inverse, l'émigration de travailleurs algériens s'accentue. Une « véritable hémorragie de l'Algérie vers la France », selon l'écrivain Belkacem Hifi[65].

Et pourtant, au cours des mois d'avril-mai-juin 1962, à la suite des accords d'Évian, de nombreux Algériens résidant en France depuis plusieurs années, ont, sur décision de la fédération du FLN, réintégré leur ancien domicile en Algérie où ils devaient constituer et former de nouveaux cadres algériens. Mais voilà : sept années de guerre marquées par les destructions et les déplacements de population, l'acharnement de l'OAS à détruire les infrastructures du pays, l'exode rapide des « pieds-noirs » à la veille de la proclamation de l'indépendance, la désorganisation profonde de l'Algérie qui en résulte, l'arrivée brutale sur le marché de l'emploi de dizaines de milliers de détenus algériens libérés ou de combattants démobilisés, autant de facteurs qui expliquent la reprise de l'émigration vers la France dès l'été 1962.

Du 1er septembre 1962 au 11 novembre inclus, 91 744 entrées d'Algériens sont enregistrées dans l'hexagone. Dans le même temps, les services officiels comptabilisent 45 043 sorties. Pendant cette courte période, la communauté algérienne de France s'accroît donc de plus de 46 000 personnes.

Ce sont des familles entières qui arrivent pour la première fois en France, s'installant de préférence dans des départements en pleine expansion économique: Haut-Rhin, Bas-Rhin, territoire de Belfort, Doubs, Meuse, Moselle, Nord, Isère et, à un moindre degré, Seine-Maritime, Haute-Savoie, Puy-de-Dôme, Var, Vaucluse, Pyrénées-Orientales, Haute-Garonne et Gironde. Comme auparavant, la région parisienne constitue le pôle d'attraction le plus important.

Cette nouvelle vague de migration fait voler en éclats l'accord de 1962. De part et d'autre de la Méditerranée, on envisage la mise en place d'un contrôle des « flux », afin de maintenir ceux-ci dans des limites « raisonnables ». On veut une émigration contrôlée comme aux époques des reconstructions françaises d'après-guerre. Différence essentielle: la négociation aura lieu entre deux États souverains faisant ainsi disparaître les notions de « métropole » et de « colonie ». Le 9 janvier 1964, entre le

ministre des Affaires sociales du gouvernement algérien et le ministre du Travail français, il est convenu que :

« 1) Les deux gouvernements ont estimé qu'il était conforme à l'intérêt de l'Algérie et de la France de normaliser les courants de main-d'œuvre entre les deux pays.

« 2) Dans l'immédiat et jusqu'au 1er juillet prochain, les arrivées nouvelles de ressortissants algériens en France seront déterminées en fonction des problèmes posés actuellement aux économies des deux pays.

« 3) A partir du 1er juillet, les arrivées de travailleurs algériens seront fixées en fonction des disponibilités en main-d'œuvre de l'Algérie et des possibilités du marché français de l'emploi, que le gouvernement français fera connaître trimestriellement au gouvernement algérien.

« (...) 5) L'établissement en France des familles des travailleurs algériens doit être, à l'avenir, conditionné par l'existence d'un logement[66]. »

Ces mesures n'empêchent pas l'immigration de grossir. Au printemps 1965, le cap de 600 000 Algériens en France est atteint.

Le nombre est en forte progression dans les Alpes-Maritimes, l'Ardèche, la Dordogne, la Drôme, l'Eure-et-Loir, le Nord, l'Oise, le Bas-Rhin, la Saône-et-Loire, la Haute-Savoie, la Seine-Maritime, la Seine-et-Marne, la Seine-et-Oise et les Vosges.

Trois de ces 14 départements, l'Ardèche, la Dordogne et l'Eure-et-Loir, étaient considérés jusqu'en 1962 comme départements à faible population algérienne. Ils dépassent maintenant le cap de 1 000 pour la Dordogne et l'Eure-et-Loir et de 1 500 pour l'Ardèche.

Parmi les autres départements en progression moyenne, figurent l'Ain, les Basses-Alpes, les Ardennes, l'Aube, l'Aude, les Bouches-du-Rhône, le Cher, la Haute-Garonne, l'Isère, le Jura, la Loire, la Loire-Atlantique, le Lot-et-Garonne, la Marne, l'Orne, les Basses-Pyrénées, le Haut-Rhin, la Seine, la Somme, Belfort et le Vaucluse.

La pression migratoire impose une troisième négociation, qui vise à prévenir et à maîtriser son évolution. L'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 limite la liberté de circulation prévue par les accords d'Évian. Le contrôle aux frontières se veut plus sévère, plus sélectif que dans le passé.

De son côté, en 1969, la France affilie le régime d'immigration au ministère de l'Intérieur, ôtant ainsi toute prérogative au ministère du Travail et le débarrassant du poids de sa charge naturelle. Pour Farida Belghoul, « affiliés au Travail, on réduisait les hommes à une seule dimension : leurs bras. Les mettre ensuite dans les mains de la police française c'était carrément les désigner, en plus, comme suspects[67] ».

Le 20 septembre 1973, le président Boumedienne suspend l'immigration vers la France et, en juillet 1974, le gouvernement français décide l'arrêt de toute immigration, y compris familiale. Celle-ci sera d'ailleurs rétablie par la suite (circulaire Dijoud de 1974 et 1975).

Malgré ces décisions et en dépit d'un certain mouvement de retour, la communauté algérienne va continuer à croître jusqu'en 1975, comme le montrent les statistiques publiées successivement par le ministère de l'Intérieur : 845 000 au 31 décembre 1973 ; 871 000 au 31 décembre 1974 ; 884 320 au 31 décembre 1975.

Cette croissance peut à la fois s'expliquer par le taux élevé de natalité chez les Algériens et par l'immigration familiale.

Après la vague de l'entre-deux-guerres, celle de la reconstruction de l'après-1945, et le mouvement qui s'opère à la faveur de la guerre d'Algérie, voici donc une nouvelle évolution migratoire, très importante. Le nombre d'Algériens passe de 400 000 à près de 900 000. Leur condition ouvrière n'est plus le moyen de perpétuer une condition paysanne au pays. A la différence des époques précédentes, apparaît alors un mélange d'attachement à l'Algérie, patrie enfin libérée, et de comportements de francisation.

Autre différence, essentielle, avec les vagues migratoires précédentes. La question du « nom » ne se pose plus désormais pour cette immigration particulière. Les Algériens entrent maintenant, complètement, dans la catégorie des « étrangers » venant travailler en France. Il reste pourtant, toujours, encore, un « problème » : ces musulmans arrivant eux aussi d'Algérie, après l'indépendance, mais qui ont choisi d'être Français. On les appelle les harkis.

D'AUTRES QUI VIENNENT D'ALGÉRIE : LES HARKIS

« Qu'est-ce que j'ai trahi ? demande Ali. J'avais dix-sept ans lorsque l'officier français nous a réunis, tous les jeunes du village de La Chiffa, près de Blida, et il nous a dit : "La France a besoin de vous. Aidez-nous à ramener la paix dans le pays. Engagez-vous dans la harka. Vous n'êtes pas obligés, vous faites ce que vous voulez." Quand un officier dit : "Vous faites ce que vous voulez", on fait pas ce qu'on veut, on fait ce qu'il veut, lui.

« — Et toi, qu'est-ce que tu voulais ?

« — Moi, je voulais un fusil. Quand il y a la guerre, pour vivre tranquille, il faut avoir un fusil. C'est pas le militaire, c'est toujours le civil qui a peur et qui souffre. Mes trois cousins, ils étaient montés dans la montagne avec le FLN pour avoir un fusil. Mon frère et moi, on a manqué l'occasion, on n'était pas là quand ils sont montés avec le FLN. Alors quand l'officier français nous a dit qu'il allait nous donner un fusil, on n'a pas voulu manquer une autre occasion.

« — Mais enfin, Ali, tu savais bien que tu allais te battre contre ton peuple ?

« — On parlait pas de peuple à La Chiffa, à La Chiffa on parlait de La Chiffa, c'est tout. Il n'y avait pas de journaux, il n'y avait pas de radio. On savait rien à La Chiffa. On savait seulement qu'il y avait la guerre.

« — Et tu as fait la guerre contre le FLN.

« — J'ai fait de mal à personne. Jamais j'ai tiré avec mon fusil, sauf deux ou trois fois à l'instruction. Je savais pas tirer. Il y en a des harkis qui ont fait du mal. Ils prenaient l'argent, le bétail et les femmes. Ceux qui ont fait du mal tout le monde les connaissait. A La Chiffa il y en avait neuf qui ont fait du mal. Tous les neuf, le FLN il les a tués après l'indépendance. Mais ils m'ont rien fait, le FLN. Les militaires, ils m'ont dit: "Le FLN va te tuer. Viens en France et tu seras français." Moi j'ai pensé : "Qu'est-ce que je vais faire en France ? Je connais pas la France." J'ai dit à l'officier français: "Moi, j'ai pas fait du mal, on me fera rien." Je suis resté à La Chiffa avec ma femme et mes deux enfants. Mais, le FLN, il m'a pris et il m'a obligé à travailler sur la route. La nuit, ils m'attachaient les mains et les pieds avec des cordes. Ça a duré huit jours. Après ils m'ont dit : "Tu peux rentrer chez toi." Moi, la vérité, j'ai eu peur. Il y avait encore des Français à la caserne de Blida, je suis allé revoir l'officier et je lui ai dit : "Mon capitaine, j'ai changé d'avis. Je veux devenir français." Et le capitaine il m'a dit : "Allez, viens,

Ali, tu seras français." Et il m'a pris dans ses bras et il a pleuré. »

Rapporté par Guy Sitbon dans le *Nouvel Observateur* du 25 août 1975, au plus fort de la grande révolte des camps de harkis, ce dialogue est fort éclairant sur le drame vécu par ces Français musulmans.

A la fin de la guerre d'Algérie, les pieds-noirs ont choisi. Ils seront près d'un million à traverser la Méditerranée sans le moindre espoir de retour. Parmi ces rapatriés, on trouvait d'autres « rapatriés » : les Français musulmans (environ 75 000). Pour eux, le départ vers la France représentait un formidable espoir d'assumer une citoyenneté acquise au prix du sang et de la compromission. Ce nouveau départ serait dans le droit fil d'une « alliance » scellée dans le passé.

Qui sont-ils, donc, ceux que l'on nomme les harkis ?

Ce sont des militaires servant dans une harka (en général il s'agit de milices levées par une autorité politique ou religieuse. C'est aussi une formation de supplétifs, qui était levée en Algérie pour renforcer l'action des unités régulières), restant au contact de leurs familles et attachés à leur territoire, leur village. D'après l'ordre n° 412/7 COMSUP, Alger, du 8 février 1956, « des unités supplétives seront constituées dans chaque corps d'armée, à l'échelon quartier. S'appuyant sur les unités de base (compagnies, escadrons, batteries), elles seront chargées de compléter la sécurité territoriale, et de participer aux opérations locales, au niveau des sections. Ces unités porteront le dénomination de harka ».

D'après l'historien algérien Abdelkader Djeghloul, les rapports de violence nés de la guerre d'Algérie « vont pousser d'assez nombreux paysans, et parfois des "djounoud" de l'ALN, à rejoindre les harkas de supplétifs mises sur pied par l'armée française pour se venger des exactions subies. En 1962, les harkis étaient aux alentours de soixante mille et un nombre sensiblement équivalent de soldats algériens servaient dans l'armée française ». Soit 120 000 hommes, c'est-à-dire autant que de combattants dans l'ALN, y compris la fameuse « armée des frontières »...

Leur départ pour la France, la guerre finie, est décidé par des responsables de l'armée et non par ceux du gouvernement (télégramme n° 125/IGAA du 16 mai 1962 : « Ministre État Louis Joxe demande au haut-commissaire rappeler que toutes initiatives individuelles tendant à l'installation métropole des Français musulmans sont strictement interdites. »). Une autre directive du même ministre d'État datant du 15 juillet 1962 énonce, au contraire, que « les supplétifs débarqués en métropole en dehors du plan général seront renvoyés en Algérie ».

Cette politique du « pas d'histoires » avec le consulat algérien annonce l'abandon volontaire d'une communauté. Expression même de l'ambiguïté des autorités françaises à l'égard de leurs anciens alliés. A partir du 15 août 1962, les ex-supplétifs seront spoliés de tous leurs biens par le gouvernement algérien. Beaucoup se verront condamnés à mort, souvent exécutés de manière atroce, sans débat, ni plaidoiries ni défense.

Dans un article de la revue Esprit, Mohand Hamoumou avance le chiffre de 100 000 morts, en argumentant de la façon suivante : « Les très nombreux témoignages recueillis par le secrétaire général du Comité national pour les musulmans français, repris en annexe par le général Challe dans son livre *Notre Révolte,* ceux qu'a rapportés Jasseron *(les Harkis en France),* ou mes entretiens avec des Français musulmans libérés par la Croix-Rouge confirment le récit du sous-préfet d'Akbou. M. Robert estime le bilan de ces massacres de l'ordre de 1 000 à 2 000 victimes par arrondissement (au nombre de 72) soit environ 100 000 morts, estimations confirmées par de nombreux officiers[68]. »

Bien sûr, l'arrivée en France des harkis rescapés, immigrés du deuxième type, n'aura pas le même

impact que l'installation des travailleurs algériens. Le seul point commun que l'on puisse leur trouver est la séparation avec le pays d'origine.

Contrairement à l'immigré « classique », en revanche, le Français musulman se trouve en totale séparation avec l'Algérie. Son engagement passé aux côtés de l'armée française le condamne au « bannissement ». C'est écrit, proclamé : le harki est le « traître historique », le collaborateur. De plus sa mise au ban est justifiée dans la position officielle du gouvernement algérien: « Tout musulman né en Algérie ou de parents algériens devient obligatoirement algérien. La nationalité française tombe si parents ou enfants désirent retourner au pays même temporairement. »

Harkis, bannis. Ils sont désormais des indésirables sur leur sol natal d'Algérie. Et la France, elle, ne leur ouvre guère les bras. Que leur propose-t-on en matière d'emploi ?

Les voilà regroupés dans des camps ou hameaux, loin de la population « autochtone ». L'exclusion passe ici par la marginalisation professionnelle. Supplétifs de l'armée française, ils étaient. Main-d'œuvre d'appoint strictement à l'écart, ils seront.

Officiellement, on affirme s'occuper d'eux. En fait, les harkis gênent. Pleine de sollicitude, l'administration, soucieuse de leur épargner un « déracinement brutal », parque ces villageois exilés loin des villes. Tout se passe comme si on niait, dans la pratique, leur choix en faveur de la nationalité française.

Et à quel prix! Sur 10 hectares entourés de barbelés, le camp de Bias rassemble sans souci de cohésion des cas sociaux, des isolés contestataires, des familles en difficulté. Administrativement, on les infantilise. Pour entreprendre des démarches, ils doivent continuellement se référer à un responsable nommé.

A partir des années 1975-1976, on généralise l'assistance. Privée d'initiative, cette population végète. Ce type de mesure d'encadrement visait à l'origine l'intégration. En fait, c'est l'exclusion qu'il génère. L'intégration passe avant tout par l'école, la formation professionnelle. Or, près de 70 % des Français musulmans ont moins de 25 ans et 80 % des jeunes de 16-25 ans sont sans emploi, sans qualification ni formation.

A partir de 1974 commence le réveil, le sursaut des harkis. Des grèves de la faim sont entamées par leurs enfants à Évreux, Roubaix, Lille, Longwy... Ils veulent montrer qu'ils existent et demandent à être traités comme les autres Français. Les parents, quelquefois condamnés au silence par crainte (« Si on se plaint, les gendarmes viendront nous chercher »), par honte (« Nous avons combattu contre nos coreligionnaires »), par ignorance (la plupart sont d'origine paysanne, analphabètes), se sont satisfaits d'une carte d'identité française. Leurs fils réclament les avantages de la citoyenneté. Loin de les blâmer, les vieux harkis sortent finalement du mutisme et parlent à qui veut les entendre d'injustice, de corruption de l'administration, des insultes subies.

A Saint-Maurice 'Ardoise, dans le Gard, quatre revendications émergent dans la révolte : rapatriement des familles restées en Algérie ; libre circulation entre la France et l'Algérie ; indemnisation ; enfin, surtout, dissolution du camp. Une banderole proclame : « Dans ce ghetto, on fabrique des inadaptés... »

En mars 1975, une revendication en dix points adressée au ministre de l'Intérieur, Michel Poniatowski, affirme entre autres « la nécessité de séparer nettement l'étude de "l'affaire harkis" de l'ensemble des questions en cours visant la situation de tous les immigrés en France ».

Sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, on commence à envisager des « mesures d'intégration

» pour cette population évaluée à 240 000 personnes en 1975. Mais les mesures tardent à être appliquées... Après 1981, le secrétariat aux Rapatriés de Raymond Courrière met l'accent sur l'action sociale, avec des mesures comme : la multiplication des centres d'éducation, de formation professionnelle, des contrats d'action sociale éducative et culturelle, appliquées dans les différentes municipalités.

D'après Courrière, ces « immigrés de l'intérieur » ne doivent plus être considérés comme des « citoyens de seconde catégorie ». L'une des premières décisions consiste à garantir l'indemnisation au même titre que les autres rapatriés, droit qui leur était refusé d'après le décret du 5 août 1970. Mais la question est désormais posée : trente ans après l'indépendance de l'Algérie, peut-on être français et musulman à part entière ?

Troisième partie

LA PRÉHISTOIRE DES BEURS

XXII

Une minorité ethnique se forme

Après celui du « Nord-Af » (1940-1950), de « l'Algérien » (1950-1960), voici venu le temps du « Maghrébin ». Le terme apparaît dans les médias notamment, au moment de la vague de crimes racistes qui secoue la France entre 1971 et 1976.

De 1966 à l'été 1974, l'économie française poursuit son expansion à un rythme particulièrement soutenu (5 à 6 % par an en moyenne) qui la place aux premiers rangs des pays occidentaux. La secousse de 1968 provoque un ralentissement général de l'immigration mais ne casse pas « l'expansion ».

Celle-ci repart de plus belle en 1969-1971, entraînant une nouvelle vague d'entrée de travailleurs étrangers. L'espace économique français continue de se modifier : ouverture de nouvelles autoroutes, création ou extension des complexes industriels littoraux, diffusion de l'industrie dans l'Ouest et de la sidérurgie dans l'Est, grands programmes de développement urbain...

Ce vaste effort d'équipement induit une participation importante de la main-d'œuvre étrangère. Et ce, en dépit de l'arrivée des jeunes sur le marché de l'emploi (à la suite de la reprise démographique de l'après-guerre), ou de la contribution accrue des femmes à l'activité économique.

En fait, la tendance enregistrée au lendemain de la Première Guerre mondiale se poursuit: les « nationaux » abandonnent aux immigrés certains emplois jugés pénibles (éboueurs), dangereux (mineurs, maçons, ouvriers de fonderie), à caractère répétitif (OS sur les chaînes de construction automobile)... Autant de tâches qui sont l'objet de déconsidération sociale, la faiblesse de rémunération n'entrant pas toujours en ligne de compte dans la désaffection des « nationaux ».

La moitié exactement de la population active étrangère est formée d'OS, de manœuvres et de mineurs (30 %), contre un cinquième environ (19,1 %) de Français. Si l'on ajoute les ouvriers qualifiés et les contremaîtres, on constate que près de 3/4 des actifs étrangers (72,9 %) sont des ouvriers contre le tiers (34,7 %) de Français. En 1973, près des 2/3 des établissements français emploient des immigrés qui représentent ainsi 12,4 % des salariés contre 11,8 % deux ans auparavant.

Entre 1960 et 1972, le nombre d'émigrés marocains en France va presque décupler. Il passe de 29 000 à 218 000. Les causes de ces mouvements migratoires sont connues : chômage (765 000 chômeurs en 1967 au Maroc) ; pression démographique; rapport actifs/inactifs qui ne cesse de se dégrader ; accroissement du nombre de jeunes sur le marché du travail (265 000 en 1967, 400 000 en 1970).

A ces causes, somme toute « classiques », s'ajoutent les circonstances politiques particulières du Maroc des années 70 qui provoquent des départs et amènent le développement d'une immigration politique marocaine en France ; et, surtout, le type de recrutement qui s'opère dans le milieu rural pour les besoins de l'économie française.

Après le Sud (Souss), le Rif oriental et central, de nouvelles zones de départ apparaissent dans les années 60 : principalement l'axe Kenitra-Rabat-Casablanca ; les provinces de l'Est, Oujda et Taza. La

carte de départs vers la France, en 1969-1970, montre que l'émigration touche tout le milieu rural marocain. En 1971, de nombreuses tribus fournissent leurs contingents d'hommes vers la France et le reste de l'Europe. Les centres urbains sont également touchés, puisque, à cette époque, 30 % des migrants sont originaires de la métropole Casablanca, des capitales régionales, Oujda ou Meknès.

Peu après la suspension de l'immigration, en 1974, les Marocains sont, au recensement de l'année suivante, 260 000. Pour atteindre le chiffre de 431 000 en 1982 (0,79 % de la population totale), dont la moitié de travailleurs permanents. La majorité des Marocains s'installent dans la zone située à l'est d'une ligne joignant l'embouchure de la Seine (nord-ouest) à celle du Rhône.

On les rencontre principalement dans l'industrie lourde et la métallurgie (39,5 %), le bâtiment (32,5 %), les mines (12,6 %), l'agriculture, la pêche et la forêt (11,7 %), les services domestiques (3,7 %).

Selon les statistiques officielles, le nombre de Tunisiens fixés en France passe de 52 000 au 31 décembre 1965 à 142 000 huit ans plus tard. Mais si l'on tient compte des naturalisations intervenues entre-temps (17 000) et, surtout, de l'importance de la main-d'œuvre « flottante », qui n'ef fectue en France que des séjours de quelques semaines ou mois sans même se faire enregistrer, ce sont en réalité, 200 000 à 300 000 Tunisiens qui ont utilisé cet « espace migratoire » au cours de la période 1966-1978.

Après un léger ralentissement en 1962, la communauté tunisienne connaît une phase d'accélération en 1969. Puis une seconde, plus forte encore, en 1972-1973. A cette date, les Tunisiens représentent environ 4,2 % de la population étrangère en France.

Par rapport aux autres Maghrébins, les Tunisiens se signalent par leur plus forte concentration en région parisienne (40,5 % contre 34,9 % des Algériens, et 31,4 % des Marocains), et en Provence-Côte-d'Azur (20,8%, contre 18 % des Algériens, et 7,8 % seulement des Marocains).

Les immigrés tunisiens en France constituent une population dont le niveau d'instruction est plus élevé que celui des autres Maghrébins. D'où de fréquentes déqualifications pour ceux, moins nombreux, qui ne sont pas dirigés vers le tertiaire (commerce surtout) et les services. L'immigration familiale s'élève progressivement : à partir de 1972, 4 000 personnes entrent à ce titre par an.

Des trois nationalités qui composent le bloc des travailleurs maghrébins, en formation entre 1970 et 1980, la « personnalité » algérienne demeure à la fois la plus forte et la mieux représentée. Les Algériens ont eu le temps de transposer leur mode de vie, d'asseoir leur conscience de la dimension historique (rapport à la France, à l'Algérie). Les réseaux communautaires algériens se présentent d'ailleurs comme des lieux refuges pour les Marocains et les Tunisiens. En outre, la langue arabe constitue un pont entre tous les ressortissants du Maghreb, même si Marocains et Tunisiens adoptent souvent dans un premier temps le dialecte algérien aux dépens du leur. La communication est réelle. Elle s'établit rapidement.

Une « communauté » maghrébine se construit, qui résorbe, apparemment, les différences régionales ou nationales. L'esprit de cette communauté ravive, en situation d'exil, la lointaine « communauté islamique » *(umma islamya)*. Elle réactualise le phénomène de l'entraide. Cet instinct de conservation face à l'étranger, c'est-à-dire les Français (toujours vus comme des « conquérants », même en France), consolide l'appartenance religieuse musulmane. Des paroles d'immigrés, saisies dans ces années 70, témoignent de ce besoin d'appartenir à un groupe de référence, d'organiser un système de conduites

puisant sa vigueur dans des traditions séculaires.

Ahsène Zehraoui, en 1978, et Tahar Ben Jelloun, en 1979, rapportent ces propos d'immigrés maghrébins qui, dans un cadre hostile, improvisent des « débris culturels » où vient se mêler un peu de spirituel :

1978 : « Pourquoi ne disposons-nous pas d'une mosquée, par exemple dans le 20e arrondissement ? On nous a donné une petite salle à l'intérieur de l'église de Ménilmontant. Est-ce juste que nous soyons obligés de rentrer dans une église pour prier ? Sommes-nous des chrétiens ? Le vendredi, nous sommes obligés de faire la prière sur le trottoir. Pourtant, chez nous, on enseigne le français à nos enfants, et on respecte les autres religions. Ici, pas de cours d'arabe, pas d'abattoirs, pas de mosquées pour nous. Et comment se fait-il que nous n'ayons pas un jour de repos pour la fête de l'Aïd, alors qu'en Allemagne les musulmans y ont droit ? Pour le Ramadan, les patrons se montrent compréhensifs, mais pour l'immense majorité de ceux-ci, c'est la production avant tout[69]. »

1979 : « Je suis croyant. Je fais mes cinq prières le soir. Malheureusement je ne peux pas arrêter le travail pour prier au moment où il faut. Je travaille sur des chantiers, donc difficile de s'arrêter[70]... »

Le rigorisme s'accentuant fréquemment dans l'exil, l'islam devient une digue contre la dépossession ; défense et déjà « résistance » au plan politique. Cet instinct religieux forge la conscience de minorité ethnique, au détriment d'une conscience sociale, ou nationale (le pays de départ).

DE LA MARGINALISATION POLITIQUE DE L'IMMIGRATION AU MYTHE DU « RETOUR »

En novembre 1962, le Bureau politique du FLN en Algérie proclame la dissolution de l'ancienne fédération de France. Les « comités de soutien » à l'action du bureau politique, créés dans la crise de l'été 1962, décident de se reconvertir en une Amicale des Algériens en France et en Europe.

Cette Amicale est fondée conformément à la loi de 1901 sur les associations étrangères en France. Elle limite ses activités au rôle associatif, éducatif et culturel des Algériens : campagnes d'alphabétisation, recherches de logements pour les familles nombreuses, défense d'Algériens menacés d'expulsion, visites dans les hôpitaux, dénonciations du racisme, mise en place d'une Association d'amitié et de sauvegarde franco-algérienne (ASFA) animée par des militants français de gauche, et d'une association France-Algérie, que préside Edmond Michelet.

A partir de janvier 1964, l'Amicale édite, tous les quinze jours, un journal, *El Djazairi* qui apporte avant tout des informations sur l'Algérie. Pour le fondateur du journal, Tayeb Belloula, « un autre combat est mené en Algérie, celui de l'édification d'une Algérie socialiste. Une fois de plus l'émigration en France et en Europe tient à apporter sa pierre à l'édifice commun. Nous verrons, dans les pages qui suivent, la participation de l'émigration algérienne, depuis les premiers jours de l'indépendance, à la reconstruction du pays[71] ».

Et pourtant... En dépit d'une imposante délégation venant de France (70 délégués), le congrès du FLN qui se tient à Alger en avril 1964 marginalise politiquement l'immigration.

La Charte d'Alger, dans son chapitre premier, souligne que « la première organisation nationaliste à base populaire prend naissance en France en 1924. L'Étoile nord-africaine revendique l'indépendance de l'Algérie en 1933. Sa participation aux campagnes politiques en faveur du Front populaire ne l'empêche pas d'être dissoute en 1937 par le gouvernement Blum. Le Parti du peuple algérien (PPA),

fondé la même année par Messali Hadj, reprend ses mots d'ordre et son orientation et pénètre en Algérie où il trouve un écho immédiat chez les couches sociales les plus opprimées ».

Ce « coup de chapeau » tiré au PPA-MTLD, qui domine les autres composantes du mouvement nationaliste (Oulémas ou PCA), s'achève sans aucune valorisation de l'immigration comme force sociale. Le chapitre II, sur la guerre, ne souffle mot du rôle joué par la fédération de France, l'œuvre de « libération nationale » étant strictement limitée au territoire algérien (les luttes contre les messalistes, majoritaires en France, sont évidemment passées sous silence). Le chapitre III, qui traite des fondements idéologiques de la « Révolution algérienne », ne tient pas plus compte de l'émigration dans la définition des caractéristiques de la société algérienne.

L'émigration apparaît, pour la première et seule fois, dans l'ultime développement de la Charte. L'accent est mis sur les moyens d'encadrer étroitement les immigrés afin de mettre à l'abri les travailleurs algériens de « toutes tentatives de contre-révolution qui voudrait faire d'eux une masse de manœuvre et un tremplin ». L'immigration, terre de reconquête par les diverses oppositions, continue de hanter les pouvoirs en place.

Par ailleurs, le texte reconnaît que « les causes de l'émigration algérienne en Europe, et plus particulièrement en France, sont étroitement liées au niveau de développement de notre pays. Elle peut être atténuée ou freinée mais ne cessera qu'avec la disparition de ses causes principales ».

En clair : pas question d'arrêter l'émigration tant que le pays ne se sera pas sensiblement développé. L'annexe de la Charte spécifiant que « le marché du travail français fournira un débouché traditionnel pour la main-d'œuvre non employée en Algérie ».

En fait, le régime benbelliste, au lendemain de l'indépendance, reconnaît — à rebours de toutes les théories émises précédemment — qu'il ne peut se passer de la soupape de sécurité que lui offre le marché de l'emploi en France. Les problèmes de la population immigrée sont, en revanche, relégués à l'arrière-plan.

L'émigration reste un mal... nécessaire. Dans l'opposition, Hocine Ait Ahmed n'hésite pas à formuler une appréciation somme toute très voisine des préoccupations des autorités algériennes, en 1966 : « Dans l'état actuel de l'Algérie, l'émigration est une solution nécessaire au chômage et au sous-emploi. Il est utopique de concevoir la réinsertion de ces émigrés dans l'économie nationale tant que le climat d'insécurité et d'improvisation qui caractérisent la politique et l'économie algériennes empêcheront la réalisation de tout plan de développement sérieux. Les Algériens eux-mêmes investissent à l'étranger et placent leurs économies loin des banques algériennes. »

Ben Bella renversé, le discours change. Le 1er novembre 1965, le nouveau président, Houari Boumedienne, lance un appel « aux cadres techniques, ingénieurs, professeurs », à qui il est demandé de « rejoindre le pays qui a besoin de leurs services ». Le 8 août 1966, le chef de l'État algérien, à l'occasion d'un « premier séminaire sur l'émigration », cite les réalisations industrielles d'Annaba et d'Arzew, capables selon lui, à terme, de dégager des postes de travail pour les émigrés candidats au retour.

C'est surtout en 1973, année de suspension de l'émigration décidée par le gouvernement algérien, que le tournant s'avère le plus net. Le 12 janvier 1973, à l'ouverture d'une « Conférence nationale sur l'émigration », Boumedienne dénonce, en termes sévères, les « insultes, les provocations, les assassinats et autres mesures discriminatoires » dont sont victimes les Algériens en France, à la suite, selon lui, des décisions du gouvernement algérien de nationaliser ses ressources pétrolières. Le ressortissant algérien résidant en France doit être fier « de son authenticité arabo-islamique » qui,

ajoute Boumedienne, le protège de toute volonté d'intégration dans la société d'accueil.

La Charte nationale de 1976 se veut dans la lignée des déclarations présidentielles : « L'État assurera, entre tous les secteurs de la vie nationale, la coordination nécessaire pour faciliter le retour et l'insertion des émigrés, et pour mettre en place, le cas échéant, les structures appropriées en vue de parvenir à l'accomplissement de cet objectif. Il s'efforcera notamment de résoudre les problèmes sociaux inhérents à leur réinsertion. De leur côté, les émigrés algériens font de leur retour dans le pays et de l'engagement dans la lutte pour l'édification du socialisme une de leurs aspirations fondamentales. »

En 1981, après l'arrivée de la gauche au pouvoir, le discours de la presse algérienne maintient le cap du « retour », en l'ajustant toutefois à la « deuxième génération ». Voici ce qu'écrit *El Moudjahid* en novembre : « La France voudrait récupérer la deuxième génération pour pallier au problème de natalité qu'elle connaît et pour reproduire sur place la main-d'œuvre indispensable pour son économie (...). La société française leur a déjà offert une fausse identité culturelle, et une trompeuse éducation de "petit Français". Pour éviter l'intégration, il paraît urgent et prioritaire d'envisager un travail de préparation pour le retour dès la naissance, au sein de la famille, à l'école, travail qui se poursuivra dans le pays d'origine. »

Le retour reste donc au centre des préoccupations : il faut le préparer dès l'arrivée en France.

Mais ce fameux « retour », il est également voulu par les autorités françaises à la fin des années 70 ! Lionel Stoléru promet son célèbre « million » aux immigrés qui quittent la France. Les circulaires Bonnet institutionnalisent les retours en prévoyant des séjours à durée déterminée d'avance.

Voulu, certes, mais impossible ! La société de départ n'offre que peu de perspectives d'emploi et de réintégration. Dans le cas algérien, les travailleurs qualifiés pouvaient, dans certains secteurs, trouver un emploi dans leur pays. En l'occurrence, cette compétence se transforme en obstacle, elle rend moins désireuse de retourner en Algérie.

Ajoutons à cela que ces travailleurs se heurtent, de l'autre côté de la Méditerranée, à une pénurie de logements. De quoi les retenir dans l'hexagone. L'immigration familiale freine aussi les velléités de retour. Une étude portant sur 80 Algériens et leurs familles dans la région Rhône-Alpes, entre 1972 et 1982, est à cet égard révélatrice. Les femmes qui, pourtant, se sentent très « algériennes » et se trouvent en France depuis moins longtemps que les hommes, demandent volontiers à rester : « attachées au pays, habituées à la France », elles peuvent trouver quelque intérêt à prolonger un séjour qui accroît leur autonomie personnelle[72].

La présence d'enfants nés et éduqués en France entrave également le retour. Les parents, quand ils sont retraités et désirent repartir, cèdent devant leurs héritiers qui ne veulent plus retourner en Algérie. Sauf pour y passer des vacances...

D'ailleurs, plus le séjour s'allonge, et plus le « retour » s'avère improbable. D'autant qu'avec le temps s'aggravent les risques d'échec. Tous ces éléments se combinent pour faire du « retour » une nouvelle épreuve migratoire, un nouveau déracinement.

Malgré l'existence du chômage en France, la diffusion d'un climat hostile né de la montée du racisme et les différentes politiques d'aide au départ, les Algériens immigrés, dans leur grande majorité, se fixent en France. Parmi les 94 0000 personnes concernées par les « retours-réinsertions » on comptait ainsi 39 % de Portugais, 25,4 % d'Espagnols, 8 % de Tunisiens, 6 % de Marocains et seulement... 3,7 % d'Algériens.

Le temps où les chefs de la fédération de France du FLN croyaient dur comme fer que le retour des immigrés dans leur pays constituerait un facteur de développement, ramenant avec eux un capital et un savoir-faire, s'éloigne. Surtout quand on constate que le transfert d'économies par actif est de 18 932 F pour les Portugais et de... 201 F pour les Algériens. Aujourd'hui, en France, ce qui est à l'ordre du jour c'est l'aide aux Algériens âgés restés en France. Le fait qu'un Comité d'aide aux Maghrébins âgés en France (CAMAF) se soit créé en 1989, qui demande, entre autres, l'obtention d'un « minimum vieillesse », est très révélateur. Ceux-là ne se proposent plus le retour au pays.

Peu à peu, le fossé s'est creusé entre le retour idéal, rêvé (préfiguré par les voyages de vacances), et le vrai retour, le retour réel qui, quelquefois, sanctionne un échec.

UNE NOUVELLE MANIÈRE DE VOIR LA POLITIQUE

La presse officielle des pays d'origine circule dans l'immigration maghrébine en France. Les Algériens de Gennevilliers, de Vénissieux ou de Marseille lisent bien *El Moudjahid,* mais surtout pour consulter les rubriques nécrologiques, les faits divers, ou les récits des exploits de l'équipe nationale de football...

Pourtant en marge de l'Amicale et des journaux gouvernementaux, toute une vie politique se reconstruit, s'organise. Trois pôles émergent : les oppositions au régime algérien, le mouvement berbère (politique ou culturel), l'extrême gauche étudiante maghrébine.

Après le coup d'État de juin 1965, la France devient le lieu de constitution des diverses oppositions au régime en place. Par exemple, c'est au cours d'une conférence de presse tenue à Paris que Krim Belkacem, ancien ministre du GPRA et négociateur des accords d'Évian, annonce la création d'un nouveau parti d'opposition: le Mouvement démocratique de la Révolution algérienne (MDRA), le 18 octobre 1967[73].

Pour certains opposants, l'espoir se porte sur la conquête de l'immigration, étape vers la reconquête du pouvoir en Algérie. Des journaux paraissent, notamment *El Mithaq* (La Charte), organe du FLN clandestin dirigé par Ahmed Boudia; *El Jarida,* journal du Parti de la Révolution socialiste (PRS) de Mohamed Boudiaf; *Ac-Charrara* (l'Étincelle)...

La matière rédactionnelle de cette presse est presque entièrement consacrée aux questions politiques du pays d'origine. Pour leurs opposants-journalistes, et surtout pour ceux d'entre eux qui sont liés à un groupe politique, pas de problème : la communauté ouvrière algérienne en France reste fondamentalement perçue comme un vivier, une base de recrutement, un moyen pour la constitution du parti politique. Dans les colonnes de leurs journaux, la condition des immigrés en France est le plus souvent traitée au travers d'analyses générales qui mettent en exergue la responsabilité du pouvoir algérien dans le fait migratoire, faisant écho aux mouvements revendicatifs qui se font jour dans l'immigration.

Un deuxième pôle, de loin le plus important, est constitué par le mouvement berbère. La présence kabyle, ancienne dans le temps et nombreuse, favorise l'émergence de cet espace culturel et politique. Le Front des forces socialistes (FFS) de Hocine Aït Ahmed trouve dans ce milieu ses principaux appuis.

En 1967, la création d'une Académie berbère permet la sensibilisation des berbérophones à leur langue, leur histoire. A l'université de Paris VIII-Vincennes, le « Groupe d'études berbères » profite des effets de l'après-mai 1968. Il édite entre 1972 et 1977 douze livraisons de son *Bulletin d'études*

berbères. La revue *Tisuraf* (Les petits bonds), qui prend sa suite et paraît encore aujourd'hui, marque un réel tournant. D'une stricte militance, on passe à une démarche d'étude et de recherche, ce qui n'empêche pas la pugnacité des débats.

Le printemps de Tizi-Ouzou, la révolte-protestation kabyle de 1980, l'enthousiasme et la floraison de textes et d'analyses qu'il génère vont trouver dans la revue Tafsut (Le printemps) un prolongement quasi naturel. Voilà qui permet la diffusion et la répercussion en France, et plus particulièrement au sein de la communauté maghrébine, d'écrits et d'informations que la situation algérienne ne peut permettre.

Dans *Tafsut* de décembre 1983, Salem Chaker écrit par exemple : « Oui, il s'est produit un événement extraordinaire au printemps 1980: une parole berbère autonome s'est imposée dans le paysage intellectuel et politique maghrébin. Nous voulons, nous devons renforcer cette volonté d'être (...). *Tafsut* voudrait fournir à tous un cadre démocratique favorable à l'émergence d'une dynamique culturelle et intellectuelle libre, échappant au carcan des tabous et des dogmes officiels ou dominants, qui soit en prise directe avec les besoins et aspirations réels qui se font jour un peu partout au Maghreb. »

Le troisième regroupement, c'est celui des étudiants maghrébins d'extrême gauche, marqués idéologiquement par la « défaite de juin 1967 qui met un terme quasi définitif au rêve unitaire nasserien, le développement de la résistance palestinienne perçue comme un prolongement dans l'espace arabe de la lutte du peuple vietnamien... », pour reprendre les mots de Driss El Yazami[74].

En France, où se trouve une importante communauté étudiante issue des pays du Maghreb, tous ces groupes font paraître des journaux, répertoriés par l'Association Génériques : *El Amel Tounsi* (L'ouvrier tunisien), publié par le groupe Perspectives tunisiennes, entièrement rédigé en arabe dialectal ; *Souffles* et *Anfas* qui reprennent les titres de la revue du même nom éditée au Maroc par Abdellatif Laabi ; El Massira (La marche) dont le premier numéro est publié en janvier 1972 ; *Maghreb Annidal :* 23 mars...

Cette mouvance, traversée par des multiples débats idéologiques, se « fond » dans l'extrême gauche française après 1968 (notamment au sein du groupe « mao-spontanéiste » la Gauche prolétarienne).

Sur cette période qui va de 1968 à 1974, Driss El Yazami explique : « Ces militants développent à l'université dans un premier temps, puis dans les quartiers et les usines ensuite, un travail d'agitation autour de la révolution palestinienne, perçue et présentée comme le modèle à suivre par "les masses arabes opprimées par l'impérialisme et les régimes arabes réactionnaires". Dans l'esprit de ces militants, regroupés dans des "comités Palestine", il ne s'agit pas seulement de soutenir les Palestiniens; il faut aussi s'en inspirer pour s'organiser en dehors des appareils officiels (les amicales gouvernementales en l'occurrence) et des partis traditionnels de gauche [...]. »

1972 sera l'année du grand tournant. A Marseille, les militants des comités Palestine publient à partir de décembre 1971-janvier 1972 un journal de la même veine intitulé *Al* Assifa. Il porte comme sous-titre : « Soutien aux luttes des masses arabes ». Derrière la référence explicite du titre à la branche armée du Fatah *(Al Assifa :* La tempête), se cache un sommaire plus prosaïque qui rend compte des problèmes de logement d'immigrés maghrébins et des « ripostes » aux crimes racistes plus que des problèmes de politique internationale arabe.

De 1972 à 1975, les mouvements revendicatifs de l'immigration maghrébine seront largement représentés dans ces deux journaux, publiés irrégulièrement et diffusés par les groupes de militants. Épisodiquement, le comité de coordination des foyers Sonacotra édite un bulletin qui se fait l'écho de la longue grève des loyers. Celle-ci démarre en 1974. Elle va durer plusieurs années, alors que des

associations lancent leur propre journal, tel le CTA (Comité des travailleurs algériens), qui publie *La voix des travailleurs algériens* ou l'AMF (Association des Marocains de France) qui relance son journal *Al Jaliya Al Maghribiya* (La communauté marocaine), dont le premier numéro avait paru en avril 1972.

On s'en rend alors compte : l'immigration maghrébine, algérienne en particulier, a profondément évolué, au plan social et politique. Les « événements » de mai-juin 1968, le passage dans les universités (on l'a vu avec le « groupe de Vincennes »), la rencontre avec l'extrême gauche française, fournissent à certains fils d'ouvriers immigrés algériens d'autres modèles, d'autres références, d'autres façons d'entrer en politique. La grève des loyers des foyers Sonacotra fait savoir à l'opinion publique que l'immigration, sans perdre sa mémoire de la guerre d'Algérie, se préoccupe aussi du quotidien : ses conditions de vie et de travail en France.

La circulaire du 5 juillet 1974, relative à l'arrêt provisoire de l'introduction des travailleurs étrangers, inaugure au demeurant un style nouveau de gestion de la politique d'immigration en France. C'est un tournant fondamental dont on a du mal, encore aujourd'hui, à percevoir toute l'importance. La France renonce à la concertation avec les pays d'émigration, la politique française devenant en la matière une politique souveraine et exclusive.

A partir de ce moment, à travers une série de décrets et de circulaires, se poursuit le processus de fermeture des frontières. Alors que dans le début des années 1970, plus de 100 000 nouveaux travailleurs permanents étaient enregistrés chaque année, la politique d'arrêt de l'immigration produit rapidement ses effets. En 1986, à peine 10 000 travailleurs permanents sont introduits annuellement. Dans ce cadre, la donnée essentielle devient l'accroissement des naissances d'origine étrangère sur le territoire français, principal facteur d'augmentation de la population étrangère dans l'hexagone. A l'heure actuelle, un peu plus de 70 000 enfants naissent chaque année de deux parents étrangers, y compris les enfants algériens. Ils représentent 11 % des naissances enregistrées. Certains de ces gamins sont français à leur naissance. Il s'agit essentiellement d'enfants nés de parents algériens. Les autres sont appelés à le devenir à leur majorité, s'ils résident toujours en France.

A cette nouvelle situation correspond un état d'esprit nouveau. On est en France pour y rester. On y restera.

Un petit noyau de militants, se situant à l'intersection des trois pôles « non officiels », lance en mars 1979 un hebdomadaire, *Sans frontière*. Les sommaires de ce journal apparaissent comme autant de miroirs de cette période de basculement : pétitions contre l'action de certaines municipalités communistes après « l'affaire du bulldozer » de Vitry en 1980 ; grève de Lyon contre les expulsions de jeunes en avril 1981 ; soutien à la cause palestinienne ; dénonciation de la violation des droits de l'homme dans les pays du Maghreb ; manifestation commune des jeunes et des ouvriers au moment de la grève de Talbot...

Sans frontière et son équipe seront à l'origine de la première grande marche pour « l'égalité des droits », partie de Lyon en 1983... Dans le même temps apparaît Radio-Beur, qui veut prendre en compte les réalités revendicatives « d'égalité de droits » dans la société française et les innovations culturelles. *Sans frontière* et Radio-Beur, deux matrices dont sont issus les principaux acteurs du Collectif des droit civiques pour le droit de vote, les inscriptions sur les listes électorales dont s'inspirera, plus tard, *France Plus*...

Au milieu de ce bouillonnement, quel peut être l'impact des organisations « traditionnelles » algériennes en France ?

En 1982, le discours officiel algérien, vingt ans après l'indépendance, reste appuyé, d'une part, sur la nécessité du retour de ses nationaux exilés ; d'autre part, sur la protection des émigrés contre « les explosions racistes », « les persécutions de la part des nostalgiques d'un passé révolu ».

Sans perspectives plus motivantes, l'Amicale des Algériens en Europe se réfugie dans la gestion (établissement de documents administratifs permettant de circuler ou de transférer des fonds ; rapatriement des corps au moment des décès ; participation à l'édification de lieux de culte). Tant bien que mal, elle tente aussi de s'insérer dans les débats politiques ou culturels qui ont cours dans l'immigration (en particulier avec l'animation du Centre culturel algérien à Paris).

Son journal porte désormais le titre *Actualité de l'émigration.* Il s'efforce de répondre aux nouvelles donnes de la situation. Et bien sûr, l'Amicale ne renonce pas à ses tâches d'encadrement et de légitimation du pouvoir en place en Algérie.

C'est avant tout contre cette institution-carcan que se manifestent les organisations de l'opposition. Après sa libération en 1980, Ahmed Ben Bella s'installe en France et multiplie dans la presse les déclarations hostiles au régime d'Alger. L'ancien président se prononce contre le parti unique et lance son organisation, le Mouvement pour la démocratie en Algérie (MDA).

Le MDA avec son journal *El Badil,* gagne rapidement en influence, en particulier dans la région parisienne, marseillaise et le Nord. Il organise un congrès du 25 au 27 mai 1984, mène de véritables campagnes d'affichage dans certains quartiers de Paris. L'affiche représente l'emblème algérien, avec, à l'intérieur, la photo de Ben Bella. De nombreuses inscriptions murales, en arabe et en français, invitent la communauté émigrée à rejoindre « Ben Bella pour la démocratie en Algérie ».

Toutes ces activités inquiètent l'Amicale qui perturbe sans complexe, le 27 mars 1982, une réunion tenue à la Maison du Peuple à Belfort. Des incidents se multiplient entre diffuseurs des deux mouvements, notamment dans l'Est de la France à la fin de l'année 1986. Mais, confrontée aux tracasseries policières françaises, à la répression contre ses militants (des dirigeants ont failli être expulsés en novembre 1986 vers l'Algérie), à l'interdiction de son journal El Badil en décembre 1986, l'organisation benbelliste semble s'essouffler au début de l'année 1987. Le manque de clarté de ses positions politiques — ou son incohérence — ne permet plus au MDA de poursuivre sa progression.

Le Front des forces socialistes (FFS), animé en particulier par Ali Melici, continue son renforcement et lance un journal, *Libre Algérie.* En revanche, le PRS de Mohamed Boudiaf a disparu de la scène politique, victime de dissensions internes.

L'ensemble des forces d'opposition mènent des campagnes contre la « répression en Algérie » : meeting de mai 1984 à la Mutualité à Paris où l'historien Mohammed Harbi prend la parole; initiatives de soutien à la Ligue des droits de l'homme algérienne ; campagnes de signatures, prises de position pour la libération des militants emprisonnés en Algérie, notamment après les manifestations de Constantine de 1986.

Au-delà des problèmes politiques, des questions sociales ou religieuses qui inspirent la plupart des dirigeants/ militants algériens de l'opposition, transparaît l'attachement à une terre que l'on a quittée depuis plusieurs années. Le temps passe, l'exil se prolonge. La vie loin du pays, la nostalgie qui gagne, l'image que l'on veut garder intacte de la région ou du village d'origine, le souvenir des villes, les mémoires qui s'éparpillent : le déracinement aboutit quelquefois à se réfugier dans le passé. On cherche à le ressusciter. A se légitimer grâce à lui. Ainsi, Ahmed Ben Bella dans *l'Express* du 25 mars 1982 : « Voyez l'ironie du sort: en 1953, j'étais à Paris, pour préparer l'insurrection du 1er novembre. Et j'y suis à nouveau vingt-huit ans plus tard, loin de mon pays. »

XXIII

Et s'il fallait conclure...

Triste pérennité de l'exil. En se perpétuant, il se banalise et finit par poser aux réfugiés politiques algériens, anciens messalistes comme ex-militants d'une fédération FLN de France désormais chassée de la mémoire, des problèmes comparables à ceux des autres réfugiés politiques. Venus d'horizons bien différents, les Iraniens hostiles à Khomeiny et les Polonais en rupture de régime cherchent à leur tour l'asile dans la France des années 80. Une France bien peu consciente des mouvements qui affectent dans le même temps la société algérienne.

L'Algérie bouge et ses exilés politiques cherchent leur voie. Au fur et à mesure que le mythe du retour tombe en poussière, le lien au pays natal — celui dont on souhaitait l'indépendance avec tant de passion — se fait plus lâche. Imaginaire et nostalgie remplacent un espoir désormais bien faible de revenir en Algérie.

Que faire pour sortir de l'impasse? Épuisés par leur combat, les militants nationalistes des années 1950-1960 n'ont plus l'énergie de se poser la question. Mais de l'énergie, leurs enfants en ont à revendre. Et ceux-là s'efforcent de trouver de nouvelles issues. Leurs parents n'ont pas pu bouleverser l'Algérie. Par un curieux paradoxe, c'est à l'intérieur de la France qu'ils vont choisir de situer leur combat...

DU « BEUR » AU « CITOYEN »

En français, on dit « Arabe ». Pour parler verlan, on inverse les syllabes, on dit « Rebeu ». Et de « Rebeu » au « Beur », il n'y a qu'un pas.

Les « Beurs », donc. Émergeant des banlieues, le mot envahit l'espace public, en particulier après 1983, l'année-charnière, celle de tous les drames et de toutes les espérances pour les Maghrébins de France, à commencer par les plus jeunes d'entre eux.

Souvenons-nous. 1983 dévoile «l'effet Le Pen » et avec lui, un renouveau xénophobe et anti-arabe. Dès mars, celui-ci se concrétise aux municipales. C'est Dreux, la victoire du Front national, la défaite du maire sortant Françoise Gaspard. Et pour une partie de l'opinion publique, la mise en accusation de plus en plus ouverte de l'immigration maghrébine rendue responsable du chômage, de l'insécurité, de la délinquance. L'« Algérien » est de retour dans le débat politique français. Comme bouc émissaire, cette fois...

Le 21 mars 1983, la cité des Minguettes s'embrase. Accusant les policiers d'avoir « manqué de respect à leurs parents » lors d'une perquisition, des jeunes d'origine maghrébine s'en prennent aux porteurs d'uniforme.

Heureusement, des citoyens au sang plus froid, comme le prêtre Christian Delorme, parviennent à calmer les esprits. Mais l'idée a germé : dans un contexte marqué par la montée de l'intolérance et de

son frère jumeau le racisme, comment réagir ? Comment faire en sorte que soient préservés l'intégrité et la dignité des familles maghrébines déjà « ghettoïsées » ?

Le 21 juin, un enfant de harki, Toumi Djaïdja, leader de la petite association SOS-Avenir-Minguettes, est blessé au ventre par un policier. Et la chaudière de bouillir à nouveau : les « tontons flingueurs », les « shérifs des banlieues » — ainsi certains jeunes surnomment-ils les gardiens de la paix — sont aux premières loges de la colère immigrée. Avant le début de l'automne, Radio-Beur a établi son bilan : depuis le meurtre de Toufik Ouanès, 9 ans, tué à La Courneuve le 9 juillet, douze jeunes d'origine maghrébine ont trouvé la mort.

Christian Delorme est inquiet. S'inspirant des méthodes non violentes prônées aux États-Unis par Martin Luther King et ses héritiers, c'est lui qui va avancer l'idée d'une « marche pour l'égalité et contre le racisme ».

Cette marche se termine le 3 décembre à Paris, quand plus de 100 000 personnes accueillent les 40 marathoniens partis de Marseille un mois et demi plus tôt et qu'ont déjà rejoints plusieurs milliers de jeunes. Et la France entière de découvrir sur ses écrans de télévision ces jeunes dont on parle tant : les « Beurs ». Ils ont montré qu'ils pouvaient meubler autre chose que la rubrique des faits divers...

Réussite au-delà de toutes les espérances, la « marche » devient, selon l'expression du sociologue Adil Jazouli, une « école de l'action collective[75]. » Elle va permettre qu'émergent au grand jour les enfants de l'immigration algérienne en France. A la tête des marcheurs, on a vu ces jeunes filles et ces jeunes gens qui animent des médias comme Radio-Beur (Paris), Radio-Gazelle (Marseille) ou le journal *Sans frontières*.

Ont-ils jailli *ex nihilo,* par pure spontanéité ? En partie, certes. Mais voici ce que seuls quelques initiés remarquent à l'époque : certains d'entre eux ne sont autres que les enfants d'ex-militants de la fédération de France. C'est le cas de futurs journalistes, comme Farid Aïchoune ou Khaled Melhaa ; de médecins, comme Nacer Kettane... Et d'autres, plus jeunes, rassemblés dans des organisations comme l'ANGI, bien implantée dans la banlieue Nord de Paris; SOS-AVENIR-MINGUETTES, à Lyon ; Gutenberg, à Nanterre ; ou le Collectif des droits civiques.

Ils ont retrouvé le chemin de l'action militante menée autrefois par leurs pères. Mais ceux-là se battaient pour l'indépendance. Si le point de départ est le même — la reconquête de la dignité —, les deux démarches vont s'écarter quand les héritiers revendiqueront ouvertement cette « intégration » que les nationalistes des années 1950-1960 considéraient comme la pire des trahisons. Ils se sentaient algériens. Sans s'écarter de leurs racines, leurs fils entendent se faire reconnaître comme citoyens français à part entière.

REGARDER LE PASSÉ EN FACE

En attendant, rien n'est acquis. La marche fut triomphale, l'après-marche débouche sur la confusion. A peine né, le « mouvement beur » dévoile ses faiblesses, notamment la plus flagrante : l'incapacité à s'organiser sérieusement. D'où quelques reculs de taille : le 1er décembre 1984, la Convergence 84 pour l'égalité ne mobilise que 30 000 manifestants, soit le tiers de l'année précédente.

Il est vrai que les débats sont vifs. Reconnaissant que celle-ci pose bien des problèmes, certains ont commencé à formuler le thème de l'intégration. D'autres s'y opposent violemment, brandissant pour leur

part le drapeau du « vivre ensemble avec nos différences ».

Sur le devant de la scène, les visages changent déjà. Avec Mehdi Lallaoui, Samia Messaoudi ou Saliha Amara, apparaissent de nouveaux animateurs, dont les pères manifestaient pour l'indépendance en cette terrible soirée du 17 octobre 1961 à Paris...

Mais la protestation doit-elle toujours prendre l'aspect de la « manif » de rue militante? Apparues en 1985, deux associations appelées à faire parler d'elles répondent : non. Pas d'une seule voix, d'ailleurs.

SOS-Racisme a choisi la manière spectaculaire en organisant dès juin un gigantesque concert sur la place de la Concorde. Une conception de la politique axée sur les médias.

Plus discrète, France-Plus se réclame sans ambiguïté de l'intégration. Le fait que plusieurs parents de ses dirigeants, dont son futur président Arezki Dahmani, aient combattu contre la France dans les maquis algériens tandis que d'autres sont fils de harkis indique à quel point la situation est contradictoire...

Deux ans plus tard, en 1987, se met en place la commission du Code de la nationalité. Parmi ses membres, un jeune médecin, Salem Kacet, chef de clinique à Roubaix. Fils d'immigré algérien, le Dr Kacet assume en même temps sa nationalité française et l'engagement passé de son propre père dans les rangs de la fédération de France du FLN. En 1990, son face-à-face télévisuel avec Jean-Marie Le Pen résume parfaitement cette histoire longue et tragique qui est celle de la communauté immigrée algérienne en France : l'indépendance apparaissait comme un droit aux yeux de ceux qui luttaient pour elle ; trente ans après, la citoyenneté française est elle aussi vécue comme un droit par leurs enfants nés sur le sol de France.

Nouvelle génération, nouvelle sensibilité, nouveaux espoirs, nouvelles exigences. Qu'ils soient fils de harkis, fils de militants messalistes ou FLN, élevés dans les plis du drapeau bleu-blanc-rouge ou dans ceux de l'étendard vert et blanc frappé du croissant et de l'étoile, les enfants des Algériens de France refusent que disparaisse la mémoire de ce qui fut. Ils cherchent, mais leur quête est difficile quand elle se heurte au racisme des uns, à l'amnésie volontaire des autres, à la pesanteur des relations entre États.

Écoutans-les :

« Comment expliquer à ses enfants qu'on a combattu pour l'indépendance d'un pays où l'on n'a finalement pas choisi de vivre ? » nous dit Farid Aïchoune[76].

« Les Beurs ont besoin de concilier l'histoire de leurs parents avec leur propre citoyenneté française », précise Abdel Aïssou, président du Mouvement pour les droits civiques dont le père aussi milita au FLN.

C'est ainsi. La troisième, la quatrième génération des Algériens en France revendiquent leur droit de cité. Quand ce n'est pas déjà fait, ces jeunes veulent « entrer » dans la société française. Et l'enjeu est là : ils n'y parviendront de manière satisfaisante qu'après avoir assimilé quatre-vingts années d'histoire de leur communauté sur le sol de notre pays.

Une histoire réelle, débarrassée des préjugés, des mythes, des fantasmes et dont ce livre s'est voulu l'un des éléments pour qu'intégration ne soit pas un vain mot. Car si l'on veut une intégration apaisée, il faut que la société française elle-même regarde en face son propre passé...

Annexes

Appel aux Tirailleurs Algériens, Tunisiens, Sénégalais, Malgache

en afrique le colonisateur a rétabli l'esclavage;

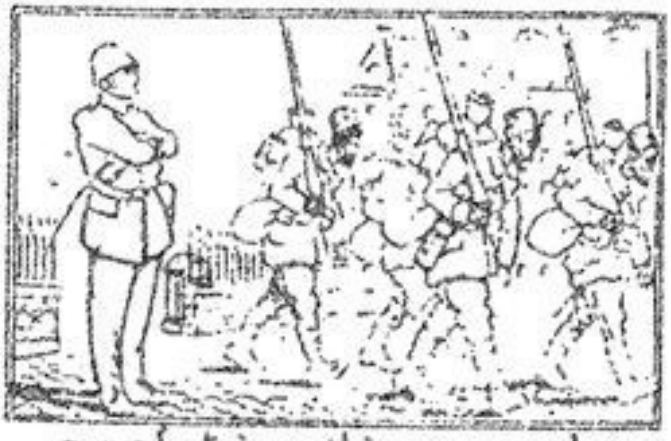

par la trique il incorpore les noirs dans son armée,

les jette dans ses tueries ou contre les ouvriers métropolitains,

comme il a jeté ceux-ci sur les nègres quand il voulut voler leur pays

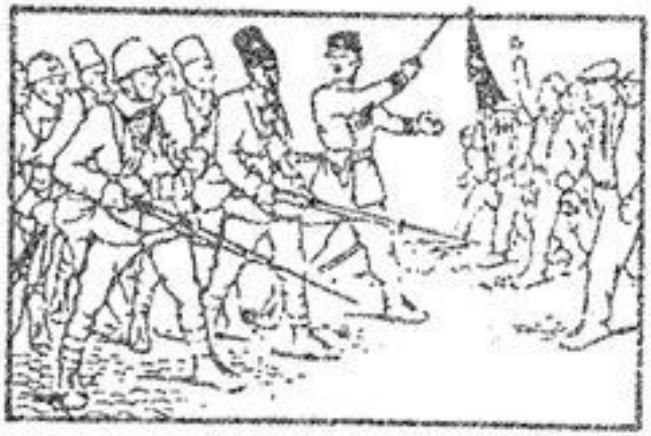

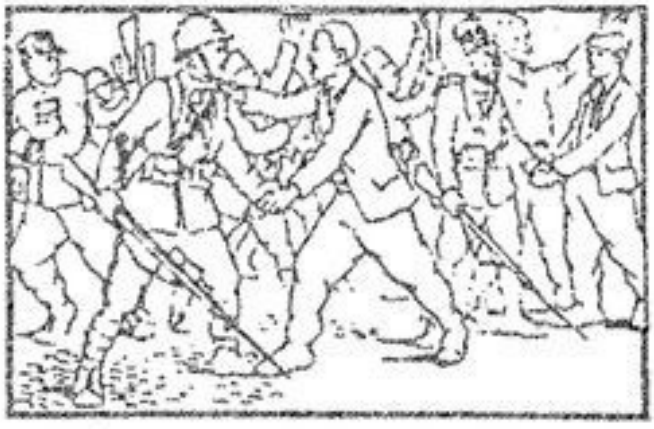

Le 1er Mai, les travailleurs de France feront grève et manifesteront dans la rue contre les patrons qui les exploitent. Les généraux qui sont les amis des patrons vous enverront pour tirer sur les ouvriers.

Contre les officiers qui les maltraitent. Pour une meilleure nourriture et un temps de service moins long. Les tirailleurs ne tireront pas sur les ouvriers, leurs frères.

LE 1er MAI

Pas un coup de fusil! Pas un coup de baionnette, ni de crosse contre les ouvriers!

1er mai 1923 : un tract du PCF en direction des soldats coloniaux.

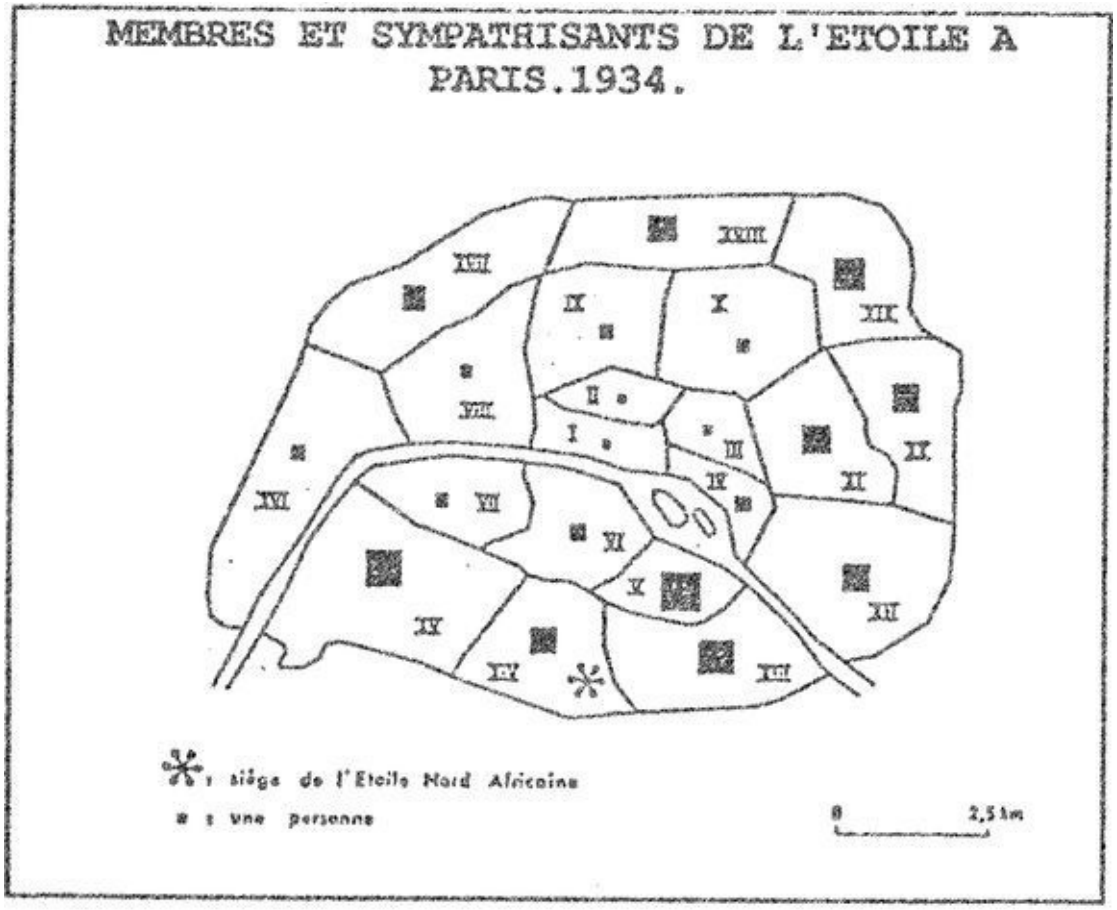

Membres et sympathisants de l'Étoile nord-africaine à Paris en 1934, arrondissement par arrondissement.

ÉTOILE NORD-AFRICAINE

Association des Musulmans
Algériens, Tunisiens, Marocains

Siège social :
19, rue Daguerre, Paris 14e

LA LIGUE DE DÉFENSE
de la
RACE NÈGRE

5, Rue des Concourt, Paris 11e

Nègres, Nord-Africains, Indo-Chinois et Travailleurs métropolitains !

L'Étoile Nord-Africaine, la Ligue de Défense de la Race nègre et le Comité de Défense de l'Indépendance Nationale d'Éthiopie

vous invitent à venir au

GRAND MEETING

qui aura lieu le LUNDI 2 SEPTEMBRE 1935 à 20 h. 30

à la SALLE LANCRY, 10, rue de Lancry, Paris 10e

Métro : Lancry - St-Martin - République

Venez en masse, défendre la liberté de l'Éthiopie contre l'impérialisme italien !

Venez exiger la levée de l'embargo sur les armes et les munitions destinées à l'Éthiopie !

Venez affirmer votre volonté de libérer tous les peuples et races opprimés !

Tous en masse au meeting

Toutes les organisations qui s'intéressent à la défense de l'Éthiopie y sont fraternellement invitées.

Participation aux frais : 0 fr. 95 - Chômeur, 0 fr. 50

2 septembre 1935 : un tract cosigné par l'Étoile nord-africaine.

Transmis pour compte-rendu
à M.le Directeur Général de
la Sûreté Nationale

PARIS, le 12 Octobre 1953

N O T E

pour Monsieur le PREFET, DIRECTEUR des

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

-:-:-:-:-:-

OBJET : Le déplacement de MESSALI Hadj à Nancy.-

Autorisé par M. le Ministre de l'Intérieur à se rendre à Nancy, pour assister aux obsèques de sa femme, née BUSQUANT Emilie, décédée le 2 Octobre à Alger, MESSALI Hadj, accompagné de deux Inspecteurs des Renseignements Généraux de Niort, devait quitter cette ville en voiture, le 7 Octobre 1953 à 17 heures.

Le Commissaire BURTH et deux Inspecteurs de la Direction des Renseignements Généraux de la Sûreté Nationale, l'attendaient à Orléans, pour l'emmener à Nancy.

Arrivé à la préfecture d'Orléans à 21 h. 15, MESSALI exprimait aussitôt le désir d'être reçu par M. le Préfet, pour protester, une fois de plus, contre les mesures de surveillance dont il faisait l'objet.

N'ayant pas obtenu satisfaction, l'intéressé a été conduit à l'Hôtel-restaurant "Jeanne d'Arc", Place du Martrai à Orléans. Il a dîné, a téléphoné à Me STIBBE, son avocat de Paris, puis s'est couché vers 23 h.30.

Le 8 Octobre, à 6 heures, accompagné des fonctionnaires de la Direction des Renseignements Généraux, MESSALI est parti en voiture pour Pont Saint-Vincent (Meurthe-et-Moselle), où il est arrivé sans incident à 15 h.

Note des Renseignements généraux sur le déplacement de Messali Hadj à Nancy.

Durant le parcours et les arrêts prévus pour le petit déjeuner à Montargis, et le déjeuner à Toul, le leader nationaliste s'est montré courtois, mais peu bavard.

Reprenant les thèmes habituels de la propagande du M.T.L.D., MESSALI s'est élevé contre les mesures "colonialistes" dont il faisait l'objet, ainsi que son Parti.

En arrivant à Pont Saint-Vincent, où le corps de sa femme était exposé dans la maison familiale, depuis 10 h.30, MESSALI a été reçu par son fils Ali, sa fille Djenina, et ses quatre belles-soeurs.

Il a été autorisé à passer la nuit à Pont Saint-Vincent.

Le lendemain matin, MM. LAHOUEL Hocine, Secrétaire Général du M.T.L.D., MEZERNA Ahmed, Président du Parti, ex-député, et ABDELHAMID Ali, membre du Comité Central d'Alger, se sont présentés à la Préfecture de Nancy pour demander à ce que MESSALI soit autorisé à rester huit jours dans sa famille.

M. le Préfet leur a répondu qu'on avait déjà accordé au leader nationaliste l'autorisation de rester dans le département de Meurthe-et-Moselle jusqu'au Dimanche 11 Octobre, et qu'il n'était pas possible de leur donner satisfaction.

Les obsèques de Mme MESSALI ont eu lieu à 16 h.

La levée du corps s'est effectuée à Pont Saint-Vincent et l'inhumation au cimetière de Neuves-Maisons, distant de 2 kilomètres.

Le corbillard, chargé de fleurs offertes par les différentes sections M.T.L.D. : Marseille, Nancy, et du Parti Communiste, a été suivi d'environ 500 personnes, dont 430 Nord-Africains, venus en délégation de tous les centres industriels du département et conduits par les délégués M.T.L.D.

Une délégation du Parti Communiste et de la C.G.T. était conduite par le député communiste du département : KRIEGEL-VALRIMONT, et le leader C.G.T. du département.

Au cimetière de Neuves-Maisons, devant le monument aux morts et devant le cercueil de la défunte, MESSALI Hadj a prononcé une allocution d'un quart d'heure environ, pour retracer "la vie de cette Lorraine, qui restera dans le coeur du peuple algérien".

/

MESSALI Hadj a été très modéré dans ses propos. La cérémonie terminée, il est retourné dans la famille de Mme MESSALI, tandis que les Nord-Africains se sont dispersés et ont repris leurs cars.

L'ordre avait d'ailleurs été donné, par le MTLD, aux Nord-Africains, de regagner Nancy sitôt après les obsèques.

Le soir, vers 19 heures, un léger incident éclatait entre MESSALI et les Inspecteurs chargés de le conduire à Nancy, où une chambre lui était réservée depuis la veille à l'Hôtel de l'Europe.

MESSALI refusait catégoriquement de se séparer de ses enfants et de sa famille, ajoutant, en outre, qu'il était malade, et s'enfermait à clé dans sa chambre.

Revenu à de meilleurs sentiments le lendemain matin, 10 Octobre, l'intéressé promettait de repartir pour Niort, sans incident, sous condition de pouvoir rester à Pont Saint-Vincent jusqu'au moment du départ, et d'emmener avec lui ses deux enfants.

Soucieux d'éviter des incidents, d'autant plus qu'une certaine effervescence commençait à se manifester dans les milieux nord-africains de la région, M. le Préfet de la Meurthe-et-Moselle lui donna alors satisfaction.

Le 11 Octobre, à 13 h. 15, MESSALI et les fonctionnaires de la Direction des Renseignements Généraux partaient pour Niort, où ils devaient arriver, sans incident, le 12 Octobre à 1 heure.

Au moment du départ de l'intéressé et de ses enfants, à Pont Saint-Vincent, une quinzaine de Nord-Africains, conduits par M. DEMAGHLATROUSS Larbi, délégué à l'Assemblée Algérienne, sont venus le saluer.

Mouvement pour le Triomphe
des Libertés Démocratiques
en Algérie

Fédération de France

Paris, le 28 octobre 1954.

C I R C U L A I R E

Chers Frères,

Nous nous faisons un devoir de vous faire connaître la situation à laquelle est astreint notre chef national depuis son transfert en Vendée. L'Administration veut absolument parvenir à l'isolement du reste du Monde en établissant une surveillance très serrée autour de lui et en intimidant tous ceux qui s'approchent de lui. Il ne peut se déplacer nulle part sans avoir à ses talons deux policiers. Sa fille même est suivie dans tous ses déplacements. Son Courrier (même les télégrammes) est retenu plus de 24 heures avant de lui être remis.

A cette vie d'enfer que lui impose le Gouvernement Français, s'ajoute la souffrance physique. Depuis son transfert en Vendée, Messali souffre d'embarras gastriques qui l'obligent à garder le lit pendant plusieurs heures par jour.

Devant cette situation, la Fédération de France du M.T.L.D. autorise les militants et les sections à correspondre avec le chef national pour lui exprimer leur sympathie et leurs voeux. Les militants peuvent également lui rendre visite, notamment pendant la période des fêtes du MOULOUD.

Les lettres peuvent être écrites en arabe ou en français.

L'adresse du Chef National est la suivante :

Monsieur MESSALI Hadj
Hôtel de la Comète à Sables d'Olonnes (Vendée)

Salutations fraternelles.

Circulaire du MTLD, octobre 1954.

Bulletin n° 18.

18 DEC. 1956

DECEMBRE 1956

. . . .

L E F.L.N. E N M E T R O P O L E

Avant d'aborder l'étude de l'organisation en métropole du Front de libération nationale, il convient de rappeler succinctement l'évolution du nationalisme algérien au cours des dernières années.

Depuis trente ans, un homme, Messali, a dominé la scène politique; il a mené sans défaillance le combat pour l'indépendance de son pays. Cependant, au début de 1954, son parti, le M.T.L.D., a connu une crise interne extrêmement grave, provoquée principalement par le souci d'un groupe de jeunes responsables de passer du stade de la lutte politique à celui de l'action directe.

Dans le courant de la même année, la scission du M.T.L.D. se précisait; elle donnait lieu à la création de trois groupes :

- les messalistes,
- les centralistes, animés par Lahouel, ex-secrétaire général du comité central du M.T.L.D.
- les activistes du comité révolutionnaire pour l'unité et l'action (C.R.U.A.).

Ce furent ces derniers, soutenus timidement par les centralistes, qui déclenchèrent la rébellion, le 1er novembre 1954. Les messalistes y étaient hostiles.

Le début d'un texte de synthèse des Renseignements généraux sur le FLN en France, décembre 1956.

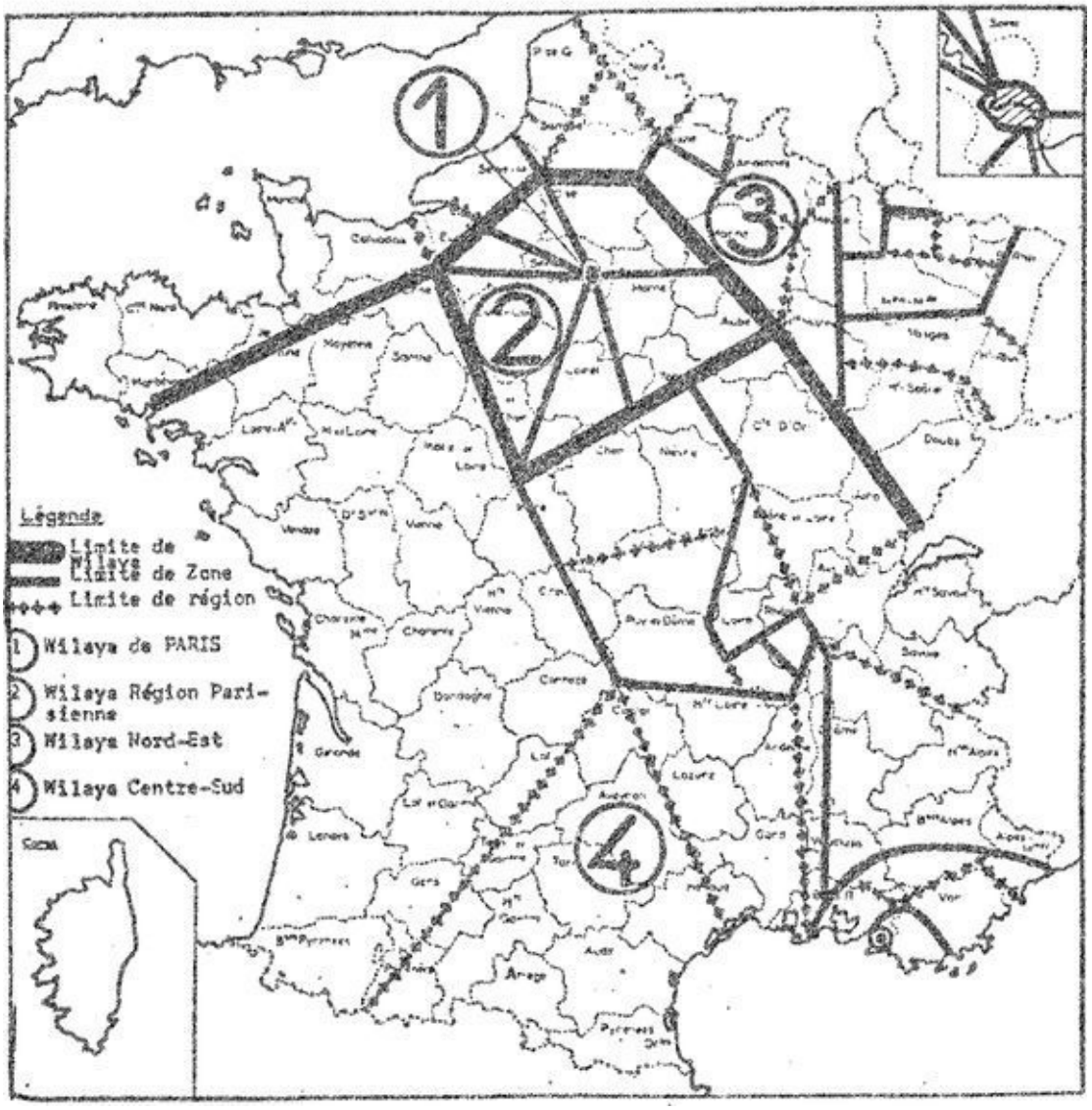

Implantation, structuration de la fédération de France du FLN en 1958.

FRONT DE LIBERATION NATIONALE

FEDERATION DE FRANCE

Novembre 1958

Le militant révolutionnaire, fidèle à l'idéal pour lequel il combat, doit, en s'engageant au service de la Patrie algérienne, accepter :

a) la vie clandestine, ses rigueurs et ses risques.
b) la prison et sa conséquence coutumière en régime colonialiste : la torture.
c) la mort plutôt que l'esclavage.

C'est pourquoi aucune lâcheté ne pourrait être pardonnée. Dans les circonstances que nous vivons, elle constitue une trahison.

Nous nous pencherons donc sur deux questions qui présentent pour l'organisation un grand intérêt d'actualité : l'interrogatoire policier et l'attitude du militant devant la police.

I- LES METHODES POLICIERES -

A) L'intimidation : les menaces et les pressions varient selon la qualité du détenu.

1) Le détenu est marié : la police le menace dans ce qu'il a de plus cher : ses enfants, sa femme etc.. elle le prévient "charitablement" que bien des choses peuvent leur arriver, que la police a les moyens de les faire torturer ou même disparaître sans que personne n'en sache rien.

Bulletin intérieur du FLN, « Le militant face à la police », novembre 1958.

2) Le détenu est célibataire : On le menace de le transférer en Algérie. Certains militants ont été mis nus devant leur père et mère. Pour mettre fin à ce spectacle atroce, le militant devrait raconter ce que la police attend de lui.

3) Le détenu est commerçant : Il est menacé d'une fermeture définitive de son établissement, d'une saisie de son commerce. La police rappellera au marchand forain, par exemple, qu'elle peut lui faire retirer sa patente, le contraindre à la ruine, à moins qu'il ne se montre "compréhensif", et qu'il fournisse les renseignements qu'il connaît.

4) Le détenu est ouvrier : La police raconte qu'après son licenciement, son nom sera communiqué à toutes les usines de France, qu'il ne trouvera plus d'embauche nulle part. Restant sans travail, il sera alors considéré comme "oisif", et en vertu des textes en vigueur, renvoyé en Algérie et remis en pâture aux parachutistes.

5) Le détenu est fonctionnaire : La police rappellera surtout que par son entêtement à ne rien dire, il brisera toute sa carrière. En fin de compte, il est menacé d'aller grossir les rangs de ses semblables dans les camps de Bossuet et Berroughia, après un stage dans ceux de Mourmelon.

Le détenu assiste à une séance de torture pour voir le sort qui l'attend s'il ne parle pas.

B) La ruse : le policier pose toutes sortes de questions. La façon de poser les questions permet le recoupement des réponses du détenu, en utilisant plusieurs policiers dont certains sont des "souples", et d'autres des "durs". Ceci n'est qu'un scénario pour faire parler le militant.

C) Témoignages imaginaires : la police dira au détenu qu'il a été dénoncé par son responsable arrêté, soit avant lui, soit après lui. Elle le menace de les confronter s'il ne dit pas la vérité.

D) L'emploi de la cagoule : Ce procédé consiste surtout à démoraliser le militant par l'impression d'insécurité qu'il créé. La police promène des gens vêtus d'une cagoule, soit dans les salles d'interrogatoire, soit même lors de certaines rafles dans les cafés algériens (c'est ainsi que des cagoulards ont opéré dans le Vème arrond.). Les cagoulards sont chargés de dénoncer par un geste les gens qu'ils reconnaissent. Souvent ces cagoulards sont de simples mouchards, mais la mise en scène laisse croire qu'il s'agit de militants et ceci jette la suspiscion sur tout le monde.

Parfois, la police promet de libérer un détenu qui est un véritable militant, elle lui propose d'agir sous la cagoule pour éviter les représailles.

E) Tentatives de corruption :

a) ceux contre lesquels la police a des preuves - Elle attend un moment de faiblesse chez eux pour leur proposer le marché suivant : nous te relâchons à condition que tu travailles pour nous (c'est-à-dire faire l'indicateur).

b) ceux contre lesquels la police n'a aucune preuve Elle doit de toute façon, le relâcher. Mais elle laisse croire que c'est par gentillesse. Cette gentillesse doit se payer par quelque service : renseignements, mourchardages etc...

c) les militants chez lesquels la police découvre les qualités et l'étoffe d'un cadre - Elle fera tout pour les amener à travailler avec elle, surtout s'ils passent par une crise de démoralisation.

F) Tentatives de démoralisation - La police tient aux militants détenus le langage suivant : "Toi, tu es ici mais tu ne fais que payer pour les autres, les responsables. Pauvre bougre, tu encours les plus grands risques; pendant que tes chefs roulent en voiture de luxe à Tunis, ou se prélassent dans les palaces du Caire".

G- La violence - Si le militant tient tête à la police, celle-ci utilise la violence : coups de poings, de pieds, de nerf de boeuf, le tout accompagné d'insultes. Les policiers "zélés" prennent la relève des "bons". Ces derniers peuvent revenir en faisant du paternalisme, et disant par exemple : "tu vois, nous ne t'avons pas fait de mal, tu n'as pas voulu parler, tant pis pour toi, les autres vont revenir." Ils essaieront de lui arracher de nouveaux renseignements pour lui "éviter les coups des autres".

Le détenu est laissé quatre ou cinq jours sans boire, et sans manger. On lui promet un verre d'eau s'il consent à parler. Même chose pour le tabac.

H- La torture - Tout ce qui est dit plus haut ne constitue que les méthodes policières courantes, car les policiers n'hésitent pas à employer la torture. La "pratique policière française", qui est bien connue des algériens, a créé une technique moderne de la torture : la baignoire, la flagellation, le tuyau d'eau, l'électricité, la pendaison en crapaud, la bouteille etc...

Que cherche à obtenir la police en utilisant ces méthodes ?

La police cherche à démolir l'organisation à laquelle appartient le militant. Si elle insiste, c'est pour avoir des renseignements afin de pouvoir arrêter d'autres militants, car le militant qui subit toutes les tortures est entre ses mains, mais il ne lui suffit pas. La police sait bien que l'organisation rassemble beaucoup d'hommes courageux et que l'arrestation d'un seul d'entre eux ne l'arrêtera pas dans son action. C'est pourquoi elle essaie d'aller plus loin: remonter la filière jusqu'à la tête, arrêter tous les éléments actifs, puis les cadres, pour enfin détruire la structure.

Le devoir du militant révolutionnaire - Les exemples des méthodes policières énumérées ci-dessus sont certainement insuffisants, mais nous informons les militants pour qu'ils soient toujours prêts à se conduire en militants révolutionnaires, en résistants, qui ont foi en leur cause. Entre les mains de la police, seul le silence peut sauver le militant. Si l'on commence à parler un peu, la police supposera qu'on en connaît beaucoup plus, elle redoublera de violence contre les militants pour leur faire avouer ce qu'elle croit qu'ils cachent.

Principe absolu : NE PAS PARLER - NE REPONDRE QUE PAR OUI OU PAR NON AUX QUESTIONS - NE JAMAIS ACCEPTER LE PRINCIPE DE LA DISCUSSION AVEC LES AGENTS QUI INTERROGENT.

Même si un responsable à bout est amené aux aveux, et se trouve confronté avec le militant, ce dernier ne doit reconnaître ni son responsable, ni ce que le responsable a avoué. Bien des fois, des militants se sont avérés plus "solides" que leurs responsables.

La règle révolutionnaire pour un patriote doit être toujours présente dans l'esprit du militant : ne rien dire - rien - absolument rien, en dehors de l'interrogatoire d'identité. Devant le Juge d'Instruction et avec l'aide de son avocat, le militant ne doit dire que ce qui est nécessaire à sa défense, sans mettre en cause l'organisation.

Ne dénoncez pas un frère ! c'est un crime contre la Révolution, c'est un crime contre le Peuple.

Ne donnez pas de renseignements sur la vie intérieure de l'organisation.

Selon la loi française, la police ne doit pas garder un militant plus de 48 H. Elle dépassera certainement ce délai, mais le militant saura répondre aux ennemis de notre peuple, aux tortionnaires français par un courage digne et une résistance farouche.

La plus grande force, le plus beau courage devant la police, c'est DE SE TAIRE.

II- L'ATTITUDE DU MILITANT DEVANT LA POLICE -

Un militant pris par la police française est un combattant tombé aux mains de l'ennemi. La police essaiera toujours de le faire parler pour obtenir le maximum de renseignements sur l'organisation révolutionnaire. Le but de la police est de protéger le régime colonialiste dont elle n'est qu'un instrument d'oppression.

Tout militant doit savoir qu'il peut être pris par la police. Il ne doit pas sous-estimer ni mépriser l'ennemi. Il doit le haïr pour ses crimes, mais ne jamais oublier qu'il a des armes, qu'il est dangereux, que sa police a une grande expérience et beaucoup de moyens dans tous les domaines, y compris celui de la torture.

Le militant qui a une claire conscience des vues de la révolution libératrice, qui aime son pays et son peuple, qui a confiance dans son organisation, le F.L.N., qui a de l'estime pour ses frères de combat peut vaincre la police chez elle.

Le militant qui a le sens de l'honneur d'un patriote algérien, la dignité d'un Moudjahid est toujours prêt à affronter les "flics" du colonialisme.

Devant la police, le courage moral et la force du sentiment patriotique sont plus importants que la résistance physique. Ce ne sont pas toujours les plus "costauds" qui résistent le mieux, mais ce sont toujours les meilleurs militants et patriotes qui se conduisent le plus courageusement.

C'est donc l'éducation morale et la formation politique du militant qui sont à la base du courage du combattant prisonnier. Un militant ne trahit pas son idéal quand il est profond, beau et noble. Un militant révolutionnaire meurt pour sa patrie mais ne renonce jamais à sa foi, à la cause sacrée, à son amour de l'Algérie libérée. Dans l'organisation, les militants doivent se préparer à affronter la police dans le cas où ils sont pris. Comment faire ?

Les militants aiment, et ont besoin de parler de la situation politique, avoir des nouvelles du pays, des parents, des amis. C'est un désir tout à fait normal chez des émigrés qui vivent loin de leur patrie en guerre. Mais, ils ne doivent pas oublier qu'ils vivent en pays ennemi.

Pour celà, ils apprendront à se taire, à ne pas parler des secrets d'organisation. Ils doivent éviter de connaître tout ce qui n'est pas utile à leur activité militante : ne pas chercher à savoir les vrais noms des responsables, et les domiciles des autres militants, ne pas se réunir dans les mêmes lieux, aux mêmes heures, ne pas parler de leur activité aux parents, ou amis, même si on leur reproche de ne pas militer.

Un militant qui en sait peu sur les autres ne peut pas parler même sous la torture : on ne parle pas quand on ne sait rien. Donc, il faut en savoir le moins possible sur les secrets de l'organisation. Pour celà, il faut respecter le "compartimentage" et l'appliquer très sévèrement quand on est responsable.

Lorsque le militant est pris, il ne doit jamais oublier qu'il est un patriote luttant pour l'indépendance de l'Algérie, un révolutionnaire fils d'un peuple combattant.

L'image des Moudjahidines et héros morts au combat ne doit pas le quitter. Il doit en être digne. Il ne faut pas avoir peur de la police, car les autres frères continuent l'action contre elle et contre ses maîtres. C'est elle, ce sont eux qui ont peur de nous. Un militant qui est calme et qui a du sang-froid peut résister.

Il ne faut pas parler, car parler c'est aider l'ennemi de la patrie, l'assassin des révolutionnaires, c'est aider ceux qui massacrent nos enfants et violent nos soeurs.

Ne pas parler c'est continuer le combat, le silence devient une arme. Ne jamais parler de l'organisation, des autres frères de lutte pour ne pas causer de tort à la patrie à ceux qui poursuivent l'action pour que triomphe l'idéal pour lequel on est tombé aux mains de l'ennemi. Parler, c'est renier son patriotisme, c'est s'exclure de la grande famille des Moudjahidines, c'est renoncer à être un citoyen digne et fier, dans l'Algérie indépendante de demain. Parler c'est se condamner à être méprisé par les siens, c'est choisir d'être un lâche.

La voie de l'honneur et de la Fierté nationale est celle que Larbi Ben M'Hidi nous a tracée. Après plusieurs semaines de tortures Ben M'Hidi avait encore la force de cracher son mépris pour une armée de bourreaux et le courage de clamer à la face de ses tortionnaires :

> "Nous vaincrons, parce que notre cause est juste, parce que vos tortures sont impuissantes devant notre foi en l'Algérie indépendante!"

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SURETÉ NATIONALE

DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

TRÈS SECRET

IMPLANTATION DU F. L. N.

(mise à jour de la précédente étude d'Octobre 1958)

Exemplaire № 00

MARS 1959

Un rapport des RG sur le FLN en France, mars 1959.

S O M M A I R E

- INTRODUCTION
  Remise en place de l'organisation par un cloisonnement renforcé et par le développement des " hiérarchies fonctionnelles"..... 3

- LA STRUCTURE NUMERIQUE et GEOGRAPHIQUE de l'ORGANISATION FRONTISTE..... I3

  - Le comité fédéral..... I4
  - Les deux wilayas de la région parisienne (Paris-centre et Paris-extérieur)..... I5
  - La wilaya du Nord-Est..... 26
  - La wilaya Centre-Sud..... 45

- LES EFFECTIFS et les RESSOURCES FINANCIERES de la FEDERATION de FRANCE du F.L.N..... 6I

- ANNEXE I - La BRANCHE SOCIALE de l'ORGANISATION du F.L.N. : les " Comités de soutien aux détenus"..... 7I

- ANNEXE II - la BRANCHE SYNDICALE du F.L.N. : Les conseils d'entreprise et la délégation extérieure de l'U.G.T.A..... 83

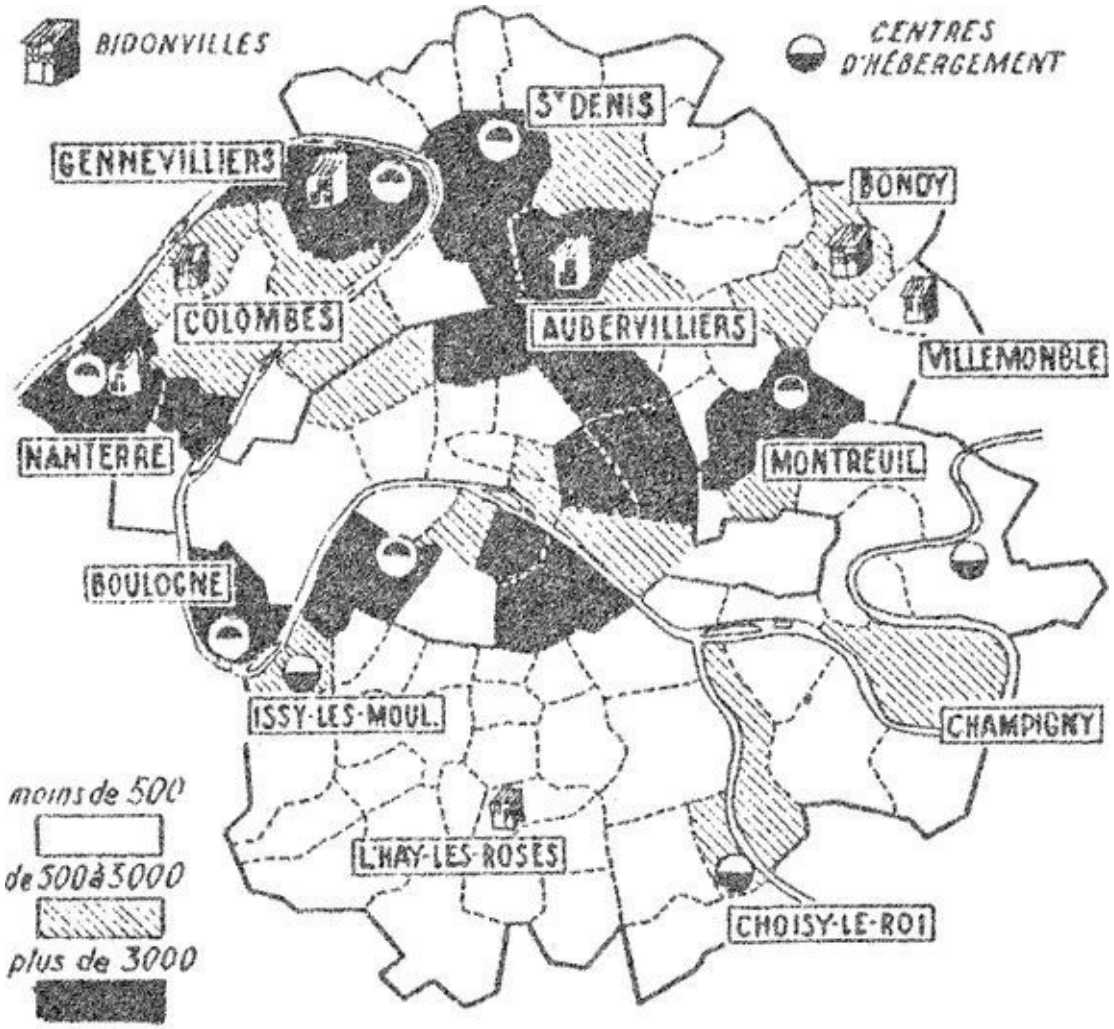

L'implantation des travailleurs algériens dans l'agglomération parisienne, 1958.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SURETÉ NATIONALE

DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

TRÈS SECRET

IMPLANTATION DU M. N. A.
EN MÉTROPOLE

Exemplaire №

NOVEMBRE 1959

Un rapport des RG sur le MNA en France, novembre 1959.

S O M M A I R E G E N E R A L

- AVANT-PROPOS - P. 5

LA POLITIQUE de MESSALI HADJ.
ACCEPTATION du PLAN du PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

- CHAPITRE I -

LES DISSENSIONS ENTRE KABYLES et "ARABES". P.13

I - La scission kabyle de l'hiver 1958-1959. P.17
Situation actuelle des chefs kabyles dissidents.

II - L'état-major arabe de GOUVIEUX. P.27
Ses méthodes dans la direction du M.N.A.

- CHAPITRE II - P.39

L'IMPLANTATION du M.N.A. EN METROPOLE.

I - Les progrès de l'organisation depuis juin 1959. P.43

II - Les origines ethniques et géographiques des militants. P.81

Le « code pénal de justice » élaboré par le FLN
pour les détenus du camp du Larzac, novembre 1960.

FRONT DE LIBERATION NATIONALE
CODE PENAL DE JUSTICE

Articles	Délits d'accusation	Sanctions
1	Trahison, collaboration avec l'ennemi Atteinte à la sûreté de l'organisation	Commission spéciale
2	Subversion. Elément contre révolutionnaire	Commission spéciale
3	Déviationnisme, régionalisme, sectarisme	Commission spéciale
4	Rébellion contre l'organisation atteinte à l'autorité de la C.J. Refus d'exécuter les sanctions	10 jours de quarantaine et exécution de la 1ère sanction
5	Bagarre, dispute suivie de violences	Correction plus 5 jours de corvée
6	Acte contre nature	Correction plus 30 jours de quarantaine
7	Elément M.N.A. Indicateur ne pouvant prouver le contraire	Expulsion. Livre blanc
8	Faux témoignage jugé comme pouvant porter atteinte à la fraternité	5 à 10 jours de corvée
9	Dénigrement de l'organisation. Propos provocateurs et subversifs	10 à 15 jours de quarantaine
10	Critique de l'organisation en dehors des journées de libres paroles	Avertissement, récidive 5 jours de corvée
11	Désobéissance au chef de chambre ou à un responsable de l'organisation	3 à 6 jours de corvée
12	Discussion avec gardiens ou C.R.S.	4 jours de corvée
13	Absence ou retard injustifié à la minute de silence	3 jours de corvée

14	Absence non justifiée à la visite médicale	Avertissement, récidive 3 jours de corvée
15	Non respect des consignes : 1° hygiène, 2° lavabos, 3° réveil matinal	Avertissement, récidive 3 jours de corvée
16	Non respect du silence après l'extinction des feux dans le pavillon après 23h30	Avertissement, récidive 5 jours de corvée
17	Remise d'un faux n° à un agent de sécurité Refus de remettre son n° à un agent de sécurité	5 jours de corvée
18	Circulation après minuit à l'intérieur ou à l'extérieur et jusqu'à 6h du matin sans motif valable	4 jours de corvée
19	Vol, recel, tentative, complicité de vol	10 à 15 jours de corvée
20	Consommation de denrées ou boissons interdites par la religion musulmane, consommation de drogues ou stupéfiants	10 à 15 jours de corvée. Récidive, quarantaine
21	Blasphème	3 à 6 jours de corvée
22	Attitude grossière, insulte, grossièreté	4 à 8 jours de corvée
23	Dispute verbale	4 à 8 jours de corvée
24	Fraude sur commande cantine - fraude sur condition nécessiteux	10 à 15 jours de corvée
25	Divulgation de secret pouvant nuire à l'organisation extérieure	3 à 15 jours de corvée
26	Attitude portant atteinte à la dignité révolutionnaire et de devant l'ennemi	3 à 15 jours de corvée
27	Divulgation de secret pouvant provoquer l'arrestation de frères de l'extérieur	3 à 15 jours de corvée
28	Indiscipline	2 à 8 jours de corvée

29	Refus de rendre la garde à son tour ou de faire sa corvée	3 jours de corvée et reprendre son tour de garde ou sa corvée
30	Attitude indigne à la minute de recueillement	2 à 8 jours de corvée
31	Refus d'apporter sa contricution à l'organisation	5 à 10 jours de corvée
32	Colis ou mandats non signalés au cantinier	Avertissement, récidive 3 jours de corvée
33	Attitude incorrecte envers	3 jours de corvée
34	Abandon de poste, sommeil pendant le tour de garde	2 à 5 jours de corvée
35	Infractions aux directives	2 à 5 jours de corvée
36	Absence au cours sans motif valable	Avertissement, récidive 3 jours de corvée

CAMP DU LARZAC

25 novembre 1960

CRIM INALITE POLITIQUE NORD-AFRICAINE

EN METROPOLE

	Total des agressions	Total des tués	Total des blessés	Agressions													
				Biens	Musulmans			Métropolitains			Militaires			Policiers			
					agress.	tués	blessés	agress.	tués	blessés	agress.	tués	blessés	agress.	tués	blessés
Période du 1er janvier 1956 au 31 janvier 1963 inclus	11.396	1.176	8.813	537	10583	3958	7.348	566	150	649	197	16	140	373	53	879

DESTINATAIRE : Mr BEGUE - Cabinet du Ministre.

Le bilan des activités nationalistes en France de 1956 à 1962, selon les RG.

Notes

I. — Les pionniers

1 Sur Messali Hadj, leader de la première organisation nationaliste algérienne, voir Benjamin Stora, *Messali Hadj,* réédition L'Harmattan, 1986.

II. — *L'exil, la politique, le nationalisme*

2 *Mémoires* originaux de Messali Hadj, Cahier n° 7, p. 1752.

3 Messali cite l'intégralité de son discours à Bruxelles *in* Cahier n° 8, pp. 1886-1920.

4 Cahier n° 9, pp. 2985-2986-2987. Sur la définition de l'orientation politique de l'IC et du PCF à ce moment, se référer à R. Gallissot, « Le temps des affrontements : antifascisme et nationalismes populistes, à partir de 1935 », *in Cahier du mouvement social,* n° 3, pp. 29-40.

5 *El Ouma,* octobre 1935 : « Encore des persécutions contre les commerçants nord-africains. »

IV. — *Le grand refus*

6 *El Ouma,* n° 51, juin 1937.

7 H. Aït Ahmed, *Mémoires d'un combattant,* Paris, Sylvie Messinger, 1983, p. 15.

8 Cité par F. Abbas, *Autopsie d'une guerre,* p. 17, Garnier.

9 C.R. Ageron, « Émigrations et politiques : l'ENA et le PPA », postface aux Mémoires originaux de Messali Hadj, p. 279, Lattès, 1982.

V. — *Le choc de la guerre mondiale*

10 R. Faligot, R. Kauffer, *Le Croissant et la croix gammée,* Albin Michel, 1990.

11 M. Harbi, *Le FLN, mirage et réalité, des origines à la prise du pouvoir,* Jeune Afrique, 1980.

12 M. Kaddache, *Histoire du nationalisme algérien,* tome II, p. 627.

13 Sur cet aspect de la collaboration voir également C.R. Ageron: « Contribution à l'étude de la propagande allemande pendant la Seconde Guerre mondiale », *Cahiers de l'Institut de la presse et de l'opinion,* n° 4.

VI. — *Neuf ans de mutation* (1944-1954)

14 J.-J. Rager, *L'Émigration en France des Musulmans d'Algérie.* Rapport établi à la demande du Haut Comité consultatif de la population et de la famille, Alger 1956.

VII. — *L'insurrection en ordre dispersé*

15 Témoignage dans *Algérie-Actualité,* n° 993, 25 octobre 1984, « Ce jour-là ».

16 R. Bitat : « Comment nous avons préparé le 1er novembre 1954 », *in L'Express,* 27 octobre 1979.

17 Benyoucef Benkhedda: *Les origines du 1er novembre,* Dahlab, Alger, 1989, p. 239.

VIII. — *Une nouvelle immigration*

18 « Documents nord-africains », publication des *Études sociales nord-africaines,* n° 471, 9 mars 1962.

19 Pierre Bourdieu, Abdelmalek Sayoud, *Le Déracinement,* Paris, Minuit, 1964.

20 « Présence nord-africaine en Belgique », cahier publié par les *Études sociales nord-africaines,* 1956.

IX. — *FLN contre MNA : la bataille de l'implantation*

21 Rapport RG : *L'action préventive et répressive en métropole,* p. 13, mars 1961.

22 Sur les premiers pas de la fédération de France du FLN : Rapport RG, *L'implantation du FLN en France,* 1961, et le livre remarquable d'Ali Haroun, *La 7^{e} wilaya,* Paris, Seuil, 1986.

23 Interview M. Harbi, *in Soual,* n° 7, septembre 1987.

X. — *FLN contre MNA : la guerre idéologique*

24 Textes du MNA et du FLN analysés à travers la collection complète de *La Voix du peuple* (organe du MNA) et *d'El Moudjahid* (FLN).

25 *El Moudjahid,* n° 3, été 1956 : « Quel qu'en soit le prix, nous triompherons », article signé Lakhdar Ben Tobbal, commandant adjoint de la wilaya 2.

XI. — *Gauche française, nationalisme algérien*

26 Sur la politique du PCF, voir, sous la direction d'H. Alleg, *La Guerre d'Algérie,* Paris, Temps actuels, 1981.

27 Sur la gauche de la SFIO et le MNA, le journal *La Commune,* 1957.

28 *Socialisme ou barbarie,* « Prolétariat français et nationalisme algérien », mai 1958.

29 Jean-François Lyotard, *La Guerre des Algériens,* Paris, Galilée, 1989, 286 p.

XII. — *Guerre civile dans la révolution*

30 Bulletin RG, n° 23, mai 1957, *L'activité* du *FLN en métropole.*

31 Rapport RG, *Implantation du MNA en métropole,* novembre 1959.

32 « Visage du nationalisme algérien », in Vérités pour, n° 7, 12 mars 1959.

XIII. — *Syndicalistes algériens en France*

33 *L'Ouvrier algérien,* n° 1, avril 1956.

34 Résolution adoptée au Congrès de l'USTA, juin 1957.

35 *Ibid.*

36 *La Voix du travailleur algérien,* n° 15, décembre 1959.

37 Rapport de Messali à la conférence des cadres du MNA, avril 1958, 40 pages ronéo.

38 Sur cet aspect, le livre de Hervé Hamon et Patrick Rotman, *La Deuxième Gauche,* Paris, Ramsay, 1982, particulièrement les pages 109-125.

39 Note des RG, *Le FLN s'oriente vers l'action syndicale,* 19 avril 1962.

XIV. — *Étudiants, tous au Front !*

40 *L'Étudiant algérien,* 15 novembre 1955.

41 Toute la correspondance UNEF-UGEMA a été publiée dans une brochure, *UNEF-Informations-International.* « La confédération des étudiants du Maghreb », janvier 1961, 68 pages dactylographiées, Archives UNEF-ID.

42 Mohamed Lebjaoui, *Vérités sur la révolution algérienne,* Paris, Gallimard, 1972, p. 80.

XV. — *La guerre des intellectuels*

43 Guy Pervillé, *Les Étudiants algériens de l'université française, 1830-1962,* Paris, CNRS, 1984, 565 p.

44 Kateb Yacine, *Les Lettres nouvelles,* n° 40, juillet-août 1956, pp. 110-111.

45 *Appel de Krim Belkacem aux étudiants algériens,* décembre 1961, Archives UNEF-ID.

XVI. — *Un modèle répressif*

46 Les indications qui suivent sont extraites d'un rapport, *L'action préventive et répressive en métropole,* mars 1961. Direction centrale des Renseignements généraux, 55 pages dactylographiées.

47 Sur l'arsenal juridique et les « Pouvoirs spéciaux », Arlette Heymann, *Les Libertés publiques et la guerre d'Algérie,* Paris, LGDJ, 1972.

XVII. — *Censure et répression dans la République*

48 *Contacts. Études et Documents,* juillet-août-septembre 1958, pp. 55-56. « Organisation des masses musulmanes dans leur cadre de vie ».

49 Maurice Papon, *Les Chevaux du pouvoir,* Paris, Plon,1988, p. 192.

50 El *Moudjahid,* 17 octobre 1984, « Octobre à Paris ».

51 *Actualité de l'émigration,* édition spéciale « Hommages et témoignages », octobre 1986.

XVIII. — *La fédération de France monte en puissance* (1958-1962)

52 Note RG, 23 septembre 1961.

53 Hervé Hamon, Patrick Rotman, *Les Porteurs de valises,* p. 79, Albin Michel, Paris, 1979, 432 pages.

54 Document : fédération de France du FLN, *Aide-mémoire aux responsables,* région Lyon-Grenoble, juillet 1959.

XIX. — *Une contre-société: le FLN*

55 Maurice Papon, *Les Chevaux du pouvoir,* Paris, Plon,1988, p. 106.

56 Document RG : *Les méthodes de sabotages* du FLN, 15 pages ronéotypées, décembre 1958.

57 Document RG : *La structure de l'OS dans le Sud de la France,* 29 juin 1960.

58 Chabane Ouahioune, *Récits faits par Saïd Akrour,* p. 48, Alger, ENAL, 1986, p. 85.

XX. — *La fédération de France, enjeux politiques*

59 Cité par Fayçal Chehat : « La grande saga de l'équipe du FLN », *in Actualité de l'émigration,* n° 97, 6-15 juillet 1987.

60 O. Boudaoud, *in Algérie-Actualité,* n° 1048.

61 Témoignages d'A. Haroun et Kaddour Adlani *in Algérie-Actualité,* 14 novembre 1985.

XXI. — *Les immigrés resteront*

62 Sur l'attitude du général de Gaulle, voir Jean Daniel, *De Gaulle et l'Algérie,* Paris, Seuil, 1986, 280 p. ; Jean Lacouture, *De Gaulle,* tome III, Seuil, 1986, 870 p.

63 Note RG, 8 juin 1962 : *Les Algériens de métropole et le référendum du 1er juillet.*

64 *Appel aux militants,* circulaire de la fédération de France du FLN, 2 juillet 1962.

65 Belkacem Hifi, *L'immigration algérienne en France,* p. 171, Paris, l'Harmattan,

66 Cité par Tayeb Belloula, *Les Algériens en France,* p. 249, Alger, ENAL, 1965.

67 Farida Belghoul, *Actualité de l'émigration,* 8 juillet 1987. Voir également dans ce numéro, le remarquable article d'Omar Carlier, « La migration algérienne vers la France ».

68 Mohand Hamoumou, *Esprit,* mai 1990.

XXII. — *Une minorité ethnique se forme*

69 Ahsène Zehraoui, « Les exilés du Ramadan », *in Le Matin,* 1er septembre 1978.

70 Tahar Ben Jelloun : « Le Coran dans la valise », *in Le Nouvel Observateur,* 26 mars 1979.

71 Tayeb Belloula, *op. cit.,* p. 132.

72 Henri Le Masne : *Le Retour des émigrés algériens,* Paris, CIEM, 1982, p. 215 ; « Le retour des émigrés algériens : projets et contradictions », *in Hommes et Migrations,* Documents n° 1043, 15 décembre 1982.

73 Krim Belkacem sera assassiné en 1970 en Allemagne. Pour une approche des mouvements d'opposition au régime de Boumedienne, il faut se reporter au travail très complet de Ramdane Redjala, *L'opposition en Algérie depuis* 1962, Paris, L'Harmattan, 1988, p. 210.

74 Driss El Yazami, « Du fedayin au beur », *in France des étrangers, France des libertés,* Génériques, 1990, 201 p.

XXIII. — *Et s'il fallait conclure...*

75 Adil Jazouli, *L'Action collective des jeunes Maghrébins en France,* L'Harmattan, 1986.

76 Farid Aïchoune, *Nés en banlieue,* Ramsay, 1991.

Remerciements

Je n'aurais jamais entrepris cette histoire de l'immigration algérienne en France sans l'encouragement et l'aide du professeur Charles-Robert Ageron.

Que soient également remerciés la fille et le gendre de Messali Hadj, M. et Mme Benkelfat; Saad Abssi; M. Memchaoui ; M. Maroc ; M. Ali Haroun ; M. Omar Boudaoud ; M[es] Dechezelles et Jouffa ; M. A. Noushi ; M. René Gallissot; M. Omar Carlier; M. Mohammed Harbi; M. Ahsène Zeraoui ; Mme Maryse Tripier ; M. Abdelmalek Sayad ; M. Jean Leca ; M. Pierre Fougeyrollas ; Mme Saliha Amara ; M. Khaled Melhaa ; M. Nacer Kattane ; M. Farid Aïchoune ; M. Salem Kacet ; M. Tarik Mira ; Mme Samia Messaoudi; M. Mehdi Lallaoui; M. Souad Belhaddad; M. Saïd Bouziri ; M. Driss El Yazami ; Mme Anne Golub ; Mme Geneviève Dermenjian; Mme Monique Gadant; M. Jean-Louis Planche; M. Jacques Simon; M. Tewfik Ballache ; M. Georges Morin; Mme Jocelyne Emmanuel; Mme Micheline Godard et M. Ignacio Chacon.

Le texte de ma thèse de doctorat d'État, qui a servi de socle à cet ouvrage, est disponible sous le titre, *Histoire politique de l'immigration algérienne en France,* aux endroits suivants :

- Institut Maghreb-Europe (Paris-VIII) ;
- Université Paris-XIII (Créteil) ;
- Université Paris-VII (Jussieu), UER de sociologie ;
- Institut du Monde arabe (Paris).

Le lecteur soucieux de détails et de références encore plus systématiques pourra s'y reporter.

INDEX

A

ABANE (Ramdane) : 122,138,156-158, 172, 178, 178, 209, 361.

ABBAS (Ferhat): 66-67, 70-71, 102, 104-105, 116, 124, 130, 159, 178-179, 194, 219, 363, 366-367, 383.

ABDELAZIZ (Mohamed) : 151.

ABD EL-KADER (Emir) : 90, 330.

ABD EL-KRIM (Emir): 24, 88, 107.

ABDELMALEK (Ahmed) : 109.

ADJOU (Saïd) : 86.

ADLANI (Kaddour) : 385.

AGERON (Charles-Robert) : 73, 89.

AHLOUCHE (Achour) : 223.

AÏCHOUNE (Farid) : 438, 440.

AÏSSAOUI : 337.

AÏSSAT (Idir) : 224.

AÏSSOU (Abdel) : 441.

AÏT ABDELOUA : 205.

AIT ABDESSLAM : 123.

AÏT AHCÈNE : 157.

AÏT AHMED (Hocine) : 65, 108-109, 127, 158, 397, 421, 427.

AÏT YAHIA (Mokhtar) : 214.

AKNOUN (Saïd) : 72.

AKROUR (Saïd) : 355.

ALIANE (Hamimi) : 361.

ALI YAHIA (Rachid) : 108-109.

ALLEG (Henri) : 254, 297.

AMARA (Rachid) : 247.

AMARA (Saliha) : 439.

AMRANI (Amar) : 235.

AMROUCHE (Jean) : 362, 366.

AMROUN (Saïd) : 155.

ARPEL (docteur) : 87.
ARRIBME (Mokhtar) : 377.
ARRIZI : 373, 377.
AUDIN (Maurice) : 254, 298-299.
AUDRY (Colette) : 51.

B

BABA-AHMED (docteur) : 247.
BABOURI (Mohamed) : 215.
BALAFREDJ (Ahmed) : 48.
BALAOUANE : 256.
BANOUNE (Akli) : 22, 72.
BARRAT (Robert) : 191, 193-195.
BASTA (Ali): 240.
BEDJAOUI (Mohamed) : 298.
BEKHAT (Ahmed) : 213.
BELAALA (Aïssa) : 155.
BELAÏD (Abdesslam) : 239-240.
BELGHOUL (Admed) : 90.
BELGHOUL (Farida) : 402.
BELHADI (Boulenouar) : 382.
BELKOBBI (Salah) : 243.
BELLOULA (Tayeb) : 419.
BELOUCHRANI (Omar) : 122,155, 225.
BEN ABDALLAH (A.) : 298.
BENADALLAH (Saïd) : 353.
BEN ABDELJALIL (Omar) : 48.
BEN AHMED DjiRAD (Slimane) : 88.
BEN AÏSSA (Attalah) : 75, 224.
BENAÏSSA (Emir) : 239, 246.
BENAÏSSA (Souarni) : 297.
BEN AMAR (Khalifa) : 382.
BEN BADIS (Abdelhamid) : 67, 71-72.
BEN BELLA (Ahmed) : 109, 127, 131, 158, 218, 362, 383, 393-395, 421, 431-433.
BEN BOULAÏD (Mostefa) : 126-127, 132, 136, 191.

BENFADAH (Ali) : 377.
BENFERHAT (Boussad) : 155.
BENGAZI (Cheikh) : 234.
BEN GOUM (El Hadj) : 75.
BENHABYLÈS (Abdelmalek) : 101, 158, 256.
BENHADJ (Abdelkader) : 297.
BENHADJ (Amar) : 203.
BENHARRAT EL HADJ : 307.
BEN JELLOUN (Tahar) : 417.
BENKEFIS (Ahmed) : 89.
BENKHADOUR (Hamou) : 88.
BENKHEDDA (Benyoucef) : 129, 393-395.
BEN M'HEL (Mohamed) : 155.
BEN M'HIDI (Mohammed Larbi) : 126-127, 361.
BEN MILAD (docteur) : 30.
BENNAÏ (Ouali) : 109.
BEN SALAH (Hayed) : 227.
BENSALEM (Fodil) : 156, 158.
BENSID (Abderrahmane) : 227, 236, 382, 392.
BEN SLIMANE : 81.
BENTAMI : 353.
BEN THAMI (docteur) : 90.
BENTIFOUR, joueur de football: 373.
BENYOUNES (Mohand Arab) : 109.
BEN YOUSSEF (Salah) : 81.
BEN ZERDJAB (docteur) : 246.
BERGER (Denis) : 397.
BERTHON (Me André) : 51.
BESTANI (Belkacem) : 214.
BETROUNI (Ali) : 337.
BEY GAGOUN (Abderrahmane) : 123.
BICKLER (Hermann) : 90.
BIDAULT (Georges) : 390.
BITAT (Rabah) : 126-127.
BLUM (Léon) : 42, 63, 67, 71, 419.
BLUM-VIOLETTE, projet : 41-43, 72.

BONNAUD (Robert) : 298.
BONNET : 423.
BONY : 87.
BORELLA (François) : 249.
BOUABIB: 235.
BOUABID (Abderrahim) : 106.
BOUALEM (Bourouiba) : 224.
BOUAZIZ (Rabah) : 366.
BOUBEKEUR (Abderrahmane) : 373, 376.
BOUCHACHE (Cherif) : 376.
BOUCHAFA (Belkacem) : 138.
BOUCHOUK : 373, 378.
BOUDAOUD (Omar): 109, 159, 256, 324-325.
BOUDIA (Ahmed) : 425.
BOUDIAF (Mohamed): 126-127, 155-156, 158, 397, 425, 432.
BOUDISSA (Safi) : 225, 237.
BOUDJEMA : 361.
BOUDJEROUDI (Saïd) : 151.
BOUHAFA (Abed) : 165.
BOUHAZER (Hocine) : 298.
BOUKADOUM (Messaoud) : 85.
BOUKHARINE (Nicolaï Ivanovitch) : 50.
BOUKHORT (Ben Ali) : 45.
BOULAHROUF (Tayeb) : 155, 157-159, 256, 325.
BOULKEROUA (Moussa) : 85, 155, 158.
BOUMAZA (Bachir): 297, 351-353.
BOUMEDIÈNE (Mohand Akli) : 154.
BOUMEDIENNE (Houari): 393, 395, 397, 402, 421-422.
BOUMENDJEL (Me Ali) : 82,105, 159, 254.
BOUMEZRAG : 378.
BOURDET (Claude) : 189-190.
BOURGÈS-MAUNOURY (Maurice) : 320.
BOURGUIBA (Habib) : 48, 81, 107, 189, 218, 227.
BOURTAL (Hassen) : 375.
BOUSSOUF : 363.
BOUZEFRANE (Idir) : 155.

BOUZEGHINA (Ahmed) : 340, 342.
BOUZERAR (Saïd) : 223.
BOUZINA (Ali) : 235.
BRAHIMI (Lakhdar) : 358.
BRAHIMI, joueur de football : 373.
BRETON (André) : 190, 200.
BROWN (Irving) : 226.
BUSQUANT (Émilie) : 22.

C

CAMUS (Albert) : 252.
CASATI (Marc) : 51.
CASSOU (Jean) : 190.
CASTORIADIS (Cornélius) : 192.
CÉLINE (Louis-Ferdinand Destouches, dit) : 88.
CÉSAIRE (Aimé) : 195, 266.
CESBRON (Gilbert) : 191.
CHABILA (Djilali) : 24, 26, 29.
CHABRI (Hassen) : 376.
CHALLAYE (Félicien) : 49-51, 88.
CHALLE (général) : 406.
CHAPUIS (Robert) : 244.
CHARBY (Jacques) : 298.
CHARIF (Abdelkader) : 215.
CHERAMY (Robert) : 188, 191.
CHEROUKI (Abdelassid) : 366.
CHIHANI (Bachir) : 136.
CHOMBARD DE LAUWE (J.) : 298.
CIANFARANI (Daniel) : 62.
CLAVEL (Maurice) : 200.
COSSÉ (Pierre-Yves) : 258.
COURRÈGE (M.) : 298.
COURRIÈRE (Raymond) : 409.

D

DAÏD (Mokhtar) : 214, 361.
DAHMANI (Arezki) : 439.
DALADIER (Édouard) : 57.
DANIEL (Jean) : 200.
DAOUD : 154.
DAVEZIES (Robert) : 298.
DÉAT (Marcel) : 88.
DEBBAGHINE (Lamine) : 157.
DEBRÉ (Michel) : 291, 304.
DECHEZELLES (Yves) : 188, 190, 195.
DEFFERRE (Gaston) : 337.
DEHIL (Sahal) : 365.
DEKKA : 227.
DELORME (Christian) : 437.
DEMARQUET, député : 255.
DEMOUS (Achour) : 235.
DENOUNE (Dahmane) : 377.
DEPREUX (Edouard) : 51.
DERDOUR (Djamel) : 108.
DESPHELIPPON (Francis) : 88.
DESTOUCHES (Louis-Ferdinand), *cf.* CÉLINE.
DETRAZ (Albert) : 237.
DIDOUCHE (Mourad): 126-127, 155.
DJABOUREBLI (Abdelmalek) : 235.
DJAÏDJA (Toumi) : 437.
DJAMAÏ (Ahmed) : 223.
DJEBAÏLI : 75.
DJEGHLOUL (Abdelkader) : 405.
DJEMAA (Arezki) : 325.
DJERMANE (Arezki) : 223, 236.
DJERMANE (Rabah) : 224.
DJILANI (Embarek) : 72, 225, 230.
DJILLALI (Oudjedi) : 154.
DOMENACH (Jean-Marie) : 191, 200.
DORIOT (Jacques) : 45, 54, 90.
DOUDOU (Ali) : 376.

DOUM (Ahmed) : 154-158, 162.
DRESCH (Jean) : 195.
DRIF (Zohra) : 298.
DRISS (Rachid) : 81.
DUFRICHE (Marcel) : 111.
DURTAIN (Luc) : 49.
DUVIGNAUD (Jean) : 200.

E

EL-FASSI (Allal) : 50.
EL HABIB (Draoua) : 375.
EL HUSSEINI (Amin) : 81.
EL KHOLTI (Mohamed) : 30, 48.
EL MAADI (Mohamed) : 83, 86-87.
EL MADANI (Tewfik) : 178.
EL MAHDAOUI (Hocine) : 159.
EL OKBI (Tayed) : 71-72.
EL OUAZZANI (Mohamed) : 48.
EL OUARTILANI (Fodil) : 72.
EL YAZAMI (Driss) : 427-428.

F

FANON (Frantz) : 264, 266, 297-298,371.
FARÈS (Abderrahmane) : 254, 362, 366.
FARÈS (Djellouli) : 107.
FAVRELIÈRE (Noël) : 298.
FEIX (Léon): 113.
FERAOUN (Mouloud) : 262-263.
FERHAT (Mohamed) : 220.
FERRAT (André) : 48, 51.
FETTAL (Mustapha) : 138.
FILALI (Abdallah) : 55, 101, 116, 123, 135, 213.
FILALI (Amar) : 89.
FILALI (Embarek) : 55.
FINIDORI (J.-P.) : 51.

FLITTAT (Admed) : 84.
FONTENIS (Georges) : 190.
FORESTIER (Denis) : 188.
FOURNIER (Henri) : 336.
FRACHON (Benoît) : 113.
FRANCIS (Mustapha) : 297.
FRANK (Pierre) : 47, 192.
FREY (Roger) : 389.
FREYSSINET : 267.

G

GAILLARD (Félix) : 258, 297.
GASPARD (Françoise) : 436.
GAUDEZ (Pierre) : 249.
GAULLE (Charles de) : 235, 267, 286, 290, 292, 315, 362-363, 366-369, 378-380, 382-383, 387, 389.
GAUTROT : 255.
GAYLANI (Rachid Ali) : 81.
GÉRARD (Claude) : 190, 196.
GHANDI (Salah) : 55.
GIONO (Jean) : 46.
GIRAUDOUX (Jean) : 58.
GISCARD D'ESTAING (Valéry): 291, 409.
GODIN (André) : 33-34.
GODIN (Pierre) : 33-34.
GUERGOU (Mohammed) : 215.
GUÉRIN (Daniel) : 48, 50-51, 127, 189-190, 192, 195-196.
GURRAS (Abderrahmane) : 155-156, 158.

H

HADDAD (M'Hamed) : 154.
HADDAD (Saïd) : 376.
HADDAM (docteur) : 247.
HADJADJ (Ferhat) : 247.
HADJ ALI (Abdelkader) : 24-27, 29, 33.

HALIMI (Gisèle) : 353.
HALIT (Sid Ali) : 325.
HAMER (El Ain) : 155.
HAMID : 227.
HAMON (Hervé) : 324.
HAMOU (Hadj) : 159.
HAMOUMOU (Mohand) : 406.
HAMZA (Omar) : 84.
HARBI (Mohammed): 89, 110, 158, 163, 240, 256, 359, 432.
HARIZI : 159.
HAROUN (Ali): 213, 257, 308, 385.
HARRATI (Mostafa) : 358.
HÉBERT (Alexandre) : 190.
HEBIBÈCHE (Saïd) : 307.
HENAFF (Eugène) : 182.
HENNI (Mohamed) : 85.
HERRIOT (Édouard): 35.
HIFI (Belkacem) : 399.
HIHI : 247.
HIMMLER (Heinrich) : 241.
HITLER (Adolf) : 58, 84, 113.
HOUDEVILLE (Louis) : 190-191.
HURST (Jean-Louis) : 298, 301.

I

IBRIR (Abderrahmane) : 376.
IDJOUANE (Akli) : 223.
IGHERBOUCHÈNE (Mohamed) : 88.
IMACHE (Amar) : 37, 55, 72.
INAL (Ahmed) : 240.

J

JASSERON (G.) : 406.
JAZOULI (Adil) : 438.
JEANSON (Colette) : 194.

JEANSON (Francis) : 194, 199-200, 298.
JOUFFA (Yves) : 190.
JOXE (Louis) : 206, 383, 389, 406.
JULIEN (Charles-André) : 42.

K

KACET (Salem) : 440.
KADDACHE (Mahfoud) : 89.
KATEB (Yacine) : 264, 266.
KEHAL (Arezki) : 55.
KERMALI (Abdelhamid) : 373, 376-377.
KERROUMI (Abdelkrim) : 376.
KESSOUS (Azziz) : 66.
KETTANE (Nacer) : 438.
KHAIRALLAH (Chadli) : 29.
KHEBAÏLI (Moussa) : 297.
KHEIREDDINE (Cheikh) : 157.
KHELIFATI (Mohamed Amokrane) : 89, 155.
KHELLAF (Ali) : 154.
KHEMISTI (Mohammed) : 256-257.
KHIDER (Amar) : 55, 82, 89.
KHIDER (Mohamed): 102, 126, 131, 135, 158, 394, 397.
KHOMEINY (Ruhollah) : 435.
KIOUANE (Abderrahmane) : 46, 226.
KLECHT, conseiller d'ambassade : 87.
KRAVETZ (Marc) : 397.
KRIM (Belkacem) : 123, 126-127, 134-135, 137, 193, 210, 219, 272-273, 393, 425.

L

LAABI (Abdellatif): 427.
LACHAUD (Pierre-Marc) : 255.
LACHERAF (Mostefa) : 101, 158.
LADJALI (Arezki) : 151.
LADLANI (Amar) : 155.
LAFONT : 87.

LAHOUEL (Hocine) : 152.
LAÏD KHEFFACHE: 382.
LAÏFA (Belkhadem) : 215.
LAKHAL (Mokhtar) : 234.
LAKHDARI : 256.
LALLAOUI (Mehdi) : 439.
LAMARI (Mohamed) : 223.
LAMMI : 75.
LARABI (Fodil) : 90.
LAROUBI (Mohamed) : 89.
LAVAL (Pierre) : 38, 78.
LA FOURNIÈRE (Michel de) : 249.
LEBEAU (Georges) : 44.
LEBJAOUI (Mohamed) : 159, 256, 325, 362.
LEGHBACHE (Ali): 214.
LEIRIS (Michel) : 200.
LÉNINE : 191.
LENTIN (Albert-Paul) : 365.
LÉONARD (Roger) : 124.
LE PEN (Jean-Marie) : 255, 436, 440.
LEULIETTE (Pierre) : 298.
LIMBOUR (Andrée) : 49.
LINDON (Jérôme) : 301.
LONGUET (Robert-Jean) : 51.
LOUAÏED (Mohamed) : 86.
LOUANCHI (Salah) : 157-159, 245, 256, 325.
LOUNIS : 247.
LOUZON (René) : 50-51.
LUCHAIRE (Jean) : 86.
LUTHER KING (Martin) : 437.
LYAUTEY (Maréchal Louis-Hubert-Gonzalve) : 35, 42.

M

MADHERBI (Béchir) : 88.
MADHI, étudiant : 155.

MADI (Abdallah) : 213.
MADI (Mohamed Larbi): 240, 247, 264.
MAHSAS (Ahmed) : 218.
MAHSAS (Ali) : 155.
MAJDID (Ali Yaya) : 224.
MAMERI (Khalfa) : 209.
MAMERI (Mouloud) : 262.
MANDEL (Ernest) : 192.
MANDOUZE (André) : 195, 298.
MANSOURI (Admed) : 32-33.
MANSOURI (Ali) : 214.
MAROC (Hocine) : 212.
MAROC (Mohamed) : 129, 180, 212.
MARR, conseiller d'ambassade : 87.
MASCHINO (Maurice) : 298.
MASPERO (François) : 301-302.
MASSIGNON (Louis) : 191.
MASSU (Général) : 300.
MATHIEU, commissaire de police : 301.
MAURIAC (François) : 191, 241.
MAURIENNE, cf. HURST (Jean-Louis).
MAYOUX (Jean-Jacques) : 195.
MAZOUZ (Abdelkader) : 376.
MEANY (Georges) : 229.
MECHATI (Mohamed) : 156, 158.
MECHOUCH (Brahim) : 234, 361.
MEDJAHED : 154.
MEFTAH (Moktar) : 215.
MEHDAD (Bouzid) : 109.
MEKHLOUFI (Rachid) : 373, 376-377.
MEKKIDECHE (Lakhdar) : 84.
MEKKY (Chaddly) : 135.
MELHAA (Khaled) : 438.
MELICI (Ali) : 432.
MELLOULI (Saïd) : 212.
MELNIK (Constantin) : 291-292.

MENDÈS FRANCE (Pierre) : 190.
MENOUAR (Abdelaziz) : 24.
MERARR (Mohamed) : 154, 162.
MERBAH (Moulay) : 117,123,130, 134, 151, 165, 195, 392.
MERRAKCHI (Hachémi) : 236.
MESLI (Mokhtar) : 154.
MESSALI HADJ : 15, 22, 25-27, 29, 32-33, 37, 43-45, 48-50, 52, 55, 58, 65, 67-70, 72, 81-84, 89,103,107-108,112-118,121-132,134-137, 139-140,151,154, 176-177, 182, 186, 188, 190-193,195-196, 210-214, 218-221, 223, 231-232, 235, 325, 361, 378-379, 381, 392, 394, 419.
MESSAOUDI (Samia) : 439.
MEZERNA (Admed): 117, 123, 127-128, 135, 392.
MEZIANE (Chérif Abderrahmane) : 337.
MICHELET (Edmond) : 291, 419.
MOCH (jules) : 71.
MOLINIER (Henri) : 49.
MOLLET (Guy): 177.
MONTEIL (Vincent) : 127.
MORAIN (Pierre) : 190-191.
MORIN (Edgar) : 200.
MOSTEFAÏ (Chawki) : 109, 155.
MOUAOUYA (Abdelkrim) : 55.
MOULAY (Youssef) : 35.
MOUNDJI (Hocine) : 157.
MOUTET (Marius) : 42.

N

NADEAU (Maurice) : 200.
NADJI (Mohamed) : 216.
NAVILLE (Pierre) : 47.
NESBAH (Ahmed) : 153-154, 210, 361.
NJO LEA : 377.
NOUI (Aïssa) : 154.
NOUIRA (Hedi) : 30.
NOUIRI : 337.

O

OLDENBROECK (Jacobus) : 228.
OUALIKEN (Amokrane) : 376.
OUAMARA (Rachid) : 84-85.
OUAMRANE (Amar) : 135, 137, 193.
OUANES (Toufik) : 437.
OUAZZANI (Mohamed) : 30.
OUBOUZAR (Saïd) : 109.
OUDJANI (Ahmed) : 376.
OULD HAMOUDA (Amar) : 109.
OULD-ROUIS (Bechir) : 273.
OULEBSIR (Larbi) : 134.
OURAGUI (Mouloud) : 366.
OURAMDANE (Outaleb Mohand) : 234.
OUSSEDIK (Mourad) : 298, 353.
OUSSEDIK (Omar) : 109.
OUTALEB (Mohand) : 361.
OUZANE (Mohamed) : 337.
OUZEGANE (Amar) : 122, 172.

P

PABLO (Michel) : 192.
PAPON (Maurice) : 305, 384.
PAZ (Magdeleine) : 20, 46.
PÉJU (Paulette) : 298.
PÉRET (Benjamin) : 200.
PERI (Jean) : 337.
PERRIN (Paul) : 88.
PÉTAIN (Philippe) : 81.
PIVERT (Marceau) : 46, 48, 188, 190-191.
PONIATOWSKI (Michel) : 409.
POULAILLE (Henry) : 46.
PRADE (Georges) : 86.

R

RABAH (Ou Moussa) : 155.

RADJEFF (Belkacem) : 37, 55, 88, 109.
RAHMANI (Mohamed) : 235.
RAKOVSKI (Christian) : 50.
RAMANANJATO : 49.
RAMDANI (Mohamed) : 223.
RÉDHA (Houhou) : 247.
RÉDHA (Malek) : 256.
REFES (Mohamed) : 273.
RÉGNIER : 41.
RENARD (Daniel) : 190.
REY (Benoist) : 298.
RIHANI (Sadek) : 138, 210.
ROBERT : 407.
ROSENBERG (Artur) : 367.
ROSENFELD (Oreste) : 188.
ROSENTHAL (Gérard): 47, 50-51.
ROTMAN (Patrick) : 324.
ROUAI (Amar) : 373, 376.
ROUBAUD (Louis) : 49.
ROUICHER (Ramdane) : 361.
ROUS (Jean) : 188, 191, 195-196.
ROUSSEAU (Jean-Jacques) : 65.

S

SAADIA-ET-LAKHAR : 350.
SAHBANI (Taïeb) : 107.
SAHLI (Mohammed Chérif) : 30, 85, 91, 101, 155, 256, 262.
SAÏDI (Sadok) : 109.
SAÏFI (Rabah) : 138.
SAÏL (Mohamed) : 46-47.
SARTRE (Jean-Paul) : 195-196.
SCHOEN (Colonel) : 82, 124.
SCHWARTZ (Laurent) : 191, 200.
SEFIANE (Mohamed) : 215.
SEMMACHE (Admed) : 212.

SÉOUD (roi) : 128.
SERBAH (Rabah) : 109.
SI AREZKI : 154.
SI BEN GHABRIT (Kaddour) : 36, 88, 105.
SI DJILANI (Mohamed) : 72, 89.
SI FODIL : 73.
SI HAMED: 154.
SI LARBI: 154.
SI MOHAMED (Sahli) : 154.
SI MOHAMMED : 35.
SITBON (Guy) : 405.
SLYEMI (Saïd) : 154.
SMATA : 75.
SOUICI (Abdelkrim) : 158, 271.
SOUKANE (Mohamed) : 377.
SOUSTELLE (Jacques) : 366.
SPITZER (Gérard) : 397.
STALINE : 26.
STAMBOULI (Mustafa) : 124.
STEEG (Théodore) : 35.
STIBBE (Me Pierre) : 195.
STOLÉRU (Lionel) : 423.
SUDON (Armand) : 366.

T

TAHRAT (Larbi) : 71.
TALEB (Ahmed) : 157-159, 240, 244, 256.
TALEB (Mohammed) : 84-85.
TAOUTI (Saber) : 247.
TARBOUCHE (Mourad) : 155.
TEMZI (Tahar) : 321.
THAMEUR (Habib) : 81.
THA THU THAU : 50.
THE TRUYEN (N'Guyen) : 49.
THOREZ (Maurice) : 63, 364.

TOLLET (André) : 111.
TRINQUIER (Colonel) : 300.
TROTSKI : 50.

V

VASSEL (Consul) : 87.
VERGÈS (Jacques) : 298, 300, 353.
VIDAL-NAQUET (Pierre) : 299.
VIÉ (Jean-Émile) : 291, 293.
VIÉNOT (Pierre) : 42.
VIOLLETTE (Maurice) : 42-43, 67, 71.
VIOLLIS (Andrée) : 49.

W

WALLON (Dominique) : 269.
WEIL (Simone) : 46.
WERTH (Léon) : 49, 51.

Y

YAHOUI : 159.
YAKER : 240.
YASSINE (Abderrahmane) : 84-85, 87.
YAZID (M'Hamed) : 155, 220.
YOUKANA (Mohamed) : 112, 225.

Z

ZADOUR (Belhacem) : 246.
ZAGORIA (janet) : 89.
ZAKARIA (Mufdi) : 81.
ZAMOUM (Ali) : 123.
ZAVRIAN (M.) : 298, 353.
ZEHRAOUI (Ahsène) : 417.
ZEROUALI (Mohamed) : 325, 392.
ZERROUKI (Mohamed) : 155, 247.

ZITOUNI (Mokhtar) : 134, 179.
ZITOUNI (Mustapha) : 373.
ZOUBA (Abdelhamid) : 377.
Index établi par Marc Le Cœur.